THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1721.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. ſ. le mois en blanc, & broché 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	1. v.

De l'interruption qui paroit ici des sept derniers mois de l'année 1720, l'on doit s'en prendre au dérangement general de la Librairie. Désormais on fournira exactement les mois au tems reglé.

Coll. Billom

MEMOIRES

Soc. POUR Jesu

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Catal. Janvier 1721. Inscript.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires,
ruë Merciere, au Soleil.

MDCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1721.

ARTICLE I.

DE VITA FRANCISCI DE HARLAY Rothomagensis primùm, deinde Parisiensis Archiepiscopi Libri VI. Auctore Ludovico Le Gendre Rothomagæo Ecclesiæ Metropolitanæ Parisiensis Canonico, Historiæ Francicæ scriptore, &c. C'est-à-dire, *La Vie de François de Harlai Archevêque de Roüen premierement, & ensuite de Paris, par M. le Gendre, Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Paris, & Historiographe de France.* A Paris, chez Simon Langlois, ruë Saint Etienne des Grès au Bon Pasteur. 1720, *in quarto, pages* 310.

C'EST à la reconnoissance de Mr le Gendre pour feu M. de Harlai Archevêque de Paris, son bienfacteur, que le public doit l'histoire de ce Prélat. Feu

M. de Harlai a tenu un rang si distingué & dans l'Eglise & dans l'Etat, que l'histoire de sa vie ne sçauroit être que très-utile & très-agréable à la posterité. Mr le Gendre qui en est l'Auteur, étoit plus propre que personne à y travailler. La part qu'il a euë à la confidence de ce Prélat, l'avoit mis en état de s'instruire par lui-même & des faits & des motifs qui y avoient donné lieu; & parceque son attachement pour feu M. de Harlai pourroit rendre son temoignage suspect, il appelle en garentie de son histoire tout ce qu'il y a eu de gens qui ont connu ce grand Archevêque. C'est à quoi se reduit l'avant-propos qu'il a mis à la tête de son Ouvrage.

La maison de Harlai qu'on tient être originaire du Comte de Bourgogne, s'établit en France sous le regne de Charles VII. Jean de Harlai étoit en 1461. Chevalier du Guet à Paris, charge dont les fonctions étoient alors bien plus considerables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Loüis de Harlai fils de Jean, & Seigneur de Beaumont, de Sanci, de Monglas, de Cési & de Champvallon, eut dix-sept en-

fans ; de neuf garçons il n'y en a eu que trois qui ayent eû posterité, Christophe Robert & Loüis chefs des trois branches de la maison de Harlai, qui toutes trois ont été fecondes en grands hommes, soit dans l'Epée, soit dans la Robe, soit dans l'Eglise. La branche aînée fut celle de Beaumont. La seconde a donné les Harlai de Sanci & de Montglas ; & la cadette, les Harlai de Cesi & de Champvallon, c'est de cette derniere qu'étoit issu François de Harlai, qui fait le sujet de la presente histoire. Il naquit le 14 d'Août l'an 1625. & eut pour pere Achilles de Harlai Marquis de Breval & de Champvallon & pour mere Odette Vandetar de Persan. Le goût que son pere avoit pour les belles lettres, & dont la traduction des Annales de Corneille Tacite est une preuve, le porta d'autant plus à cultiver les heureuses dispositions qu'il découvroit dans François le second de ses fils; que des devins & des faiseurs d'horoscopes qu'il écoutoit un peu trop, en annonçoient d'ailleurs de grandes choses pour l'avenir. Il le mit donc dès l'âge de sept ans au College de

Navarre, où il fit de grands progrès durant le cours de ses humanitez : on fut obligé de lui tenir la bride sur une chose, ce fut sur l'inclination naturelle qu'il avoit pour la poësie ; on regarda dans lui ce goût comme un écueil, & son pere qui craignoit que cela ne le détournât des études plus importantes & plus utiles, prit grand soin de l'écarter d'une route qui ne mene jamais à une grande fortune. Il parut encore avec plus d'avantage dans son cours de Philosophie, à la fin duquel il soutint des theses avec tant d'éclat & d'applaudissement, que le Cardinal de Richelieu eut la curiosité de le voir. Le jeune Philosophe parut devant lui avec une contenance si noble & si assurée, & repondit avec tant d'esprit & de modestie à tout ce que lui demanda ce grand Ministre, en presence d'un grand nombre de Seigneurs qui l'environnoient, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il n'avoit jamais vû de jeune homme dont il eût conçû de si grandes esperances. De la Philosophie ayant passé aux études de la Theologie, il fut le premier qui attaqua Jansenius, ce

qu'il fit dans sa tentative : il n'avoit alors que vingt ans, & l'Archevêque de Roüen son oncle à qui la Sorbonne écrivit en corps pour lui faire compliment sur l'éclat & la distinction avec laquelle son neveu avoit soutenu, voulut lui donner en cette occasion des marques de sa satisfaction & de sa tendresse, en lui resignant l'Abbaye de Jumieges : il fallut pour cela l'agrément de la Cour, qu'on obtint enfin après quelques difficultez. Ce fut par l'entremise de Messieurs Charton Grand Penitencier de Paris, & Vincent de Paul Instituteur de la Congregation de la Mission qui étoient du Conseil de Conscience de la Reine mere, & tous deux prevenus d'une grande estime pour le jeune de Harlai.

Après ses études de Theologie, il s'appliqua plus particulierement à l'étude de l'Ecriture & des Saints Peres par rapport à la predication, pour laquelle il se sentoit du talent ; il ne parut pas plutôt en chaire, qu'il fut suivi avec un grand concours de personnes de la premiere distinction, & il eut même l'honneur de voir souvent la Reine mere à la tête de son auditoire.

L'Aſſemblée du Clergé qui ſe tint en 1650, fut le premier Theatre où il eut occaſion de faire paroître le talent qu'il avoit pour les affaires : il s'y trouvoit en qualité de deputé du ſecond ordre pour la province de Normandie ; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-cinq ans, il évita un ecueïl où un eſprit moins ſolide & moins meur que le ſien, auroit eu peine à ne pas donner. Le fait eſt que comme on choiſit d'ordinaire pour Preſidens de l'aſſemblée, des Evêques auſſi-bien que des Archevêques, les deputez du ſecond ordre pretendoient devoir auſſi partager cet honneur en nommant un Preſident de leur corps, & pour donner plus de poids à leurs prétentions par le choix d'un ſujet d'un merite extraordinaire, ils jetterent les yeux ſur l'Abbé de Champvallon pour remplir cette place; mais il s'en deffendit avec autant de modeſtie que de prudence, en leur repreſentant que s'ils avoient du deſſous dans cette conteſtation, comme il y avoit toute apparence, l'entrepriſe étant ſans exemple & odieuſe, leur honneur & leur fortune même dans la ſuite y ſeroient intereſſez. L'évene-

ment fit voir que l'Abbé de Harlai en avoit bien jugé, puiſque le Roi, bien loin d'être diſpoſé à approuver une pareille entrepriſe, deffendit qu'on en fît aucune mention dans les actes du Clergé, de peur que cela ne donnât occaſion de renouveller un jour la même conteſtation.

La conduite de l'Abbé de Champvallon dans une affaire ſi delicate & ſi flateuſe pour lui, donna une ſi haute idée de ſa ſageſſe & de la ſolidité de ſon eſprit, & lui acquit tellement l'affection des Prelats de l'aſſemblée, qu'ils le chargerent des Commiſſions les plus honorables & les plus épineuſes. Il eut occaſion durant cette aſſemblée de ſoutenir, & dans l'aſſemblée, & devant la Reine même les droits de ſon oncle l'Archevêque de Roüen qui avoit convoqué un Synode malgré un Arrêt du Parlement de Roüen qui le deffendoit. Ce Prelat fut ſi touché du zele & de la chaleur avec laquelle ſon neveu avoit ſoutenu ſes interêts, qu'il reſolut de le demander pour ſon Coadjuteur. Il écrivit une lettre à l'aſſemblée du Clergé pour l'engager à en faire la demande à la Reine mere,

L'assemblée prevenuë d'une estime particuliere pour l'Abbé de Champvallon, entra avec plaisir dans les vûës de son oncle. On deputa l'Archevêque d'Embrun, George d'Aubusson de la Feüillade pour faire la demande à la Reine au nom du Clergé ensemble. Cette deputation fut d'autant plus honorable pour l'Abbé de Champvallon, qu'il n'y avoit point d'exemple qu'on en eût fait jusqu'alors en faveur d'aucun autre en pareille matiere. La Reine mere reçut avec bonté la supplication du Clergé; mais elle se defendit d'accorder ce qu'on lui demandoit, en disant que de l'avis du Conseil de Conscience, elle s'étoit fait une loi de ne point accorder de Coadjutorerie; ajoutant cependant, pour adoucir son refus, que si l'Archevêque de Roüen vouloit se demettre de son Archevêché, elle se feroit un plaisir de lui donner son neveu pour successeur. L'Historien remarque ici que la Reine ne donna cette ouverture que dans la persuasion où elle étoit que l'Archevêque de Roüen ne pourroit jamais se resoudre à se depoüiller de sa Prélature. Il avoit en

effet toûjours eu une grande repugnance à faire une pareille demarche ; mais vaincu en partie par la tendresse qu'il avoit pour son neveu, en partie par les sollicitations d'un valet de chambre affidé & puissant sur son esprit, circonstance qui ne laisse pas d'avoir son poids, il consentit à se demettre en faveur de son neveu. La reputation de l'Abbé de Champvallon étoit déjà si grande, même à Rome, que le Pape Innocent X. le proposa lui-même dans le consistoire pour l'Archevêque de Roüen, & lui accorda ses bulles *gratis* ; ensuite dequoi il fut sacré à Paris dans l'Eglise des Chartreux par le Nonce du Pape le 25 de Janvier de l'année 1651.

Ce fut dans cette conjoncture que le Cardinal Mazarin étant revenu à la Cour après être sorti du Royaume, fut proscrit par un Arrêt du Parlement de Paris. La Cour qui le soutenoit, fit engager sous main les Prelats qui étoient à Paris, à faire une deputation au Roi pour demander la cassation de l'Arrêt. Le nouvel Archevêque de Roüen choisi pour cette deputation, se rendit à Tours, où la

Cour étoit alors, & defendit la cauſe du Cardinal avec une force & une éloquence dont la Reine & les Miniſtres lui ſçurent gré. Il partit de là pour ſe rendre à Roüen, où il prit poſſeſſion de ſon Egliſe le premier de Fevrier de l'année 1652, & prêcha le lendemain jour de la Purification dans la Cathedrale en habits Pontificaux: c'eſt par où finit le premier livre de ſon hiſtoire.

Il employa la premiere année de ſon Pontificat à faire la viſite de ſon Diocéſe, & à établir un ſeminaire & des conferences Eccleſiaſtiques. Il perdit ſon oncle au bout de cette premiere année, & non content des obſeques magnifiques qu'il lui fit, il prit ſur lui d'acquitter ſes dettes qui étoient conſiderables, quoique par deux Arrêts conſecutifs du Parlement de Rennes il en eût été déchargé. Ce fut cette même année qu'il fut appellé à Paris par la Reine mere & le Cardinal Mazarin, au ſujet du decret d'Innocent X. contre les V. propoſitions de Janſenius. Il fut d'avis qu'on formât une aſſemblée des Evêques qui ſe trouvoient alors à Paris, & qu'on re-

çût le decret dans cette assemblée, ce qui fut suivi: il se trouva ensuite au Sacre du Roi Loüis XIV. où il eut l'honneur de presenter un des Pairs.

On ne pouvoit être sur un meilleur pied à la Cour qu'il y étoit alors; mais la fermeté qu'il fit paroître bientôt après dans l'affaire des Grands Vicaires du Cardinal de Retz, le fit tomber dans la disgrace. On avoit fait mettre en prison un de ces Grands Vicaires, parceque contre la defense de la Cour il avoit fait les fonctions de sa charge. L'Archevêque de Roüen soutint hautement devant le Cardinal Mazarin; que le Grand Vicaire ayant agi sur les ordres du Cardinal, qui n'étoit ni depoüillé de son Archevêché, ni suspens, n'étoit nullement reprehensible, & sur ce que le Cardinal Mazarin lui dit qu'il étoit bien jeune pour parler si haut, il lui repliqua avec force qu'il étoit plus jeune encore dans le tems qu'il avoit plaidé sa cause & fait casser l'Arrêt qui le proscrivoit. Voilà ce qui commença à le broüiller avec le Cardinal Mazarin & avec la Cour; mais les choses s'aigrirent bien davantage au sujet de ce qu'il

fit contre Claude Auvry Evêque de Coutance. Ce Prelat avoit donné les Ordres dans la Chapelle de l'Achevêché ſous l'autorité du Chapitre de la Cathedrale qui avoit pris le gouvernement du Dioceſe, comme le Siege étant vacant par la fuite de l'Archevêque & l'abſence ou la detention de ſes Grands Vicaires. M. de Harlai en qualité de Metropolitain de l'Evêque de Coutance, ſe crut obligé d'exercer ſon autorité contre un de ſes ſuffragans qui avoit fait une entrepriſe directement contraire aux Canons, & le declara irregulier. Il fut ſur cela cité en Cour, & ayant été mandé au Conſeil privé du Roi pour y rendre compte de ſa conduite, il y vint en Camail & en Rochet, & ſoutint avec beaucoup de force & d'éloquence, qu'il n'avoit rien fait contre l'Evêque de Coutance à quoi il ne fût obligé en honneur & en conſcience. Au ſortir du Conſeil il eut ordre de ſe retirer inceſſamment dans ſon Dioceſe, où il fut deux ans comme en exil, & ne fut rappellé qu'à deux conditions, la premiere qu'il revoqueroit ce qu'il avoit fait contre l'E-

vêque de Coutance, la seconde qu'il
ne paroîtroit plus à la Cour. Quelque
dure que fût la premiere de ces con-
ditions, il falloit en passer par là, ou
renoncer à toute esperance du côté
de la Cour. M. de Harlai plia, il re-
vint à Paris, où ayant eu occasion de
prêcher devant la Reine mere, cette
Princesse lui parla avec bonté, & lui
promit de s'employer pour le faire
rentrer en grace auprès du Roi. Il pa-
rut peu de jours après devant ce Mo-
narque, qui après avoir écouté d'a-
bord ses excuses d'un air assez severe,
lui parla ensuite avec bonté, lui di-
sant qu'il connoissoit son merite sur
ce qu'il lui revenoit de tous côtez de
ses talens & de sa capacité, & qu'il
vouloit que dorénavant il s'attachât
entierement à lui. M. de Harlai le lui
promit, & lui tint si bien parole,
ajoûte l'historien, qu'on l'accusa mê-
me depuis de s'être trop livré à la
Cour. Depuis ce tems-là, le Roi lui
donna toutes les marques de distinc-
tion & de faveur qui pouvoient flatter
son ambition. Il le nomma pour pre-
sider à la prochaine assemblée du Cler-
gé, & il le choisit encore pour presi-

der à celle de 1670 ; & enfin M. de Perefixe Archevêque de Paris étant venu à mourir l'année d'après, le Roi nomma M. de Harlai pour son successeur : c'est par où finit le second livre de sa vie.

Les trois livres suivans renferment tout ce que fit M. de Harlai depuis qu'il fut nommé Archevêque de Paris, jusqu'à sa mort ; nous n'entrerons point sur cela dans un détail qui n'a rien d'assez piquant pour interesser la curiosité du lecteur ; il suffira de dire qu'il eut dès lors toute la confiance du Roi ; qu'il présida à la plûpart des assemblées du Clergé ; qu'il eut part à toutes les grandes affaires, & que le Roi le mit à la tête d'un bureau pour la decision de toutes les affaires Ecclesiastiques. Le Roi paroissoit avoir tant d'inclination pour lui, & goûtoit si fort le caractere de M. de Harlai, que ce Prelat se vit en passe d'aspirer à la place de premier Ministre, ou du moins de succeder à M. Seguier Chancelier de France, qui étant fort vieux devoit bientôt laisser cette grande place vacante. L'Historien nous apprend sur cela deux Anec-

dotes assez curieuses ; la premiere, que dans les vûës qu'il avoit pour le ministere, il prit des leçons de Politique de François Ariste qui avoit été commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, & qui passoit pour habile homme en cette matiere ; la seconde, qu'ayant perdu toute esperance de ce côté-là sous un Roi qui vouloit gouverner lui-même, & à qui on fit craindre, dit l'historien, qu'un Premier Ministre du genie de M. de Harlai ne partageât la gloire de son regne, il rabattit à l'étude de la Jurisprudence sous la direction de Jean le Gendre, habile Jurisconsulte de ce tems-là ; mais cette étude lui fut aussi inutile que la precedente par rapport à ses desseins ; car après la mort du Chancelier Seguier, quoique le Roi eût eu dessein de lui donner sa place, & qu'il eût tenu lui même le sceau durant deux mois, dans l'indetermination où le mettoient d'un côté l'estime qu'il faisoit de la capacité de M. de Harlai, & de l'autre la crainte que par la malignité de ceux qui étoient jaloux de son élevation, le bien des affaires n'en souffrît, il prit enfin le parti d'en nom-

mer un autre, se reservant à lui donner d'ailleurs d'autres marques de son estime & de sa confiance. Ce fut en sa consideration qu'il attacha à l'Archevêché de Paris le titre de Duché Pairie. Il le nomma en 1690. pour le chapeau de Cardinal à la premiere promotion que feroit le Pape en faveur des Couronnes, honneur dont il ne put pas joüir, étant mort d'apoplexie le 6. d'Août 1695, avant que se fît la promotion.

Le sixieme & dernier livre contient une infinité de particularitez qui n'ont pas pû trouver place dans le corps de l'histoire sur le caractere, l'humeur & la conduite de M. de Harlai; tant dans le particulier & dans le Domestique, que dans le Public. On trouve à la fin de tout l'Ouvrage trois éloges du même Prelat, deux en François, & le troisiéme en Latin, tous trois de la composition de M. le Gendre, qui a voulu faire éclater de toutes les manieres qu'il lui a été possible, la vive reconnoissance qu'il a conservée pour la memoire de son bienfacteur, qu'il n'a jamais loüé avec plus de zele & d'effusion que dans le tems

qu'il n'en avoit plus rien à attendre.
Ce zele cependant ne l'a point aveuglé ſur ſon Heros, & il ne fait point le difficulté de paſſer condamnation ſur les choſes où il le croit reprehenſible. Cette vie du reſte eſt d'autant plus curieuſe, que M. le Gendre a eû l'habileté d'y faire entrer naturellement preſque tout ce qu'il y a eu en France de grands evenemens depuis que M. de Harlai a commencé à figurer dans le grand monde; on y trouve une infinité de portraits & de parallèles de perſonnes de diſtinction qui ont vécu du tems de M. de Harlai; & M. le Gendre n'introduit preſque perſonne ſur la ſcene, qu'il ne caracteriſe par quelque endroit ſingulier; ce qui joint à pluſieurs Anecdotes curieuſes qu'il a ſemées dans ſon hiſtoire, ne ſçauroit manquer d'en rendre la lecture très-agréable & de faire autant d'honneur à l'Auteur du côté de l'habileté dans l'execution de l'ouvrage qu'il a entrepris, que l'entrepriſe même lui en fait du côté de la reconnoiſſance.

ARTICLE II.

ANNALES DES PROVINCES-Unies, depuis les negociations pour la paix de Munster. Par Mr Basnage. A la Haie chez Charles le Vier. 1719. *in folio, pages* 842.

LA paix de Munster mit le sceau à la Souveraineté des Provinces-Unies : c'est par cet évenement si important pour la République Hollandoise, que Mr Basnage commence son histoire ; elle est écrite en forme d'annales, & les annales sont composées avec une metode si compassée, que chaque année fournit un livre. Quand les affaires de la République ne donnent pas assez de matiere, l'Analiste y supplée par de longues excursions dans les Etats voisins : *Il n'étoit ni possible, ni permis d'oublier les révolutions étrangeres; cependant nous nous sommes bornez à celles qui interessoient assez la République pour entrer dans son histoire* ; ainsi parle Mr Basnage dans sa préface. Il tient certainement beaucoup plus qu'il n'a promis ;

es revolutions d'Angleterre, les mouvemens domeſtiques & les intrigues de Cour en France, les démêlez des Princes d'Allemagne, les guerres du Nord, & ce qu'on ne s'attendroit pas de trouver dans une hiſtoire de Hollande, les élections des Papes, leurs differens caracteres, leur gouvernement, les decisions du Saint Siege ſur les diſputes qui ſe ſont élevées dans l'Egliſe Romaine; en un mot l'Hiſtoire Politique & Eccleſiaſtique de toute l'Europe depuis l'année 1646, eſt renfermée dans cet ouvrage.

Les Lecteurs Critiques ſe formaliſeront peut-être de la trop grande étenduë de ces Annales; ils les compareront avec celles de Corneille Tacite, & ils ne pourront approuver que vingt & une années de l'Hiſtoire des Provinces-Unies faſſent un Ouvrage deux fois plus ample que celui dans lequel l'Annaliſte Romain a renfermé les évenemens qui s'étoient paſſez pendant cinquante-deux ans dans l'Empire; c'eſt-à-dire, dans tout l'univers. Mais en revanche bien des gens trouveront un grand plaiſir à parcourir divers païs ſous un guide

auſſi amuſant que l'eſt Mr Baſnage.

Dans le premier livre, les negociations de Munſter s'ouvrent par le caractere qu'on y fait des Médiateurs & des Plenipotentiaires. Le Nonce Fabio Chigi & le P. pe Innocent X. n'y ſont pas bien traitez. Un bon Proteſtant, dès qu'il met un Pape & ſes Miniſtres ſur la ſcéne, ne manque jamais à leur donner de l'odieux, ou du ridicule. Les differens caracteres ſont entremêlez d'une courte expoſition des interêts de chaque nation. Mr Baſnage prétend que la France, en demandant à l'Empereur une ceſſion des trois Evêchez, Mets, Toul & Verdun, qui faiſoient autrefois partie de l'Empire, & qu'elle avoit réünis à ſon domaine, conſentoit de les tenir à droit de fief, afin qu'on n'accuſât pas le Roi de vouloir démembrer l'Empire. Mais il y avoit, ajoute-t-il, une raiſon ſecrette de cette démarche; car on s'imaginoit que les Rois de France deviendroient par ce moyen Princes de l'Empire: qu'en cette qualité ils enverroient leurs Députez aux Diétes; qu'ils y auroient ſéance & droit de ſuffrage, & qu'ils

 pourroient

pourroient être Empereurs, si la circonstance le permettoit. La France demandoit encore l'Alsace; les Archiducs s'y opposoient; mais on leur offroit secretement un dédommagement.

La premiere qualité d'un Historien est l'exactitude dans l'exposition des faits importans. Le public attend de nous que nous l'instruisions du plus ou moins de fidelité que nous remarquons dans les Ouvrages dont nous lui rendons compte. Pour juger sainement & sans prévention de l'exactitude des nouvelles annales, nous nous arrêtons au premier article important qu'elles nous presentent.

Mr Puffendorf rapporte en original les demandes que la France fit à l'Empereur aux Conferences de Munster; elles sont differentes de celles que Mr Basnage lui fait faire. 1°. Il n'y est point fait mention des trois Evêchez; la France les possedoit depuis fort long-tems; & les Ministres Imperiaux en avoient souvent offert la cession absoluë. 2°. Les Plenipotentiaires François ne se contentoient pas de demander l'Alsace en general. Ils vou-

loient une cession de l'Alsace Haute & Basse, y compris le Sungau, le Brisgau, Brisac & les villes forestieres. Ils ajoûtoient que Philisbourg & ses dépendances demeureroient au Roi pour assurer la communication. 3°. Ils consentoient à la verité que l'Alsace & Philisbourg relevassent de l'Empire; mais c'étoit à condition que le Roi auroit le droit de séance & de suffrage dans les Diétes, comme les autres Princes & Etats qui composent le Corps Germanique. Tous les points meritoient bien que l'Annaliste y fît une attention particuliere; il passe legerement dessus, & on est tout étonné de lui entendre dire sur la fin de son premier livre: *L'Empereur convenoit que les trois Evêchez demeureroient en Souveraineté à la France, & qu'ils ne feroient plus partie de l'Empire; que les deux Alsaces, Brisac & le Sungau seroient cedez à condition qu'on payeroit en trois ans trois millions à l'Archiduc Ferdinand pour le dédommager; que le Roi mettroit garnison dans Philisbourg, &c.*

En rapprochant les deux endroits où Mr Basnage parle des propositions

de la France & des dispositions de l'Empereur à la paix, il semble que l'Empereur pousse la generosité jusqu'à accorder beaucoup plus qu'on ne lui demande. Comment accommoder le prétendu consentement que la France avoit donné de tenir les trois Evêchez en droit de fief, avec la cession que l'Empereur veut bien en faire en toute Souveraineté? En second lieu sur quel pied les deux Alsaces sont-elles offertes à la France? Troisiemement profita-t-on des dispositions de l'Empereur, & les Plenipotentiaires Imperiaux réglerent-ils quelque chose avec ceux de la France? L'Annaliste garde sur tout cela un silence qui marque beaucoup de négligence ou beaucoup d'affectation: s'il s'étoit donné la peine de suivre Mr de Puffendorf & de consulter les mémoires que nous avons sur les négociations de Munster, il auroit éclairci à peu de frais un fait qui n'est point étranger à son histoire, & qui d'ailleurs a beaucoup influé dans toutes les guerres qui se sont élevées depuis la paix de Westphalie entre la France & les Puissances voisines. Peut-être nos Lec-

teurs ne seront ils pas fâchez d'en trouver ici une exposition abregée. Les Ministres Imperiaux avoient offert à la France une cession absoluë de trois Evêchez ; la France ne s'étoit pas contentée d'une satisfaction qui ne la dédomageoit en aucune maniere de tout l'or & de tout le sang qu'elle avoit prodigué au rétablissement de la liberté germanique. Elle fit donc au commencement de 1646. les demandes que Mr Puffendorf rapporte ; le consentement que les Ministres donnerent à tenir l'Alsace en fief de l'Empire, fut une adresse politique. Ils sçavoient bien que l'Empereur ne souffriroit jamais que le Roi de France eût seance dans les Diétes, & ils craignoient d'éffaroucher d'abord les Etats & les Princes d'Allemagne, s'ils proposoient absolument & sans alternative le demembrement d'une Province considerable de l'Empire. Cette adresse leur réüssit ; la Diéte Imperiale ne se récria point contre les demandes du Roi, & les Ministres de l'Empereur aimerent mieux ceder l'Alsace en Souveraineté, que de la laisser en fief, pour deux raisons que le Com-

te de Trausmandorf Plenipotentaire de l'Empereur dit alors en particulier aux Ministres Suedois qui s'étonnoient de sa liberalité. La premiere, c'est qu'il étoit essentiel d'exclure le Roi de France du Corps Germanique; la seconde, c'est que l'Alsace appartenant en toute Souveraineté à la France, les Espagnols qui y conservoient des pretentions, pourroient la lui enlever plus aisément, que si elle continuoit à être liée avec les Ordres de l'Empire, qui seroient obligez de la défendre. Il y avoit dans ces raisons peu de bonne foi & beaucoup de chimere; les François n'en furent point la duppe; mais comme ils redoutoient peu les Espagnols, ils continuerent leur traité, & lorsqu'ils eurent obtenu de l'Empereur tout ce qu'ils souhaitoient, ils en dresserent les articles qui furent arrêtez & signez le 13. Septembre de la même année 1646.

Les articles qui furent deposez entre les mains du Mediateur avec cette clause expresse, *qu'il n'y seroit rien changé*, contenoient une cession faite à la France des trois Evêchez avec leurs districts de l'une & l'autre Alsace,

ſans aucune reſerve & en toute ſouveraineté; de Briſac & du droit de garniſon perpetuelle dans Philisbourg.

Un Hiſtorien qui fait trois Livres entiers ſur la paix de Weſtphalie, a-t-il pû ignorer, a-t il dû omettre un point ſi important? Mais où Mr Baſnage a-t-il été prendre ce qu'il avance dans ſon troiſiéme Livre, que le 19 Août de l'année 1648, *Mr Servien donna aux Etats de l'Empire une declaration, par laquelle le Roi de France conſentoit à poſſeder le Landgraviat d'Alſace à titre de ſief de l'Empire, comme la Maiſon d'Autriche l'avoit poſſedé?*

Les Mémoires de Mr le Comte de Brienne qui viennent d'être donnez au public, ne permettent pas de le croire. Voyez ce qu'on y lit ſous l'année 1647, *Mrs de Longueville, d'Avaux & Servien diſputerent long-tems enſemble, ſi l'Alſace devoit être demandée en Souveraineté, ou poſſedée comme mouvante de l'Empire.* La choſe fut auſſi debattuë dans le Conſeil du Roi; les avis furent partagez entre le ſentiment de Mrs de Longueville & Servien qui étoient pour la Souveraineté, & le ſentiment de Mr

d'Avaux qui se declaroit pour la mouvance. Le Cardinal Mazarin qui ne pouvoit dédire Servien, ayant emporté la balance, manda que, *le Roi vouloit posseder le Landgraviat d'Alsace en toute Souveraineté, de même que Brisac & son territoire qui fait partie du Brisgau, & Philisbourg sous le titre de garde, selon qu'il est plus amplement porté par le traité qui ne fut signé que de Servien & depuis ratifié par le Roi, de même que par l'Empereur & les Princes de l'Empire.*

Cet exposé s'accorde parfaitement avec ce que Mr Puffendorf a écrit sur la ratification que les Princes & Etats d'Allemagne firent des articles convenus entre l'Empereur & le Roi de France. Lorsque les articles furent communiquez en 1645. aux Etats de l'Empire, il s'y trouva de très-grandes difficultez; mais ces difficultez ne tomboient pas sur la cession de l'Alsace en Souveraineté. Il ne fut plus question d'établir la mouvance de cette Province; les Etats de l'Empire s'attacherent à un autre point beaucoup plus embarassant, & dont la décision fut assez équivoque pour

donner lieu dans la ſuite à bien des conteſtations. Puiſque Mr Baſnage n'a pas jugé à propos d'en parler, nous allons y ſuppléer ſur des mémoires, que nous avons des negociations de Munſter, & particulierement ſur ce qu'en a écrit Mr Puffendorf. Les articles qui avoient été réglez entre l'Empereur & le Roi de France, portoient expreſſément, que les trois Evêchez avec leur Diſtrict, le Landgraviat de l'une & l'autre Alſace, & la Prefecture Provinciale des dix villes Imperiales ſituées en Alſace, avec toutes ſes dépendances ſans aucune reſerve appartiendroient à perpetuité au Roi très-Chrétien & ſeroient incorporez à la Couronne de France avec toute ſorte de Juriſdiction, de ſuperiorité & de Souveraineté. *Cum omnimodâ juriſdictione, ſuperioritate, ſupremoque dominio.*

Les Etats de l'Empire ayant pris communication de cette convention qui étoit demeurée ſecrete pendant long-tems, ſe récrierent ſur *l'enormité* d'une ceſſion ſi étenduë; ils firent un reſultat dont la concluſion étoit qu'on en excepteroit nommément les grands

Vassaux, Comtes, Ducs & Barons qui relevoient des trois Evêchez, & que les dix villes Imperiales de la Préfecture d'Haguenau, particulierement Landau & Veissembourg & les terres qui relevoient immediatement de l'Empire, conserveroient leur *immediateté*. Le resultat ayant été changé dans la suite en une déclaration, fut presenté aux Plenipotentiaires de l'Empereur, & à ceux du Roi de France; les premiers repondirent qu'ils avoient conçu les articles avec tant de précaution, qu'ils ne donnoient point atteinte à l'immediateté des villes & des Seigneuries qui relevoient de l'Empire, & que dans l'Alsace ils n'avoient cedé que ce qui avoit appartenu à la Maison d'Autriche, en sorte que les Rois de France ne posséderoient cette province que de la maniere & au même titre que la maison d'Autriche l'avoit possedée. Mr Servien qui restoit seul des Plenipotentiaires de France, s'éleva contre la réponse des Ministres Imperiaux; il rejetta la déclaration des Etats de l'Empire; ceux-ci s'adresserent aux Ministres Suedois, qui après les avoir

écoutez declarerent que les articles feroient inferez dans le traité de paix tels qu'ils avoient été reglez, sans que le Plenipotentiaire François reçût ni donnât aucune déclaration; permis cependant aux Etats de l'Empire, après avoir signé les articles, d'envoyer leur déclaration au Roi Très-Chrétien, & de lui témoigner par écrit qu'ils ne consentoient à l'execution des articles que conformément aux explications qu'ils y donnoient dans leur déclaration.

Les signatures se firent, la déclaration fut envoyée au Roi qui n'y fit point de reponse. Les articles de la cession demeurerent donc dans leur entier, ils furent inserez dans le traité de Munster sans y apporter les changemens que les Etats de l'Empire avoient sollicitez. Sur quoi les Etats firent de nouveaux efforts pour faire accepter leur déclaration, à laquelle le Roi de France n'avoit point repondu. Mais la fermeté de Mr de Servien rendit tous ces efforts inutiles, & sans qu'on eût égard à leurs remontrances, la paix fut signée le 24. Octobre 1648. Cet exposé simple fait bien voir que

Mr de Servien fut bien éloigné de donner en 1648, aux Etats de l'Empire une déclaration par laquelle, *le Roi de France consentoit à posseder le Landgraviat d'Alsace à titre de fief de l'Empire, & comme la maison d'Autriche l'avoit possedé*, puisqu'il refusa constamment d'accepter une déclaration des Etats de l'Empire, qui limitoit la Souveraineté accordée au Roi de France sur l'une & sur l'autre Alsace, & qui la reduisoit au même droit dont la maison d'Autriche avoit joüi. Mr Basnage auroit dû s'instruire plus à fond de cette affaire, ou n'en point parler du tout : après l'exactitude, la qualité la plus essentielle à un Historien est le desinteressement, l'impartialité. Le procès fait au Roi d'Angleterre par de faux zelateurs de la nouvelle Religion est une bonne pierre de touche ; voyons ce qu'il en a écrit. Il commence son IV^e. livre par cette horrible évenement. La Religion, dit-il, ou plutôt l'ombre & l'exterieur de la Religion en fut le pretexte. Il convient que la jalousie des Presbyteriens & la haine qu'ils portoient aux Episcopaux, les arma contre le Roi ;

mais il n'est pas long-tems sans justifier ses Confreres. *Ils avoient été persecutez par les Evéques qui entreprenoient de leur enlever les rites qu'ils avoient reçûs de leurs peres, & un gouvernement Ecclesiastique sous lequel ils vivoient en repos.* C'est la premiere chose que Mr Basnage dit à leur décharge. Ce motif excuse-t-il des Sujets qui se sont revoltez contre leur Roi? Il faut avoüer que le zele des partis met d'étranges contradictions dans les meilleurs esprits. Selon Mr Basnage dans sa description historique du gouvernement des Plenipotentiaires, on ne peut contester aux Souverains le droit de regler les exercices publics & les actes exterieurs de la Religion; selon Mr Basnage dans ses Annales, la revolte des sujets est excusable lorsque leur Souverain usant de ce droit qu'on ne peut lui contester, veut les soumettre à un gouvernement Ecclesiastique, & à des ceremonies qui ne leur plaisent pas. Un principe incontestable en Hollande cesse-t-il donc de l'être en Angleterre, parce que le Souverain est d'une Religion differente? *Les Ministres Presbyteriens du Diocese de Lon-*

dres qui n'avoient pas prévû les ſuites de cette premiere démarche, voyant le Roi priſonnier, refuſerent d'aſſiſter aux Conferences de Fairfaix & de Cromvel & proteſterent ſolennellement contre leur conduite par un écrit public. Cette ſeconde juſtification vaut un peu mieux que la premiere, & nous paſſons à Mr Baſnage de diminuer la faute des Docteurs de ſa Communion; mais en verité nous ne pouvons lui paſſer de vouloir la faire retomber ſur les Eccleſiaſtiques Romains. Eſpere-t-il perſuader en Hollande même & en Angleterre, que les Prédicateurs Catholiques ourdirent cette malheureuſe trame? *Que la Sorbonne conſultée ſur le meurtre futur de Charles premier, répondit qu'il ſeroit légitime, & que pluſieurs Jeſuites ayant à leur tête un Seigneur Anglois, paſſerent à Rome & conſulterent l'oracle, qui répondit qu'on pouvoit ſans crime attenter à la perſonne du Roi & lui ôter la vie?* Ces faits peuvent tout au plus trouver place dans de miſerables libelles qu'on répand après coup pour amuſer ou pour échauffer la populace; nous ne nous ſerions pas at-

tendus à les trouver dans une histoire écrite par un auteur qui a du mérite & de la reputation. C'est encore sur des memoires aussi peu serieux que Mr Basnage examine si le Roi eut part aux massacres d'Irlande; & lorsqu'il vient aux chefs de l'accusation intentée à ce malheureux Prince par des Sujets parricides, le zele du Protestantisme républicain le fait douter si Charles premier n'étoit pas en effet coupable de haute trahison, puisque la guerre du Roi contre les Sujets tend à l'oppression des peuples & à l'aneantissement des loix. Presque tout le reste de ce IV^e^. livre est employé à décrire les mouvemens de la fronde dans Paris.

A l'occasion des contestations qui s'eleverent sur les Commanderies de l'Ordre Teutonique & de l'Ordre de Malte, situées dans les sept provinces dont on demandoit la restitution, l'Annaliste met en abregé l'histoire de la Prusse Ducale, que l'Electeur de Brandebourg possede & qui vient d'être erigée en Royaume: comme cet endroit est curieux & fort bien écrit, nous le transcrirons dans son entier.

La Terre Sainte ayant été reconquise par les Sarrasins, les Chevaliers Teutons reprirent la route de leur païs, & formant un corps considerable, ils conquirent la Prusse, la Livonie, & la Courlande, où le Christianisme n'avoit pas encore percé; ils acheterent ou usurperent de grands domaines dans une infinité d'autres lieux. Leur puissance les rendit fiers & odieux; la Noblesse & le peuple de Prusse soulevez contr'eux, se jetterent entre les bras de Casimir Roi de Pologne, & lui livrerent cinquante-six villes d'où les Commandeurs de l'Ordre avoient été chassez. Ces Commandeurs se retrancherent dans les places qui leur restoient, & soutinrent contre Casimir une guerre de 13 ans, qui finit par le partage qu'on fit de la Prusse entre le Roi de Pologne & l'Ordre Teutonique. Albert de Brandebourg ayant été élû Grand-Maître de l'Ordre l'an 1511. prit possession de cette partie Orientale de la Prusse qui avoit été cedée à l'Ordre; & après plusieurs contestations avec le Roi de Pologne, sur l'hommage qu'il devoit rendre, Casimir qui étoit oncle d'Albert, ceda à son neveu ses pretentions sur la Prusse qui fut érigée en Duché à

condition de le tenir à ſoi & hommage de la Couronne de Pologne ; ainſi l'Ordre Teutonique perdit ce païs. Charles V. fit caſſer à Ausbourg le traité fait entre Caſimir & Albert, parce que la Pruſſe étant dépendante de l'Empire, le Grand Maître n'avoit pas eu le droit de ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance, ni de s'approprier ce qui appartenoit à l'Ordre Teutonique. La Chambre de Spire mit Albert au ban de l'Empire ; mais la Pruſſe n'a pas laiſſé d'être réünie aux Etats de Brandebourg. On voit par là que ſi les nouvelles ſectes ont enlevé à quelques Princes leur Souveraineté, elles en ont donné à quelques autres de nouvelles, qui ne leur appartenoient pas. Sous l'année 1650. Mr Baſnage fait l'hiſtoire des differends qui s'éleverent dans les Provinces-Unies ſur le licenciement des troupes. Selon lui, Guillaume II. Prince d'Orange étoit un Prince ambitieux qui avoit formé le deſſein d'opprimer la liberté de la République ; les Etats Generaux qui applaudirent à ſes deſſeins, les provinces & les villes qui le ſeconderent, trahiſſoient leur patrie par un attachement aveugle au tyran. La ſeule

province de Hollande & principalement la ville d'Amsterdam fit paroître une genereuse resistance; la mort subite & imprevûë du Stadouder fut un coup du Ciel qui sauva l'Etat. L'Annaliste s'étonne après cela des regrets & des eloges qu'on lui donna après sa mort. Il est bien éloigné d'imiter de serviles admirateurs, & plein d'un zele républicain, il met sur la même ligne Guillaume II. Cromvel, & le Cardinal Mazarin qu'il représente comme des hommes dont la mémoire doit être en execration. Trouvera-t-on ce paralelle judicieux en Hollande & en France?

La vie manuscrite du Cardinal de Rets qu'on a donnée au public sous le titre de *Memoires du Cardinal de Rets*, fournit plus de la moitié de l'histoire des Annales 1650, 1651, 1652. *Mr Basnage, comme il le dit dans sa Préface, ne pouvoit pas deviner que ces memoires après avoir été si long-tems enfermez dans le cabinet de quelques Curieux, seroient enfin imprimez.* C'est pour cela qu'il les copie si au long; s'il en interrompt la suite, c'est que trouvant l'ouvrage du Coadjuteur en-

core trop ſerieux pour ſon hiſtoire, il eſt bien aiſe d'y ajouter quelques reflexions malignes ſur le compte de la Cour ou de l'Egliſe; ces malignitez ne ſont pas toujours fort ingénieuſes. En voici deux par exemple ſur l'empriſonnement du Cardinal de Rets, que je trouve tout de ſuite à la page 283: *le Roi fit publier un écrit, par lequel il ſoutint qu'on devoit recevoir ſa reſolution comme inſpirée par celui qui tient entre ſes mains le cœur & la volonté des Rois. Ainſi l'empriſonnement d'un Cardinal étoit une inſpiration du Saint-Eſprit que le jeune Roi* (il étoit déjà majeur) *avoit reçûë dans un âge où peut-être ignoroit-il qu'il y eût un Saint-Eſprit.*

Le Pape Innocent X, dit-il enſuite, *qui n'étoit ni Mazarin, ni François, fut émû d'un grand zele, en apprenant qu'un Prince de l'Egliſe univerſelle avoit été arrêté comme on auroit fait un particulier criminel. Il tint pluſieurs Congregations pour chercher des remedes à un ſi grand mal. La Sorbonne prit ſon parti; le Clergé de Notre-Dame chantoit une antienne pour ſon Evêque, & les Curez de Paris faiſoient la même choſe;*

mais un prisonnier remuant ne laisse pas de souffrir beaucoup pendant qu'on prie Dieu dans toutes les Eglises pour sa délivrance. Mr Baile a inspiré à Mrs nos Refugiez ce goût de plaisanterie sur les personnes & sur les choses qu'on avoit coutume de respecter; mais il leur arrive assez souvent d'imiter sa hardiesse, sans attraper son agrément.

ARTICLE III.

ELOGE DU PERE PEDRUZZI Jesuite, celebre Antiquaire de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Parme.

LE Pere Paul Pedruzzi mourut à Parme le 20 Janvier de la presente année, âgé de soixante-quinze ans. Il étoit natif de Mantouë, d'une Noblesse distinguée; & quoiqu'il fût le seul qui restât de sa maison, il entra genereusement dans la Compagnie de Jesus, & s'y consacra au service de Dieu dès l'âge de quinze ans. Persuadé que l'esprit ne suffit pas, quelque bon qu'il soit, sans une application constante, on l'a toujours vû

dans ſes études, dans la Regence, dans la Prédication qu'il continua avec zele & benediction, tant que ſa ſanté le lui permit, on l'a, dis je, toujours vû faire tout avec une application correſpondante à la grandeur de ſon eſprit. Son ſçavoir le fit choiſir par S. A S. feu Monſeigneur le Duc de Parme Ranuce II. pour arranger ſon riche & curieux cabinet de médailles, & en donner des explications. C'eſt à quoi il a employé la plus grande partie de ſa vie. Les ſept tomes *in folio* de ces Explications ſont trop connus pour nous y arrêter ici; on en a rendu compte au Public dans nos Mémoires, à meſure qu'ils ont paru. Le huitiéme eſt achevé & revû; on l'imprimera au plûtôt. Son ſtile eſt plus diffus qu'il n'auroit dû l'être, s'il n'avoit écrit que pour des perſonnes déja initiées aux myſteres de la ſcience des médailles: mais des ordres ſouverains l'ont obligé de s'accommoder aux *allures* de ceux mêmes qui n'avoient pas encore d'entrée dans ces ſciences, afin qu'il n'y eût perſon-qui ne fût en état de profiter du bienfait de Leurs Alteſſes Sereniſſimes.

Le P. Pedruzzi fut toujours très-consideré de ces grands Princes, non seulement par son érudition, sa conduite toujours sage & irréprochable & un esprit bon à tout, mais encore par la modestie la plus rare au milieu des applaudissemens : c'est cette modestie qui lui faisoit encore recevoir, comme des graces & des bienfaits, les avis & les corrections mêmes les moins assaisonnées, pour ne pas dire les plus passionnées de ses écrits. Piqué quelquefois par certains Ecrivains, jamais il n'a repondu ni de vive voix, ni par écrits, qu'avec la plus parfaite douceur & humilité. Un homme si modeste étoit la candeur même & l'ingenuité : & quelque peu qu'on traitât avec lui, il n'étoit pas possible de se deffendre de l'aimer. Il y avoit déja un an qu'il étoit attaqué d'une hydropisie de poitrine, sans avoir pour cela rien relâché de ses éxercices ordinaires de pieté, ni de ses études. Il continua ainsi jusqu'au dernier jour de sa vie, que se sentant assailli d'un plus violent accès de son mal, il fut obligé de se mettre au lit. Il reçût en très-peu de tems;

avec un ſouverain reſpect, de grands ſentimens de Dieu, & un deſir tendre & vif de l'autre vie, les derniers Sacremens de l'Egliſe, après quoi il alla joüir de la récompenſe promiſe, qu'avec la grace de Notre Seigneur il avoit meritée par une vie exactement reglée ſur les loix de ſa profeſſion, & toute paſſée dans l'obſervation de ſon Inſtitut.

Nous avons appris que le R. P. Piovenè a été choiſi par Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc de Parme regnant, pour continuer l'ouvrage du P. Pedruzzi.

ARTICLE IV.

REFLEXIONS CRITIQUES ſur les Lettres & les Memoires de Vargas, traduites de l'Eſpagnol en François, & données au Public par M. Michel le Vaſſor, Proſelite de la Religion Anglicane.

CEs Reflexions ſont renfermées dans un même volume, avec la Critique de l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, qui eſt attri-

buée à M. Frein du Temblay, & dont nous avons déjà donné l'extrait. Il y a environ vingt ans que M. le Vassor ayant recouvré les pieces qu'on y refute, les publia ,, comme une preuve ,, convaincante que le fond de l'His- ,, toire de Fra-Paolo est veritable. Peut-être les raisons plausibles ne manqueroient-elles pas à qui entreprendroit d'en rendre la fidelité suspecte; on ne l'a pas cru necessaire, & on s'assure que sans entrer dans une discussion trop étudiée, une simple connoissance du génie, de la situation, des engagemens de ce nouvel adversaire, sera seule capable d'abreger bien du chemin,

Dire de Vargas qu'il n'avoit point pour les Protestans, ni pour leur doctrine cette estime & cette inclination qui a perdu Fra-Paolo, c'est lui rendre justice. Il ne faut pas néanmoins conclure de là que son témoignage en devienne plus autorisé, ni plus respectable.

En apportant au Concile d'assez bonnes dispositions pour l'extirpation des erreurs courantes, malheureusement il n'apporta pas un esprit

aſſez éclairé, ni aſſez de deſintereſſement pour juger ſainement des choſes qui s'y paſſoient, & pour en parler avec diſcretion. Il étoit profondément verſé dans la Juriſprudence ; mais „ il reſſembloit, dit notre Auteur, „ à un grand nombre de Sçavans, qui „ parce que, peut-être, ils paſſent le „ commun en quelque genre d'érudi-„ tion, diſent trop hardiment leur „ ſentiment de certaines choſes qu'ils „ n'ont pas aſſez étudiées, & qui ne „ ſe trouvent pas dans la circonference „ de leurs lumieres. Il vouloit ſincerement le bien de la Religion ; mais il le vouloit en Miniſtre d'un Prince qui alloit à ſes fins, & dont le zele pour la reduction des Heretiques n'étoit pas conſtamment à l'épreuve d'un interêt moins chrétien. Ne ſoyons donc pas étonnez de ſes plaintes ſouvent ameres, toujours inconſiderées contre le Pape, les Legats, & tous ceux generalement qui ne donnoient pas aveuglément dans ſes vûës.

L'Auteur de la Critique les reduit à trois chefs, qui ſont, le peu d'ordre & de liberté qu'il y avoit dans le Concile, le peu de ſcience des Peres, & le

 refus

refus de donner des ſauf-conduits aux Proteſtans en la forme qu'ils les demandoient.

Mais que manquoit-il donc au Concile ſelon Vargas pour le mettre en regle & en faire une aſſemblée libre ? Une dépendance abſoluë des volontez de Charles-Quint & de la direction de ſes Miniſtres. Que l'on ne propoſoit pas ce qu'il plaiſoit à la Cour de Vienne ou de Madrit de faire propoſer ; que l'on n'ajuſtoit pas les definitions aux modeles & aux formules qu'en avoient reçû les Ambaſſadeurs ; que l'on ne ſe prêtoit pas, ou du moins que l'on ne ſe prêtoit pas avec aſſez de ſoupleſſe aux raiſons de politique qu'ils alleguoient pour avancer ou pour reculer les ſéances : cela paroiſſoit à Vargas & aux autres Imperiaux une atteinte criante donnée aux droits de l'Empereur, arbitre né, comme ils le prétendoient, de tout Concile Œcumenique.

Ces hautes pretentions étoient particuliérement fondées ſur l'exemple de Conſtantin, des deux Theodoſes, de Marcien & de quelques-uns de leurs ſucceſſeurs, qu'on ſçait avoir

exercé une grande autorité dans les Conciles Generaux par eux-mêmes & par leurs Officiers. Mais il ne s'ensuit pas que Charles-Quint en dût exercer une pareille à Trente. Le titre d'Avocat de l'Eglise & celui d'Evêque *ad extra* n'étoient plus des titres attachez à la seule personne de l'Empereur ; tout Prince Chrétien se les attribuë depuis le demembrement de l'Empire Romain , & se croit en droit d'en remplir les fonctions. Il n'y a donc rien de plus raisonnable que l'œconomie des derniers siécles, laquelle pour éviter la confusion que la concurrence des differens Princes feroit immanquablement naître dans un Concile General, laisse aux Présidens du Concile tout ce qui regarde la forme de proceder. Tout ceci soit dit sans entrer non plus que notre Auteur, dans la discussion de la liberté que JESUS-CHRIST a donnée à son Eglise en matiere de foi & de discipline. Vargas se récrie que c'est mettre le Concile à la discretion du Pape ; mais les faits qu'il rapporte en preuve , à l'égard du Concile de Trente , ne nous en convainqueront pas. Il y parle d'entre-

prises odieuses & de domination usurpée, au lieu que l'on n'y voit qu'un sage concert & une correspondance autorisée par les exemples de tous les tems entre le Pape & les Evêques assemblez : tantôt pour traverser des desseins manifestement préjudiciables au but du Concile ; tantôt pour déterminer les matieres sur lesquelles il y avoit à prononcer & où il seroit fort étrange que le Chef de l'Eglise n'eût point de part. Combien cette précieuse portion du Concile d'Ephese qui anathematisa Nestorius, temoigna-t'elle de reconnoissance au Pape Celestin pour avoir envoyé son sentiment par écrit ? Les acclamations furent encore plus vives au Concile de Calcedoine, dont S. Leon, tout absent qu'il étoit de corps, eut veritablement par sa lettre, & par ses Legats la principale direction. » C'est » ainsi, dit l'Auteur, que les Conciles Generaux ont été aidez par » les Papes. Les Evêques qui composoient ces saintes assemblées, » occupez à condamner les erreurs » & à définir les dogmes de la » foi, consultoient volontiers &

„ écoutoient avec un prejugé favora-
„ ble les Souverains Pontifes, qui
„ par l'ancienneté, l'étenduë & la
„ ſcience particuliere de l'Egliſe à la-
„ quelle ils préſidoient, & les rap-
„ ports que leur dignité de Patriar-
„ che d'Occident & de Chef de l'E-
„ gliſe leur donnoit avec toutes les
„ Egliſes du monde, étoient plus en
„ état que perſonne de connoître la
„ tradition de l'Egliſe univerſelle &
„ de déclarer quelle étoit ſa foi.

On ne connoît pas trop la penſée de Vargas, lorſque comparant les Conciles à la vie des hommes, qui ont leur enfance, leur jeuneſſe, leur force, leur vieilleſſe & leur decadence; il ſemble placer le Concile de Trente dans ce funeſte terme où il ne lui ſeroit reſté qu'une autorité mourante, prête à diſparoître ſans qu'il en demeurât le moindre veſtige. C'eſt traiter un ſujet, & en ignorer les premiers principes, que de ſuppoſer des alterations & des viciſſitudes de tems, quand il s'agit d'une autorité toute fondée ſur la promeſſe de Jesus-Christ & ſur l'aſſiſtance de l'Eſprit Saint. Ce qu'ont été les Conciles

dans les premiers ſiécles, ils l'ont été dans le cours des ſiécles ſuivans. Si quelques demarches moins meſurées, ou quelques conteſtations ſurvenuës au Concile de Trente étoient capables de diminuer notre veneration, celle que nous avons pour les Conciles anterieurs courroit bien-tôt le même riſque, puiſqu'il n'en eſt point où un eſprit chagrin ne puiſſe trouver le même prétexte de ſcandale. Vargas lui-même ne ſçauroit s'empêcher de déclarer que malgré les fautes de conduite qu'il reproche aux Peres de Trente, nous n'en devons pas moins croire que le S. Eſprit n'a point permis qu'il y eût de l'erreur dans les déciſions de foi : pourquoi donc tant de plaintes lui repond-t'on, ces déciſions étant les ſeules que l'Egliſe univerſelle faſſe profeſſion d'embraſſer ?

On ne connoît pas mieux quel eſt le caractere que les Evêques ont à ſoutenir dans un Concile, ſi on les croit incapables d'y remplir leur place, ſans cette ſorte de ſcience qui a pour objet les diſcuſſions de l'Ecole & les ſubtilitez de la critique. Dépoſitaires de la foi par voye de ſucceſſion, ils

vont lui rendre témoignage, confirmer autentiquement la tradition dejà reçûë & prononcer anathême contre la doctrine opposée. Qui ne sçait jusqu'où alloit la simplicité de quelques Evêques au Concile de Nicée? Peu exercez dans l'art du raisonnement, ils en étoient devenus un objet de mépris aux Arriens; mais éclairez & inébranlables dans leur créance, ils en sçavoient suffisamment pour les confondre.

Vargas auroit voulu que le Concile eût formé ses décisions par une espece de compromis, en faisant choix d'un petit nombre de Théologiens habiles sans examiner s'ils étoient Evêques, ou non; & en acquiesçant absolument à leur jugement. L'autorité d'Aristote & celle de Pline le Jeune, dont il appuye sa pretention, n'est pas ici d'un grand poids. Mais le sacré, le profane, tout est bon à ces politiques reformateurs de la discipline de l'Eglise. Il n'étoit pas besoin à Trente de sortir du corps de l'Episcopat, pour y trouver des sujets d'un merite rare; ce qui n'empêcha pas cependant qu'on n'y fît

tout l'uſage qui convenoit de l'érudition des Théologiens du ſecond ordre. Il y en avoit un grand nombre, au rapport même de Vargas, qui avouë qu'on employoit tous les jours le matin & le ſoir à les écouter & qui les repreſente comme gens capables de tenir tête aux Proteſtans; on ne les écoutoit pas aſſûrément ſans profiter de leurs lumiéres. Jamais Concile n'a porté de déciſions plus ſçavamment établies, ni plus ſagement énoncées; & l'on admire encore comment dans toutes les matieres, il a deſigné le point diſtinctif de la verité & de l'erreur en termes ſi précis, que la juſte liberté des Ecoles Catholiques n'en a ſouffert depuis ni préjudice ni contrainte. » Il eſt vrai, dit l'Auteur des » reflexions, que les ennemis de l'E- » gliſe n'en parlent pas ainſi; mais » faut-il attendre que des gens con- » damnez faſſent l'éloge de la pru- » dence & de l'habileté de leurs Ju- » ges?

C'eſt peu de choſe, à le bien examiner, qu'un fait particulier allegué par Vargas, quelque ſoin que prenne ſon Traducteur pour en tirer des conſe-

quences désavantageuses au Concile. Il s'agit que Vargas prétend avoir appris de l'Electeur de Cologne, qu'il y eut quelques articles décidez à la XIV. session, qui furent corrigez depuis conformément aux remontrances de plusieurs Docteurs que l'Electeur avoit amenez avec lui. Mais 1°, on ne sçait rien d'ailleurs de ce pretendu fait, 2°. Vargas, le seul Auteur qui le produise, n'entre absolument dans aucun détail touchant la personne de ces Docteurs, & la nature des articles mentionnez. 3°. Ces Docteurs de Louvain & de Cologne sur le témoignage desquels Vargas ose condamner le Concile, qu'étoient-ils en comparaison de tant d'Evêques & de Docteurs si habiles des autres nations? Ne seroit-ce pas une *legereté de cœur*, de croire la moindre chose sur de telles preuves? Car enfin tout ce que dit Vargas se reduit au jugement de ces particuliers. On sçait qui ils étoient. 4°. Quand le fait seroit certain, on est parfaitement libre de prendre les propres expressions de Vargas dans leur sens le plus favorable. Or Vargas ne dit point que le Concile ait varié

après sa décision portée : il dit seulement d'une maniere douteuse „ qu'on „ a été obligé de corriger ou de suppléer, sans sçavoir lequel des deux „ on a fait. Sur quoi l'Auteur des Reflexions remarque qu'on est toûjours bien autorisé à n'attribuer nulle faute à toute assemblée de gens sages ; à combien plus forte raison à un Concile nombreux dans des matieres où ni la passion ni l'interêt n'entre nullement, ou du moins que la moindre faute qui soit possible, s'il y a lieu cependant de traiter de faute un sage ménagement qui pouvoit n'aller qu'à mettre la doctrine en un nouveau jour & à en faciliter l'intelligence..... *In obscuris quod minimum est sequimur*, dit le Droit : la maxime est sans replique à l'égard d'un Jurisconsulte, & l'application toute naturelle.

Ce qui regarde les saufconduits, forme un autre chef d'accusation sur lequel Vargas ménage d'autant moins le Concile de Trente, qu'il croit suivre en cela les intentions de l'Empereur Charles-Quint. Ce Prince connoissoit bien peu le genie des sectaires, quand il supposoit de la bon-

ne foi dans les protestations qu'ils faisoient de se soumettre à un Concile legitime & Chrétien. S'ils n'exigeoient que des assurances pour leurs personnes & la liberté d'exposer leurs difficultez, le Concile avoit pleinement satisfait à l'un & à l'autre de ces points, en leur donnant un sauf-conduit dans la même forme que le Concile de Bâle en avoit donné aux Bohemiens : mais comme ils portoient leurs prétentions beaucoup plus loin, l'Empereur avoit tort de les soûtenir, & l'on doit extrémement loüer la fermeté du Legat Crescentis, qui refusoit d'entendre à aucune autre condition, » dût-il lui en coûter la » vie.

Il est facile de s'imaginer la confusion qui auroit regné dans cette auguste assemblée, dès que l'on en eût fait le Théatre où les Tenans de chaque secte eussent été admis, pour défendre hautement leurs nouveaux dogmes, sans que l'on pût jamais convenir d'un arbitre pour en décider. Ils demandoient, dit Vargas en parlant des Députez de Wirtemberg, que l'on choisît de part & d'autre des ju-

ges désintereſſez pour écouter leurs raiſons, & juger équitablement des points controverſez. Sur quoi M. le Vaſſor qui trouve cette demarche reguliere avouë néanmoins, qu'il ne voyoit pas qu'elle fût praticable, tout le monde ayant pris ſon parti. Ce qui eſt manifeſtement reconnoître l'inutilité de toutes les autres clauſes ſur leſquelles inſiſtoient les Proteſtans, puiſque toutes revenoient à celle-là, & juſtifier, malgré qu'il en ait, la reſiſtance du Concile. C'eſt une grande temerité à Vargas de la condamner en des termes auſſi durs qu'il le fait, lors même qu'il ne diſſimule pas que les Princes & les villes du Parti de Luther étoient fort éloignez de la ſoumiſſion que l'Empereur en eſperoit : juſqu'à inférer des ſubterfuges dans les pouvoirs de leurs envoyez pour être un jour en état de s'en diſpenſer. Vouloit-il que par un excès de condeſcendance le Concile fût ſans yeux, & qu'il prodigât ſervilement ſon autorité pour devenir le joüet de ces Refractaires ? Le Legat n'en avoit que trop accordé en mettant les choſes ſur le pié du Concile de Bâle, & l'é-

xemple des Bohemiens lui étoit même une raiſon d'en uſer avec plus de rigueur. Plus de cinquante ſeances s'étoient paſſées à les entendre & à leur repondre, ſans que l'on eût encore avancé d'un pas pour leur réconciliation. » Ils s'en allerent tels qu'ils » étoient venus, dit Vargas, & ils » ne conclurent rien tant qu'ils demeurerent au Synode. Quel prejugé contre les pourſuites des Luthériens qui tenoient bien un autre rang que ces pauvres Freres de Boheme & avoient bien un autre credit !

Un Memoire que M. le Vaſſor a mis à la tête des lettres de Vargas fournit à l'Auteur quelques nouvelles réfléxions par où il finit ſon Ouvrage.

M. le Vaſſor dans ce memoire dit beaucoup de choſes à l'avantage des Conciles particuliers ; mais il oſe bien ajoûter qu'il n'y en a jamais eu de General ; qu'il n'y en peut pas même avoir, & qu'ainſi chaque nation eſt en droit de ſe former par elle-même tel gouvernement Eccléſiaſtique qu'il lui agrée, independamment de toute autre autorité.

Janvier 1721.

On ſent aſſez qu'un Proſelite Anglican a ſes raiſons, quand il avance une pareille propoſition. L'Auteur des Reflexions ſe contente de renvoyer à l'Hiſtoire pour ce qui concerne le fait : & retranché dans le Droit, il ſoûtient avec vigueur, que quand même il n'y auroit jamais eu de Conciles Generaux, il peut & doit y en avoir ſelon que les beſoins de l'Egliſe le demandent. C'eſt ce qu'il traite à ſon ordinaire d'une maniere ſçavante & judicieuſe, appliquant ces remarques à la ſituation où ſe trouvoit l'Egliſe au tems de Luther & de Calvin : d'où il conclut que malgré les ſyſtêmes de M. le Vaſſor il n'a pas été poſſible de remedier à tant de maux, par forme Conciliaire, autrement que l'a fait le Concile de Trente.

On donnera dans les mois ſuivans des Remarques ſur ces Reflexions & ſur la Critique de Fra-Paolo qui confirmeront de plus en plus les vûës de M. du Tremblay.

ARTICLE V.

TROISIEME VOYAGE DU Sieur Paul Lucas, fait en 1714. par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Turquie, l'Asie, la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, &c. Imprimé à Roüen, chez Robert Machuël le jeune 1719. & se vend à Paris chez Rebuffé Imprimeur Libraire, ruë Dauphine près le pont neuf à l'Arche de Noé.

ON a donné dans le mois d'Avril 1720. l'extrait du premier volume de ce voyage; on donne aujourd'hui celui du second & troisieme volumes qui contiennent une description exacte de la Basse & Haute Egypte partagée en trois livres qui font le 4^e^ le 5^e^ & le 6^e^ du voyage entier. Le livre 4^e^ renferme une description très-exacte de la Basse Egypte, avec une carte particuliere de ce qu'on appelle le *Delta* depuis le Caire jusqu'à Damiete & Alexandrie.

Mr. Paul Lucas partit du Caire le *Janvier* 1721.

4. Novembre 1714. accompagné de Mr. Fusibe, que le Consul de la nation Françoise au Caire, lui donna pour compagnon de voyage, avec une lettre pour le Gouverneur de Mahalcu & trois valets à sa suite. Ils s'embarquerent à Boulac pour descendre le Nil sur une petite carasse que Mr. Lucas loüa dans ce dessein. Comme il ne suivoit que le fil de l'eau, il eut tout le loisir de mesurer le cours de ce fleuve & de considerer tous les lieux qui sont sur ses deux bords : le lecteur peut aussi les voir sans peine en faisant des yeux sur la carte qu'on donne ici, le même voyage que fit l'Auteur sur le Nil : je dispense de nommer ces lieux, à moins qu'il n'y ait quelque particularité à en raconter. Le 5e ils arriverent à Semenour à 7. heures du soir, & ils coucherent dans leur barque. Le 6e il fallut faire porter leurs hardes sur des bouriques qui sont les voitures ordinaires de ce païs, & ils traverserent ainsi la plus belle & la plus delicieuse plaine du monde, où l'on trouve à tous momens des canaux qui detournent l'eau du fleuve & des villages assez bien peuplez.

Quand le Nil s'est retiré dans son lit, on ne fait que retourner la terre en y mêlant du sable pour la dégraisser, & peu de jours après toute la campagne se trouve couverte d'herbe & de fleurs qui presentent de tous côtez le plus charmant de tous les spectacles. Tout le *Delta* ressemble alors à une charmante prairie émaillée de fleurs de differentes couleurs qui font un plaisir infini à la vûë.

Le soir du même jour on arriva à la grande Mahalcu qui est la capitale de la Garbie, l'une des deux Provinces du *Delta*, & sans contredit une des plus belles villes de l'Egypte. Elle parut à Mr. Lucas la mieux bâtie, & la plus grande après le grand Caire. Dès qu'il fut arrivé dans cette ville, il alla presenter la lettre du Consul au Subagi qui en est le Gouverneur; il en fut reçû avec beaucoup d'honnêteté, & il eut de la peine à se dispenser de loger chez lui; mais voulant avoir la liberté de visiter plusieurs endroits de la ville & des environs, il le pria de trouver bon qu'il pût retourner à l'auberge où il avoit laissé ses hardes.

Un très-beau canal du Nil arrose

es maisons de Mahalcu; & les Turcs
qui habitent cette ville ont eu soin de
bâtir un pont de brique sur lequel on
passe pour aller dans une très-belle
campagne qui est de l'autre côté.

Comme Mr. Lucas témoigna au
ubagi qu'il avoit envie d'aller voir
es ruines du Temple d'Isis, cet Offi-
ier eut la bonté de lui donner un bat-
eau rempli de provisions, & un de
es Cauvas pour l'accompagner.
Nous navigeâmes ainsi, dit M. Paul Lu-
as, dans plusieurs canaux du Nil, &
ous entrâmes enfin dans le grand lit
u fleuve, où après une demie heure de
avigation, nous mîmes pied à terre
our aller au temple de cette ancienne
Déesse d'Egypte, qui n'est éloigné de
endroit où nous étions, que d'une pe-
te lieuë, & est placé au milieu du
Delta auprès de Bhabeit à une lieuë du
Nil vers le Nord, & à trois lieuës de
ommanouad, qui étoit autrefois la
lle de Sebenilhe.

On ne remarque, continuë Mr.
ucas, à l'approche de ce lieu qu'un
freux monceau de pierres & de mar-
res; ce qui fait juger d'abord que ce
meux temple a été detruit par quel-

que tremblement de terre ; car quoiqu'ils ſoient aſſez rares en Egypte, il ne faut pas croire qu'il n'y en arrive jamais, puiſqu'il y en eut un aſſez conſiderable pendant que j'étois au Caire.

Lorſqu'on vient à examiner ces triſtes debris, on y voit les reſtes precieux d'une magnificence qui ſurprend. Les pierres qui ſervoient à ce precieux edifice, ſont toutes de marbre granite, & elles ont chacune 12. à 15. pieds de long ſur 3. ou 4. de large : ſur l'une de leurs faces, c'eſt à-dire, ſur celle qui étoit dans l'interieur du temple, on voit encore des bas-reliefs d'une grande beauté & une infinité d'hieroglifes qui nous conſerveroient ſans doute, ſi on en avoit l'intelligence, une des plus anciennes hiſtoires du monde ; car je ne doute pas que la vie & les actions de cette fameuſe Reine qui regnoit en Egypte avec ſon mari Oſiris peu de tems après le deluge, n'y ſoit renfermé.

On ſçait que le ſoin qu'elle prit de degroſſir l'eſprit de ſon peuple & de lui apprendre l'agriculture, lui merita les honneurs divins, & qu'elle devint la grande divinité de l'Egypte.

Janvier 1721.

Quel plaisir de pouvoir lire tout ce
u'elle fit pour faire fleurir les beaux
rts dans un tems où ils ne venoient
ue d'éclore, & d'apprendre les se-
rets d'un Conseil d'Etat composé d'O-
ris, d'Isis, de Mercure & d'Apollon!
On auroit sans doute par là la clef
: l'explication d'une infinité de fa-
les que les Grecs ont transportées
ans leurs histoires.

Les colonnes de ce temple qui sont
'un plus beau marbre granite qu'on
uisse voir, ont chacune sept pieds de
iametre, & par les proportions d'une
xacte architecture, on peut juger de
ur hauteur, sur tout si on y joint les
iédestaux & les chapitaux; mais tout
ela est enseveli parmi ces ruines: les
abitans du voisinage les font scier
our en faire des meules de moulin,
on hos concessum munus in usus. Si l'on
eut juger de la grandeur du temple
ar celle de ses debris, il falloit qu'il
it d'une vaste étenduë, puisqu'ils oc-
ipent une espace de plus de 500. pas.

Comme Herodote & les autres an-
iens parlent d'un temple construit
u milieu du *Delta* dans la ville de
usiris consacrée à Isis, M. Lucas con-

jecture que c'est de lui dont il parle, & que la ville de Busiris située au milieu du *Delta* & proche de Sebennite, est celle de *Bhabeil*, où sont ces ruines, puisqu'il n'y a dans tout le *Delta* d'autre monument de marbre qui puisse convenir à ce superbe édifice; mais on n'ose rien assurer de bien positif sur ce sujet, parce qu'il y avoit, sur tout dans le *Delta*, un très-grand nombre d'autres temples consacrez à Isis qui sont nommez *Isea* sur la Table Theodosienne.

Notre voyageur n'ayant plus rien à observer dans le lieu où étoit le temple d'Isis, s'en retourna sans pouvoir en aller visiter un autre qui étoit, à ce qu'on lui dit, à quatre lieuës de là près des ruïnes d'une grande ville, & en deux heures & demie de tems il arriva à la Massoure, où selon la tradition du païs, Saint Loüis fut fait prisonnier, ce qui pourtant, dit Mr Lucas, est entierement faux; ce Prince n'alla pas jusque là; ce fut le Comte d'Artois son frere qui y fut tué. Quoi qu'il en soit, cette ville est encore aujourd'hui fort peuplée; les bazares en sont beaux; il s'y tient un grand marché tous les mercredis, où l'on ven-

ɪeaucoup de lin, de cotton & toutes
ortes de legumes: mais ce qui fit
ɪlus de plaiſir à notre curieux voya-
geur; c'eſt qu'il y trouva de bonnes
nedailles, & quelques pierres gra-
ées. Il apprit des habitans du païs
qu'on trouvoit à 7. ou 8. lieuës de la
Maſſoure dans un lieu nommé *The-
naye* les ruines d'une ville plus gran-
le que le Caire; qu'on y voit encore
les Pyramides, des Obeliſques,
beaucoup de belles colonnes & une
grande quantité de tombeaux de mar-
bre blanc; mais l'inondation du Nil
ıvoit tellement gâté les chemins,
qu'il ne lui fut pas poſſible d'y aller.

Ainſi il partit de la Maſſoure à 3.
heures après midi pour continuer de
ſuivre le cours du Nil, & le 13. il arri-
va à Damiette. Comme ſon deſſein
étoit de prendre tout le tour du *Delta*,
auſſi bien par mer que par les deux
branches principales du fleuve, il loüa
une petite germe pour ſe rendre à Ro-
ſette, & de là il prit les mutes pour
aller à Alexandrie. Comme ſon deſ-
ſein n'eſt pas, dit-il, de repeter ici ce
que tant d'autres voyageurs ont dit
d'Alexandrie, & ce qu'il en a rappor-

té lui-même dans ses autres relations, il se contente d'ajouter quelques singularitez qu'on ne trouve pas assez circonstanciées dans les ouvrages de ceux qui ont parlé de cette celebre ville.

Un de ses premiers soins, fut d'aller examiner la colonne de Pompée, qui est près d'Alexandrie, du côté du couchant. La curiosité du public sera sans doute satisfaite du dessein qu'il en donne avec toutes ses dimensions. Cette colonne a principalement 94. pieds de hauteur, y compris son piedestal & son chapiteau; le piédestal en a 14. & 1828 pieds cubes; le chapiteau en a 9. de haut & 485. pieds cubes: la colonne 69. & 3347. pieds cubes. Le tout ensemble fait 5663. pieds cubes, même de Paris; tout ce grand poids est planté & supporté par un pivot de 5. pieds en carré, comme l'on voit dans la figure fort bien gravée qu'en a donnée M. Lucas. Il est impossible, dit notre Auteur, de trouver un monument d'une pareille antiquité, mieux conservé que celui-là; car on ignore, s'il n'est pas même plus ancien que Pompée, dont elle

'a peut-être porté le nom, que par-
equ'il fit mettre sa figure dessus. Mr.
.ucas examina avec le même soin
aiguille de Cleopâtre; elle a 54.
ieds hors de terre, & environ 12.
ieds qui y sont ensevelis, & on n'en
;auroit voir le piédestal. Cette ai-
uille est chargée de hierogliphes, en
uoi elle differe de la colonne de Pom-
ée.

La nouvelle Alexandrie s'agrandit
ous les jours. Pour l'ancienne, elle
'a à present que trois portes ouver-
es; mais toutes ces portes sont belles
: bien bâties; on y voit encore des
olonnes de granite & de porphire de
ı derniere beauté. Notre Auteur assu-
: qu'il fit le tour des murailles, qu'il
ouva en fort bon état; mais il est
isé de juger, dit-il, que ce ne sont
as les mêmes qu'Alexandre le Grand
avoit fait élever, comme Pietro
ella Valle qui ne les avoit pas apa-
emment bien examinées l'a publié
ans ses voyages. Car quoiqu'on se
oit servi des mêmes materiaux pour
es retablir, on voit bien qu'on en a
mployé d'autres qui ne sont pas de
ı même antiquité; ce que je trouvai

de plus beau, dit Mr. Lucas, ce fut les tours qui ſont pour la plûpart ornées de colonnes de marbre granite; il y a quelques-unes de ces tours qui ſont ſi grandes, qu'on pourroit y pratiquer de beaux appartemens. Celle qu'on nomme le Palais de Cleopâtre, eſt de la derniere beauté; les voutes en ſont ſoutenuës par quatre rangs de belles colonnes de granite: on y remarque encore pluſieurs belles ſalles qui conduiſoient dans des appartemens très-commodes & bien entendus; ainſi je croirois volontiers, dit notre Auteur, que quoique les murailles ayent été rebâties, les tours y ſont les mêmes que celles qu'Alexandre y avoit fait conſtruire. Je decouvris, ajoute-t-il, au pied des murailles, ſur le bord de la mer pluſieurs blocs de porphire qu'il ſeroit fort facile d'enlever pour en faire d'excellens ouvrages: il y en a qui peſent aſſûrément deux ou trois milliers: j'en enlevai un de cent cinquante livres que j'ai envoyé en France, & on peut juger par cet échantillon de la beauté du porphire & de l'uſage qu'on en pourroit faire. Toutes ces richeſſes ſont

fort inutiles aux Turcs qui ne ſçavent
pas les mettre en œuvre, & qui par
conſequent n'en font pas beaucoup de
cas.

M. Lucas alla viſiter les catacom-
bes de cette fameuſe ville ; mais com-
me il n'y fit aucune remarque nouvel-
le, il n'ajoute rien ici à ce qu'il en a
dit dans ſes autres voyages. Ce qui lui
parut de plus beau & de plus commo-
de à Alexandrie, ce furent les citer-
nes qui y ſont en ſi grand nombre &
près les unes des autres, qu'elles
regnent preſque par toute la ville,
qui eſt comme ſoutenuë en l'air par
une infinité de colonnes & de voutes;
comme il n'y a point dans tout ce can-
ton de ſource d'eau vive, il a été ne-
ceſſaire de conſtruire ces édifices ſou-
terrains ; ce que l'on a fait avec tant
d'art & d'induſtrie, qu'elles ſe rem-
pliſſent aiſément lorſque le Nil eſt
dans une élevation ordinaire. Les
Turcs, malgré leur negligence ordi-
naire, entretiennent encore quelques-
unes de ces citernes, ſans quoi ils
manqueroient abſolument d'eau.

On voit de tous côtez dans cette
ville, au rapport de notre Auteur,

les triſtes debris des palais & des temples qui y furent autrefois, & on trouve à chaque pas des colonnes de marbre & de porphire, ſans parler de celles qui ſont enſevelies ſous terre, & qui ſont ſans doute en plus grand nombre ; on voit dans une des moſquées, un rang de colonnes de marbre qui ſont de la derniere beauté, autant qu'on en peut juger en les regardant par les fentes des portes ; car il n'eſt pas permis aux Chrétiens d'y entrer : cette moſquée étoit autrefois une Egliſe dediée à Saint Anaſtaſe.

Quand on eſt hors de la ville, on ne trouve que de petites montagnes qui ſe ſont formées des debris des maiſons & des palais, & on ne ſçauroit y foüiller la terre ſans y rencontrer des medailles & de ces pierres gravées qui étoient autrefois ſi communes chez les Romains, & qu'ils portoient au doigt en maniere de bague pour leur ſervir de cachet.

Pour ce qui eſt du Phare d'Alexandrie, qui étoit autrefois une des ſept merveilles du monde, il ne s'en voit plus aujourd'hui que la place, encore cette place eſt-elle fort incertaine.

La plus commune opinion eſt, qu'il étoit bâti dans le lieu où eſt aujourd'hui le Pharillon, qui eſt une petite forterelle d'une Architecture moderne, à l'entrée du port, ſur laquelle eſt élevé un ſecond château ſur lequel il y a une tour, où l'on fait encore fanal pendant la nuit.

On montre encore à Alexandrie le lieu où l'on enſeignoit autrefois les ſciences qui rendirent cette ville ſi floriſſante, parmi leſquelles la Philoſophie & l'Aſtronomie tenoient le premier rang. On les enſeignoit d'abord ſous des hieropliphes dont les anciens Egyptiens étoient les inventeurs, & ils ne vouloient pas que ces ſciences fuſſent connuës à tout le monde, mais ſeulement à un certain nombre de ſages. Ces Docteurs étoient à-peu-près en Egypte, ce que les Mages étoient entre les Perſes, les Chaldéens chez les Aſſiriens, les Brachmines dans les Indes, & les Druides parmi les Gaulois; c'eſt là qu'avoient étudié Homere, Orphée, Pithagore, Platon & ces autres grands hommes, qui porterent enſuite dans la Grece toutes ces belles connoiſſances

qu'ils avoient puisées en Egypte.

On voit encore dans cette ville l'Eglise de S. Marc qui est possedée par les Chrétiens Coptes : c'étoit autrefois un fort bel édifice ; mais il est à present fort degradé ; on y montre quelque degrez, & une partie de la chaire où l'on prétend que S. Marc prêchoit autrefois l'Evangile à ce peuple infidele ; elle est encore dans toute sa rondeur & est revétuë par dehors de pierres de diverses couleurs. Le corps de ce S. Evangeliste qui souffrit le martyre à Alexandrie l'an 45. de J. C. a été conservé dans cette Eglise, jusqu'à ce que quelques marchands Venitiens qui revenoient de la Terre sainte, le transporterent à Venise.

Mr. Lucas partit d'Alexandrie le 15. pour retourner à Rosette, & y arriva le soir du même jour. Rosette est le lieu le plus delicieux de l'Egypte, & quoiqu'il soit situé vers le 32^{e} degré de latitude, l'air y est extremement rafraîchi par le vent du nord qui souffle du côté de la mer ; il y pleut même quelquefois, ce qui arrive très-rarement en Egypte, & presque jamais au Caire.

Janvier 1721.

Rien ne manque dans cette ville pour les commoditez de la vie, & comme le canal du Nil qui vient du Caire à Rosette est le plus considerable de tout le païs, on y fait le transport de presque toutes les marchandises qui arrivent de la Mer Rouge & de la Haute Egypte, & ainsi il s'y fait un grand commerce; la ville est bien bâtie, & les maisons en sont fort commodes. Deux châteaux qui sont aux deux côtez du canal qui se jettent dans la mer, se deffendent contre les Corsaires.

Notre voyageur partit de Rosette le 17. & remonta le Nil jusqu'au Caire, où il arriva le 23. & le lendemain il alla se promener à la *Matarée*, qui n'est qu'à deux lieuës & demie de la ville du côté du Levant, & où l'on va par une plaine presque par tout couverte de sable.

La tradition du païs porte que c'est le lieu où la Sainte Vierge arriva avec S. Joseph lorsqu'elle fut obligée d'aller en Egypte, pour derober l'enfant Jesus à la persecution d'Herode le Grand. On montre même encore la maison où l'on pretend que demeura

la Sainte Famille. C'eſt une eſpece de chambre quarrée au milieu de laquelle on voit un puits aſſez profond, dont on tire l'eau pour arroſer les jardins du voiſinage. Les habitans du païs pretendent qu'il y avoit autrefois une grande ville dans cette plaine; mais on n'en trouve à preſent aucun veſtige, ſi vous exceptez un obeliſque chargé d'hierogliphes dont on donne ici la figure, il eſt encore ſur pied près d'un petit lac qui ſe decharge dans le Nil. Il a 60 pieds de haut hors de terre, ſa largeur d'embas eſt de cinq pieds neuf pouces; on voit auprès une eſpece de rempart ruiné. Cette aiguille qui eſt de marbre granite d'une ſeule piece, eſt d'une grande beauté; on y voit auſſi un ſphinx dont on parlera dans la ſuite. Les Coptes aſſûrent que cette ville ſe nommoit Iſeusfet & Tartara; mais Mr. Lucas leur ſoutint que ce ne pouvoit être que celle d'Heliopolis qui étoit en effet près le canal du Nil, que les Anciens appelloient Babaſtique.

Quoi qu'il en ſoit, cette plaine ſe nomme la Matarée qui veut dire *eau fraîche*, à cauſe du puits dont on vient

de parler. Si l'on en croit les Coptes du païs, l'eau de ce puits augmenta beaucoup à l'arrivée du Sauveur, & devint douce, d'amere qu'elle étoit auparavant : on l'appelle encore *Birghiſa*, qui veut dire puits de Jeſus.

Notre Auteur étant de retour à la ville, fut ſe promener au Vieux Caire qu'on croit avec raiſon être l'ancienne Babylone; les murailles & les tours qui y reſtent, ſont preſque toutes de briques, depuis le bas juſqu'à la moitié de leur élevation, & le reſte eſt bâti de groſſes pierres de taille; ce qui porte à croire que les fondemens ſont anciens, & que le reſte a été conſtruit dans les derniers ſiecles.

Quoi qu'il en ſoit, cette place paroît avoir été très-forte. Les habitans du païs diſent que cette ville avoit été detruite dans le tems que les premiers Saraſins entrerent en Egypte; qu'enſuite elle fut rebâtie, & prit le nom de Teſſad, que les Turcs changerent en celui de vieux Caire, qu'elle porte aujourd'hui. Ce peuple habite un des principaux quartiers de la ville; le reſte eſt peuplé de Chrétiens Coptes, qui y poſſedent ſix Egliſes, parmi

lesquelles, il y en a une dediée à la Ste Vierge, qui est très-bien bâtie & d'une belle grandeur. On assure que sainte Helene, mere du Grand Constantin, la fit construire pour honorer ce lieu, où la Sainte Famille avoit demeuré pendant son sejour en Egypte; ce qui n'est point contraire à la tradition qu'on a rapportée en parlant de la Matarée; car il y a bien de l'apparence que la Vierge fugitive dans ce Royaume fut quelquefois obligée de changer de demeure pour se mieux cacher à ceux qui auroient pû la chercher. On voit sur le bord oriental du Nil où est le Vieux Caire, un château qui paroît avoir été bâti sur des fondemens très-anciens. On assure que c'étoit autrefois le palais de Pharaon, & que ce fut près de là que Moïse fut trouvé sur les eaux, & sauvé par la fille de ce Prince. On voit encore dans ce fort la colonne qui marquoit exactement l'accroissement du Nil, & dont on attribuë l'invention à un nommé Nicolas Gor, Gouverneur d'Egypte sous l'Empire d'Heraclius. On y avoit aussi élevé deux Talismans, l'un pour empêcher que

les crocodiles qui venoient de la Haute Egypte ne passent plus avant. Ce Talisman subsiste encore ; c'est un morceau de marbre quarré, long, avec la figure d'un crocodile environné des douze Signes du Zodiaque, & de plusieurs Hierogliphes: on pretend que sa vertu subsiste encore, & que quand les crocodiles sont arrivez près de ce lieu, ils retournent en arriere, se renversant sur le dos. L'autre Talisman avoit été fait pour contenir le Nil dans de justes bornes, & l'arrêter dans le canal qui passe du côté du Vieux Caire.

Un Pacha qui croyoit trouver des tresors cachez sous cette masse, la fit detruire, & peu de tems après, le Nil changea de lit, & prit son cours du côté de Gize.

Pour bien comprendre la Topographie du lieu dont on parle ici, il faut sçavoir que le Nil forme deux bras en cet endroit, & quand il vient à s'enfler, il fournit de l'eau à celui que l'on nomme Calis, qui passe au milieu du Grand Caire; mais on ne coupe la chaussée qui enferme l'entrée, que quand le Nil est crû jusqu'à

la hauteur de 16 piques, qui ſont des meſures d'environ une demie canne; & cette ouverture ſe fait alors avec beaucoup de ſolemnité; tous les Grands du païs ſont obligez de s'y trouver avec une affluence infinie de peuple, qui vient ſe réjoüir de ce que ce fleuve qui eſt le pere nourricier de toute l'Egypte, vient porter l'abondance & la fertilité dans le païs.

Quand l'eau commence à entrer dans le Calis, le Pacha & les principaux du païs marchent devant, accompagnez des trompettes, des tambours & d'autres inſtrumens de muſique. Ces Magiſtrats ſont ſuivis d'une foule infinie de peuple, qui danſe & chante avec de grandes demonſtrations de joye.

Tout le contraire arrive lorſque le Nil ne monte pas juſqu'à 16 piques; on ne voit par tout que des marques de deüil & de triſteſſe, preſages funeſtes de la famine & de la peſte, qui ne manque preſque jamais d'arriver dans ces circonſtances.

Mr Lucas ajoûte ici, à l'occaſion du Nil, une particularité arrivée pendant ſon ſejour en Egypte, & que per-

ſonne n'avoit jamais vûë juſqu'alors. Ce fleuve commence ordinairement à croître à la fin de Mai, & continuë juſqu'au 10 ou au 20 d'Août, & quelquefois juſqu'en Septembre, & depuis ce tems-là il diminuë toûjours juſqu'à ce qu'il ſoit remis dans ſon lit ordinaire. L'année 1716. il diminua juſqu'au 5 d'Octobre, & il recommença à croître juſqu'au 24, & monta plus haut qu'il n'avoit fait, lorſqu'on avoit coupé le Calis. On étoit fort étonné en Egypte de cet évenement : mais il y avoit moins lieu d'être ſurpris de cette variation, que de la regularité avec laquelle le Nil depuis tant de ſiecles, croît tous les ans précisément dans la même ſaiſon. Et qu'on diſe ce qu'on voudra, il eſt difficile de comprendre comment les vents amenent regulierement dans l'Abiſſinie où ſont les ſources du Nil, vers les mois d'Avril & de Mai, une aſſez grande quantité de nuages, qui faſſent tomber une aſſez grande quantité de pluye pour cauſer cette inondation periodique ; car la cauſe de l'inondation du Nil ſur laquelle les Anciens & les Modernes ont tant rai-

ſonné, & ſouvent avec ſi peu de vraiſemblance, n'eſt plus à preſent une choſe problematique.

Comme Mr Lucas avoit une forte envie de voir le Mekias, qui eſt le lieu où l'on meſure exactement l'accroiſſement du Nil, & qui eſt dans le château du Vieux Caire, il ſurmonta toutes les difficultez que les Turcs font d'y laiſſer entrer les Chrétiens, à cauſe d'une Moſquée qui eſt dans cet endroit, & pour laquelle ils ont une grande veneration; ce fut un Aga de ſes amis qui lui en facilita l'entrée. On rencontre d'abord une aſſez belle place qui eſt comme la premiere cour du château; on en trouve enſuite une ſeconde, où eſt la belle Moſquée dont on vient de parler, que Sultan Selima a fait bâtir; ce qui la rend ſi reſpectable aux Turcs, qu'ils ont grand ſoin de n'en point laiſſer approcher les Chrétiens; auſſi le conducteur de Mr Lucas le fit-il paſſer bien vîte cet endroit, de peur que ſa curioſité ne le profanât. Ils entrerent enſuite dans un ſalon où demeure celui qui garde la clef du lieu où eſt la colonne qui ſert à meſurer l'inondation du Nil; ce Gar-

de fit d'abord difficulté d'en ouvrir la
porte; mais quelques medins qu'on
lui mit dans la main, le rendirent trai-
table. *Aurum per medios ire ſatellites
novit*, dit ingenieuſement notre Au-
teur, après Horace.

Le Mekias eſt une eſpece de grand
reſervoir quarré, autour duquel regne
une aſſez belle gallerie ſoutenuë par
huit pilliers de marbre blanc qui for-
ment des arcades avec une baluſtrade,
ſur laquelle on s'appuye pour regar-
der. Au milieu de ce reſervoir où paſ-
ſe un canal du Nil, eſt une colonne
octogone de marbre blanc, qui eſt
partagée en 22 parties égales: la pre-
miere eſt diviſée en 24 poûces; la ſe-
conde ne l'eſt point; mais les autres
ſont marquées juſqu'au haut de la co-
lonne: on eſt fort attentif pendant le
tems de l'inondation à en obſerver
exactement les meſures, & on va le
publier tous les jours dans les ruës du
Caire, en diſant: *Le Nil eſt crû cette
nuit de tant de poûces; il eſt aujourd'hui
à telle hauteur.* L'eau, comme on l'a
dit, entre dans ce baſſin par une gran-
de ouverture qui eſt de niveau avec le
pied de la colonne, & ſort par l'autre

côté, & cet ouvrage eſt fait avec tant d'éxactitude & ſi bien nivelé, que l'eau du reſervoir n'eſt ni plus haute ni plus baſſe que celle du fleuve : notre Auteur ſe donna le tems de bien obſerver cet édifice, d'en prendre toutes les meſures, & d'en lever le plan qu'il donne au public dans ſa Relation.

Comme le Mekias & quelques autres endroits ſervoient aux Egyptiens pour meſurer l'inondation du Nil, les Sphinx repandus dans divers lieux en marquoient les commencemens. C'étoient de grandes Coloſſes d'une ſeule pierre qui repreſentoient la tête d'une femme ſur le corps d'un lion ; & cette figure dont les Thebains deſcendans de Cadmus ſe ſervirent dans la Grece pour detruire un monſtre qui devoroit ceux qui ne pouvoient pas expliquer les énigmes qu'il propoſoit, étoit parmi les Egyptiens, d'où ils en avoient pris l'idée, un ſimbole Aſtronomique qui marquoit dans quel tems arrivoit l'inondation du Nil ; & comme ce fleuve commençoit à croître au mois de Juillet, & continuoit dans le mois d'Août, lorſ-

que le ſoleil parcourt les ſignes du Lion & de la Vierge, on en avoit repreſenté les deux figures. On trouve de ces Sphinx que le tems n'a pas encore detruits. Pline aſſure que le Sphinx de Memphis étoit long de 143 pieds, que la tête ſeule en avoit 102 de tour, & qu'il avoit ſervi de tombeau au Roi Amaſis. La deſcription que M. Lucas a faite du Mekias & des autres ouvrages qu'on a élevez en Egypte dans differens tems, pour annoncer ou meſurer l'inondation du Nil, lui a donné lieu d'en raconter tout de ſuite les differentes variations & les effets qu'elles produiſent, & par une ſuite neceſſaire il s'eſt trouvé engagé à parler de la fertilité de l'Egypte & de la maniere dont on s'y prend pour profiter du debordement d'un fleuve qui ſeul nourrit & abreuve tout ce floriſſant Royaume d'une maniere auſſi conſtante qu'elle eſt merveilleuſe, & cela depuis que ce païs eſt habité, c'eſt-à-dire, depuis les premiers ſiécles qui ſuivirent le deluge; la nature, à quelques exceptions près qui n'ont pas été de longue durée, ayant toûjours été conſtante ſur cet article.

ARTICLE VI.

ELOGE DE MADAME Dacier.

NOus ſommes redevables au public d'un éloge hiſtorique des perſonnes ſçavantes que perd la République des lettres, & nous nous acquitons toûjours d'une ſi juſte obligation lorſque nous avons des Memoires ſur quoi on puiſſe compter. C'eſt ce qui nous fait ſaiſir avec empreſſement l'occaſion qui ſe préſente. La Republique des lettres vient de faire une perte des plus conſiderables en la perſonne de Madame Dacier. Les qualitez de cette Dame, ſon eſprit, ſon érudition, ſa ſageſſe, ſes vertus meritoient un éloge des plus diſtinguez. Il nous en eſt venu un de ſi bonne main, que nous eſperons que le public en ſera content. On ne peut être plus inſtruit de ce qui regarde cette illuſtre morte, que l'eſt le celebre Academicien de qui nous le tenons : l'amitié ſe fait ſentir dans cet éloge, mais une amitié toujours juſte & équitable.

Nous avons ajoûté les deux lettres qui y sont citées que nous avons eu soin de recouvrer & de conserver à la posterité ; la premiere est de Madame Dacier alors Mademoiselle le Fevre ; c'est un compliment en Latin à la Reine de Suede qui eut le bonheur de plaire à cette grande Princesse, toute accoutumée qu'elle étoit à recevoir cette espece de tribut de la part de tous les Sçavans polis de l'Europe ; la seconde est la Réponse obligeante de cette sçavante Reine qui finit par un trait de son zele pour la Religion, trait qui étant demeuré inconnu jusqu'à present, est une preuve convainquante de la sincerité de ce zele aussi bien que de l'estime & de la bonté qu'elle avoit pour Madame Dacier.

Cet article finit par deux pieces de vers très-dignes des deux habiles Academiciens qui en sont les Auteurs, & de la celebre défunte, à l'honneur de qui elles ont été composées.

Anne le Fevre, Fille de Taneguy le Fevre Professeur en belles lettres à l'Academie de Saumur, & de Marie Olivier, naquit à Saumur sur la fin de l'année 1651.

M. le Fevre avoit alors un ami particulier fort sçavant en Astronomie, & qui étoit fort entêté de l'Astrologie judiciaire, qu'il croyoit une science fort solide & fort heureuse. Cet homme avoit fait plusieurs horoscopes, où le hazard l'avoit fait réüssir assez souvent. Le jour même qu'Anne le Fevre vint au monde, le pere dit à cet ami qu'il devroit bien tirer la figure de cet enfant & lui donner l'heure précise de sa naissance. L'Astrologue va chez lui, & après avoir bien travaillé à cette figure il rapporta le papier à M. le Fevre, lui disant qu'il l'avoit trompé & qu'il n'avoit pas bien marqué l'heure; car disoit-il, je vois dans cette naissance une fortune & un éclat qui ne peuvent convenir à une fille. Anne le Fevre s'est toujours servie depuis de cet avanture pour faire voir le frivole de cet art qui avoit trouvé de si grandes choses dans l'horoscope d'une fille qui n'avoit aucune fortune, & qui menoit la vie d'une recluse. Mais d'autres au contraire ont voulu faire valoir cette prédiction, & s'en servir pour établir & autoriser cet art en rapportant ces gran-

des promesses de fortune & d'éclat à la haute reputation que cette fille s'est acquise ; son pere ne pensoit nullement à l'élever dans les lettres ; mais le hazard ou plûtôt la providence en decida autrement. M. le Fevre avoit un fils qu'il éleva avec grand soin : pendant qu'il lui faisoit des leçons, Anne le Fevre, qui avoit alors onze ans, étoit presente & travailloit en tapisserie. Il arriva un jour que le jeune écolier repondant mal aux questions de son pere, sa sœur le souffloit en travaillant, & lui suggeroit ce qu'il devoit repondre ; le pere l'entendit, & ravi de cette découverte, il resolut d'étendre sur elle ses soins & de l'appliquer aux lettres. Elle fut très-fâchée d'avoir tant parlé, car dès ce moment elle fut assujettie à des leçons réglées ; elle fit en peu de tems de si grands progrès, que son pere charmé d'un si excellent naturel, s'appliqua entierement à l'instruire. De son écoliere, elle devint son conseil ; de sorte qu'il ne faisoit rien sans le lui communiquer. Elle prenoit souvent la liberté de disputer avec lui. Une de leurs plus celebres disputes fut sur

le Quint-Curce de M. de Vaugelas. Son pere le lui faiſoit lire devant lui, & étoit charmé de cette traduction qui en effet a de grandes beautez pour le tems où elle fut faite ; mais elle avoit l'audace de lui marquer des choſes qui lui déplaiſoient, de grandes negligences pour le ſtile, des fautes mêmes de langue & des endroits mal traduits ou mal rendus, & ſouvent il étoit forcé d'en convenir. Le dépit de s'être trompé ne faiſoit qu'augmenter en lui la joye de voir dans une perſonne ſi jeune un ſentiment ſi fin & un goût ſi exquis.

Dès qu'elle ſçut aſſez de Latin pour lire Phedre & Terence, il l'appliqua au Grec ; cette langue eut pour elle tant de charmes, qu'en peu de tems elle fut en état de lire Anacreon, Callimaque, Homere, & les Tragiques Grecs. Elle marquoit dans ſes lectures un ſentiment ſi vif de toutes les beautez de ces excellens originaux, que ſon pere étoit ravi, & que le plaiſir de l'inſtruire adouciſſoit toutes les peines de ſa profeſſion. Pour la divertir dans ſes études ſerieuſes, il lui apprit l'Italien, elle lût avec lui

plusieurs Poëtes & enfin le Tasse où elle démêloit admirablement la difference qu'il y a entre ce Poëte & Virgile & Homere.

En 1672. le Prince Palatin fit l'honneur à M. le Fevre de l'appeller à Heydelberg pour faire fleurir l'Université de cette ville & en augmenter l'éclat, & lui fit des offres très-avantageuses & très-glorieuses. M. le Fevre accepta ce parti & le Prince en eut tant de joye, qu'il la lui marqua lui-même par cette lettre.

A Heydelberg le 13. d'Août 1672.

Monsieur le Fevre..... j'ai bien de la joye de la resolution que vous avez prise de venir ici, & je me promets de la reputation que vous avez, que vous contribuerez beaucoup à l'éclat de l'Université de Heydelberg: quoique je ne sois pas tout ce que vous croyez & ce qu'on vous a dit, je ne laisse pas d'avoir une estime singuliere pour les personnes de votre merite. Ne doutez point qu'en votre particulier vous n'en receviez des marques, & que je ne vous témoigne

dans l'occaſion preſente & par tout que je ſuis,

Monſieur le Fevre,

Votre bien affectionné,
Charles Loüis P.

La ſeule peine qu'avoit M. le Fevre, c'étoit la harangue augurale qu'il devoit faire en prenant poſſeſſion de ſon emploi : il la témoigna au Prince, & le Prince eut la bonté d'applanir cette difficulté, & lui manda qu'il composeroit la harangue & qu'il la feroit reciter par ſon fils. Il ſe preparoit donc à partir & tous ſes balots étoient faits ; mais dans ce même tems-là il fut ſurpris d'une fiévre violente qui l'emporta l'onziéme jour.

Sa fille vint à Paris l'année ſuivante ; ſa reputation l'y avoit déjà devancée. Elle s'appliqua à travailler alors ſur Callimaque. Elle en fit voir quelques Cahiers à M. Huet Souſprecepteur de Monſeigneur le Dauphin, depuis Evêque d'Avranche, & à pluſieurs Sçavans de la Cour. Cela fit tant de bruit, que M. le Duc de Montauſier lui fit propoſer de travailler à quelques Auteurs Latins

pour l'usage de ce jeune Prince. Elle rejetta d'abord cette proposition qu'elle trouvoit au-dessus de ses forces. M. de Montausier ne se rebuta point, il lui fit l'honneur de la venir voir ; & charmé de la conversation qu'il eut avec elle, ne la quitta point qu'il ne l'eût disposée à obéïr & à accepter une chose qui lui étoit si glorieuse, & dont il lui faisoit attendre de grands avantages.

En 1674. elle donna le Florus avec des Commentaires Latins. Florus fut bien-tôt suivi d'Eutrope.

La renommée fit retentir le bruit de son nom par toute l'Europe. La Reine de Suede Christine en fut frappée ; elle lui fit faire des complimens par Monsieur le Comte de Conigsmark. Mademoiselle le Fevre pour témoigner à la Reine sa reconnoissance d'un si grand honneur, écrivit à Sa Majesté une Lettre Latine, & lui envoya son Florus. La Reine reçût son present avec bonté, & daigna l'en remercier par une lettre très-honorable. On donnera les deux lettres à la fin de cet éloge. Quelque-tems après, elle lui fit encore l'hon-

neur de lui écrire pour la presser de se convertir & pour l'attirer auprès d'elle avec des offres très-avantageuses.

En 1680. elle donna le *Dictys Cretensis* & le *Dares Phrygius*, avec des Commentaires Latins très-sçavans, où elle demasqua admirablement ces Auteurs.

En 1681. elle donna l'*Aurelius Victor*, pour se delasser de ses travaux d'autant plus penibles qu'il falloit y faire des Tables de tous les mots, (travail qui lui étoit insupportable & qu'elle comparoit à celui qu'on fait aux carrieres & aux mines.) Elle donna la même année une traduction d'Anacreon en François avec des remarques. Cet ouvrage eut un succès merveilleux. On trouva dans cette traduction une naïveté si grande, une si noble simplicité, & un si heureux genie pour la langue, qu'on attendit beaucoup d'elle dans ce genre d'écrire. M. Despreaux lui donna cette loüange, qu'elle devoit faire tomber la plume des mains à tous ceux qui entreprendroient de traduire ce Poëte en vers, & la suite n'a pas mal justifié ce grand éloge. En

En 1683. elle donna trois Comedies de Plaute, avec des remarques & un examen ſelon les regles du Théatre.

En 1684. l'Academie *de Ricourati*, de Padouë fit l'honneur à Madame Dacier de lui donner une place dans ſon corps; les lettres en ſont dattées du 14. de Septembre 1684.

Elle avoit déja declaré à M. le Duc de Montauſier & à M. l'Evêque de Meaux le deſſein qu'elle avoit de ſe convertir ; car il y avoit quelque tems qu'elle avoit ouvert les yeux à la verité ; mais comme M. Dacier qu'elle avoit épouſé n'étoit pas encore convaincu & qu'il vouloit ſe mettre à couvert de l'illuſion que les vûës de la fortune pourroient lui faire, & ſe retirer dans un lieu où il pût travailler à s'éclaircir, ils partirent au commencement de l'année 1684. pour aller en Languedoc où ils avoient un bien mediocre, mais que leur ſageſſe leur faiſoit trouver ſuffiſant. Leurs amis n'oublierent rien pour empêcher ce voyage; & M. de Charleval, cet homme ſi celebre par la delicateſſe de ſon eſprit, croyant que

c'étoit le mauvais état de leurs affaires qui les forçoit à prendre ce parti, vint leur apporter dix mille livres en or, les conjurant de les accepter. Ils le refuſerent en lui donnant toutes les marques de reconnoiſſance que meritoit cette generoſité. Madame Dacier avoit commencé à faire imprimer deux Comedies d'Ariſtophane qu'elle avoit traduites en François avec des remarques; elles furent achevées d'imprimer en ſon abſence.

Dès qu'ils furent arrivez à Caſtres, leur unique application fut la lecture de l'Ecriture Sainte & des Peres. Dieu benit les ſoins qu'ils prirent de s'inſtruire, & donna à leurs études la benediction qu'il ne refuſe jamais à ceux qui le cherchent avec ſincerité; ils firent leur abjuration en 1685, & travaillerent utilement à la converſion de pluſieurs perſonnes que leur exemple avoit touchées.

Au mois de Janvier 1686. ils revinrent à Paris: ils furent preſentez au Roi, par M. le Duc de Montauſier & par M. l'Evêque de Meaux. Sa Majeſté les reçût avec une bonté digne d'être à jamais celebrée, & leur parla

non comme un homme, mais comme un Ange.

Dès ce tems-là, Madame Dacier commença à travailler ſur Terence, n'étant pas contente de celui que le Port-Royal avoit donné. Quand ſon deſſein fut connu, elle ſe trouva expoſée aux perſecutions de pluſieurs de ſes amis qui firent tous leurs efforts pour la détourner de cette entrepriſe. Ils lui repreſenterent que le Terence de Port-Royal avoit ſi bien réüſſi, que quand même le ſien ſeroit meilleur, le préjugé fondé ſur la reputation de ceux qui avoient travaillé à cette traduction, ſeroit contr'elle, & qu'elle auroit le déplaiſir d'échoüer dans ſon deſſein. Ces oppoſitions bien loin de la rebuter, enflammérent encore plus ſon courage, elle ſe donna des peines incroyables pour vaincre ce prejugé. Elle ſe levoit à cinq heures du matin pendant un hyver fort rude, & fit quatre Comedies; mais quelques mois après, quand elle relut ſon ouvrage, & qu'elle le compara à l'original, elle trouva que ſon grand travail lui avoit nui; que ſon ouvrage ſentoit la lam-

pe à la lueur de laquelle il avoit été fait, & qu'elle étoit fort éloignée d'avoir attrapé la naïveté, les graces & la noble ſimplicité de ſon Auteur. Affligée au dernier point du mauvais ſuccès de cet eſſay & degoûtée de ſon travail, elle eut le courage de jetter au feu ces quatre Comedies, & de recommencer. Comme elle s'y prit avec plus de moderation, elle réüſſit beaucoup mieux, & mit enfin cet ouvrage dans une ſi grande perfection, qu'il fut admiré de tout le monde & de ceux mêmes qui lui avoient été les plus oppoſez, & que le Terence de Port-Royal diſparut. Une choſe bien ſinguliere & bien honorable pour elle, & qui eſt arrivée à peu de Critiques, c'eſt qu'ayant pris la liberté de changer des Scenes & des Actes, ſes conjectures ſe trouverent enſuite confirmées par un excellent manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Ce Terence parut en 1688.

En 1689. Monſieur de Harlay premier Preſident du Parlement, homme comparable aux plus grands perſonnages de Rome & d'Athenes, prêta ſa maiſon du Meſnil-montant

à Monſieur & Madame Dacier qu'il honoroit de ſa bienveillance & de ſa confiance : & il alloit deux fois par ſemaine ſouper avec eux. Ce fut là qu'ils entreprirent la traduction des reflexions de l'Empereur Marc Antonin avec des remarques. Ils ajoûterent la vie de cet Empereur, & ils dedierent l'ouvrage à ce genereux ami, comme un fruit qui lui appartenoit, étant né dans ſon jardin : à tous les voyages que M. de Harlay faiſoit à ſa maiſon, ils lui liſoient ce qu'ils avoient fait, & il étoit charmé de la lecture de ces maximes. Cet ouvrage parut en 1691.

En 1692. Monſieur Dacier perdit Monſieur ſon pere, & Madame Dacier alla ſeule à Caſtres pour y regler leurs affaires domeſtiques. Elle en revint en 1693. à ſon retour elle jugea que l'ouvrage le plus important pour elle & le plus neceſſaire, c'étoit de s'appliquer à continuer l'éducation qu'elle avoit déjà commencé de donner à une fille & à un fils que Dieu leur avoit donnez. Ces enfans répondirent ſi bien à ſes ſoins, que le fils à dix ans qu'il avoit quand il mourut,

étoit plus avancé qu'on ne l'eſt ordinairement à vingt ; on en jugera par ce ſeul trait : elle lui avoit fait lire Herodote, & comme il avoit une paſſion extrême pour les lettres, & une avidité inſatiable pour la lecture, il lui avoit dérobé un Polybe qu'il liſoit en ſecret. Ce vol fut decouvert, & un des plus grands hommes de notre ſiécle lui ayant demandé un jour quel jugement il faiſoit de ces deux Hiſtoriens, cet enfant lui repondit, *Herodote eſt un grand enchanteur ; mais Polybe eſt un homme d'un grand ſens.*

Cet enfant mourut en 1694. Elle ſupporta ſa perte avec ſa conſtance ordinaire, & elle aida à conſoler ſon mari qui retrouvoit tout en elle. Son unique conſolation fut de continuer à élever ſa fille, qui quelques années après ſe fit Religieuſe à l'Abbaye de Longchamp.

Elle eut enſuite une autre fille qu'elle éleva avec le même ſoin, & qui réünit en elle tous les talens & toutes les vertus qui pouvoient orner & perfectionner ſon ſexe. Cette fille mourut à l'âge de dix-huit ans ; ſa mere immortaliſa ſa douleur & le merite

de cette jeune perſonne dans ſa Preface de l'Iliade, où elle lui a élevé un tombeau plus durable que toutes les ſtatuës. L'éloge qu'elle en a fait, a été regardé comme un chef-d'œuvre, qui n'eſt inferieur à rien de tout ce que les Anciens & les Modernes ont fait dans ce genre.

Monſieur Dacier avoit entrepris la traduction de Plutarque; le premier volume parut en 1694. Madame Dacier voulut partager ce travail avec lui, & elle fit deux vies. Mais ce travail ayant été interrompu par d'autres ouvrages dont Monſieur Dacier ſe trouva chargé, elle porta aillcurs ſes vûës. Comme elle ſouhaitoit depuis long-tems de donner un Homere avec des remarques pour faire ſentir les beautez de ce grand Poëte, elle commença à ÿ travailler, & laiſſa à Monſieur Dacier l'honneur d'achever ſeul le Plutarque, ſi le public le demandoit.

Elle ſentoit ſi vivement les beautez ſublimes qui brillent dans ce grand Poëte, qu'elle étoit ſouvent découragée, voyant qu'il ne lui étoit pas poſſible de faire paſſer dans ſa proſe

le nombre, l'harmonie, la force & les charmes de l'original. Toujours mécontente elle retouchoit incessamment les plus beaux endroits. Il y en a plusieurs qu'elle traduisit de six ou sept manieres, & elle mettoit souvent à la marge de ces endroits, *je n'y suis pas encore.* Enfin elle acheva l'Iliade qui parut en 1711.

Cet ouvrage qui devoit mettre Homere à couvert de toute censure & lui assurer dans notre siécle l'admiration que tous les siécles passez avoient euë pour lui ne gagna point M. D. L. M. qui donna son Iliade avec une Preface où ce grand Poëte est fort maltraité, & où le nouveau Censeur fait revivre avec des tours plus ingenieux les malheureuses critiques que des Auteurs décriez avoient mises en avant sans aucun succès; une partie de sa critique tomba sur Madame Dacier qui se vit par là obligée de défendre Homere & de se défendre elle-même contre les attaques du nouveau Censeur. En 1714. elle donna son traité des causes de la corruption du goût, où elle découvrit les sources des faux jugemens que les Critiques

Modernes ont portez de ce grand Poëte. Cet ouvrage futreçû avec un grand applaudiſſement, & un des meilleurs juges ſur ces matieres lui donna cet éloge, que c'étoit un excellent traité de Rhetorique & de Poëtique.

Cette reponſe fut ſuivie de celle qu'elle fit au R. P. Hardouin en qui elle admiroit une étenduë infinie de connoiſſance, tant dans le ſacré que dans le profane, mais dont elle ne pouvoit admettre la maniere d'expliquer les fictions d'Homere. Dans cette reponſe elle tâche de développer d'une maniere fort ſimple les beautez du Poëte & la verité qu'Homere a cachée ſous ſes fictions.

M. D. L. M. qui vit bien que ſi ce traité des cauſes de la corruption du goût demeuroit ſans réponſe, tout le parti moderne qui s'étoit élevé contre Homere étoit perdu, y répondit. Madame Dacier combattit cette reponſe avec beaucoup de force, mais M. de Valincour Secretaire General de la Marine & des commandemens de S. A. S. Monſeigneur le Comte de Toulouſe, homme non moins reſ-

pectable pour ſes vertus, qu'eſtimable par ſon grand ſçavoir & par les talens de ſon eſprit, lui ayant donné à ſouper avec M. de la Motte, la gayeté de la table & la politeſſe de cet ennemi d'Homere la déſarmerent. Elle ſupprima ſon ouvrage qui eſt demeuré dans ſon cabinet.

Elle entreprit enſuite l'Odiſſée qui parut en 1716. & qui fut jugée digne ſœur de l'Iliade. Pendant qu'elle corrigeoit les dernieres feüilles de la ſeconde édition qu'on vient de faire de ſon Iliade, on lui communiqua une partie de la Préface de M. Pope ſçavant Anglois qui a traduit Homere en vers. Elle fut choquée des faux éloges que cet Auteur donne à ce Poëte, & elle crût qu'il étoit encore plus important de faire voir la fauſſeté de ces éloges, qu'il ne l'avoit été de refuter les fauſſes critiques qu'on en avoit faites. C'eſt ce qu'elle fit dans une petite reponſe qu'elle a ajoûtée à cette nouvelle édition, & c'eſt ſon dernier ouvrage.

Elle ſouhaitoit paſſionnément de donner le Virgile comme l'Homere, & on le lui demandoit de tous côtez ;

elle avoit déjà aſſemblé beaucoup de materiaux qui promettoient un bel édifice ; mais les deux dernieres années de ſa vie elle s'eſt trouvée ſi accablée d'infirmitez, qu'elle n'a pû accomplir ſon deſir.

Les talens de ſon eſprit étoient inferieurs aux qualitez de ſon cœur ; on n'a jamais vû dans une femme plus de courage, de fermeté, de bonté, d'égalité d'ame, de pieté, de ſageſſe & de modeſtie. Elle avoit ſur tout une charité ardente pour les pauvres ; elle s'eſt ſouvent miſe à l'étroit pour les ſecourir, & M. Dacier lui ayant repreſenté un jour qu'elle devoit ſe moderer & avoir égard à l'état de leur fortune, elle lui dit ces mots ſi remarquables : ce n'eſt pas les biens que nous avons qui nous feront vivre ; ce ſont les charitez que nous ferons, elles nous rendront amis de Dieu & elles contribueront à effacer nos pechez.

Sa modeſtie étoit ſi grande, que jamais elle ne parloit de ſcience ni de ce qu'elle avoit fait, & qu'elle ne faiſoit jamais paroître dans ſes converſations l'avantage qu'elle pouvoit

avoir de ce côté-là ſur la plûpart de ceux avec qui elle s'entretenoit ; ſes amis mêmes les plus particuliers avoient de la peine à la faire entrer dans des matieres de ſcience & de belles lettres. Elle ſe proportionnoit toûjours à la portée de ceux qu'elle voyoit, & jamais elle ne s'élevoit au-deſſus du commun. Ceux qui ne la connoiſſoient point, ne pouvoient découvrir en elle qu'une femme ordinaire qui ne ſçavoit que garder les bienſeances de ſon ſexe : on peut rapporter ici une choſe aſſez ſinguliere. Les Sçavans du Nord qui voyagent ont grand ſoin de viſiter dans tous les païs les perſonnes qui ſe ſont diſtinguées dans les lettres, & portent avec eux un livre, où ils les prient de mettre leur nom avec une ſentence. Un Gentilhomme d'Allemagne très-ſçavant fit l'honneur à Madame Dacier de la venir voir ; il lui preſenta un livre pour la prier d'y mettre ſon nom & une ſentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus Sçavans hommes de l'Europe ; cela l'effraya : elle lui dit donc qu'elle rougiroit de mettre ſon nom parmi tant de noms il-

lustres, & que cela ne lui convenoit point; il ne se rebuta pas; plus elle se défendoit, plus il la pressoit. Il revint plusieurs fois à la charge. Enfin vaincuë par ses importunitez, elle prit la plume & mit son nom avec ce mot de Sophocle:

> γυναιξὶν ἡ σιγὴ φέρει
> Κόσμον . . . . . .

Le silence est l'ornement des femmes.

L'étranger surpris & étonné de ce trait qui marquoit si parfaitement son caractere, demeura dans l'admiration.

Dans ces derniers troubles qui ont affligé l'Eglise & qui l'affligent encore, on a souvent voulu l'obliger à parler, & à dire son sentiment: elle repondoit toûjours que ce n'étoit nullement aux femmes de se mêler de si grandes affaires, & qui étoient si fort au-dessus d'elles; qu'elles devoient se contenter de gemir & de prier Dieu qu'il éclairât ceux qui devoient appaiser ces troubles par leurs décisions.

Des gens pieux qui avoient meil-

leure opinion d'elle qu'elle n'en avoit elle-même, ont ſouvent fait des tentatives pour l'obliger à travailler ſur quelques livres de l'Écriture Sainte, & d'en donner une traduction avec des remarques. Elle a toûjours rejetté bien loin cette propoſition, & pour toute réponſe elle diſoit qu'une femme devoit lire l'Écriture Sainte, la bien mediter, regler ſur elle tous ſes devoirs, & garder le ſilence que S. Paul lui impoſe.

Elle mourut le Samedi 17e d'Août 1720. après avoir donné pendant toute ſa maladie qui étoit très-douloureuſe & en recevant ſes Sacremens, toutes les marques les plus édifiantes d'une pieté ſolide & éclairée, & d'une foi vive. Elle ordonna qu'on l'enterrât le plus ſimplement & ſur tout ſans tentures. Elle craignoit que ces tentures dont on tapiſſe les Egliſes ne fuſſent ſouvent des enſeignes de la vanité, & elle diſoit qu'un fidelle qui meurt dans la grace de JESUS-CHRIST, étoit un ſujet de triomphe pour l'Égliſe, & que l'Égliſe, ſi elle en étoit aſſûrée, ne devroit pas ſe revêtir de deüil les jours de ſon triomphe.

ARTICLE VII.

COPIE DE LA LETTRE DE Madame Dacier, alors Mademoiselle le Fevre, à la Reine de Suede.

SERENISSIMÆ REGINÆ CHRISTINÆ.

Nemo est, Regina Serenissima, qui maximum Christinæ nomen non audiat, adeoque nemo qui illud enitè demiretur; sed me præter omnes egregia quædam invasit majestatis tuæ veneratio, ita ut vix mibi verba suppetant quibus eam tibi satis ex diuturno animi mei voto possim testari: vera dico, Regina Serenissima, cum te talem ac tantam intueor.

ὡς βρογκον ἐμοὶ γὰρ αὐδᾶς
οὐδὲν ἐθ ἥκει.

Mihi pudor in aures dictat esse illud plenum opus aleæ, quodque eruditissimi potentissimique scriptores reformident ad te scribere, quam omnes artes ambiunt.

Τέχνη γὰρ αμφιλαφὴς οὔ τις τόσον.

Verùm vicit tandem honesta necessi-

tas, Regina Sereniſſima; nam qui poſſem ego crimen effugere ſi ſola taceam, dum omnia tibi ἐνφημένλων *vocibus reſonant? non quòd vocem meam eam eſſe exiſtimem quâ laudes tuæ queant decantari, ſed ut olim triumphantium pompam non modo Equites & Senatorum ampliſſimus ordo proſequebantur, verùm etiam milites & plebs tenuiſſima ſuis concentibus celebrabant, ita inter acclamantium tibi turbas, ego quoque per te modo fas ſit, Regina Sereniſſima, quoquo modo exaudiar, ut* currus ſine pompa tui. *Neque verò illud ſperandum eſſe arbitror fore ut præconem ullum invenias qui virtuti tuæ par ſit, multa ſemper erunt quæ ejus aciem fugiant; ſic enim te ſuper omne mortale genus evehit ardens virtus, ut vultus noſtros deſeras, nullique fas ſit te*

Poſſe ſequi ſummoque volans dum tendis olimpo,
Sublimem aſpicere.

Nam vel illud tantum quis tibi rite celebrandum ſuſcipiat, Regina ſereniſſima, videlicet cum tu, quo te totam ſapientiæ traderes, regale ſolium ita reliquiſti, ut non tam deſcendiſſe quàm ex eo te altiùs ſuſtuliſſe ſupraque ſceptra &

coronas te te composuisse visa sis : hæc & alia multa quamtumvis acutissimus scriptor arte suâ assequi numquam possit, nisi illi majestas tua latentem sublimis eloquentiæ semitam monstret ; quare nobis decentius multo est dum cursum tuum quàm longissimè observamus, virtutes tuas religiosissimè meditari, tibi que tantùm & voce & manibus plaudere. Utinam, Regina Serenissima, meum in te cultum & reverentiam probes, opusculaque illa duo quæ majestati tuæ mittere ausa sum bibliothecæ tuæ jure donare non dedigneris.

Majestati tuæ devotissima
Anna Tanaquilli Fabri filia.

Parisiis 15 Martii 1678.

COPIE DE LA LETTRE DE la Reine de Suede à Mademoiselle le Fevre.

Mademoiselle le Fevre ; vos expressions pleines de zele & d'affection pour moi, aussi-bien que vos livres ont été aussi agreablement reçûs que vous le pouvez souhaiter, ayant voulu vous en assûrer moi-même en vous remerciant des agreables heures que

votre Florus m'a fait paſſer. Il vous eſt bien glorieux d'avoir contribué un Auteur de cette importance à l'inſtruction de Monſieur le Dauphin & d'être à part avec les ſçavans hommes qui travaillent avec tant de ſoin & de ſuccès à ce grand ouvrage. Je vous avouë que ſi j'étois capable d'envie, ce ne ſeroit ni la fortune preſente de la France qui fait tant de jaloux, qui m'en donnera ni ne l'envieras pas à ce jeune Prince la ſucceſſion d'un des plus beaux & des plus grands Royaumes de l'Europe qui l'attend ; mais j'avouë ſincerement que je ſuis capable de porter une eſpece de noble envie au bonheur & à la gloire de ſon admirable éducation ; qu'il eſt heureux & qu'il doit avoir des obligations ineſtimables au Roi ſon pere ! Mais vous de qui on m'aſſure que vous êtes une belle & agréable fille, n'avez-vous pas de honte d'être ſi ſçavante ? En verité c'eſt trop, & par quel charme ſecret avez-vous ſçû accorder les muſes avec les graces ; ſi vous pouviez attirer à cette alliance la fortune, ce ſeroit un accroiſſement preſque ſans exemple auquel on ne ſçauroit rien

ſouhaiter de plus, ſi ce n'eſt la connoiſſance de la verité qui ne peut être long-tems cachée à une fille qui peut s'entretenir avec les ſaints Auteurs dans leurs naturelles. J'eſpere & ſouhaite avec l'aide de Dieu qu'un jour ils vous perſuaderont ſi vous les conſultez ſans preoccupation, qu'environ 1500 années avant que les Luthers & les Calvins euſſent renoncé à la verité, tout ce qu'il y avoit de gens raiſonnables, & grands dans notre monde étoient auſſi Catholiques que nous le ſommes tous aujourd'hui ici à Rome, & comme l'eſt la plus ſaine & la meilleure partie de notre France : à quoi peut ſervir toute votre ſcience ſi vous ignorez ce point ſi important ? Donnez-vous la peine d'y faire une reflexion ſerieuſe & priez Dieu qu'il ouvre un jour vos yeux & votre cœur à la verité.

A Rome ce 22 Mai 1678.

Chriſtine Alexandra.

Et au deſſus,
Pour Damoiſelle le Fevre.

ARTICLE VIII.

AD V. C. ANDREAM DAcerium, de obitu Annæ Fabræ Conjugis.

ELEGIA.

Vivit am:ta tibi, nostris jam libera curis,
Nec timet humanas ampliùs Anna vices.
Tu gemis ereptæ mœrens uxore maritus;
Cernis & in tota nil nisi triste domo.
Non sic Eurydicen ploravit flebilis Orpheus,
Bis raptam stygiâ transvada furva rate.
Tu gemis. Anna tuo fruitur, jam Diva, dolore,
Et lacrymis gaudet nobilitata tuis.
Non tamen ut solitæ corrumpas munia vitæ,
Aut stilus è dextra languidiore cadat.
Namque, ubi desertum fletu satiaris amorem,
Senseris & viduos lentiùs ire dies,
Te jubet ipsa modum facere, ac mœrore soluto,
Tædia non longæ ferre molesta viæ.

Janvier 1721.

Scilicet ad metam properè veniemus eamdem,
Noster & admissis uritur axis equis.
Quod superest ævi Musis tradamus; & ipsa,
Constet mutando nostra labore quies.
Hæc ratio vitæ vobis, hic temporis usus.
Musarum in castris & vir & uxor erant.
Anna, colu positâ Graiorum scripta terebat;
Aut factum prælo docta parabat opus.
Te stilus aut vigili curâ relegenda juvabat,
Humida compositis pagina facta notis.
Vnde tot ad seros ibunt monumenta nepotes,
Majus & ex vobis Gallia nomen habet,
Qui prius ignotam mortalibus extudit artem,
Exprimitur totus qua simul arte liber,
Milliaque ex una ducens exempla tabella,
Proposuit cunctis adspicienda locis,
Is leto eripuit nos nostraque, & omne per ævum.
Doctrinæ faciles fecit habere vias,

Namque olim, ſi quid ſcripſiſſet idoneus auctor,
Utile quod nobis, eximiumve foret,
Sæpe recens, chartâ fragili pereunte, peribat,
Aut longa in Plutei nocte jacebat iners.
Veſtra ſed æternis clareſcet gloria libris,
Totus & ex illis doctior orbis erit.
Felix conjugio, Daceri, *cui nobilis uxor,*
Adjiciat famæ lumina tanta ſuæ!
Et nunc Elyſium tenet, atque inſignibus umbris,
Miſta, pios ornat dignior umbra, choros.
Cui ſimul ut virides intravit candida lucos.
Obvia fit paſſis pulchra puella comis,
Filia, quæ primâ nuper demeſſa juventâ,
Fletibus aſſiduis cauſa perennis erat.
Veniſti, genitrix cariſſima, dixit, & illi
Lacryma gemmatâ multa fluebat aquâ.
Stant animæ circum, quæ dum pietate moventur
Virginis, & ſanctæ gaudia matris amant,
Vicino egreditur ſaltu præſtantis Homeri,
Placato ſpecies æquiparanda jovi.

Janvier 1721.

Dextra gerit ſceptrum. Velantur tempora lauro.
Tota ſubit vatum pone ſecuta cohors.
Hæc eſt Anna laborum, inquit, tutela meorum,
Anna comes famæ ſubſidiumque meæ.
Quod vici regnoque, tuum eſt, nec Zoïlus ultra
Nomen ab opprobrio quæret inane meo.
Tu veri cuſtos, rectæ tu regula mentis;
Et ſapit ingenio Gallia tota tuo.
Dixit, at illa pedem ſpatiis felicibus infert,
Atque amat herboſis lenta ſedere thoris.
Accedunt comites, natæ melioribus annis,
Nomina vel ſummis invidioſa viris.
Sed neque eam Sappho tantum, neque docta Corinna,
Andromache quantum Penelopeque juvat.

CL. FRAGUIER.

ANNÆ FABRÆ TVMVLVS.

Conjuge Dacerio, Tanaquillo digna parente,
Hic par ambobus quæ fuit, Anna jacet.
Hæc & Aristophanem docuit, latiumque Menandrum,
Hæc & Meoniden Gallica verba loqui.
Hanc igitur meritis pro talibus Attica post hac,
Hanc Latia, hanc semper Gallica Musa canant.

DE LA MONNOYE.

ARTICLE IX.

EXAMEN D'UNE MEDAILLE de petit bronze, par le P. Daniel J.

IL y a dans la science des Médailles, comme presque dans toutes les autres, du certain & de l'incertain: le soin & l'application qu'on y a donné depuis deux siecles, a extreme-

 ment

ment débroüillé la matiere, & par le moyen de la chronologie de la confrontation des Médailles entr'elles, & avec l'aide des anciens Historiens, on s'est fait des principes qui passent pour incontestables parmi les Antiquaires ; mais la partie conjecturale de cette science n'est pas encore épuisée. On trouve des Médailles qui étoient demeurées cachées dans la terre, & qui forment de nouvelles difficultez ; il y en a qu'on ne s'est point donné la peine d'examiner, & qui meritent d'être autant examinées que plusieurs autres : telle est celle que je vais representer ici.

Je l'ai trouvée dans un rebut de médailles qui ont été fabriquées du tems & vers le tems de l'Empereur Gallien ; la tête & la legende sont bien conservées ; il n'en est pas de même du revers qui est fruste, où l'on voit seulement la figure debout d'un homme ou d'un Dieu nud, qui a le bras droit élevé vers le haut, & le gauche étendu droit à côté ; la tête de cette figure est effacée aussi-bien que ce qu'elle tient dans les deux mains, supposé qu'elle y tînt quelque chose.

Cinq lettres qui en forment l'inſcription ſont auſſi preſque entierement rongées : ainſi je ne m'arrêterai qu'à examiner la tête & la legende. Je me ſuis d'autant plus volontiers déterminé à méditer ſur cette médaille, que l'ayant montrée à pluſieurs de nos plus habiles Antiquaires, ils m'ont avoüé qu'ils ne ſçavoient qu'en penſer : outre qu'elle ne ſe trouve point dans la grande collection de médailles d'Adolphe Occo, ni dans pluſieurs autres Imprimez où je l'ai cherchée.

C'eſt la tête d'un Empereur avec la couronne rayonnée. La legende eſt IMP. OCET. AVGI. Ce dernier mot qui ſignifie AVGuſtI. montre que le premier eſt au genitif IMPeratoris : la difficulté eſt dans ce mot ou dans ces lettres OCET; car ce mot, ſelon le ſtile de toutes les médailles Romaines, doit être le nom ou une partie du nom de celui qui y eſt repreſenté, & à qui l'on donne le titre d'Empereur & d'Auguſte : mais nous n'avons dans l'Hiſtoire aucun Empereur dont le nom commence par ces lettres. Voici deux penſées qui me ſont venuës ſur ce ſujet.

La premiere, que c'eſt le nom de quelque Empereur, ou plûtôt de quelque Tyran, juſqu'à preſent inconnu du nombre de ceux qui s'éleverent dans toutes les parties de l'Empire du tems de l'Empereur Gallien, & dont nul Hiſtorien n'a parlé, qui ſe nommoit OCETIVS, ou OCETIANVS.

Si cela étoit ainſi, ce ſeroit une nouvelle découverte dans l'antiquité, & qui rendroit cette médaille precieuſe.

Voici une autre penſée qui a auſſi ſa vraiſemblance. Il me ſemble que l'on pourroit attribuer la médaille à l'Empereur Claude, ſurnommé le Gothique, ſucceſſeur de Gallien à l'Empire. Je vais dire mes conjectures là-deſſus, & je crois qu'on les trouvera aſſez bien appuyées, auſſi-bien que l'explication que je donnerai de l'OCET dans ce ſyſtême.

Premierement, cette médaille s'eſt trouvée parmi pluſieurs autres de cet Empereur & des Tyrans qui démembrerent l'Empire du tems de l'Empereur Gallien.

Secondement, la fabrique eſt la même que celle des autres, avec leſquelles elle s'eſt rencontrée.

Troiſiémement, comme on reconnoit à l'œil les médailles de Nerva par ſon grand nez aquilin, de même on reconnoit Claude dans celle-ci par ſon long nez non aquilin, mais droit, pointu & affilé, & il eſt ainſi repreſenté dans la plûpart de ſes médailles.

On conviendra ſans doute que ces trois reflexions ſont d'aſſez bonnes regles pour juger du tems & de l'objet d'une médaille. Il faut les ſoutenir par quelques autres que je ferai, en expliquant la legende; mais avant que de donner cette explication, j'ai beſoin de dire quelque choſe du merite de Claude le Gothique, qui fut un des plus grands hommes que l'on eût vû juſqu'alors ſur le trône de l'Empire.

Trebellius Pollio adreſſant au grand Conſtantin une courte hiſtoire de la vie de l'Empereur Claude le Gothique, en fait un admirable portrait : je n'en tranſcrirai que ce trait ſeul. C'étoit, dit-il, un Prince où l'on retrouvoit la vertu de Trajan, la pieté d'Antonin & la moderation d'Auguſte. Il raſſembloit toutes les bonnes qualitez de ces grands Empereurs

qu'il s'étoit proposé d'imiter; & quand il n'auroit pas eu ces illuſtres exemples il auroit été lui-même le modele de tous les autres. *In quo Trajani virtus, Antonini pietas, Auguſti moderatio, & magnorum Principum bona ſic fuerunt, ut non ab aliis exemplum caperet, ſed etiam ſi illi non fuiſſent, hic cæteris reliquiſſet exemplum.*

Il fait enſuite le detail des victoires de ce Prince, de l'amour que le peuple Romain avoit pour lui, des honneurs qui lui furent decernez & de la grande perte que la Republique fit à la mort prematurée d'un ſi grand Empereur.

Il faut encore ſuppoſer, & toûjours ſelon le ſtile ordinaire des medailles, que ce qui eſt entre le premier mot IMPeratoris & le dernier AVGuſti, renferment le nom & les tîtres du Prince qu'elle repréſente, & qu'ainſi ces lettres OCET ſont les lettres initiales du nom & des tîtres de l'Empereur Claude, ſi c'eſt lui que la medaille repreſente. Voici donc comme je l'expliquerois. IMPeratoris optimi claudii ETerni AVGuſti. Il eſt queſtion de juſtifier tous les mots de cette le-

gende par l'hiſtoire & par les autres medailles.

Non ſeulement ce tître d'*optimi* n'eſt pas nouveau ſur les medailles, on le voit ſur quantité des medailles de Trajan & d'Hadrien. Non ſeulement Claudius le merita par l'amour qu'il s'attira de ſes ſujets, mais encore ils le lui donnerent dans les medailles qu'ils firent frapper en ſon honneur après ſa mort. DIVO CLAVDIO OPTIMO PRINCIPI. DIVO CLAVDIO OPTIMO IMPeratori. REQVIES OPTIMO Pour l'Epithete de ETerni, on voit ſur pluſieurs medailles principalement de ces tems-là ÆTERNITAS AVGVSTI, PERPETVI AVGVSTI, comme ſur celles de Poſthume, de Tacite, & depuis ſur celles de Conſtantius: ce n'eſt pas que ces Princes en agréant ce tître d'éternel qu'on leur donnoit, fuſſent inſenſez juſqu'au point de croire qu'ils ne mourroient point, mais ils le regardoient comme un ſouhait des peuples qui ſouhaitoient qu'ils véculſent toûjours.

Il n'y a rien que de fort naturel dans toute cette explication que je

viens de faire de la legende dont il eſt queſtion. A la verité il eſt extraordinaire de voir le nom & les tîtres d'un Empereur tous marquez en lettres initiales, mais il le ſeroit encore plus de voir un mot entre IMPeratoris & AVGuſti qui ne fût ni le nom ni les tîtres de cet Empereur: c'eſt de quoi conviendront tous ceux qui ſçavent ce que c'eſt que medailles, & c'eſt une neceſſité que ce mot OCET ſoit expliqué d'une de ces deux manieres que je propoſe. Après tout, je crois devoir m'en tenir à la premiere explication, ſçavoir, que cet OCET eſt le commencement du nom d'Ocetius ou d'Ocetianus, & que cet Ocetianus fut un des Tyrans qui demembrerent l'Empire du tems de l'Empereur Gallien.

Deux choſes me font preferer cette opinion à l'autre; la premiere eſt la ſimplicité de la legende qui n'auroit rien d'extraordinaire & que de commun avec toutes les legendes de cette eſpece, où le tître d'Empereur eſt mis le premier, celui d'Auguſte le dernier, & le nom de l'Empereur ou de celui qui prend ce tître eſt toûjours

naturellement placé entre deux: IMP*eratoris* OCET*ii* ou OCET*iani* AVG*usti*; quand on voit sur une medaille IMP. TRAI. AVG. ou IMP. HADR. AVG. on lit sans hesiter *Imperator Trajanus Augustus*, *Imperator Hadrianus Augustus*: donc quand on voit sur une autre IMP. OCET. AVGI on doit lire IMP*eratoris* OCET*ii* ou OCET*iani* AVG*usti*: on ne montrera pas une seule medaille Imperiale où les choses ne soient ainsi.

On me dira sans doute qu'on n'a jamais entendu parler de cet Ocetius; mais avoit-on jamais entendu parler de Marinus avant que Mr. Seguin en eût trouvé la medaille? Sçavoit-on qu'il y eût un Pacatianus il y a vingt ou vingt-cinq ans jusqu'à ce que le P. Chamillart en eût produit une medaille? On peut appliquer aux medailles ce qu'Horace dit des mots: *multa renascentur quæ jam cecidere*: on en trouvera de tems en tems dans l'univers qui reverront le jour.

Il est certain qu'on n'a pas dans l'histoire tous les noms des Empereurs ou Tyrans qui dechirerent l'Empire sous le regne de Gallien; le même

Auteur que j'ai cité le dit expressément, & d'autant, dit Trebellius Pollio, que telle fut l'obscurité de ces hommes qui en diverses parties de l'univers s'empressoient pour envahir l'Empire, que les plus sçavans n'en peuvent dire que peu de choses, & que quelques-uns de ces usurpateurs ont été tellement oubliez par les Historiens tant Grecs que Latins, qu'on ne sçait pas seulement leurs noms, &c. *Sed quoniam tanta obscuritas eorum hominum fuit qui ex diversis orbis partibus ad imperium convolabant, ut non multa de his vel dici possint à doctioribus vel requiri, deinde ab omnibus historicis qui græcè ac latinè scripserunt, ità nonnulli prætereuntur, ut eorum nec nomina frequententur.* (a)

Il n'est donc pas surprenant que ces noms se retrouvent par hazard sur des medailles. Car dès qu'ils étoient proclamez, ils ne manquoient pas de faire frapper à leur coin de cette petite monnoye qu'on appelle medailles de petit bronze pour donner la paie à leurs soldats. Il paroît même

(a) *Trebellius Pollio de Triginta Tyrannis.*

que ces divers tyrans donnoient cours à cette monnoye les uns des autres: car dans la plûpart des amas qu'on en a trouvé en divers tems & en divers lieux, on y voyoit enſemble des medailles de pluſieurs d'entre eux, & même des medailles de Gallien & de Claudius le Gothique. Ce Pacatianus & cet Ocetianus auroient été élûs Empereurs dans quelque coin de Province éloignée par quelque petit nombre de troupes qui contraignoient quelquefois leurs chefs de prendre les marques de l'Empire malgré qu'ils en euſſent;& puis elles-mêmes les maſſacroient peu de jours après. Ces courts empires de gens obſcurs dans les extremitez de l'Empire, ou furent inconnus aux Hiſtoriens, ou ne furent pas jugez dignes d'avoir place dans l'hiſtoire, comme le dit Trebellius; les Hiſtoriens n'en ont point parlé: quoi qu'il en ſoit, je ſuis aſſez perſuadé que cette medaille nous decouvre un nouvel Empereur, ou plûtôt un de ces avanturiers qui d'eux-mêmes, ou forcez par les ſoldats, firent pendant quelque tems le perſonnage d'Empereur.

Janvier 1721.

L'article ſuivant contient l'extrait de la lettre d'une perſonne de la premiere qualité. Elle nous fut apportée de ſa part pour être miſe dans nos Memoires: mais en ſuivant les regles qui nous ſont preſcrites, nous n'en avons pû mettre que l'extrait. Nous eſperons que l'on agréera que nous nous en ſoyons tenus à ce qui nous eſt permis. Au reſte ce qui a donné occaſion à cette lettre, merite d'être ſçû du public. C'eſt une lettre du R. P. Lobyneau au jeune Marquis de S. Mégrin fils de M. le Comte de la Vauguyon. Ce jeune Seigneur âgé ſeulement de 13. ans, dont les lumieres, l'eſprit, & le jugement ſurpaſſent ſans contredit ſon âge; entretenoit un commerce de litterature avec le R. P. Lobyneau à l'inſçu de M. le Comte de la Vauguyon ſon pere. C'eſt ce commerce qui decouvert par hazard a fait tant de plaiſir à Mr. le Comte de la Vauguyon qu'il a crû devoir en marquer ſa ſatisfaction à ce R. Pere, & a pris cette occaſion d'éclaircir un point de l'Hiſtoire du ſiecle paſſé, où l'on n'avoit pas rendu une juſtice entiere à ſon illuſtre famille, comme on va voir dans l'article qui ſuit.

ARTICLE X.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. le Comte de la Vauguyon, Prince de Carency, au R. P. Lobyneau Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

MOnſieur le Comte de la Vauguyon, après un compliment honnête pour le R. P. Lobyneau ſur ſon Hiſtoire de Bretagne & ſur le choix qu'on a fait de lui pour achever l'Hiſtoire de Paris commencée par le P. Felibien, ajoute ce qui ſuit.

Le Religieux qui a commencé l'ouvrage que vous acheverez, a fait auſſi l'Hiſtoire de S. Denis, elle eſt très-belle; mais il n'a pas laiſſé d'y mettre un fait qui me ſurprend. Il dit: le Roi accorda à Mr. Servien que le corps du Marquis de Saint Megrin ſon parent fût enterré dans l'Egliſe de S. Denis en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat. Cependant dans les preuves il rapporte en entier la lettre de Sa Maj. à vos Peres ſur ce ſujet: mais elle ne parle point

du tout de M. Servien ... M. le Comte de la Vauguyon montre ensuite le peu d'apparence, qu'il y a que Mr. de Servien eût demandé pour un simple parent ce que Mr. le Cardinal Mazarin ne voulut pas risquer de demander pour Mr. de Manciny son cher neveu qui avoit été blessé à mort auprès de Mr. de S. Megrin à la bataille de S. Antoine & étoit mort peu de jours après. Il releve encore ce que le P. Felibien dit que Mr. de Servien étoit parent de Mr. de S. Megrin. *M. de Servien*, dit-il, *ne l'étoit pas de M. de S. Megrin. Il l'étoit à la verité de feu Madame la Duchesse de Chaûnes qui en premieres nôces avoit épousé Mr. de S. Megrin* .... Il continuë ainsi: lorsque M. de S. Megrin mourut, Mr de Roquelaure son oncle étoit si bien à la Cour qu'on venoit de le faire Duc & Pair. Mr. le Marechal de Grammont y surpassoit en credit tous les autres Courtisans: Mr. le Comte depuis Duc de Noailles avoit la confiance de la Reine & de Mr. le Cardinal, & M. le Duc de Mortemar conservoit encore des restes de la faveur dans laquelle il avoit été sous le

regne précedent. Ces trois Duc étoient couſins germains de M. de S Megrin. Si leur generoſité long-tem: après ſa mort s'eſt étenduë ſur ſor ſeul neveu, comment auroient-il: ſouffert, ſon ſang fumant encore: que Mr. Servien.... eût marqué plus d'empreſſement qu'eux à remplir les devoirs de la parenté?

Le P. Felibien n'a pas ſçu que dès la premiere année de ſa regence, la Reine mere demanda à feu Mr. le Comte de la Vauguyon pere de Mr. de S. Megrin, Mademoiſelle de S. Megrin ſa fille, pour la mettre au nombre de ſes filles d'honneur, place que les autres ſollicitoient tant. Mais comment la demanda-t-elle? Ce fut par une lettre qu'elle lui écrivit & ſi belle pour cette Demoiſelle, que je crois que vous ne ſerez pas fâché d'en voir la copie que je joins à cette lettre. Dès que Sa Majeſté l'eut obtenuë, ne voulant pas la mettre avec le commun de ſes filles, elle lui donna une chambre particuliere: & ayant reconnu que ſon eſprit répondoit à ſa beauté, elle ſe ſervit d'elle pour retenir dans les interêts de Sa Majeſté

Mr. le Duc d'Orleans oncle du Roi, qui étant Lieutenant General de l'Etat se trouvoit si necessaire aux interêts de la Reine . . . . en quoi cette Demoiselle réüssit jusqu'en 1648.

Mr. le Comte de la Vauguyon parle aussi des sentimens qu'eut pour Mademoiselle de S. Mégrin feu Monsieur frere unique du feu Roi, & de la bonté qu'eut ce Prince, encore jeune, de lui marquer la part qu'il prenoit à sa douleur, lorsque durant la cérémonie militaire de l'enterrement du Marquis de S. Megrin, cette Demoiselle jettoit de grands cris à chaque décharge.

Il n'oublie pas les marques de consideration que le feu Roi donna en cette même occasion à Mademoiselle de S. Mégrin. Car ayant accordé au pere du defunt la charge de Capitaine des Chevaux Legers de Sa Majesté, qu'avoit eu le Marquis de S. Mégrin, fit present à cette Demoiselle de la charge de Capitaine des Chevaux Legers de la garde de la Reine, qu'avoit eu son frere. Il indique aussi seulement les graces qu'en sa consideration ce grand Roi voulut bien faire

au ſecond mari qu'elle avoit pris, mais une choſe très-digne de remarque eſt, que le feu Roi ſçachant qu'elle ſe mouroit à S. Mégrin en Saintonge, ordonna à Mr. du Pleſſis Evêque de Saintes d'y aller pour lui faire des complimens de ſa part. Ce trait qui marque ſi bien l'eſtime du feu Roi pour elle, marque auſſi fortement la bonté du cœur de ce grand Prince, qui d'ailleurs eſt très-connuë, mais plus particulierement de ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de ſa perſonne.

De tout cela il eſt aiſé de conclure qu'il n'étoit pas beſoin qu'aucun autre que les propres parens de M. de S. Mégrin, & ſur tout Mademoiſelle ſa ſœur ſe mêlat de lui procurer un honneur auſſi ſingulier, que celui d'avoir ſa ſepulture dans une Égliſe affectée à celle de nos Rois. C'eſt en effet où en vient Mr. le Comte de la Vauguyon & voici comme il s'explique. Elle (Mademoiſelle de S. Mégrin) avoit de la grandeur d'ame & de l'amitié pour ſon frere. M. de Servien lui-même lui a ſouvent fait ſa cour; & lorſ-

que M. de Servien auroit eu la hardiesse de parler, elle se seroit tûë dans une occasion qui la touchoit de si près; non, mon très-R. Pere, elle ne demeura sans voix que dans le tems que le Roi & la Reine au moment de la nouvelle de la mort de son frere, qui firent l'honneur d'entrer dans sa chambre pour tâcher de la consoler: car l'ayant reprise, elle envoya aussitôt à la Reine, l'Abbé de Peucharnaud qui avoit été attaché à Mr. de S. Mégrin, & étoit connu pour tel de Sa Majesté, la supplier, d'honorer le corps de ce frere d'une sepulture Royale. La Reine sur le champ, sans même consulter Mr. le Cardinal, accorda à Mademoiselle de S. Mégrin & non à Mr. Servien cette grace. Voilà certainement, mon très-Reverend Pere, comment ce corps fut couronné de gloire. Combien de fois ne l'ai-je pas oüi ainsi dire à ma mere & à l'Abbé de Peucharnaud mort auprès de moi?

Je vous supplie, lorsque dans votre Histoire de Paris vous en serez à Loüis XI. de me le mander: je vous en-

verrai quelques memoires pour ce tems-là & pour le suivant. On ne peut être avec autant de respect que je serai toûjours, &c.

COPIE DE LA LETTRE DE la Reine mere à Mr. le Comte de la Vauguyon.

Monsieur le Comte de la Vauguyon, je suis si persuadée des bonnes & vertueuses qualitez qui se rencontrent en la personne de la Demoiselle de S. Mégrin votre fille, que je l'ai desiré avoir auprès de moi, pour tenir la place d'une de mes filles d'honneur. J'ai crû que vous la demandant comme je fais avec affection, vous voudrez bien me la donner, & consentir qu'elle vienne au plûtôt. J'en veux prendre un soin particulier, & vous témoigner en sa personne l'estime que je fais de la vôtre. Vous me ferez en cela un plaisir bien agréable: ce qu'attendant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de la Vauguyon, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 29. Septembre 1643.

ANNE.

Et plus bas, DE LOMENIE.

Cette Lettre, quand elle ſeroit ſeule, meriteroit d'être conſervée à la poſterité & renduë publique, étant ſi honorable & à la Demoiſelle de S. Mégrin & à sa famille, & à la grande Reine qui y parle.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'ALTORF.

LE *Corpus Anatomicum* de M. Heiſterus meritoit que vous en fiſſiez mention à l'occaſion de la nouvelle édition qui en a été faite ici & à Nuremberg l'an paſſé. Vous lui rendites en 1717. juſtice ſur ſon traité de la cataracte & ſur le fonds de ſon Apologie. Son *Compendium Anatomicum* dont vous n'avez point donné d'extrait, merite encore mieux que vous en parliez que cet autre Ouvrage; ſur tout la 2^e^ édition plus correcte, & plus ample pour les choſes, mieux imprimée & plus portative. Nous en parlerons au mois prochain. Vous avez promis un état de notre Univerſité.

Janvier 1721.

DE FRANCFORT SUR L'ODER

M. Goelicke a imprimé la 5[e] part de ſon Hiſtoire Univerſelle de la Me decine. Il s'étend beaucoup ſur Hi pocrate & lui rend juſtice ſur les ſign diagnoſtics & prognoſtics des mal dies, & ſur tout ce qui regarde l maladies connuës de ſon tems. Ma il ne peut ſouffrir qu'on lui attribu toutes les découvertes des nouveaux qu'on prétende auſſi qu'il ſçavoit l Chymie; & qu'il ne s'eſt jamais trom pé en rien. Il louë extrémement l fidélité d'Hippocrate à rapporter le experiences & les obſervations ſur le divers ſymptômes des maladies, qua lité peu commune dans les Auteur de ces derniers tems qui ont invent ou embraſſé des ſyſtêmes auxquels il veulent accommoder les obſervation

DE FRANCFORT SUR LE MEIN

Sande a réimprimé en deux tome *in fol.* les Commentaires de Goldaſ tus ſur les Droits & les Privileges du Royaume de Boheme, & des Provin

ces qui y ont été incorporées. Ce que cette édition a de particulier, ce sont des notes tirées de Stranskius, du Pere Bohuslaüs Jésuite, & des dissertations qui éclaircissent beaucoup les matiéres traitées par Holdaſtus. Il y a dans le 2e tome un traité sur la succession héréditaire du Royaume de Boheme. On y a ajoûté les traitez de Stranskius, de Ludwig & de Hertius, sur la Republique, le droit de suffrage du Roi de Boheme en qualité d'Électeur dans les Dietes de l'Empire, &c. Dans les preuves du premier Tome on a ajoûté plusieurs actes tirez de Balbinus. C'est à M. Sminckius qu'on est obligé de cette édition & des notes.

DE HALL, PRÈS DE MAGDEBOURG.

La nouvelle societé de Libraires vient de faire imprimer un traité d'un homme habile & judicieux sur Aristippe, ce fameux Philosophe de qui Homere a dit : *Omnis Aristippum decuit color & status & res.* M. de Balzac a fait il y a plus de 70 ans un Ouvrage

ſur le même Philoſophe : mais vous pouvez vous aſſûrer que le nouvel Auteur ne marche pas ſur les mêmes traces. Il ramaſſe avec ſoin tout ce qu'il trouve dans les Anciens ſur la vie, la conduite & les ſentimens de ce Philoſophe; examine tout ce qu'on lui a reproché, & ce qu'on a dit en ſa faveur & ne porte ſon jugement qu'après une diſcuſſion exacte. Ce livre a pour titre, *Ariſtippus Philoſophus Socraticus*; c'eſt M. Frideric Menz qui en eſt l'Auteur.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le livre de M. Allen ſur la Medecine Pratique, dont vous avez entendu parler fort confuſément, eſt un *in* 8°. de plus de 430 pages. Il n'eſt pas tant loüé ici par les gens du métier, que par ce qu'on appelle les honnêtes gens qui l'ont lû. Auſſi dit-il trop librement à nos Medecins certaines veritez peu honorables & peu agreables. Peu de Medecins de notre tems, dit-il, ont excellé dans la gueriſon des maladies. Ce n'eſt pas à perfectionner la pratique de la Medecine, c'eſt à

trouver de nouveaux ſyſtêmes que l'on s'occupe : chaque année en enfante plus d'un ; les Auteurs en reçoivent beaucoüp de loüanges de la part de leurs amis ; le public, les malades n'en tirent aucun profit. Que dites-vous de ce trait de ſatyre ? Pour lui il s'eſt contenté de donner une deſcription exacte des maladies , ſans s'arrêter beaucoup à en rechercher les cauſes, en quoi il eſt perſuadé que les Medecins le plus ſouvent ne voyent goute. Autre trait plus agréable. Mais il s'étend ſur les regles que l'on doit ſuivre , & ſur les remedes qu'il faut donner pour guerir le plus ſûrement & plus promptement qu'il eſt poſſible. Ce qu'il en dit eſt tiré des livres des Medecins les plus eſtimez , par exemple entre les Anciens d'Hippocrate , de Celſe , d'Aurelianus ; entre les recens il cite un très-grand nombre de nos Anglois, en quoi il me paroit homme judicieux ; car les Medecins habiles d'un païs doivent mieux connoître les maladies du païs & les remedes que l'experience a découvert y être utiles. Peu de vos François, des Allemans, des Italiens, des Hol-

landois, entre ceux-ci M. Boerhaave dont les Aphorismes sont à son gré plus précieux que l'or, & doivent être continuellement entre les mains de ceux qui veulent exceller dans la pratique. Le titre de ce livre est *Synopsis universæ Medicinæ Practicæ, &c. Autore Joanne Allen... Londini impensis R. Knaplok, &c.*

DE CAMBRIDGE.

L'édition des livres de Ciceron, *de Naturâ Deorum*, de M. Davis est fort estimé. Elle a été beaucoup aidée par les manuscrits des meilleures Bibliothéques d'Angleterre. Il y a des corrections heureuses, comme celle d'*intermundiis*, pour *internunciis*; car ce dernier mot ne fait aucun sens, au lieu qu'*intermundiis* est un mot consacré dans la Philosophie d'Epicure, dont il s'agit en cet endroit. Mais il faut que l'édition qu'a euë entre les mains M. Davis fût très-peu correcte. Celles de Lambin, celle d'Elzevire, & celle de Blaeu, toutes deux tirées sur celle de Gruter, ont *intermundiis*, & non pas *internunciis*. M. Davis en

plusieurs autres endroits se seroit épargné bien de la peine s'il avoit consulté les notes de Lambin, celles du Jesuite Lescalopier, &c. Mais les Doctes font souvent peu de cas de ce qui est imprimé & qui par là n'est pas rare, *quod est ante pedes non vident, cœli scrutantur plagas.* Mais des manuscrits difficiles à recouvrer, & à lire, c'est ce que l'on cherche & sur quoi l'on compte. Il y auroit bien des choses à dire sur ce goût des Sçavans qui en certaines occasions a son utilité & en d'autres se trouve non-seulement inutile, mais encore nuisible. On pourroit justifier ce que l'on avance ici par cette édition de l'ouvrage de Ciceron sur la Nature des Dieux. Mais vous en jugerez par vous-même quand cette édition vous tombera entre les mains. Ce qu'on peut dire de M. Davis, c'est qu'il est Chanoine d'Ely & homme habile, & que son ouvrage facilite en divers endroits l'intelligence des livres *de Naturâ Deorum.*

D'ITALIE, DE PADOUE.

Monſieur Pontedera Docteur en Medecine a donné un abregé des Tables Botaniques, & il y a joint un Catalogue de plus de 250 plantes pai lui découvertes. Ce livre eſt imprimé à l'imprimerie du Seminaire.

DE VENISE.

M. Oliva Profeſſeur de Grammaire a imprimé un Ouvrage curieux ſu l'ancienne diſcipline qui ſe gardoit : Rome dans les Ecoles de Grammaire Ce qu'il raconte des mœurs des anciens Grammairiens, de leur érudition, des queſtions qu'on leur faiſoit ne donne pas une haute idée ni d leurs perſonnes, ni de la diſciplin qu'ils avoient établie dans leurs Ecoles, ni de l'eſtime où ils étoient. U autre point qu'il touche ſeroit important, c'eſt l'idée qu'il a de la methode des Grammairiens de notr tems. Il ne s'explique qu'à demi là deſſus. Il doit en effet avoir des égarc pour les gens du métier. On appei

çoit cependant au travers de tous ses menagemens qu'il est du sentiment de Juste Lipse, Critique habile, mais un peu trop dégouté, qui admiroit Tacite & Seneque, & trouvoit plats Ciceron & Tite-Live. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur la maniere de renfermer la Grammaire & le goût des Grammairiens. Si le goût du public ne les reforme pas, que feroit le goût de quelques particuliers ?

DE FRANCE, DE NUYS EN BOURGOGNE.

M. Morelet a fait imprimer ici un *in* 12. intitulé *De la Generation éternelle du Verbe.*

DE PARIS.

La Republique des Lettres fit le 26e de Janvier dernier une perte extrémement considerable par la mort de Monseigneur Pierre Daniel Huet ancien Evêque d'Avranches, celebre dans toute l'Europe par sa vaste & profonde érudition ; nous en donnerons incessamment un Eloge histo-

rique, avec un Catalogue exacte de ſes Ouvrages.

On réimprime ici les *Jugemens des Sçavans*, de feu M. Baillet, & l'on va voir l'avis que les Libraires qui ſe ſont chargez de la réimpreſſion, ont jugé à propos de donner au public.

AVIS POUR UNE NOUVELLE Edition des Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs; par Adrien Baillet, revûë, corrigée, & augmentée en ſept Volumes in Quarto.

L'Ouvrage que nous vous preſentons, a pluſieurs avantages; c'eſt le plus étendu que nous ayons en notre Langue pour l'Hiſtoire des Sçavans & de leurs Ecrits. Nous n'en avons point de plus propre à inſpirer le goût & l'amour des belles Lettres.

Dans la premiere Partie, Monſieur Baillet traite des Livres en general, & des Préjugez ſuivant leſquels on a accoûtumé d'en juger.

Dans les Volumes qui ſuivent, l'Auteur parle ſucceſſivement des Imprimeurs les plus celebres, des principaux Critiques, des Bibliothecai-

res, des Critiques Grammairiens, & des Traducteurs. Ensuite on trouve une Préface sur les Poëtes qui est precedée d'un *Discours pour servir d'éclaircissement aux endroits qui ont pû arrêter quelques personnes dans les premiers Volumes.* Les Auteurs qui ont écrit de l'Art Poëtique, les Poëtes Anciens & Modernes viennent après. Le reste de l'Ouvrage contient les Satyres personnelles, le Traité des Enfans celebres & celui des Auteurs déguisez.

L'utilité & la rareté de ce Livre nous ont engagez à en donner une Nouvelle Edition. Voici l'ordre que nous y observerons.

1°. Nous nous sommes déterminez à l'imprimer *in Quarto*, cette forme nous ayant paru la plus commode.

2°. Les Citations seront placées en deux colonnes au bas de chaque page avec des chifres de renvoi, qui épargneront la peine de chercher à la fin d'un Volume ou d'un Chapitre les Citations que l'on doit trouver dans le même endroit; par ce moyen l'attention que demande la lecture ne sera point détournée: nous avons ob-

ſervé la même choſe pour les Aditions & Corrections que Monſieur Baillet n'avoit pû inſerer en leur place.

3°. On a pris de l'Anti-Baillet les endroits où Monſieur Menage rectifie notre Auteur ; ils ſeront ainſi marquez ☞ avec *une Letrine* de renvoi au-deſſous des Citations, en longues lignes.

4°. Monſieur Baillet n'ayant pas toûjours exactement rapporté les Editions des Ouvrages des Auteurs dont il parle, on les trouvera à la fin des articles, entre deux * étoiles. *

5°. Le Portrait de Monſieur Baillet ſe trouvera à la tête du Livre avec un Abregé de ſa vie.

6°. On mettra à la fin du dernier Volume une Table alphabetique très-ample & très-détaillée non ſeulement de tous les Auteurs dont il eſt parlé dans le cours du Livre, mais encore des matieres qui s'y trouvent répanduës.

7°. Nous avons pris les précautions neceſſaires pour la correction qui eſt eſſentielle dans un Ouvrage, qui contient une auſſi grande quantité de Faits & de Citations.

Janvier 1721.

Pour faciliter l'execution de notre entreprise, nous recevrons des Souscriptions jusqu'à la fin du mois de Septembre de la presente année mil sept cens vingt.

Les Souscriptions pour le grand papier seront de *Soixante & dix livres* pour chaque Exemplaire, en feüilles, dont ceux qui souscriront payeront Trente livres comptant ; & les Quarante livres restant en recevant l'Exemplaire. Celles pour le petit papier seront de *Quarante-cinq livres* aussi en feüilles, dont ont payera Vingt livres dès-à-present, & Vingt-cinq livres en recevant l'Exemplaire.

Ceux qui voudront souscrire s'adresseront à l'un des Libraires nommez ci-après.

On commencera à imprimer l'Ouvrage au mois d'Aoust de la presente année mil sept cens vingt, pour le délivrer à la fin de l'année mil sept cens vingt-un.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront le grand papier *Cent livres*;& le petit *Soixante & dix livres.* On ne tirera qu'un très-petit nombre d'Exemplaires au-delà des Souscriptions.

Noms & demeures des Libraires.

Charles Moette, ruë de la Bouclerie, au bout du Pont S. Michel.

Charles le Clerc, Quai des Auguſtins.

Pierre Moricet, ruë S. Jacques.

Pierre Prault, Quai de Gêvres.

Antoine Urbain Couſtelier, Quai des Auguſtins.

Mariette avec ſes aſſociez vont imprimer un Ouvrage Latin du R. P. Lamy de l'Oratoire, dont ils donnent le Projet en Latin :

Proſpectus libri, cui titulus : de Tabernaculo fœderis, de ſancta Civitáte Jeruſalem & de Templo ejus. Libri ſeptem. Autore R. P. BERNARDO LAMY, *Congregat. Orat. D. N. J. C. Presbytero.*

Viro Chriſtiano ſacrarum Litterarum, uti decet, ſtudioſo jucundius nil eſſe poteſt, quam intueri & perluſtrare oculis ſacra penetralia, Tabernaculum ſcilicet & Templum, in quibus olim præludebatur morti

Chriſti, tot & tantis Sacrificiis & myſteriis, quibus ad fidem Chriſtianam homines erudiebantur. Horum locorum ſtructuram Lectoris ob oculos ſubjicere tentat hujuſce Libri Autor R. P. Bernardus Lamy, cujus magna hactenus apud eruditos fama fuit, majorque apud poſteros doctiſſimo hocce opere futura eſt. Quantùm in elucidandis Scripturis ſacris deſudarit; quantum ſibi nomen hoc ſcribendi genere pepererit; nullus neſcit eorum, qui litteras ſacras primo ſaltem è limine ſalutarit! Doctiſſimi ſcriptoris laudes prudens reticeo, quas fama ſatis loquitur. Id unum dicam R. P. Bernardum Lamy per annos triginta in opere prædicto inſudaſſe, & nullam induſtriam omiſiſſe, nullum non moviſſe lapidem quo perfectius illud in dies redderet, nullis denique Editores peperciſſe ſumptibus, ut res, quas ſermone conatur Autor elucidare, ſubjectis tabulis figuriſque elegantiſſimis faciliùs perciperentur. Herclè affirmare auſim plura hîc in receſſu eſſe quàm in fronte. Non enim Tabernaculi tantùm & Templi delineationem ſuſcepit

R. P. B. Lamy, ſed omnium ferè locorum Sacri Codicis, quæ magis abſtruſa ſunt, elucidationem; Geneſeos ſcilicet capita illuſtrat in quibus deſcribitur Arca Noë & Turris Babel; complura loca Exodi, ubi agitur de Tabernaculo; non pauca ex Levitico, &c. in quibus Moſes ſacrificia & feſtivitates Judæis præſcribit. Dum autem ad deſcriptionem urbis Jeruſalem & Templi pervenit, multa capita Regum, Paralipomenorum & Nehemiæ valde obſcura interpretatur; Ezechielem in multis & abſtruſioribus locis, & alios Prophetas aliqua ex parte. Nullus denique prætermittitur ab eo locus Sacri Codicis, cui ex rebus quas tractat aliqua lux accedere poſſit, quin huic immoretur, ut veluti quidam Scripturæ ſacræ commentarius hic liber haberi poſſit. Quæ ut clariùs pateat, totius operis conſpectum ſubjicimus.

LIBER PRIMUS.

De menſuris, ponderibus, nummis, quorum ſit in Scripturis mentio, eorumque certâ æſtimatione.

Cùm in ſequentibus libris Templi

& Tabernaculi menſuræ aſſignandæ ſint, tùm altarium, candelabri, maris ænei, luterum aliorumque vaſorum capacitas æſtimanda, præmitti neceſſariò debuit ſermo de menſuris & vaſis Hebræorum. Porro quid de his ſtatuat hæret animus, niſi hæ menſuræ cum noſtris componantur, ut ex notis ignota facilè percipiantur. Hæc fusè exequitur Autor in hocce libro, Judæorum non ſolùm cum Græcis, Romanis, Ægyptiiſve, ſed & cum Anglicis Gallicíſque hodiernis menſuras, vaſa, pondera, nummos conferendo. Rem verò nummariam ideò in anteceſſum excutit, ut deinceps tutiùs ſtatuat valorem nummi quem Iſraëlitæ in tributum annuum templo pendebant: ad cujus nummi valorem cognoſcendum, in pondera Hebræorum inquirit, ſi quidem noto pondere, notus & nummi valor; ac datâ occaſione pondus Cæſariei Abſalonis, Armorum Goliath, & alia quæ Scripturæ ſtudioſis laborem faceſſunt exquirit. Hunc librum claudunt tabulæ xiv. in queis menſuræ, pondera, nummi Hebræorum cum Pariſinis conferuntur, notiſque nominibus exprimuntur.

LIBER SECUNDUS.

De origine & principiis Artium, præsertim Architecturæ; de Arcæ Noë fabrica verisimiliorique dispositione; deque Turri Babel.

Quàm necesse fuerit, acturo de totius antiquæ architecturæ opere magnificentissimo, cùm artis hujus, tùm artium cum ea conjunctarum, principia inquirere nullus non videt. Primùm itaque Patriarchas, Hebræorum parentes, artes omnes posteros suos docuisse contendit, tum ab his edoctos Phænices, à quibus inventa architectura, quam in Græciam uti & cæteras artes invexerunt. At ubivis locorum nata sit architectura, necesse omninò fuit indagare, quæ, Regnante Salomone, sive in privatis ædificiis, sive in publicis, Templis præsertim, ornamentorum genera placuerint. Quæ ars tunc in illis adhibita, quæ forma indita fuerit. Hinc sumptâ occasione veterum ædificiorum rudera perlustrat, ac turrim Babel, pyramides, mausolæa, antiquiora templa depingit, inter quæ &

templum Salomonis instituit comparationem. Cùm verò nobilium artis operum antiquissimum sit arca Noë, totam historiam diluvii & arcæ fabricam interpretatione explanare aggreditur. Duo priores libri ad quinque posteriores veluti apparatus & introductio censeri debent.

LIBER TERTIUS.

De Tabernaculo fœderis; de supellectili, ministris & ministerio ejus; de origine sacrificiorum, & ritibus in his servari solitis.

Propositum fuit Salomoni è lapidibus imitari Tabernaculum, quod Moyses ex pellibus & asseribus compegerat. Notio itaque Tabernaculi maximam lucem afferre potest his quæ de Templo dicenda sunt in decursu operis. Judæi religionis suæ munia omnia in Tabernaculo peragebant, idcirco non solos asseres, solave illius tentoria describit R. P. Lamy, sed & supellectilem sacram, altaria, mensas, vasa, candelabra, arcam cum Cherubinis; insuper diversas sacrificiorum species, Sacerdotum

Levitarumque munera fusè & doctè exponit; tum de veſtibus ſacris copiosè diſſerit. Inde æſtimari poteſt quot Exodi, Levitici, aliorumque ſacrorum Librorum capita commentario ſuo illuſtret.

Cùm verò Tabernaculum in medio caſtrorum Iſraël erectum fuerit, juxtaque illud metati ſint Iſraëlitæ velut exercitus juxta Imperatoris ſui tentorium; ideo diſſerit autor de forma caſtrorum Iſraël, & in illis diſpoſitione Tribuum cum vexillis ſuis. Cumque Arca deſcribatur in Sacro Codice velut currus quo veheretur Deus, hinc viſiones Dei exercituum ſedentis ſuper Cherubim Iſaïæ, Ezechieli, Danieli, Johanni demonſtratas explicat.

LIBER QUARTUS.

De ſancta civitate Jeruſalem.

Cùm Jeruſalem elegerit Deus in qua poſt diſſolutum Tabernaculum, templum ſibi ædificaretur, ideo deſcribenda fuit ea urbs, ut ſitus templi noſceretur. Urbis itaque aggeres, mœnia, portas, vicos, turres, ædi-

ficia, omnia denique loca quorum aliqua fit mentio in libris facris diligentiſſimè percurrit Autor. At quibuſdam conſiderandis diutiùs immoratur, Regiam enim Salomonis deſcribit, & ædificia quæ Mello vocantur in Scriptura, uti & probaticam piſcinam. Situi Templi deſcribendo potiſſimùm incumbit. Mons Moria aggeribus cinctus fuit, quo dilataretur montis area tanto ædificio impar. Aggeres muris firmiſſimis cingebantur quos deſcribit Autor, uti & Templi fundamenta, & ſubſtructiones, in quibus variæ apothecæ, hypogæa, quæ omnia curioſis oculis perluſtrat. Ultimo hujuſce libri capite, doctè, ſuo more, diſſerit de ſynagogis, de forma, miniſtris & miniſterio earum.

LIBER QUINTUS.

De Templo, ac primùm de ſeptis ejus exterioribus.

Libri hactenus præmiſſi his quæ de templo & partibus ejus dicenda erant neceſſariam lucem attulêre; jam de ipſo templo aget Autor tum ex libris Regum & Paralipomenorum, tum

ex Ezechiele, cui ſpecimen Templi exhibitum eſt à Deo quale fuerat antequam à Chaldæis incenderetur, tum denique ex Joſepho, qui datâ operâ illud deſcribit. Nec omittit quæ de templo ſcripſerunt poſteriores Judæi, R. Judas, qui ſecundo poſt Chriſtum natum ſæculo, & Maïmonides Judæorum doctiſſimus, qui in fine duodecimi ſæculi floruerunt.

Primùm refert quo apparatu & quibus impenſis templum ædificatum eſt. Protinus Templi imaginem efformat, eam deinde abſoluturus omnibus lineis. Mox primum templi ambitum deſcribit ſeu exteriora templi ædificia: atrii gentium, in quo Gentiles penetrare poterant, & atrii Iſraëlitarum, in quo Judæi ad preces conſiſtebant, veras dimenſiones tradit: omnia ædificia atrium ſecundum ambientia perluſtrat. Cuncta Scripturæ loca, in quibus aliquis de his partibus fit ſermo, notis fuſioribus explanare ſatagit.

LIBER SEXTUS.

De tertio septo Templi, de æde sacra, de altaribus, de mari æneo, luteribus, columnis æreis, candelabris, cæterisque, quæ in hoc tertio septo continebantur.

Ædificia atrium sacerdotum cingentia describit; tum eorum omnium quæ intra ambitum tertii atrii continebantur, situm, formam atque dimensiones tradit, altaris scilicet holocaustorum, maris ænei, throni Regii, luterum, &c. Mox ædis sacræ vestibulum perlustrat, columnarum Jachin & Booz situm, mensuras & capitella descripta in libris Regum & Paralipomenorum & apud Jeremiam commentariis suis nititur explicare.

Ædes sacra in duas partes dividebatur; in Sanctum, & Sanctum Sanctorum. In prima parte erat altare thymiamatis, mensa panum propositionis, candelabrum aureum. In altera parte servabatur arca fœderis. Tota ædes sacra cingebatur ædificiis: circaque ædem sacram magnum syne-

drium, in quo causæ majores disceptabantur. Circa hæc omnia & singula versatur liber sextus, in quo Ezechielis capita obscuriora explanantur, uti & innumera Sacræ Scripturæ loca.

LIBER SEPTIMUS.

De Religione Judæorum erga templum; De Ministris & vasis sacris; De Kalendario & festis Hebræorum; De ministerio templi.

Postquam Templum descripsit Autor, hocce ultimo libro quæ in eo peragebantur inquirit, omnemque Judaïcam religionem illustrat. Primùm notat quæ fierent à quibuslibet piis Israëlitis in Templo, quo ritu ibi Deum colerent. Tum Nazaræorum votum institutumque persequitur. Quinam fuerint Stationarii, Otiosi, Rechabitæ, Nathinæi, fusè exquirit. Postea agit de Ministris templi, de Levitis, de Janitoribus, de Cantoribus, & Musicis instrumentis, deque Hebræorum musica; de Sacerdotibus & classibus eorum: de summis Sacerdotibus & successione eorum.

Variam innumeramque veſtium ſacerdotalium, vaſorumque ſacrorum multitudinem deſcribit : pompam etiam ſacrificiorum ; tum quibus ritibus peragerentur in templo, cujus miniſterium explicat quotidianum, menſtruum, annuum. De Kalendario Hebræorum antiquo & novo ; de diebus feſtis & jejunii, & aliis rebus ſcitu digniſſimis, quæ Judaïcam Religionem ſpectant, fusè pertractat.

Hos ſeptem Libros excipiunt indices duo copioſiſſimi. Primus locorum Sacræ Scripturæ, quæ in contextu operis explanantur ; alter rerum atque verborum. Indices ſequitur diſſertatio Hiſtorico-critica de Templo Hieroſolymitano, in qua libri hujus operis quintus & ſextus veluti brevi in tabella lectoris ob oculos objiciuntur, & quædam ſcripturæ loca denuò exponuntur.

Conditions propoſées par les Libraires aux Souſcripteurs.

1°. Que ledit Livre de grandeur *in folio* contenant deux cens feüilles ou environ, ſera imprimé dans le cours de la preſente année 1720. en *Janvier* 1721.

caractere appellé *Cicero* à deux colonnes. Il contiendra plus de cent quarante-ſept figures diſpoſées ſur vingt-deux grandes planches gravées en cuivre, outre vingt-trois autres figures gravées en bois, leſquelles ſe trouveront incorporées dans le Livre.

2°. Que le Livre ſe vendra trente-ſix livres en blanc, & aux Souſcripteurs douze francs moins, c'eſt-à-dire, vingt-quatre livres en blanc, dont ils donneront en ſouſcrivant dix livres, & les quatorze livres reſtantes ſeront payées en leur fourniſſant ledit Livre imprimé, bien entendu que ceux qui auront ſouſcrit ſeront tenus de retirer leurs ſouſcriptions dans le courant de l'année 1721, & faute par eux de les retirer dans ledit tems, les avances qu'ils auront faites ſeront perduës pour eux, ſans que les Libraires puiſſent être recherchez pour cet effet.

3°. Que les ſouſcriptions ſeront ouvertes au premier Juin prochain juſques au premier Août pour Paris, juſques au premier Septembre pour les Provinces de France, & juſques au premier Octobre auſſi prochain pour les païs étrangers; après leſquels

tems marquez on ne recevra plus de ſouſcriptions.

4°. Qúe ceux qui voudront ſouſcrire s'adreſſeront aux Libraires indiquez ci-deſſous, qui leur en donneront une reconnoiſſance ſignée d'eux trois, avec promeſſe de leur fournir l'Ouvrage propoſé dans le mois de Janvier 1721. aux clauſes & conditions portées ci-deſſus.

Noms & demeures des Libraires.

Denis Mariette, à S. Auguſtin & à l'Ecu de Veniſe.

Jean-Baptiſte Deleſpine, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, à l'image S. Paul.

Jean Mariette, aux Colonnes d'Hercule, & à la Victoire.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Janvier 1721.

ARTICLE I. DE vitâ Franciſci de Harlay Rhotomagenſis primùm, deinde Pariſienſis Archiepiſcopi Libri VI. Auctore Ludovico Le Gendre Rhotomagæo Eccleſiæ Metropolitanæ Pariſienſis Canonico, Hiſtoriæ Francicæ Scriptore, &c. C'eſt-à-dire, *La vie de François de Harlay Archevêque de Roüen premierement, & enſuite de Paris. Par M. Le Gendre, Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de Paris, & Hiſtoriographe de France.* A Paris, chez Simon Langlois, ruë Saint Étienne des Grès au bon Paſteur, 1720. *in quarto, pages* 310. page 5

ART. II. *Annales des Provinces-Unies, depuis les Negociations pour la paix de Munſter. Par M Baſnage.* A la Haye, chez Charles le Vier. 1719. *in folio, pages* 842. p. 22

ART. III. *Eloge du Pere Pedruzzi, Jeſuite, celebre Antiquaire de Son*

Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Parme. p. 43

ART. IV. *Reflexions Critiques sur les Lettres & les Memoires de Vargas, traduites de l'Espagnol en François, & données au Public par M. Michel le Vassor, Proselite de la Religion Anglicane.* p. 46

ART. V. *Troisiéme voyage du Sieur Paul Lucas, fait en 1714. par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Turquie, l'Asie, la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, &c.* Imprimé à Roüen, chez Robert Machuël le jeune 1719. & se vend à Paris chez Rebuffé Imprimeur Libraire, ruë Dauphine près le Pont neuf à l'Arche de Noé. p. 62

ART. VI. *Eloge de Madame Dacier.* page 88

ART. VII. *Copie de la lettre de Madame Dacier, alors Mademoiselle le Fevre, à la Reine de Suede.* p. 111

ART. VIII. Ad V. C. Andream Dacerium, de obitu Annæ Fabræ conjugis Elegia. p. 116

ART. IX. *Examen d'une medaille de petit bronze, par le P. Daniel J.* page 120

Art. X. *Extrait d'une lettre de M le Comte de la Vauguyon, Prince d Carency, au R. P. Lobyneau Bene- dictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 132
Art. XI. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne, d'Altorf. p. 139
De Francfort sur l'Oder. p. 140
De Francfort sur le Mein. ibid.
De Hall, près de Magdebourg. p. 141
D'Angleterre, de Londres. p. 142
De Cambridge. p. 144
D'Italie, de Padouë. p. 146
De Venise. ibid.
De France, de Nuys en Bourgogne. page 147
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1721.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	2. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& ſe vendent à Lyon,
hez les FRERES BRUYSET Libraires
ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1721.

ARTICLE XII.

MEMOIRES DU COMTE DE Brienne, Miniſtre & premier Secretaire d'Etat, contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis XIV. juſqu'à la mort du Cardinal Mazarin; composez pour l'inſtruction de ſes enfans. 3. tomes in 12. A Amſterdam chez Jean Frederic Bernard. 1719.

LE Titre de cet ouvrage en fait connoître l'étenduë : il embraſſe 51 ans de notre Hiſtoire, depuis la mort de Henri le Grand juſqu'à la fin de l'an-

née 1661. L'adresse que l'Auteur en fait à ses enfans, en designe le caractere. C'est une instruction morale politique & chrétienne tirée des évenemens dont Mr. le Comte de Brienne a été témoin & auxquels il a eu part; les Memoires sont demeurez secrets entre les mains des enfans & des parens de Mr. de Brienne, jusqu'à ce que Mr. le Cardinal d'Etrées en ayant eu communication, jugea *qu'on faisoit tort au public de le priver d'un ouvrage qui contenoit des choses si importantes.*

L'Editeur nous apprend cette anecdote Litteraire dans sa Préface: *Le Comte de Brienne*, ajoûte-t-il, *merite d'autant plus d'être cru, qu'il n'a pas été moins distingué par la fermeté & la sincerité qu'il a fait paroître en toutes ses actions, que par son desinteressement. On lui a rendu cette justice pendant sa vie, & ceux qui liront ses Memoires, n'en seront pas moins persuadez; on y remarque par tout un caractere d'honneur & de probité; on y voit un Ministre incapable de flatter & de s'applaudir, uniquement occupé d'une exacte verité.* Nous souscrivons avec plaisir à cet

éloge, & parceque nous le croyons legitime, nous regardons comme une contradiction ces paroles de la Preface : *Les remarques qui sont au bas des pages suppléeront en plusieurs endroits à ce que Mr. de Brienne n'a pas voulu dire.* Un Auteur sincere & sans flaterie veut dire tout ce qui est necessaire à l'instruction de ses lecteurs & sur tout de ses enfans. C'est ce que Mr. de Brienne a fait autant que sa memoire le lui a permis dans un âge avancé. Mais l'Editeur qui avoit ramassé dans des libelles quelques traits satyriques & quelques mauvaises épigrammes, a voulu faire montre de son érudition ; par bonheur elle ne va pas loin, & cet inutile commentaire s'épuise presque entierement dès les quinze premieres pages.

Depuis quelque tems la Republique des lettres est inondée de ces rapsodies qui sous prétexte d'éclaircir les ouvrages qu'on donne au public, mettent à chaque page des allonges. Pour une datte qu'ils auront bien ou mal reformée, pour un nom propre qu'ils vous indiquent souvent par conjecture & sans preuves, ils se

croyent en droit de vous ennuyer par beaucoup de sçavoir pedantesque. Venons à l'extrait de nos Memoires.

Dans le premier tome, qui outre l'Epitre Dedicatoire & la Preface est de 284. pages, Mr. le Comte de Brienne fait d'abord le détail de son éducation & de quelques voyages qu'il fit en Allemagne, en Hongrie & en Italie depuis l'âge de dix ans jusqu'à quinze qu'il parut à la Cour d'Henri IV. où son pere Antoine de Lomenie Seigneur de la Ville-aux-Clercs étoit Secretaire d'Etat. Tous les entretiens étoient alors des grands préparatifs de guerre que le Roi faisoit, des grandes levées de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit ordonnées, & d'un corps considerable de Suisses dont il vouloit augmenter l'armée qu'il devoit commander en personne: une seconde armée sous le commandement de Lesdiguieres étoit destinée pour l'Italie; il en formoit encore une troisiéme, mais Mr. de Brienne ne dit point sa destination, non plus que de la premiere. Il se contente d'ajouter ce qui suit: *Ce grand Monarque n'avoit d'autre dessein que*

d'affoiblir ceux qui contre toute ſorte de juſtice avoient engagé par force ſes ſujets rebelles à lui manquer de fidelité, après avoir ſigné avec Sa Majeſté la paix qu'elle obſervoit très-religieuſement de ſa part.

Le projet myſterieux d'Henri le Grand fut renverſé par la mort violente qui l'enleva à ſes ſujets; les armées cependant ſervirent après ſa mort à rétablir dans Tuliers les heritiers legitimes de cette Principauté dont l'Empereur Rodolphe s'étoit emparé ſous prétexte que la diſpoſition lui en étoit devoluë par la vacance du fief.

On paſſe legerement ſur les trois premieres années du regne de Loüis XIII. En 1614. les Grands du Royaume, mécontens de la trop grande faveur du Marquis d'Ancre, qui tout recemment venoit d'être preferé au Duc de Longueville pour la Lieutenance generale de Picardie & le Gouvernement de la citadelle d'Amiens, s'aſſemblerent à Melun ayant le Prince de Condé à leur tête; de là ils publierent un Manifeſte appuyé d'un Arrêt du Parlement, qui ordonna aux Prin-

ces & aux Ducs & Pairs & aux Officiers de la Couronne de ſe trouver dans les aſſemblées pour voir & examiner ce qu'il faudroit faire pour la reformation de l'Etat. L'union des Grands & du Parlement fit conſentir la Cour à un traité par lequel il fut reſolu, qu'on aſſembleroit les Etats Generaux, & que le château d'Amboiſe ſeroit remis entre les mains du Prince de Condé pour lui ſervir de place de ſûreté, juſqu'à la tenuë des Etats. Sur le champ ils furent convoquez à Paris, & ſur la fin de cette même année 1714. les Deputez des Bailliages & Senechauſſées qui ont voix & ſéançe dans les douze Gouvernemens étant arrivez, le Roi & les Princes firent leurs brigues pour l'élection des Préſidens. Le Roi fut le mieux ſervi : il avoit été declaré majeur avant l'ouverture des Etats ; & comme il trouva l'aſſemblée avantageuſement diſpoſée pour le maintien de ſon autorité, il ordonna aux Deputez de dreſſer leurs cahiers & de les lui préſenter, promettant qu'il auroit ſoin de les faire examiner & d'y repondre favorablement. Pluſieurs

prétendoient quelque chose de plus, & demandoient à être conservez dans leurs députations jusqu'à ce que leurs cahiers eussent été répondus; *mais la necessité, les anciens usages, & l'autorité prevalurent*, & l'assemblée se separa.

Les Grands ne furent pas satisfaits, particulierement le Prince de Condé, qui étoit fâché d'être obligé de remettre Amboise; ils firent tous leurs efforts pour rétablir leur parti dans le Parlement qui rendit un Arrêt par lequel il ordonna des rémontrances de bouche & par écrit sur la malversation des finances, sur le renversement des Loix de l'Etat, & sur l'élevation des étrangers, auxquels on ne devoit pas confier les dignitez & les places les plus considerables du Royaume, au préjudice des François, à la honte de la nation, & au grand dommage de l'Etat.

Le Roi eut assez de moderation pour permettre que ces remontrances lui fussent faites: il entendit la harangue du premier President; c'étoit alors Mr. de Verdun; il fit plus: ce Magistrat lui ayant remis un cahier

qui contenoit ce qu'il n'avoit pas jugé à propos d'expoſer de bouche, Sa Majeſté ne renvoya pas le Parlement, & il fit lire en ſa preſence cet écrit qui reſſembloit à un libelle diffamatoire; c'eſt ainſi qu'en parle Mr. de Brienne qui en fut le Lecteur. Après cette lecture, le Chancelier répondit au Parlement par ordre du Roi, que les remontrances avoient été entenduës, & que Sa Majeſté y auroit tel égard qu'il conviendroit; il ajoûta enſuite en termes forts & precis, que la compagnie s'étoit trop émancipée, & que le Roi ſongeroit à maintenir ſon autorité ſuivant la puiſſance legitime que Dieu lui avoit donnée.

Peu de tems après ces diverſes altercations, la Cour entreprit le voyage des Pyrenées pour y conclure le double mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne, & du Prince d'Eſpagne avec Mademoiſelle Elizabeth de France ſœur du Roi. Il fallut pour la ſureté du voyage mettre une armée conſiderable ſur pied; on en fit expedier les commiſſions, & le Marechal de Bois Dauphin en eut le commandement. Le jour du départ étant fixé,

on fit arrêter & conduire au château d'Amboise le Président le Jay qu'on sçavoit être Partisan du Prince de Condé, & dans les interêts des Ducs de Mayenne & de Boüillon. Le Parlement sur les plaintesque lui porta la femme de ce Président députa vers le Roi un Président & quatre Conseillers pour solliciter la liberté de leur confrere. Les Députez joignirent Sa Majesté à Amboise, & furent renvoyez à l'exercicede leurs charges sans pouvoir obtenir l'élargissement du prisonnier.

Pendant que Leurs Majestez continuoient leur route vers l'Espagne, on vit paroître un Manifeste publié sous le nom du Prince de Condé & de plusieurs autres Princes, Ducs & Pairs & Officiers de la Couronne, par lequel en faisant au Roi de belles protestations de fidelité, ils lui declaroient réellement la guerre. Ce fut à Poitiers que le Roi reçût cette désagreable nouvelle, & sur le champ il donna une déclaration contre ceux qui avoient pris les armes & qui étoient nommez dans le Manifeste. La guerre s'alluma de toutes parts: peu de Provinces en furent exemptes,

& ceux de la Religion prétenduë reformée ſe déclarerent pour les Princes. Il fallut une armée pour aller querir la jeune Reine; on detacha une partie des troupes que le Roi avoit auprès de ſa perſonne, & le commandement en fut donné à Mr. de Guiſe, qui fit l'échange des deux Princeſſes. Mr. de Brienne remarque qu'on ne prit pas alors la même precaution qu'Antoine Roi de Navarre avoit priſe quand il remit Madame Elizabeth de France à Philippe ſecond Roi d'Eſpagne. Le change ſe fit ſur la riviere de Bidaſſoa que les Eſpagnols pretendoient être la ſeparation des deux Royaumes: & Mr. de Guiſe ne fit point de proteſtation comme Antoine en avoit faite une pour mettre à couvert nos droits ſur la Navarre ulterieure. On remarque dans la ſuite de ces Memoires que le Cardinal Mazarin fit la même faute. La Reine étant arrivée à Bourdeaux près des Pirenées, & le Roi y ayant couronné ſon mariage, la Cour s'approcha de la Loire: les Princes paſſerent cette riviere à Boni; mais la rigueur de la ſaiſon dejà fort avancée empêcha

les deux partis de rien entreprendre. Pendant l'hyver on parla d'accommodement, & Loudun fut choisi pour le lieu des conferences. Les difficultez étoient grandes. Plusieurs d'entre les Grands demandoient des places de sûreté ; quelques-uns demandoient des Provinces entieres sur lesquelles ils faisoient valoir de pretendus droits; les Religionnaires qui avoient usurpé l'autorité & le commandement dans quelques Provinces, vouloient en faire des cercles semblables aux cercles d'Allemagne, & le Royaume couroit risque d'être divisé. Mr. de Villeroi qui étoit le Ministre le plus habile & le mieux intentionné qu'il y eût alors, entreprit de faire sentir aux Princes les consequences de cette division : il gagna d'abord Mr. de Boüillon son ancien ami, & avec lui il disposa le Prince de Condé à une paix par laquelle l'Etat ne fût ni partagé ni affoibli.

L'Edit de paix fut resolu & enregistré dans les Parlemens : mais la tranquillité ne fut pas de longue durée. La garde de la ville de Peronne ayant été commise au Marechal d'An-

cre, les Princes en conçûrent de la jalousie. Mr. de Longueville s'empara de cette place par voye de fait. Le Roi commanda que ses troupes l'investissent; le siege en étoit formé par le Marechal d'Ancre en personne qui le pressoit avec cette vivacité que l'interêt donne au-dessus du zéle. Mais Mr. le Duc de Boüillon se mit encore entre les Princes & le Roi & menagea un accommodement où le Marechal n'eut pas tout ce qu'il souhaitoit. Il fallut cependant y donner les mains; il s'en vengea en persuadant à la Reine de faire arrêter le Prince de Condé & ceux qui s'étoient attachez à lui depuis la paix. L'Évêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, alors premier Aumônier de la Reine qui le fit peu de tems après Secretaire d'Etat, eut beaucoup de part à cette resolution. Le Prince fut arrêté au Louvre comme il alloit assister au Conseil des Finances: les Ducs de Mayenne, de Boüillon, de Guise, de Vendôme ayant été avertis de ce qui se tramoit, sortirent de Paris où Mademoiselle la Princesse Doüairiére tâcha de soulever le peuple, & n'y réüssit pas.

Février 1721.

On se prepara à la guerre de part & d'autre & on la commençoit avec beaucoup d'animosité, lorsqu'un nouvel incident réünit tous les esprits. De Luynes qui étoit devenu le favori du Roi, determina Sa Majesté à s'assurer de la personne du Marechal d'Ancre. Mr. de Brienne expose en détail de quelle maniere ce Seigneur fut tué dans la cour du Louvre, la condamnation de sa femme, l'éloignement de la Reine & le regne du nouveau favori qui devint Connêtable de France sans jamais avoir tiré l'épée, suivant l'expression de Mr. de Brienne, & qui étant revêtu de cette dignité, tenoit le sçeau & présidoit au Conseil des parties; tandis que l'armée tenoit la campagne & faisoit des sieges: un Gouvernernement si extraordinaire & si terrible aux gens de bien, ajoûte-t-il, dura jusqu'en 1621. que le Connêtable mourut. Le Cardinal de Retz voulut alors se rendre maître de la faveur du Prince & des affaires de l'Etat: mais Loüis XIII. aidé des Conseils de quelques Courtisans, essaya de n'être plus gouverné; l'essai ne réüssit pas: la Vieuville qui succe-

da à Schomberg dans la Surintendance des Finances, ruina bientôt le credit des autres Miniſtres qui l'avoient aidé à perdre ſon prédéceſſeur : il devint tout-puiſſant ; mais il ſe perdit lui-même en propoſant au Roi d'appeller le Cardinal de Richelieu dans ſon Conſeil. L'intention de la Vieuville (dit Mr. de Brienne, & il cite le témoignage du Roi même) n'étoit pas de donner au Cardinal de Richelieu le ſécret des affaires ; mais le Roi repondit à la Vieuville qu'il ne falloit pas faire entrer le Cardinal dans le Conefil, ſi l'on ne vouloit pas ſe fier entierement en lui ; parcequ'il étoit trop habile homme pour prendre le change. Le Cardinal fut mis en place malgré cette repréſentation ; & le Surintendant connut bientôt à ſes depens que la reflexion du Roi étoit juſte. Le Cardinal devenu premier Miniſtre, fit diſgracier le Surintendant ; il prétendit que ſa dignité de Cardinal lui donnoit la préſceance au Conſeil, dès qu'aucun Prince du ſang n'y étoit admis, & il obligea le Connêtable de la lui ceder ; (c'étoit le Duc de Leſdiguieres) & ce ne fut pas ſans peine que

ce Seigneur obéït sur cela aux ordres de Sa Majesté, & se rendit au sentiment de la Reine mere dont le Cardinal étoit la creature. Un des premiers évenemens du nouveau Ministere fut le mariage de Madame Henriette de France sœur du Roi, avec Charles premier Roi d'Angleterre. Mr. de Brienne eut beaucoup de part au Traité qui s'en fit à Compiegne avec les Ambassadeurs de Jacques premier. Il fut envoyé à Londres, où il obtint du Roi les patentes que nous demandions en faveur des Catholiques & la confirmation de plusieurs articles importans. Il accompagna la nouvelle Reine en Angleterre, où Mr. de Chevreuse & lui la remirent à Charles premier, son époux, qui venoit de monter sur le trône, le Roi Jacques étant mort au mois d'Avril 1625. Les circonstances qu'il rapporte de cette negociation, la relation qu'il fait de ses deux voyages en Angleterre, & sur tout le caractere qu'il fait de Boukingam, meritent d'être lûës; c'est le morceau le plus curieux du premier tome de ses Memoires.

Fevrier 1721.

A ſon retour d'Angleterre, Mr. de Brienne trouva un grand changement dans le Conſeil ; *non ſeulement le Cardinal avoit toute la confiance du Roi & de la Reine ſa mere, mais il étoit encore le chef du Conſeil, & il y avoit une autorité ſi abſoluë, qu'on lui portoit toutes les depêches : il ne ſe faiſoit rien que par ſes avis : il ordonnoit de toutes choſes & ne gardoit aucune meſure en quoi que ce pût être, ſinon en ce qui regardoit la volonté du Roi, qu'il tâchoit de penetrer en donnant dans le ſentiment de Sa Majeſté à laquelle il n'étoit point alors importun par les graces qu'il lui demandoit; car il ne lui propoſoit point encore aucun de ſes proches pour être auprès de ſa perſonne, parce qu'il avoit remarqué que l'eſprit de ce Monarque étoit ſi méfiant & ſi délicat ſur cette matiere, que c'eût été rendre un très-mauvais office à ceux qu'il auroit preſentez, quand même ils auroient été agréez. De plus, ce premier Miniſtre changeoit volontiers de ſéjour par complaiſance pour le Roi qui n'aimoit pas à reſter long-tems dans un même endroit. Il n'alloit point à la Cour quand Sa Majeſté n'y étoit pas, afin qu'on n'eût pas ſujet de dire qu'il faiſoit-*

sa cour aux Reines : & quoiqu'il eût obligation de sa fortune à la Reine mere, il ne faisoit guere que sauver les apparences avec cette Princesse. Il avoit ensuite l'adresse de faire entendre au Roi qu'il ne dependoit & ne vouloit dependre que de lui seul.

Les maneges de Cour pour conclure ou pour empêcher le mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier ; la defaite des Huguenots & des Anglois dans l'isle de Ré & le siege de la Rochelle terminent le premier tome de ses Memoires ; les deux derniers évenemens ne sont qu'indiquez dans le second tome qui est de 294. pages, après une courte relation de la soumission de toutes les places Huguenotes & des succès de nos armes en Piémont. Mr. de Brienne fait un detail circonstancié des mécontentemens que la Reine mere eut du Cardinal & de la mesintelligence qui se mit en cette occasion entre le Roi & cette Princesse. Monsieur qui jusque là avoit été fort attaché aux volontez du Roi, entra dans les sentimens de la Reine, & après avoir traité le premier Ministre avec

beaucoup de hauteur, ce Prince se retira à Blois, sans qu'on en tînt compte.

Peu de tems après, la Reine mere fut arrêtée à Compiegne, on lui ôta les personnes qu'on crut avoir part à sa confiance, & Vautier son Medecin fut conduit à la Bastille. On promit cependant de le lui rendre si Sa Majesté vouloit s'éloigner de Paris, & se retirer à Moulins; la Reine refusa ou eluda cette proposition, & persistant toûjours dans la resolution de souffrir toutes choses plutôt que de se reconcilier avec le Cardinal, on apprit bientôt qu'elle s'étoit sauvée de Compiegne à la Chapelle, & de là en Flandres. Mr. de Brienne n'est pas éloigné de croire que le Cardinal fit conseiller à cette Princesse & favorisa sous main son évasion. Quelque tems auparavant, Monsieur s'étoit retiré en Franche-Comté: & le Roi avoit rendu une declaration par laquelle Sa Majesté avoit declaré rebelles ceux qui assisteroient le Prince, s'ils ne rentroient en France dans le tems marqué par son édit. Monsieur, après avoir épousé secrettement la Prin-

cesse Marguerite de Lorraine, ne tarda pas à rentrer lui-même dans le Royaume sur la nouvelle qui vint à la Cour que le Prince alloit en Languedoc où il avoit parole d'être reçu par Mr. de Montmorenci Gouverneur de cette province; on fit marcher des troupes pour le combattre sous le commandement du Marechal de Schomberg, & le Roi s'étant avancé du côté de Lion, fit expedier une declaration par laquelle Mr. de Montmorenci étoit declaré criminel de Leze Majesté. La defaite de ce Seigneur à Castelnaudari, sa prison, son procès, son supplice, l'inflexibilité du Roi & la feinte douleur du premier Ministre sont des faits connus de tout le monde. Mr. de Brienne nous apprend seulement une circonstance assez singuliere; la voici.

Mr. le Garde des sceaux de Châteauneuf qui jugea Monsieur de Montmorenci avoit été Page dans la maison de ce Seigneur; c'étoit une raison pour se dispenser d'un si triste Ministere; apparemment ce Magistrat aima mieux paroître ingrat que désobéïssant. Le Cardinal ne lui en sçut

aucun gré. Il engagea même le Roi peu de tems après à le faire arrêter. Le Président Seguier eut les sceaux & Mr. de Châteauneuf qui avoit supplanté Mr. de Marillac, ne fut pas mieux traité que son predecesseur.

La santé de Mr. le Cardinal étoit fort languissante depuis assez long-tems; mais la vigilance de son esprit étoit toûjours la même, & tandis que son autorité se rendoit redoutable au-dedans, il ne faisoit pas moins trembler les ennemis du Roi au-dehors. Il avoit allumé dans l'Empire le feu d'une guerre intestine : la Flandre couroit risque d'être envahie par les armées de France & de Hollande réünies sous les ordres du Prince d'Orange. Frideric Henri, & les Espagnols qui avoient tenté une diversion en attaquant nos frontieres, avoient été chassez des places qu'ils nous avoient enlevées; tant de succès empêchoient le Roi de tenir la promesse qu'il avoit faite à la Reine d'éloigner enfin le Cardinal de sa personne & du maniement des affaires; les Grands du Royaume impatiens formerent une conspiration contre le premier

Miniſtre. Le Comte de Soiſſons étoit à la tête, & avoit pris la reſolution d'ôter la vie au Cardinal ; mais il manqua ſon coup, & fut obligé de ſortir du Royaume.

L'année ſuivante, la Reine elle-même fut perſecutée par le Cardinal. Il fit entendre au Roi que cette Princeſſe avoit des intelligences criminelles avec les ennemis de l'Etat, parce qu'elle avoit reçu une lettre du Marquis de Mirabel qui avoit été Ambaſſadeur d'Eſpagne en France ; le Roi qui étoit alors à Chantilli, ordonna au Garde des ſceaux Seguier d'aller au Val de Grace viſiter la Cellule de la Prieure & la chambre de la Reine pour voir ſi on n'y trouveroit point une copie des lettres qu'elle avoit écrites dans les païs étrangers, ou les reponſes qu'elle avoit reçües ; le Magiſtrat n'ayant rien trouvé, alla rendre compte de ſa commiſſion. Il reçut un ſecond ordre d'interroger la Reine ; elle repondit qu'elle n'avoit aucune mauvaiſe intelligence avec les ennemis de l'Etat ; mais elle ne diſconvenoit pas d'avoir écrit au Marquis de Mirabel, & d'en avoir reçu des re-

ponſes : en vain cette Princeſſe eût-elle nié le fait. Le Cardinal avoit ſurpris ſes reponſes & les avoit luës avant que de les lui faire rendre : ſur ſon aveu le Garde des ſceaux lui exagera la grandeur de ſa faute en lui faiſant entendre qu'on repudioit les Reines en Eſpagne pour un bien moindre ſujet. Cette affaire s'étant divulguée, la Reine ſe vit auſſitôt abandonnée de toute la Cour, & même à peine lui reſta-t-il des Officiers pour la ſervir. Le Cardinal avoit compté que les diſgraces & l'abandon forceroient la Reine à le rechercher & à implorer ſon credit : il ſe trompa : elle n'eut recours qu'à ſes pleurs qui toucherent le Roi, lorſqu'il fut de retour à S. Germain. Peu de tems après, elle devint groſſe ; & cet heureux évenement qui repandit la joye dans toutes les parties du Royaume, donna beaucoup d'inquietude à ceux qui l'avoient traittée ſi indignement.

Enfin, dit Monſieur de Brienne, ce jour ſi attendu & ſi déſiré qui devoit combler le Roi & la France de conſolations, arriva, la Reine ayant mis au monde un Dauphin

après un travail de quelques heures & assez rude. Ce fut à Saint Germain où le Roi s'étoit rendu quelque tems auparavant, & où le Cardinal ne tarda pas à se rendre pour temoigner la joye feinte ou sincere qu'il avoit de cet heureux evenement. Je crois qu'elle fut sincere parce que le Cardinal aimoit l'Etat ; mais elle auroit été plus pure, si le premier Ministre & ses creatures n'avoient eu rien à se reprocher sur les persecutions qu'ils avoient faites à la Reine. Le Cardinal se mit au-dessus du ressentiment que cette Princesse pouvoit en conserver. Un nouveau favori devint pour cette Eminence un ennemi plus redoutable.

Cinq-Mars fils du Maréchal d'Effiat succeda à Saint Simon dans les bonnes graces & la familiarité du Roi ; les bienfaits de son maître lui enflerent le cœur, il oublia que son pere & lui devoient leur aggrandissement au premier Ministre, & il cabala pour le perdre. Il se lia avecMonsieur; pour s'attacher Mr. de Bouillon, qui depuis la bataille deSedan avoit conclu son traité, & étoit rentré dans les bon-

nes graces de Sa Majeſté, *on ſe ſervit,* dit Mr. de Brienne, *du pretexte ſpécieux de deffendre les enfans du Roi & de la Reine leur mere de l'oppreſſion du Cardinal, & l'on publia que le Roi d'Eſpagne les prenoit ſous ſa protection: ce qui acheva de perſuader Mr. de Boüillon, qu'il rendroit un ſervice conſiderable à la Reine ſi la ville de Sedan pouvoit être deſtinée pour une place de ſureté pour ſa Majeſté & pour les Princes ſes enfans.* Mr. de Brienne ajoute une remarque, c'eſt que la Reine n'en dit pas le moindre petit mot à Mr. de Boüillon, & qu'elle ſe contenta de le recevoir honnêtement quand il venoit lui faire ſa cour; du reſte il ne nous met pas fort au fait ſur la ſuite de cette intrigue, ſur la découverte qui en fut faite, & il ne l'eſt pas lui-même ſur les raiſons qui engagerent Mr. le Cardinal à traiter Mr. de Boüillon plus favorablement que ſes complices; nous les avons expoſées dans les extraits des nouveaux Memoires d'Eſtrades.

Le Cardinal mourut peu de tems après l'execution de Cinq-Mars & de Thou en 1642. & la Reine mere

l'avoit precedé de quelques mois. L'Editeur au lieu de s'éclaircir de plusieurs faits que Mr. de Brienne n'avoit point assez développez, a ramassé sur ces deux evenèmens & sur le ministere du Cardinal, beaucoup d'Anecdotes frivoles, de satyres populaires, de petits contes, de bons mots d'Epigrammes, d'Epitaphes, d'Allegories sacrées & profanes dont il a chargé douze ou quinze pages. A la mort de Loüis XIII. il se répand encore en remarques fort peu interessantes & qui sont d'ailleurs, comme toutes les autres, assez mal écrites. On donnera le moisprochain la suite de cet Extrait.

ARTICLE XIII.

DISSERTATION SUR LA Prophetie de Jacob: Non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio gentium. *Genesis 49. vers. 10.*

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on prouve la venuë du Messie par la Prophetie de Jacob.

DAns la premiere Partie de la Dissertation touchant le veritable

ſens de la Prophetie de Jacob, nous avons prouvé que le ſens de ces paroles, *non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, étoit que le Sceptre qui s'éleveroit de Juda, & le Prince qui naîtroit de lui ne ſeroient point ôtez, c'eſt-à-dire que le ſceptre & la famille de David ſubſiſteroient éternellement. Nous avons prouvé que les paroles ſuivantes, *donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium*, determinoient le tems auquel s'accompliroit parfaitement la promeſſe faite à Juda, que le Sceptre qui s'éleveroit de lui & le Prince qui naîtroit de lui, ne ſeroient point ôtez, c'eſt-à-dire, que le Meſſie, l'attente des Nations, ſeroit cauſe de la ſtabilité & de l'éternité du Sceptre & de la famille de David Prince ſorti de Juda.

Je pretens que la Prophetie de Jacob expliquée de cette maniere prouve la venuë du Meſſie, prouve que Jeſus-Chriſt eſt le veritable Meſſie. Nous avons pour adverſaires les Juifs, qui nient que le Meſſie ſoit venu, qui nient que Jeſus-Chriſt ſoit le veritable Meſſie. Nous avons auſſi pour

adverſaires les Interpretes Chrétiens, qui prouvent la venuë du Meſſie d'une maniere oppoſée à l'explication que nous donnons à la Prophetie de Jacob. Ils prouvent la venuë du Meſſie par l'enlevement du ſceptre de Juda. Le Sceptre de Juda, diſent-ils, devoit durer juſqu'à la venuë du Meſſie; le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda, le Meſſie eſt donc venu.

I. *On ne doit pas prouver la venuë du Meſſie par l'enlevement, mais plutôt par le rétabliſſement du Sceptre de Juda.*

1°. Nous avons prouvé dans la premiere Partie, nombres II, III, IV, que le Sceptre a été ôté de deſſus Juda avant la venuë du Meſſie; nous avons prouvé que le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda, non ſeulement le rétablir, mais encore le rendre ſtable & éternel. Nous prouverons au nombre ſuivant, que Jeſus-Chriſt a en effet rétabli le Sceptre de Juda & l'a rendu ſtable & éternel: ce n'eſt donc pas par l'enlevement du Sceptre de Juda, mais plutôt par ſon rétabliſſement qu'on doit prouver la venuë du Meſſie.

En effet ceux d'entre les Juifs qui

reconnurent Jesus-Christ pour le Messie, le reconnurent parce qu'ils croyoient qu'il étoit celui qui devoit rétablir le Sceptre de David & le Royaume d'Israël : *Benedictus qui venit in nomine Domini; benedictum quod venit regnum patris nostri David.* Marc. 11. v. 10. *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël.* Lucæ. 24. v. 21 *Domine si in tempore hoc restitues regnum Israël.* Actor. 1. v. 6.

2°. Si le retablissement du Sceptre de Juda est la preuve de la venuë du Messie, il s'ensuit que les Interpretes qui veulent prouver la venuë du Messie par l'enlevement du Sceptre de Juda, donnent gain de cause aux Juifs qui ne veulent pas reconnoître Jesus-Christ pour le veritable Messie; car si le sceptre est presentement ôté de dessus Juda, les Juifs ont raison d'attendre le Messie qui rétablira le Sceptre de Juda, & qui fera ce que Jesus-Christ n'a pas fait. Le Messie, diront les Juifs, doit rétablir le Sceptre de Juda & le rendre stable & éternel, c'est ce que les Prophetes nous enseignent; Jesus-Christ n'est donc pas le veritable Messie, puisque bien

loin d'avoir rétabli le Sceptre de Juda & l'avoir rendu ſtable & éternel, le Sceptre a été ôté de deſſus Juda à ſon avenement.

3°. On ne peut dire en quel tems le Sceptre a été ôté de deſſus Juda. L'enlevement du Sceptre de Juda n'eſt donc pas une preuve claire de la venuë du Meſſie. Direz-vous que le Sceptre fut ôté de deſſus Juda, lorſque le Royaume de Juda fut donné à Herode qui étoit un étranger? Mais puiſque le Sceptre ne fut pas ôté de deſſus Juda du tems de Nabuchodonoſor qui emmena cette Tribu en captivité, où elle étoit hors de ſon païs ſans temple, ni ſacrifice; quelle raiſon avez-vous de dire que le Sceptre ait été ôté de deſſus Juda du tems d'Herode; puiſque les Juifs, quoique ſous la domination d'un Prince étranger, étoient dans leur païs, ayant leur temple, leurs ſacrifices, ayant une liberté entiere de faire l'exercice public de leur Religion?

Les Juifs, direz-vous, lorſqu'ils étoient en captivité, avoient une ferme aſſurance d'en être delivrez; Dieu ne les avoit pas entierement aban-

donnez ; il ſuſcitoit des Prophetes qui les raſſuroient & leur promettoient leur rétabliſſement. Les Juifs repondront que du tems d'Herodes, & même après la ruine de Jeruſalem & de leur temple qui furent detruits par les Romains, ils ne perdirent pas l'eſperance de ſe relever un jour de leur chute & de voir le Royaume de Juda rétabli. Ils peuvent dire que s'ils n'ont pas preſentement des Prophetes, qui leur prediſent leur retabliſſement, ils ont des Prophetes qui aſſurent que le Meſſie rétablira le Royaume d'Iſraël. Titus en ruinant Jeruſalem n'a fait que ce que fit autrefois Nabuchodonoſor. Que ſçavez-vous, peuvent-ils dire, ſi nous ne nous releverons pas un jour de cette ſeconde chute auſſi bien que de la premiere ? Cyrus rétablit autrefois le Royaume des Juifs détruit par Nabuchodonoſor ; les Romains l'ont détruit une ſeconde fois ; il faut preſentement attendre la venuë du Meſſie qui doit, ſelon les Prophetes que nous avons, non ſeulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre ſtable & éternel.

Février 1721.

4°. Les Interpretes qui prouvent la venuë du Meſſie par l'enlevement du Sceptre de Juda, ne peuvent connoître ſi le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda, qu'en ſuppoſant auparavant la venuë du Meſſie : ainſi c'eſt plutôt la venuë du Meſſie qui leur fait juger que le Sceptre eſt ôté de deſſus Juda, & non pas l'enlevement du Sceptre de Juda qui leur fait connoître la venuë du Meſſie. Car l'enlevement du Sceptre de Juda qui doit prouver la venuë du Meſſie, n'eſt pas un enlevement qui dure ſeulement quelque tems, & qui doit finir un jour comme du tems de Nabuchodonoſor ; ce doit être un enlevement de Sceptre qui ſoit entier & ſans eſperance de rétabliſſement. Or quel fondement ont les Interpretes pour dire que le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda ſans reſſource & ſans eſperance d'être rétabli ? Que ſçavent-ils ſi les Juifs ne ſe releveront pas un jour de leur chute comme ils ont fait autrefois ? Je dis que ces Interpretes qui croyent la venuë du Meſſie, jugent par la venuë du Meſſie que l'enlevement du Sceptre de

Juda eſt preſentement entier & ſans eſperance de rétabliſſement; car ſi on faiſoit abſtraction de la venuë du Meſſie, comment pourroient-ils ſçavoir ſi les Juifs ne ſeront point un jour rétablis en leur premiere ſplendeur? C'eſt donc plutôt la venuë du Meſſie qui leur fait connoître que le Sceptre eſtpreſentement ôté de deſſus Juda ſans reſſource, & non pas l'enlevement du Sceptre de Juda qui leur fait connoître la venuë du Meſſie.

D'où vient au contraire que les Juifs nient que le Sceptre leur ſoit ôté entierement & ſans reſſource? C'eſt qu'ils croyent que le Meſſie n'eſt pas venu, & par conſéquent qu'ils ont droit d'eſperer qu'à ſa venuë le Sceptre de Juda ſera rétabli. C'eſt donc par le rétabliſſement, & non pas par l'enlevement du Sceptre de Juda, qu'on doit prouver la venuë du Meſſie; ſi le Meſſie eſt venu, le Sceptre n'eſt pas ôté de deſſus Juda, puiſque l'Ecriture enſeigne que le Meſſie devoit non ſeulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre ſtable & éternel. Si le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda, il faut donc attendre

le Messie qui doit le rétablir.

II. *La Prophetie de Jacob dans le sens que nous lui donnons a été accomplie en Jesus-Christ.*

1°. Cette proposition doit être niée par les Interpretes qui prouvent la venuë du Messie par l'enlevement du Sceptre de Juda ; car si le Sceptre a été ôté de dessus Juda à la venuë du Messie, l'interpretation que nous donnons à la Prophetie de Jacob, est fausse, puisque nous pretendons que le sens de la Prophetie est, que la promesse de la stabilité & de l'éternité de la famille & du Sceptre de David auroit son accomplissement dans la personne du Messie. Si cette interpretation est veritable, il faut que Jesus-Christ ait rétabli le Sceptre de David, & l'ait rendu stable & éternel, afin que la Prophetie de Jacob ait son accomplissement dans lui : or selon les Interpretes, le Sceptre a été ôté de dessus Juda à la venuë de Jesus-Christ ; ils doivent donc dire que la Prophetie de Jacob dans le sens que nous lui donnons, n'a pas été accomplie dans la personne de Je-

ſus-Chriſt. C'eſt contre ces Interpretes que je pretens prouver que la Prophetie de Jacob a été accomplie en Jeſus-Chriſt dans le ſens que nous lui donnons ; je pretens prouver contre eux que Jeſus-Chriſt a en effet rétabli le Sceptre de David & l'a rendu ſtable & éternel.

2°. Ce paſſage du Prophete Amos, *in die illa ſuſcitabo tabernaculum David quod cecidit, & reædificabo aperturas murorum ejus.* Amos 9. v. 11. Ce paſſage prouve clairement que le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de David. Or St. Jacques applique ce paſſage à Jeſus-Chriſt au chap. 15. des Actes des Apôtres, v. 16. Jeſus-Chriſt a donc rétabli le Sceptre de David.

3°. Jeſus-Chriſt a rendu ſtable & éternel le Trône de David. *Dabit illi Dominus Deus ſedem David patris ejus & regnabit in domo Jacob in æternum & regni ejus non erit finis.* Lucæ 1. v. 32. & 33. Jeſus-Chriſt a rendu ſtable & éternel le Trône de David qui regna ſur toutes les Tribus d'Iſraël : Jeſus-Chriſt doit regner dans la maiſon de Jacob, c'eſt-à-dire non ſeulement ſur la Tribu de Juda, mais encore ſur les

autres Tribus d'Iſraël, & ſon regne doit être éternel. La Prophetie d'Iſaïe touchant le Meſſie s'accomplit en Jeſus-Chriſt : *Super ſolium David & ſuper regnum ejus ſedebit, ut confirmet illud & corroboret in judicio, à modò & uſque in ſempiternum.* Iſaïe chap. 9.

4°. La Tribu de Juda, direz-vous, a été détruite par les Romains après la venuë de Jeſus-Chriſt. Titus ruina Jeruſalem & ſon Temple; les Juifs furent diſperſez dans toutes les Nations; ils ont ceſſé d'être le peuple de Dieu; Dieu les a abandonnez : le Sceptre a donc été ôté de deſſus Juda après la venuë du Meſſie : Jeſus-Chriſt n'a donc pas rétabli & donné la ſtabilité au Septre de David.

Je demande premierement ſi la ruine des Juifs détruit la verité des Propheties, qui diſent que le Meſſie rétabliroit le Sceptre de David & le rendroit ſtable & éternel, qui diſent que le Meſſie rétabliroit & ſauveroit Juda & Iſraël. Voyez la premiere partie de la diſſertation, pages. 2, & 3. nombres III. & IV. Les Interpretes Chrétiens ne peuvent dire que la ruine des Juifs détruiſe la verité de ces Propheties;

ainsi, malgré la ruine & la défaite des Juifs, il est vrai de dire que le Messie a rétabli & confirmé le Sceptre de David Prince sorti de Juda. Secondement, la ruine même des Juifs prouve que le Sceptre n'a pas été ôté de dessus Juda. Dira-t-on par exemple que le Sceptre fut ôté de dessus les Romains lorsqu'ils détruisirent les Juifs revoltez contr'eux? Au contraire la ruine des Juifs ne prouvoit-elle pas que le Sceptre n'étoit pas ôté de dessus les Romains, puisqu'ils se vengeoient des Juifs revoltez contr'eux? Or la ruine des Juifs a été l'effet de la vengeance divine; Dieu les a punis parce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître le Messie qui est le veritable Roi de Juda. *Lucæ* 19. *v.* 44. Le Messie s'est vengé de ses sujets revoltez. La Parabole que nous lisons au chap. 19. de St. Luc, v. 12. s'est accomplie: *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum & reverti* . . . . v. 14. *Cives autem ejus oderant eum & miserunt legationem post illum, dicentes: nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno* . . . . . v. 26.

veruntamen inimicos meos qui noluerunt me regnare super se adducite huc & interficite ante me. Troisiémement, un grand nombre d'Israëlites de toutes les Tribus a reconnu Jesus-Christ pour le Messie, & le veritable Roi d'Israël. St. Jacques adresse son Epître aux douze Tribus. Si une partie des Juifs s'est revoltée contre son légitime Roi, il faut dire, comme St. Paul dans son Epitre aux Romains: *Quid enim si quidam illorum non crediderunt? Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit.* La revolte d'une partie des Juifs ne détruira pas la promesse que Dieu a faite au Messie qu'il regneroit sur les Tribus d'Israël: de même que la revolte de quelques nations n'empêche pas que le Messie ne soit Roi des nations, suivant la Prophetie de Jacob, *& ipse erit expectatio Gentium*, ou, comme d'autres traduisent, *& ipsi obedientia populorum.* Un grand nombre de Juifs a reconnu le Messie, une partie l'a rejetté; mais un plus grand nombre de Gentils a pris la place des Juifs revoltez, & s'est soumis au veritable Roi de Juda. Si une partie des

François ſe revoltoient contre ſon Prince legitime, diroit-on pour cela que le Sceptre ſeroit ôté de deſſus les François, ſi le Roi qui eſt François & Roi legitime avoit pour lui une grande partie de ſes Sujets, s'il devenoit victorieux de ſes Sujets revoltez; ſi enſuite pluſieurs Peuples étrangers qui ne lui étoient point ſoumis, venoient ſe ſoumettre à lui & prendre la place des Sujets revoltez? Voilà ce qui eſt arrivé à l'égard du Meſſie. *Cæcitas ex parte contigit in Iſraël, donec plenitudo Gentium intraret, & ſic omnis Iſraël ſalvus fieret.* Rom. 11. v. 25.

Quatriémement, les Juifs qui n'ont pas voulu reconnoître le Meſſie pour leur veritable Roi, ont ceſſé d'être les veritables Juifs. *Blaſphemaris ab his qui ſe dicunt Judæos eſſe & non ſunt.* Apocalip. 2. v. 9. Les veritables Juifs ſont ceux qui ſont ſoumis au Meſſie qui eſt Juif & le veritable Roi de Juda ...

Cinquiémement, on peut dire que le Meſſie regne preſentement ſur les Juifs revoltez contre lui, parce qu'une grande partie eſt ſous la domination des Chrétiens. Les Chrétiens qui ſont ſoumis à Jeſus-Chriſt, ſont les maî-

tres des Juifs revoltez contre lui, ainſi Jeſus-Chriſt regne au milieu de ſes ennemis, *dominare in medio inimicorum tuorum.* La ruine des Juifs prouve la punition des Sujets revoltez contre le veritable Roi de Juda, bien loin de prouver que le Sceptre ait été ôté de deſſus Juda.

5°. Comment Jeſus-Chriſt a-t-il rétabli le Sceptre de David qui étoit temporel, puiſque le regne de Jeſus-Chriſt eſt un regne ſpirituel? Je reponds que Jeſus-Chriſt a rétabli le regne même temporel de David ſon pere; je le prouve evidemment. Si pour accomplir la promeſſe faite à David que ſon Sceptre ſeroit éternel, Dieu avoit fait naître de David un fils qu'il eût établi pour toûjours Roi non ſeulement de Juda & des autres Tribus d'Iſraël, mais encore de toutes les nations; ſi Dieu avoit donné à ce fils de David la même puiſſance & la même autorité qu'ont les Rois de la terre ſur leurs Sujets, ne diriez-vous pas que ce fils auroit rétabli le Sceptre & le regne même temporel de David? On ne peut nier cette propoſition; mais ſi Dieu diſoit à ce fils de David:

je veux que vous ſoyiez Roi des Tri
bus d'Iſraël & de toutes les Nations
non pas de la maniere dont les Roi
de la terre ſont maîtres de leurs Sujets
mais de la maniere dont moi-mêm
je ſuis maître & Roi des Nations
je veux que vous ayez ſur elles tout
la puiſſance que j'ai moi-même : i
eſt certain que ce fils de David réta-
bliroit le Sceptre de ſon pere d'un
maniere infiniment plus glorieuſe
que s'il avoit ſeulement ſur les Tri-
bus d'Iſraël & ſur les Nations la puiſ-
ſance & l'autorité qu'ont les Rois d
la terre ſur leurs Sujets ; car Dieu eſ
Roi temporel de toutes les Tribus &
les Nations de la terre d'une manier
plus excellente & qui ſurpaſſe infini-
ment celle dont les Rois ſont maître
de leurs Sujets. Les Rois ne tiennen
leur autorité & leur puiſſance tempo-
relle que de lui ; il peut briſer le
Sceptres, transferer les Royaumes &
les renverſer. Dieu pouvoit accom-
plir la promeſſe faite à David, qu
ſon Sceptre ſeroit éternel, en faiſan
naître de lui un fils qu'il auroit établ
pour toûjours Roi des Tribus d'Iſraë
& de toutes les Nations avec la mê-

me autorité & la même puiſſance que les Rois ont ſur leurs Sujets ; il n'étoit pas neceſſaire que ce fils de David fût Dieu pour cela ; mais Dieu a voulu rendre le Sceptre de David éternel en deſtinant un de ſes enfans pour être Dieu, pour être par conſequent Roi des Tribus d'Iſraël, & de toutes les Nations de la maniere dont il en eſt Roi lui-même. Ce fils de David eſt un homme qui eſt Dieu ; ainſi le Sceptre de Dieu même, ce Sceptre inébranlable & éternel a été mis entre les mains d'un fils de David ; Dieu ne lui dit pas comme à David ſon pere : regnez ſous moi ſur les Tribus d'Iſraël; mais : regnez avec moi non ſeulement ſur les Tribus d'Iſraël, mais encore ſur les Nations, aſſeïez-vous à ma droite, & que tout genoux flechiſſe devant vous; vous êtes fils de David ; je vous donne ſon Sceptre & la puiſſance ſur toutes les Tribus d'Iſraël; mais vous êtes auſſi mon fils; ainſi vous aurez non ſeulement la puiſſance de David votre pere, mais encore la mienne, dont la ſienne n'étoit qu'une participation. Etant Dieu égal à moi, non ſeulement les Tribus d'Iſraël vous

appartiennent, mais encore toutes le
Nations; elles ſont votre heritage
regnez ſur elles; & ſi elles vous reſiſ-
tent, detruiſez-les & les briſez com-
me le vaſe d'un potier. *Reges eos in virga ferrea, & tanquam vas figuli confringes eos.*

Le regne de Jeſus-Chriſt eſt le regne d'un-Homme Dieu; Dieu eſt Roi temporel de ce qui eſt au Ciel & ſur la terre; un fils de David ayant été élevé juſqu'à être Dieu, il s'enſuit qu'il a rétabli le regne même temporel de David ſon pere, non pas en recevant ſeulement la même puiſſance temporelle que Dieu donna à ſon pere ſur les Tribus d'Iſraël, mais en recevant la puiſſance divine & l'autorité ſuprême ſur toutes les Tribus & les nations de la terre; autorité & puiſſance dont celle de David ſon pere n'étoit qu'une participation. La puiſſance & l'autorité de David étoit renfermée dans celle de Dieu qui l'avoit choiſi pour Roi. Ainſi Jeſus-Chriſt fils de David ayant été élevé juſqu'à être Dieu, juſqu'à avoir la puiſſance & l'autorité ſuprême de Dieu, il a reçû par conſequent toute l'autorité qu'a-

voit David son pere ; il a rétabli son sceptre & l'a rendu stable & éternel.

III. *On prouve contre les Juifs la venuë du Messie par la Prophetie de Jacob.*

1°. Je rapporte en peu de mots les faits qui regardent cette question, sçavoir, si le Messie est venu. Cette question commença principalement à s'agiter parmi les Juifs, lorsque Jesus fils de Marie qui étoit de la race de David, se fut fait connoître parmi eux. Les Juifs se partagerent à son sujet, une partie pendant qu'il devoit être reconnu pour le veritable Messie, pour le veritable & legitime Roi de Juda, comme celui qui devoit rétablir le sceptre de David: *Benedictus qui venit in nomine Domini, benedictum quod venit regnum patris nostri David.* Marci XI. v. 10. C'est ce que l'on peut voir dans plusieurs endroits de l'Evangile, qui rapporte des faits dont la verité n'a jamais été contestée même par les Juifs, tandis qu'une partie des Juifs pretendoient que Jesus fils de Marie devoit être reconnu pour le veritable Messie. L'autre partie qui

étoit la plus grande & la plus puissante, ne regardoit Jesus que comme un seducteur. C'est ce que nous apprend S. Jean : *Quidam enim dicebant, quia bonus est; alii autem dicebant : non, sed seducit turbas.* Joan. VII. v. 12. Le parti contraire à Jesus fit tous ses efforts pour empêcher qu'on ne le suivît; & comme ce parti avoit la force & l'autorité, il vint à bout de faire condamner à mort celui qui ne devoit être regardé, selon eux, que comme un seducteur & un blasphemateur.

La mort de cet Homme crucifié ne termina pas la contestation élevée à son sujet; ses Apôtres lui gagnerent un grand nombre de Juifs de toutes les Tribus; c'est ce que l'on peut voir par l'histoire des Actes des Apôtres. Les Juifs ennemis de Jesus ne nient point le fait, ils nient seulement le droit que je n'examine pas encore. On n'a jamais nié que plusieurs Juifs n'ayent suivi le parti de Jesus; on a dit seulement que ceux qui suivoient son parti furent seduits : ceux-ci ne convenoient pas assurément de la seduction; mais que ce fût seduction, que ce fût convic-

tion, cela ne m'empêche pas de conclure que les Juifs furent partagez au ſujet de Jeſus fils de Marie.

Un autre fait également inconteſtable, c'eſt que dans la ſuite les Gentils, naturellement ennemis des Juifs, & qui avoient beaucoup de mépris pour eux & pour leur Religion; qui par conſequent devoient peu ſe ſoucier des differends qui s'élevoient entre les Juifs; cependant ces Gentils dans la ſuite ſe ſont mêlez dans cette conteſtation élevée entre les Juifs; non ſeulement ils ſe ſont mêlez dans cette conteſtation, mais ils ont pris parti, ils ont jugé le differend; ils ont declaré que le Meſſie étoit venu; que Jeſus fils de Marie étoit le veritable Meſſie, le veritable Roi d'Iſraël, celui auquel les Juifs devoient ſe ſoumettre comme à leur legitime Roi: on peut dire que les Gentils ont été ſeduits; mais, comme j'ai dejà dit, je n'examine encore que les faits, & nullement le droit.

Les Gentils ne ſe ſont pas contentez de juger le differend qui s'étoit élevé entre les Juifs, & qui ſembloit ne regarder que les Juifs: ils ne ſe

ſont pas contentez de dire que Jeſu
fils de Marie étoit le Meſſie des Juifs
& qu'il étoit le veritable Roi d'Iſraël
qu'il étoit envoyé de Dieu pour re-
gner ſur les Tribus d'Iſraël : mais c
qui eſt plus ſurprenant, & cependan
veritable, ces Gentils, ennemis du
nom Juif, incapables de ſouffrir la
domination d'un homme Juif, on
pretendu que Jeſus fils de Marie étoi
auſſi bien leur Meſſie & leur Roi, que
celui des Juifs ; ils ont reconnu que
cet homme Juif étoit envoyé de Dieu
pour regner non ſeulement ſur les
Juifs, mais encore ſur eux-mêmes
quoique les Loix des Rois de Juda ne
puſſent obliger que les Juifs ſoumis à
leur puiſſance, les Gentils confeſſent
cependant que la Loi de cet homme
Juif eſt une Loi qui les oblige eux-
mêmes, & à laquelle ils ne peuvent ſe
diſpenſer d'obéïr : les Rois des nations
ſi jaloux de leur autorité ont reconnu
eux-mêmes que devant cet homme
Juif ils ceſſent d'être Rois, qu'ils ne
ſont que ſes ſujets & ſes ſerviteurs ;
ils confeſſent qu'ils ſont obligez eux-
mêmes d'obéïr à la Loi de cet homme
Juif; que la Loi les lie tellement, qu'ils

ne peuvent porter aucune Loi contraire à la ſienne; & ſuppoſé qu'ils le faſſent, ils avoüent que la Loi de cet homme Juif doit l'emporter ſur la leur, & qu'on ne devroit pas leur obéïr, ſi leur volonté ſe trouvoit contraire à la Loi de cet homme Juif. Quoique les Rois puiſſent changer les Loix des Rois qui les ont precedez, cependant les Rois des nations confeſſent que la Loi de ce Roi de Juda ſubſiſte toûjours, de ſorte qu'il n'y a aucune puiſſance, ni dans le Ciel, ni ſur la terre, qui puiſſe changer ſa Loi, ou même en diſpenſer; les Juifs, quoique revoltez contre Jeſus, ne doivent-ils pas avoüer toutefois que c'eſt une choſe bien glorieuſe à leur nation, que les Gentils leurs ennemis ayent été choiſir un homme Juif qu'ils ont reconnu pour leur Roi, dont ils ont embraſſé la Loi? Non ſeulement ces Gentils honorent Jeſus fils de Marie comme le Meſſie, le veritable Roi de Juda, le Roi de toutes les nations, mais ils lui rendent encore les honneurs divins; ils reconnoiſſent que tout genoux doit fléchir devant lui; que ſon regne eſt un regne éternel,

& qui n'aura point de fin : ils diſent que ſon regne eſt le regne d'un Homme-Dieu qui réünit en ſa perſonne la puiſſance temporelle & ſpirituelle ; qui étant Dieu, eſt par ſa nature Roi temporel & ſpirituel de tout ce qui eſt au Ciel & ſur la terre, & qui comme homme a reçû une puiſſance ſpirituelle & abſoluë pour réünir tous les hommes par une même Religion, dont il eſt le chef & l'objet en même tems. Voilà ce que les Gentils croyent de Jeſus fils de Marie. Les Juifs revoltez contre lui ne peuvent nier le fait ; ils voyent preſentement de leurs propres yeux le regne de Jeſus établi ; ils voyent que Jeſus eſt honoré, ſervi & obéï comme Roi, non ſeulement des Juifs, mais encore comme Roi de toutes les nations. Tout ce que peuvent dire les Juifs, c'eſt que le regne de Jeſus eſt le regne d'un ſeducteur ; mais, comme j'ai dejà dit, je ne fais qu'expoſer les faits qui regardent la queſtion touchant la venuë du Meſſie, ſans examiner le droit.

2°. Ces faits étant expoſez, on peut tirer de la Prophetie de Jacob une preuve de la venuë du Meſſie, de

quelque maniere que l'on explique la Prophetie. Les faits que j'ai exposez font voir que les Juifs ont été partagez au sujet de la venuë du Messie, & par consequent que les marques ausquelles on devoit connoître le veritable Messie, ne sont pas si claires qu'on n'ait pû s'y tromper ; car il est sûr que l'un des deux partis s'est trompé, ou celui qui assûroit que le Messie étoit venu, & que Jesus fils de Marie étoit le veritable Messie, ou celui qui pretendoit que le Messie n'étoit pas encore venu, & que Jesus fils de Marie n'étoit qu'un imposteur.

Pour faire sentir la preuve que l'on peut tirer de la Prophetie de Jacob, remontons au tems auquel le differend s'éleva entre les Juifs. Plaçons-nous dans le tems auquel les Gentils n'avoient pas encore une parfaite connoissance du differend qui s'étoit élevé entre les Juifs, ou plutôt dans le tems auquel les Gentils n'avoient point encore porté leur jugement sur cette question agitée entre les Juifs, sçavoir, si le Messie étoit ou n'étoit pas venu, si Jesus étoit ou n'étoit pas le veritable Messie. Je dis que la Prophe-

tie de Jacob fournissoit aux Juifs divisez entr'eux un moyen pour connoître lequel des deux partis étoit dans l'erreur. Nous sommes divisez, pouvoient-ils dire, au sujet de la venuë du Messie ; quel jugement attendrons nous pour decider le differend qui nous divise? La Prophetie de Jacob, devoient dire les deux partis, nous fournit un moyen pour connoître la verité. Le Patriarche Jacob a prédit que le Messie seroit l'attente des nations, que les nations lui obéïroient, *ipse erit expectatio Gentium*, ou comme d'autres traduisent, *ipsi obedientia populorum*. Les nations connoîtront donc le veritable Messie; il faut donc attendre les jugemens des nations ; si les Gentils reconnoissent Jesus fils de Marie pour le veritable Messie; s'ils lui obéïssent, il faudra suivre leur jugement; nous Juifs, nous ne devons pas refuser de nous soumettre à un homme Juif, que des Gentils, ennemis de notre nom, voudront bien reconnoître pour leur Roi. Si les Gentils devoient se tromper au sujet du veritable Messie, le Patriarche Jacob n'auroit pas donné pour une marque

du veritable Meſſie, qu'il ſeroit l'attente des nations. C'eſt ainſi qu'ont dû raiſonner les Juifs avant que les Gentils euſſent porté leur jugement; ainſi les Juifs ne peuvent refuſer de ſe ſoumettre preſentement au jugement des Gentils, qui ont declaré que JESUS fils de Marie étoit le veritable Meſſie, & qu'on n'en devoit point attendre d'autre. Les Juifs revoltez contre JESUS avoient d'autant moins de raiſon de refuſer de ſe ſoumettre au jugement des Gentils, que les Gentils étant ennemis du nom & de la domination Juifve, avoient plus d'interêt de juger en faveur des Juifs revoltez contre JESUS, qu'en faveur des autres Juifs qui prétendoient que JESUS étoit le veritable Meſſie, le veritable Roi d'Iſraël. Les Princes des Prêtres étoient perſuadez que les Gentils avoient plus d'interêt à ne pas reconnoître JESUS pour le veritable Meſſie, puiſqu'ils croyoient que c'étoit s'attirer la haine des Gentils s'ils ne faiſoient pas mourir celui que pluſieurs de leur nation reconnoiſſoient pour le veritable Meſſie: *Quid facimus quia hic homo multa ſigna facit? Si di-*

mittimus eum sic, omnes credent in eum & venient Romani & tollent nostrum locum & gentem. Joan. 11. v. 48.

3°. La preuve que nous venons de tirer de la Prophétie de Jacob pour la venuë du Messie, n'est pas convaincante contre les Juifs revoltez contre Jesus, qui peuvent dire que les Gentils ont été partagez aussi-bien que les Juifs au sujet de Jesus fils de Marie. Plusieurs Gentils, bien loin de vouloir se soumettre à la Loi de cet homme Juif, se sont declarez contre ceux qui embrassoient sa Religion : les persecutions que les Gentils ont suscitées contre les Chrétiens, en sont une preuve. Secondement, les Chrétiens avoüent d'eux-mêmes qu'il viendra un Antechrist qui seduira les nations ; plusieurs nations le reconnoîtront pour le veritable Messie ; ce qui prouve que les Gentils ont pû & peuvent encore se tromper au sujet du veritable Messie. Ainsi de ce que plusieurs nations se sont soumises à la Loi de Jesus fils de Marie, on n'en doit pas conclure necessairement qu'il est le veritable Messie ; on peut dire qu'à la verité les nations reconnoî-

tront le veritable Meſſie & ſe ſoumettront à lui ; mais qu'il ne s'enſuit pas que celui que les nations reconnoîtront pour le Meſſie le ſera en effet ; une partie des Gentils reconnoîtra le veritable Meſſie, mais une partie ſera ſeduite par de faux Meſſies. Les Juifs peuvent dire preſentement que les Gentils qui ont reconnu Jeſus pour le Meſſie ont été ſeduits, & qu'ils ſe detromperont lorſque le veritable Meſſie viendra ; ou ſi les Gentils qui ont reconnu Jeſus pour le Meſſie ne veulent pas ſe detromper, il y aura d'autres nations qui ne ſeront point prevenuës & qui reconnoîtront le veritable Meſſie, & ſe réüniront avec les Juifs qui l'attendent.

4°. Si ces paroles de la Prophetie de Jacob, *& ipſe erit expectatio Gentium*, ne ſont pas une preuve convaincante de la venuë du Meſſie, je dis que la Prophetie de Jacob expliquée de la maniére dont on l'explique ordinairement, ne fournit aucune preuve de la venuë du Meſſie ; car on ne peut pas trouver dans la Prophétie de Jacob d'autre preuve de la ve-

nuë du Meſſie que l'enlevement du ſceptre de Juda qui devoit durer, diſent les Interpretes, juſqu'à la venuë du Meſſie; or j'ai fait voir qu'on ne pouvoit prouver la venuë du Meſſie par l'enlévement du ſceptre de Juda; j'ai fait voir que bien loin que l'enlevement du ſceptre de Juda fût la marque à laquelle on dût connoître la venuë du Meſſie, au contraire le rétabliſſement du ſceptre de Juda étoit plûtôt la marque à laquelle on devoit connoître que le Meſſie étoit venu.

5°. Si l'on donne à la Prophétie de Jacob le ſens que je lui donne, ſi l'on dit que le Patriarche Jacob a prédit l'éternité du ſceptre & de la famille de David, *non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, le ſceptre qui s'élevera de Juda & le chef qui naîtra de lui, ne ſeront point ôtez; ſi l'on dit que la particule *Donec* détermine le tems auquel devoit s'accomplir cette prédiction; ſi c'eſt dans la perſonne du Meſſie l'attente des nations que devoit s'accomplir cette promeſſe, que le ſceptre & la famille de David ſubſiſteroient éter-

nellement; je dis qu'on peut prouver invinciblement contre les Juifs la venuë du Meſſie. Comment cela ? La Prophetie de Jacob expliquée de cette maniere, donne trois marques du veritable Meſſie. Il doit être premierement fils de David, puiſque c'eſt dans la perſonne du Meſſie que doit s'accomplir cette promeſſe que la famille de David ſubſiſteroit toûjours. Secondement, ce fils de David doit avoir un Regne qu'on puiſſe appeller le Regne de David, puiſque c'eſt dans la perſonne du Meſſie que doit s'accomplir cette promeſſe que le ſceptre de David ne ſeroit jamais ôté, mais ſeroit éternel. Troiſiémement, le Meſſie doit être l'attente des nations; voilà trois marques du veritable Meſſie qu'il ne faut point ſeparer: car pour être obligé de reconnoître quelqu'un pour le Meſſie, il ne ſuffit pas que l'on voye en lui quelquesunes de ces trois marques ſeulement, il ne ſuffit pas qu'il ſoit fils de David ſeulement, ou qu'il ait ſeulement un regne qu'on puiſſe appeller le regne de David, ou qu'il ſoit ſeulement l'attente des nations ſans être fils de

David. Salomon & ſes ſucceſſeur jusqu'au tems de Nabuchodonoſo qui détruiſit le Royaume de Juda étoient fils de David & héritiers de ſon ſceptre ; mais ils n'étoient pas l'attente des nations. Cyrus rétablit le Royaume de Juda detruit par Nabuchodonoſor ; les Machabées le rétablirent encore après qu'il eut été preſque détruit par les Rois de Syrie ; mais ni les uns ni les autres n'étoient de la race de David, ni n'étoient l'attente des nations. L'Antechriſt pourra regner pendant quelque-tems ſur les Juifs qui ſe trouveront à la fin des ſiécles, & même ſur pluſieurs nations qui ſe ſoumettront à lui ; mais on ne pourra voir en lui une des marques du veritable Meſſie ; il ne ſera point fils de David ; on ne pourra prouver qu'il l'eſt en effet.

6°. La Prophétie de Jacob qui nous enſeigne que le Meſſie doit être fils de David, qu'il doit avoir un regne qu'on puiſſe appeller le regne de David, & qu'il doit être l'attente des nations ; cette Prophetie, dis-je, ne nous enſeigne pas qu'un tel homme en particulier eſt le Meſſie, elle

ne nous enſeigne pas auſſi qu'un tel homme en particulier eſt fils de David, qu'il porte le ſceptre de David, qu'il eſt l'attente des nations. La Prophetie de Jacob enſeigne ſeulement que ces trois choſes doivent ſe trouver dans celui qu'on voudra reconnoître pour le veritable Meſſie ; mais elle ne deſigne point quel eſt celui en qui ſe trouveront ces trois marques du veritable Meſſie ; par conſequent pour être obligé de reconnoître quelqu'un en particulier pour le Meſſie, il faut que je voye en lui ces trois marques de veritable Meſſie. Si le Patriarche Jacob avoit prédit qu'un tel homme en particulier ſeroit le veritable Meſſie, je devrois conclure qu'en lui ſe trouvent les marques du veritable Meſſie ; & quand même je ne trouverois pas ces trois marques, je devrois conclure qu'il les a, parceque l'Écriture qui m'apprend & qui m'oblige de croire qu'un tel homme en particulier eſt le veritable Meſſie, ne me permet pas de douter qu'il n'ait par conſéquent les marques du veritable Meſſie ; mais comme le Patriarche Jacob n'a point marqué quel homme

en particulier seroit le veritable Me sie, on doit reconnoître le veritabl Messie par les marques que nous don ne le Patriarche Jacob du veritabl Messie ; d'où je conclus contre le Juifs premiérement, que Jesus fils d Marie est le veritable Messie, parcequ'en lui se trouvent les marques que le Patriarche Jacob nous a donnée du veritable Messie ; secondement, que les Juifs ne peuvent point attendre un nouveau Messie, parcequ'il est impossible & qu'il sera toûjours impossible de découvrir dans ce Messie attendu les marques du veritable Messie.

7°. JESUS fils de Marie est premiérement fils de David ; ce fait n'a jamais été contesté même par les Juifs qui se sont revoltez contre lui ; les titres de Genealogie qui se conservoient pour lors, en étoient une preuve authentique ; c'est sur ces titres authentiques que Saint Matthieu & Saint Luc ont fait connoître la Genealogie de JESUS-CHRIST. Secondement ce fils de David a été reconnu pour le Messie, le veritable Roi d'Israël, le legitime héritier du scep-

tre de David par des Juifs de tous les Tribus ; ſon regne eſt preſentement établi ; ſon regne peut être appellé le regne de David, puiſque des Juifs de toutes les Tribus ont reconnu un fils de David pour le Meſſie, le veritable Roi d'Iſraël, le ſervent, l'honorent, & lui obéïſſent comme à celui qui a été envoyé de Dieu pour regner ſur eux. Troiſiémement, les Gentils ſe ſont auſſi ſoumis à ce fils de David ; ſon regne s'étend ſur des Juifs de toutes les Tribus, & ſur des Gentils de toutes les nations ; ainſi ſon regne fait plus d'honneur à la Tribu de Juda, que celui de David qui n'a regné que ſur les Tribus d'Iſraël, au lieu que Jeſus ſon fils regne encore ſur des Gentils de toutes les nations, regne ſur les Rois mêmes des nations qui ſe ſont ſoumis à lui. David n'avoit qu'une puiſſance temporelle ſur les Tribus d'Iſraël, au lieu que les Juifs & les Gentils ont reconnu que Jeſus ſon fils réüniſſoit en lui la puiſſance temporelle & ſpirituelle ; ils ont reconnu que ſon regne eſt le regne d'un Homme-Dieu, qui étant Dieu, eſt par ſa

nature Roi temporel & ſpirituel de tout ce qui eſt au ciel & ſur la terre, & qui comme homme a reçû une puiſſance ſpirituelle abſoluë pour réünir tous les hommes par une même Religion. Le Regne de David ne dura que quarante ans ; il y a déjà dix-ſept ſiécles que dure celui de Jeſus ſon fils, & les Juifs & les Gentils reconnoiſſent que ce regne ſera éternel, & que c'eſt dans la perſonne de Jeſus que s'accomplit la promeſſe faite à David que ſa famille & ſon ſceptre ſubſiſteroient éternellement.

8°. Les Juifs revoltez contre Jeſus ne nient pas que Jeſus ſoit fils de David ; ils ne nient pas l'établiſſement & l'éxiſtence du regne de ce fils de David ; mais ils diſent que c'eſt le regne d'un ſeducteur ; ils ne nient pas que les nations ſe ſont ſoumiſes à lui, mais ils prétendent qu'elles ont été ſeduites.

Pourquoi les Juifs diſent-ils que le regne de Jeſus eſt le regne d'un ſeducteur ? Pourquoi diſent-ils que les nations qui ſe ſont ſoumiſes à lui ont été ſeduites ? C'eſt parcequ'ils prétendent que Jeſus n'eſt pas le veritable

Meſſie, ce qui eſt le droit conteſté entre eux & nous; or on ne doit pas juger les faits qui ſont inconteſtables par le droit qui eſt conteſté; mais on doit plûtôt juger le droit conteſté par les faits qui ſont inconteſtables. Quelle eſt la queſtion à decider entre les Juifs & nous ? C'eſt de ſçavoir ſi le Meſſie eſt venu. Quels faits faut-il pour decider la queſtion ? Il en faut trois ſelon la Prophetie de Jacob; il faut trouver un homme qui ſoit fils de David; il faut que l'on voye le regne de ce fils de David établi; il faut que l'on voye les nations ſoumiſes à lui. Que font les Chrétiens ? Ils jugent le droit qui eſt conteſté entr'eux & les Juifs, ils le jugent, dis-je, par des faits inconteſtables, qui ſont les marques auxquelles on doit connoître quel eſt le veritable Meſſie. Jeſus fils de Marie eſt le fils de David; ſon regne eſt établi; les nations ſe ſont ſoumiſes à lui; donc il eſt le veritable Meſſie. Que font les Juifs ? Ils jugent ces faits inconteſtables qui devroient decider le droit conteſté entr'eux & nous; ils jugent, dis-je, ces faits par le droit même qui eſt

contesté, ce qui est ridicule. Le regne de Jesus est le regne d'un seducteur; les nations qui lui obéïssent ont été seduites; pourquoi cela? Parceque Jesus n'est pas le veritable Messie, ce qui est le droit même contesté entre eux & nous.

Mais, diront les Juifs, pour conclure que cet homme qui est fils de David, qui est reconnu Roi d'Israël & auquel les nations se sont soumises, pour conclure, dis-je, que cet homme est le Messie, ne doit-on pas examiner si c'est avec raison qu'il a été reconnu Roi, si c'est avec raison que les nations se sont soumises à lui? Je répons que non; parceque les faits & non pas la raison & le droit de ces faits, est ce qui doit decider le droit contesté, quand pour decider un droit contesté on apporte les faits qui doivent servir à la décision de ce droit contesté; l'examen ne doit s'étendre que sur la certitude & l'existence des faits, & non pas sur les raisons & le droit de ces faits. Dieu me fait connoître que le Messie est fils de David, qu'il doit avoir un regne qui puisse être appellé le regne de David,

& que les nations lui obéïront. Si je trouve un homme dans lequel je voye ces trois choses, je dois conclure qu'il est le Messie ; je puis examiner à la verité si cet homme est veritablement fils de David, si son regne est établi, si les nations sont veritablement soumises à lui, parceque mon jugement doit être fondé sur la certitude de ces faits que Dieu a donnez comme la marque du veritable Messie ; si je vois ces trois faits, si je suis assuré de leur existence, je puis sans autre examen conclure que le Messie est venu, & je ne dois pas craindre de me tromper. Dieu qui nous enseigne que le Messie seroit fils de David, seroit reconnu Roi & héritier du sceptre de David, que les nations lui obéïroient ; Dieu, dis-je, ne doit pas permettre que ces trois faits se trouvent dans un homme qui ne soit pas le veritable Messie ; en effet on n'a point vû ces trois faits dans aucun homme jusqu'à la venuë de Jesus fils de Marie, & on ne les verra jamais que dans lui.

Je ne dois pas examiner les raisons & le droit des faits que Dieu nous a donné comme les marques auxquelles

on devoit connoître le veritable Meſſie; je ne dois pas examiner ſi c'eſt avec raiſon que cet homme qui eſt fils de David, & qui a été reconnu Roi d'Iſraël & des nations; ſi c'eſt, dis-je, avec raiſon qu'il a été reconnu Roi d'Iſraël & des nations, ſi c'eſt avec raiſon que les nations lui obéïſſent, mais ſeulement ſi ce fils de David a été en effet reconnu Roi d'Iſraël & des nations, ſi ſon regne eſt établi, parceque Dieu a donné les faits, & non pas la raiſon & le droit de ces faits, pour la marque du veritable Meſſie. La raiſon eſt claire, les marques que l'on donne pour connoître une choſe obſcure & qui eſt conteſtée, doivent être plus claires & plus aiſées à connoître que la choſe même; or s'il eſt neceſſaire d'examiner le droit même des faits, les marques qui doivent me faire connoître cette choſe, ne ſeront pas plus claires ni plus aiſées à connoître que la choſe même qui eſt conteſtée & le ſujet du differend. N'eſt-il pas, par exemple, plus difficile à connoître ſi c'eſt avec raiſon qu'un tel homme a été reconnu Roi, ſi c'eſt avec raiſon que les nations ſe

ſont ſoumiſes à lui, que de ſçavoir ſi cet homme eſt le Meſſie ? Les faits qui doivent decider le droit conteſté, deviennent la même choſe que le droit même conteſté ; car n'eſt-ce pas la même queſtion de ſçavoir ſi tel homme eſt le Meſſie, ou ſi c'eſt avec raiſon qu'il a été reconnu Roi, ſi c'eſt avec raiſon que les nations ſe ſont ſoumiſes à lui comme au veritable Meſſie ? Les raiſons des faits ſont trop cachées, trop difficiles à examiner, pour que Dieu les donne comme un moyen neceſſaire pour connoître une choſe telle qu'eſt la venuë du Meſſie dont la connoiſſance eſt neceſſaire à tous les hommes qui ne ſont pas en état d'examiner des marques auſſi obſcures que le ſont les raiſons & le droit des faits. Dieu a voulu que la connoiſſance de la venuë du Meſſie qui intereſſoit tous les hommes, dépendît de la connoiſſance des faits auxquels le Patriarche Jacob nous fait connoître qu'il ſeroit le veritable Meſſie, & non pas de la connoiſſance des raiſons de ces mêmes faits.

Si les Juifs veulent que l'on examine le droit & les raiſons des faits qui

doivent faire connoître la venuë du Meſſie, les Juifs ſeront toûjours dans l'impoſſibilité de connoître certainement le veritable Meſſie ; car quand même le Meſſie qu'ils attendent ſeroit fils de David, ſeroit reconnu Roi ; quand même les nations ſe ſoumettroient à lui, la certitude de ces faits ne ſuffiroit pas pour les convaincre qu'il eſt en effet le veritable Meſſie ; il faudroit encore examiner le droit, les raiſons de ces faits ; il faudroit encore examiner ſi c'eſt avec raiſon qu'il ſeroit reconnu Roi, ſi c'eſt avec raiſon que les nations ſe ſoumettroient à lui ; il faudroit par conſequent d'autres preuves pour decider le droit de ces faits, & ainſi à l'infini. Les Juifs rendent inutiles les marques que le Patriarche Jacob nous a données de la venuë du Meſſie.

J'ajoûte une reflexion : je remarque que la même difference qui ſe trouve entre les Chrétiens & les Juifs, ſe trouve auſſi entre les Catholiques & les hérétiques. Les Chrétiens par rapport à la venuë du Meſſie jugent & decident le droit conteſté par les faits inconteſtables auxquels on doit

reconnoître le veritable Meſſie, leſquels faits ſe trouvent dans la perſonne de Jeſus fils de Marie : que font les Juifs ? Ils jugent ces faits inconteſtables par le droit même conteſté : le regne de Jeſus, diſent-ils, eſt le regne d'un ſeducteur, les nations qui ſe ſont ſoumiſes à lui onr été ſeduites. Pourquoi ? Parceque Jeſus n'eſt pas le veritable Meſſie : ce qui eſt le droit même conteſté entr'eux & nous.

Lorſqu'il s'éleve parmi les Chrétiens une queſtion qui regarde la Foi, quel eſt le fait qui doit decider cette queſtion agitée entr'eux ? C'eſt le jugement de l'Égliſe ; l'Égliſe a-t'elle parlé ? La certitude de ce fait doit emporter la deciſion du droit conteſté. Les Catholiques ne demandent que la certitude du fait ; ils demandent ſeulement ſi l'Égliſe a parlé ; ils n'examinent pas ſi l'Égliſe a bien parlé ; ils n'éxaminent pas ſi l'Égliſe a eu des raiſons pour decider le droit conteſté. S'ils ſçavent que l'Égliſe a parlé, ils n'en demandent pas davantage, la certitude de ce fait emporte la deciſion du droit qui étoit conteſté.

Mais que font les hérétiques ? Ils jugent le fait qui eſt inconteſtable par

le droit même qui est contesté ; l'Église a parlé, oüi ; mais il faut examiner si elle a bien parlé ; il faut examiner si elle a eu de bonnes & suffisantes raisons pour juger le droit contesté ; ainsi ce qui devroit decider le droit contesté est aussi bien contesté que le droit même, ou plûtôt ce qui devroit decider le droit contesté, devient la même chose que le droit même contesté : car n'est-ce pas la même question de sçavoir par exemple si Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie, ou de sçavoir si l'Église a bien decidé en déclarant que Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie ? L'Église Romaine, disent les hérétiques, s'est trompée en decidant que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie, en decidant que l'Écriture Sainte enseigne que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie ; comment cela ? C'est que Jesus-Christ, disent-ils, n'est point réellement dans l'Eucharistie, & que l'Écriture Sainte n'enseigne pas que Jesus-Christ soit réellement dans l'Eucharistie : ce qui est le droit même contesté entre les Catholiques & les hérétiques ; les uns

 prétendent

prétendent que JESUS-CHRIST eſt réellement dans l'Euchariſtie & que l'Ecriture Sainte nous enſeigne cette verité ; les autres prétendent le contraire ; or qui decidera ce droit conteſté entre les uns & les autres ? Les Catholiques prétendent avoir une autorité infaillible pour juger , & ils jugent ; les hérétiques qui n'ont point d'autorité infaillible pour juger, comme ils en conviennent , ne laiſſent pas de juger ; mais leur deciſion n'étant point infaillible , elle peut être auſſi bien conteſtée que le droit même conteſté ; ainſi les diſputes ſont & ſeront éternelles chez eux.

9°. J'ai prouvé que Jeſus fils de Marie étoit le veritable Meſſie , parceque les trois marques que le Patriarche Jacob nous a données du veritable Meſſie , ſe trouvent en lui : il eſt fils de David ; il a été reconnu par des Juifs de toutes les Tribus pour le veritable Roi d'Iſraël ; les nations ſe ſont ſoumiſes à lui ; il eſt honoré , ſervi , & obéï comme un homme envoyé de Dieu pour regner non ſeulement ſur les Tribus d'Iſraël , mais encore ſur toutes les nations, donc il

eſt le Meſſie, c'eſt la concluſion que l'on doit tirer de la Prophetie de Jacob expliquée de la maniére dont nous l'avons expliquée. Mais accordons aux Juifs que Jeſus ne ſoit pas le veritable Meſſie ; accordons-leur que toutes les marques du veritable Meſſie ne ſe trouvent pas dans Jeſus fils de Marie ; accordons-leur que nous nous ſommes trompez à l'égard du veritable Meſſie, ils doivent auſſi nous accorder que nous ne ſommes pas obligez de reconnoître pour le veritable Meſſie celui qu'ils attendent, à moins qu'ils ne nous faſſent voir qu'il aura toutes les marques du veritable Meſſie, c'eſt-à-dire, à moins qu'ils ne ſoient en état de pouvoir nous faire remarquer en lui toutes les marques du veritable Meſſie lorſqu'il viendra ; or je prétens que les Juifs ne pourront eux-mêmes reconnoître certainement qu'il ſera le veritable Meſſie, ils ne pourront être certains ſi cet homme qu'ils attendent ſera en effet le veritable Meſſie ; car pour être aſſûrez que cet homme qu'ils attendent comme le Meſſie ſera en effet le veritable Meſſie, il faut qu'ils

ſoient aſſurez que cet homme eſt fils de David, puiſque, comme j'ai déjà dit, c'eſt un droit conteſté entr'eux & nous de ſçavoir ſi un tel homme eſt ou ſera le veritable Meſſie; ce droit conteſté ſe doit decider par les trois marques que le Patriarche Jacob nous donne du veritable Meſſie; une de ces marques eſt que le Meſſie doit être fils de David. Or comment les Juifs connoîtront-ils que cet homme qu'ils attendent ſera fils de David? Quels titres authentiques de généalogie pourra-t'on produire pour prouver que cet homme eſt fils de David, puiſque preſentement la famille de David eſt entiérement éteinte, ou tellement confonduë avec les autres familles qu'il eſt impoſſible de la reconnoître? La qualité de Meſſie ne peut appartenir qu'à un bomme de la famille de David; ainſi ſi cet homme que les Juifs attendent preſentement ne peut prouver qu'il eſt fils de David, on ne doit pas le reconnoître pour le Meſſie; c'eſt ainſi que les enfans de Berzellaï furent exclus du Sacerdoce, parceque ne pouvant trouver des titres de leur Généalogie, ils ne purent

prouver qu'ils étoient de la race d'Aaron à laquelle le Sacerdoce étoit attaché. *Hi quæſierunt ſcripturam genealogiæ ſuæ, & non invenerunt, & ejecti ſunt de Sacerdotio.* I. Eſdræ cap. 2. v. 62. JESUS-CHRIST eſt venu dans un tems auquel on pouvoit être certain qu'il étoit fils de David ; il eſt venu dans un tems auquel on conſervoit encore les titres de Généalogie ; ainſi les Juifs mêmes ſes ennemis ne lui ont jamais conteſté la qualité de fils de David.

ARTICLE XIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus. XIV^e *Recuëil.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jacque, proche S. Yves, à l'Image Saint Lambert, 1720. *in douze, pages* 499.

C'Eſt ici un Ouvrage de litterature & de pieté. Des Apôtres repandus dans les Indes & dans l'Amerique rendent compte en Europe des

benedictions que le Seigneur repand ſur les terres Idolâtres qu'ils arroſent de leurs ſueurs ; & par le recit de leurs peines encore plus que par l'expoſition de leurs ſuccès, ils animent le zéle, ils excitent la liberalité des lecteurs à concourir avec eux de leurs biens ou de leurs perſonnes à la converſion des Infidelles ; c'eſt ce qu'il y a d'édifiant dans ces Lettres dont on donne tous les ans un Recuëil ; voici ce qui s'y trouve de curieux. Les Apôtres qui ont paſſé leur jeuneſſe dans l'étude, & dont la plûpart auroient pû ſe diſtinguer en Europe par leur eſprit & par leur érudition, s'ils n'avoient mieux aimé faire connoître le nom du Seigneur, que d'illuſtrer leur propre nom, conſervent une inclination bien permiſe & une eſpece de reconnoiſſance pour des ſciences qui, toutes profanes qu'elles ſont en elles-mêmes, leur ont ſervi à former des diſciples & à gagner des protecteurs de la Religion Chrétienne. Ils ramaſſent donc avec ſoin dans leurs tems de loiſir les obſervations & les découvertes qu'on peut faire dans les climats étrangers, mon étude de Phy-

ſique, d'Aſtronomie, de Geographie, d'Hiſtoire, &c. & ils ne croyent pas deshonorer leur miniſtere en nous les communiquant.

Le P. Duhalde qui eſt chargé par les Superieurs de ſa Compagnie de mettre en ordre & de donner au public les Memoires de ſes confreres qui travaillent dans les Miſſions des Indes, nous rend compte dans la Preface de ce XIV^e^ Recueïl d'un Ouvrage très-étendu & très-utile que les Miſſionnaires de la Chine entreprirent il y a quelques années par l'ordre de l'Empereur.

Ce Prince, dans le deſſein de faire dreſſer une Carte univerſelle de la Tartarie & de la Chine, choiſit huit Jeſuïtes & le Pere Bonjourfabri Religieux Auguſtin; il les diſtribua enſuite dans les differentes Provinces de ſon Empire avec ordre aux Mandarins de leur donner tous les ſecours dont ils auroient beſoin. La Carte de la Tartarie, du Petcheti & du Xantong, fut d'abord dreſſée : celles du Honan & du Nankin : celles du Tſckiang & de Fokien : celles du Kanſi & de Kenſi ſuivirent de près.

Trois autres Provinces furent obſervées & deſignées en 1714; quatre en 1715. connoiſſance exacte & détaillée de la Chine & de toutes ſes dépendances.

Quand les Miſſionnaires commis à la déſcription d'une Province en ont dreſſé la Carte particuliére, ils l'apportent à la Cour, où après l'examen que l'Empereur en fait lui-même, on la trace ſur la Carte generale qui ſe fait à Pekin.

On ne peut diſconvenir, dit le P. Duhalde, *que cet Ouvrage ne doive être d'une grande utilité pour la perfection des ſciences & ſur tout de la Geographie. Mais on en retirera encore un autre avantage : on pourra avoir avec le tems une Hiſtoire naturelle de la Chine très-complette & très-curieuſe. Il y a eu un ordre de l'Empereur de communiquer aux Miſſionnaires occupez à dreſſer les Cartes des Provinces certains livres particuliers qui ſe conſervent dans chaque ville, & qui ſont entre les mains des ſeuls Mandarins. Ils s'impriment dans leur Imprimerie ſecrette, & ils ne ſe trouvent point chez les Imprimeurs publics. Ces livres ſont très-anciens, &*

lorſqu'on les réimprime (ce qui arrive de tems en tems) on y ajoûte tout ce qui eſt capable de les perfectionner. Ils contiennent d'abord une Topographie du territoire de la ville, qui n'eſt pas fort exacte. On y trouve en ſecond lieu ce que l'Hiſtoire naturelle du païs a de plus rare & de plus remarquable : cette partie y eſt traittée avec une grande exactitude & avec beaucoup de fidelité. Enfin on y a inſeré certains exemples héroïques de vertu morale par leſquels les Mandarins ou les habitans du lieu ſe ſont ſignalez en divers tems & ont rendu leur nom recommandable à la poſterité. Si l'on a le loiſir de travailler à cet Ouvrage qui demande du tems & de l'application, on fera part au public de ce qu'on y trouvera qui merite le plus ſon attention. Nous croyons pouvoir repondre de ſon empreſſement, peut-être même ſouhaitteroit-il qu'on lui donnât les Cartes particulieres des Provinces de la Chine à meſure qu'on les fait, en attendant la Carte générale de ce grand Empire.

Le goût ſingulier que l'Empereur de la Chine conſerve pour les ſciences, & l'adreſſe des Miſſionnaires à lui of-

frir toûjours quelque nouvel amuſement en ce genre, ſont très-utiles à la Religion ; l'entrepriſe Géographique a toûjours été une reſſource dans un tems où les troubles & les diviſions avoient rendu le zele des Miſſionnaires fort ſuſpect à l'Empereur & aux Mandarins.

Les nouveaux Géographes auront de grands changemens à faire dans la Carte qu'ils avoient dreſſée du *Xenſi*. Le P. Duhalde, ſur des lettres poſterieures à celles qui compoſent le Recuëil, nous fait part des ravages prodigieux qu'un tremblement de terre a cauſez dans cette Province vers le milieu de l'année 1718. les bourgs & les villes ont été renverſées ; les plaines ſe ſont élevées en montagnes, & les montagnes ont été les unes englouties, les autres tranſportées toutes entiéres du nord au midi à une diſtance qu'on a de la peine à croire.

C'eſt à peu-près de la même date que l'Éditeur a appris la diſgrace & l'éxil d'un Mandarin Chinois qui avoit entrepris d'exterminer la Religion Chrétienne. Il en rend compte aux Religieux de ſa Compagnie pour

les faire revenir de la crainte où ils étoient que la porte de la Chine ne fût entiérement fermée à la prédication de l'Evangile. Dans le reste de la Préface il donne une idée succincte des lettres qui composent son Recueïl ; nous allons les parcourir & faire remarquer ce qui nous paroîtra être du ressort de nos Memoires & meriter l'attention des gens de Lettres.

Les deux premieres lettres sont du P. Mailla Missionnaire à la Chine. Ce Pere qui est François, a été choisi par l'Empereur avec le Pere Regis François comme lui, & le P. Hinderer qui est d'Alsace, pour faire la carte des quatre plus belles Provinces de l'Empire Chinois. » Vous ne vous at- » tendez pas, dit-il, écrivant à un de » ses confreres, que je vous fasse un » recit éxact de tout ce que nous » avons remarqué dans nos courses ; » je passerois les bornes d'une let- » tre ; je me contenterai de vous fai- » re part de mes dernieres occupa- » tions, c'est-à-dire, du voyage » que nous avons fait à l'Isle de For- » mose.

„ Il eſt difficile, ajoûte-t-il, que
„ nos voyageurs donnent des con-
„ noiſſances exactes des lieux où ils
„ ont été ; ils ne demeurent d'ordi-
„ naire que dans les ports ou ſur les
„ côtes...... Les Miſſionnaires eux-
„ mêmes, quoique beaucoup mieux
„ inſtruits, ne voyent qu'une petite
„ étenduë de païs ; & comme leurs
„ voyages ſe font preſque toûjours
„ dans des barques d'où ils ne ſortent
„ que pour ſe rendre dans la maiſon
„ de quelque Chrétien, ou dans quel-
„ que Egliſe, la deſcription qu'ils ont
„ faite de cet Empire n'eſt pas exempte
„ de défaut. Nous ſerons en cela plus
„ heureux que nos prédéceſſeurs ; la
„ viſite que nous avons faite de tous
„ les lieux grands & petits, villes,
„ bourgs, villages, rivieres, lacs,
„ montagnes, &c. de cet Empire ; les
„ ſecours que chaque Mandarin avoit
„ ordre de nous donner, & les ſoins
„ que nous nous ſommes donnez
„ nous-mêmes pour que rien n'é-
„ chappât à nos recherches, nous
„ perſuadent que l'Europe n'aura rien
„ à ſouhaiter en ce genre.

Enſuite à l'occaſion de l'embarque-

ment & du voyage à l'isle de Formose le P. Mailla décrit les vaisseaux Chinois, leur construction, la manœuvre & tout ce qui regarde la navigation, où ces peuples ne sont pas fort habiles; ils sont tout au plus bons Pilotes costiers, mais assez mauvais Pilotes en haute mer; aussi ne se sont-ils pas encore avisez d'entreprendre des voyages de long cours; celui des Missionnaires Géographes ne fut ni long, ni dangereux: le premier jour ils firent six lieuës, & allerent moüiller dans une Isle appellée *Kinmen*, à un port nommé *Lexoto*: une tempête qui s'éleva le lendemain les y fit rester six jours; le septiéme ils mirent à la voile, & une traversée d'environ 24 heures les mit à terre dans la premiére des Isles de *Pong-Hou*.

„ C'est, dit le P. Mailla, un petit „ Archipel de 36 Isles stériles qui ne „ sont habitées que par la garnison „ Chinoise. Il y a un Mandarin de „ lettres qui y fait sa résidence pour „ veiller sur les vaisseaux Marchands „ qui vont ou viennent de la Chine. „ Le passage de ces vaisseaux est pres-

» que continuel, il eſt d'un revenu
» conſiderable pour l'État. La plus
» grande de ces Iſles qui portent par-
» ticuliérement le nom de *Pong-Hou*,
» a un bon port, & ce port, quoi-
» que dans un païs inculte & inhabi-
» té, eſt abſolument neceſſaire pour
» la conſervation de Formoſe qui n'en
» a point, où les vaiſſeaux tirans plus
» de huit piéds puiſſent aborder.

Le P. Mailla a envoyé la Carte de ces Iſles, le P. Duhalde l'a fait graver & on la trouve à la 17^e^ page du Recuëil.

Les Miſſionnaires, après avoir donné quatre jours à leurs obſervations pour les Iſles de Pong-Hou, mirent à la voile; & après une navigation de douze heures, ils entrerent dans le port de Formoſe & dans la capitale de cette Iſle. Ils ſe ſéparerent au bout de deux jours; les Peres Regis & Hinderer avec deux Tartares s'en allerent obſerver la partie de l'Iſle qui eſt au Nord; le P. Mailla, & deux autres Tartares eurent pour leur département la capitale, toute la partie du Sud, & les Iſles de la côte. La Carte qu'ils ont faite, eſt gravée; on la voit

à la page 19ᵉ. Elle contient la partie de l'Isle qui est à l'Oüest ; celle qui est à l'Est, & qui est separée de la premiere par une chaîne de montagnes n'est pas sous la domination des Chinois ; elle est habitée par des barbares, qui étant toûjours en guerre avec leurs nouveaux voisins, ne permettent pas qu'on pénétre dans leur Canton. Il est bon de remarquer que par rapport aux deux Cartes dont nous venons de parler, & par rapport à toutes les Cartes que les Missionnaires nous enverront de la Chine, le premier meridien est établi à *Pekin*.

La Carte de Formose est suivie d'une description du païs que le P. Mailla dépeint aussi beau que son nom le fait entendre ; l'air y est pour la terre très-fertile ; & lorsque le ris est transplanté au cordeau & en échiquier à travers une quantité infinie d'excellens arbres fruitiers que la nature y a très-agréablement arrangez, on prendroit les campagnes pour un vaste jardin que des mains industrieuses ont pris soin de cultiver. Mais il y a une grande incommodité, c'est que les rivieres qui coupent & qui

fertilisent ces belles plaines, présentent un poison mortel à tous les étrangers ; il n'y a que les eaux de la capitale dont on puisse boire.

Cette Capitale appellée *Taï-ouan-fou*, est comparable aux plus grandes & aux meilleures villes de la Chine ; le port qui n'est pas bien bon & qui devient tous les jours plus mauvais par les sables que la mer y charrie, est dominé par une Citadelle que les Hollandois avoient bâtie à la pointe de l'Isle, à deux minutes à l'Est de *Tai-ouan-fou:* deux mille Tartares sont en garnison dans ce fort ; ils font partie de dix mille qui gardent toute l'Isle, où l'on ne permet pas aux Chinois de passer indifferemment pour y fixer leur demeure ; la précaution est necessaire ; Formose est un lieu important, & si un Chinois s'en emparoit, il pourroit exciter de grands troubles dans l'Empire.

Outre la Capitale, il y a deux autres villes & plusieurs villages que les Chinois seuls habitent ; les naturels du païs qui se sont soumis à eux, sont partagez en 45 bourgades, dont il y en a 36 dans la partie du Nord,

& 9. dans celle du Sud ; le P. Mailla fait le caractere des uns & des autres, & décrit leurs mœurs, leurs loix, leurs exercices, leur façon de vivre & de s'habiller. L'imagination domine un peu dans les tableaux, c'est l'écuëil de tous les faiseurs de Relations.

De là il passe à l'Histoire de cette Isle. Les Chinois ne l'ont connuë qu'en 1430. que leur flotte qui revenoit d'Occident y fut jettée par la tempête. Ils se contenterent alors d'en emporter quelques plantes, & quelques herbes medecinales ; c'est tout le fruit qu'ils tirerent de cette découverte. En 1564. un Officier de mer qui croisoit sur les côtes orientales de la Chine, s'étant mis à la poursuite d'un Corsaire, s'empara d'abord des Isles de *Pong-Hou*, qui servoient de retraite au Corsaire ; il continua sa route vers Formose ; mais comme c'étoit alors une terre inculte qui n'étoit habitée que par des barbares, il ne crût pas, dit l'Histoire Chinoise, que cette Isle, dans l'état où elle étoit, dût être gardée : c'est pourquoi il fit égorger tous les Insulaires qu'il trouva

ſous ſa main ; il ſe ſervit de leur ſang pour calfaiter ſes vaiſſeaux, & mettant auſſi-tôt à la voile, il ſe retira dans la Province de Canton. Le mot de Barbare eſt un terme que chacun entend comme il le veut & toûjours à l'avantage de ſa nation. Je veux croire, & il y a bien de l'apparence, que les Formiſans n'étoient point civiliſez ; mais l'Officier Chinois, avec ce qu'on appelle des connoiſſances & des loix, me paroît encore plus barbare que ces peuples. Cette reflexion ne peut-elle point s'appliquer aux Européans qui ont fait des decouvertes & qui ont établi des Colonies ?

En 1620. une Eſcadre Japonoiſe vint aborder à Formoſe ; preſque en même-tems, un vaiſſeau Hollandois y fut jetté par la tempête ; les uns & les autres trouverent le païs à leur gré, & eurent envie de s'y établir. Les Hollandois garderent des meſures avec les Japonois que l'interêt de leur commerce les oblige de ménager ; mais plus ruſez & plus habiles, ils menagerent ſi bien le terrain qu'ils avoient obtenus comme par grace, qu'ils devinrent maîtres du port & du

ſeul paſſage par où les gros vaiſſeaux pouvoient y entrer ; on voit encore aujourd'hui à la porte du Fort qui commande cette entrée une inſcription en ces mots : *Caſtel Telanda*, 1634. Les Japonois reconnoiſſant trop tard la faute qu'ils avoient faite de s'aſſocier des hôtes avec leſquels ils ne trouvoient pas leur compte, abandonnerent l'Iſle, & les Hollandois en demeurerent ſeuls les maîtres juſqu'en 1661. qu'ils en furent chaſſez par des Chinois qui étoient ſortis de la Chine pour ne vouloir pas ſe ſoumettre à la domination Tartare : enfin en 1682. l'Empereur de la Chine aujourd'hui regnant ſoumit cette Iſle & celles de Pong-Hou, en obligeant les Chinois qui s'y étoient retirez à recevoir l'amniſtie & à le reconnoître pour leur Souverain ; cette premiére lettre du Pere Mailla eſt dattée du mois d'Août 1715.

La ſeconde qui eſt du mois de Juin 1717. contient l'Hiſtoire de l'accuſation intentée par un Mandarin du ſecond ordre, contre les Européans qui trafiquent à la Chine, & contre l'exercice de la Religion Chrétienne

dans cet Empire. Cette accusation comprise dans une Requête presentée à l'Empereur, expose d'abord que les Européans se sont emparez des ports de Batavie & de Manile, & qu'y étant entrez sous le pretexte du commerce, ils ont subjugué tout le païs ; que leurs forces maritimes augmentant tous les jours, la Chine a beaucoup à craindre de leurs entreprises, si l'on ne prend des précautions que le Mandarin suggere : par exemple, dit il, *d'obliger tous les Capitaines des vaisseaux Européans, d'en tirer tout le canon, & de n'entrer dans les ports que les armes, ou bien de les tenir renfermez dans une Forteresse tout le tems qu'ils seront à faire leur commerce, ou du moins de ne leur pas permettre de venir en si grand nombre, mais les uns après les autres, &c.* Le Mandarin attaque ensuite la Religion Chrétienne ; c'est par elle, dit-il, que les Européans établis à Manile seduisirent un très-grand nombre de Japonnois, lesquels se déclarant pour eux au-dedans, tandis qu'avec des flottes formidables ils attaquoient le Japon au-dehors, peu s'en fallut que cet

Empire n'eût le même ſort que les Philippiens.

Ce que les Prêtres Européans firent dans le Japon il y a un ſiécle, ils le font à préſent dans la Chine : c'eſt à la ſageſſe des auguſtes Tribunaux de l'Empire d'empêcher *ces viles plantes de croitre, & de ſe fortifier; le peril eſt grand, &c.*

L'Empereur ayant examiné cette Requête avec le Chef des Tribunaux, porta une ſentence par laquelle la Religion Chrétienne étoit entiérement proſcrite; les Miſſionnaires devoient être chaſſez de l'Empire, les Egliſes abattuës, & les Chinois Chrétiens obligez dans un certain tems de renoncer à la nouvelle Religion. Un mois après, cette ſentence fut renouvellée dans toute ſa rigueur, à la reſerve d'un article qui permettoit à 47 Miſſionnaires qui avoient la patente de l'Empereur, de demeurer chacun dans ſon Egliſe, & d'y faire en particulier l'exercice de leur Religion. Enſuite ſur un placet preſenté par les Miſſionnaires, une troiſiéme ſentence fut renduë qui parut laiſſer quelques reſſources à la prédication de

'Evangile, & l'Empereur declara de
vive voix que ceux qui avoient la pa-
ente pouvoient prêcher la Loi Chré-
ienne; il ajoûta même en parlant à
rois Jesuites qui lui presentoient le
placet : *Pour ce qui est de ceux qui n'ont
as la patente, qu'ils viennent ici, je la
eur donnerai.* Ce n'étoit pas encore
assez; les Missionnaires auroient bien
souhaité avoir cette déclaration par
écrit, ils firent pour cela beaucoup
le tentatives qui furent toutes inuti-
es; ils prirent enfin le parti de la
endre publique dans un écrit intitu-
é : *Reponse Apologetique à la Requête
presentée à l'Empereur par un Manda-
in Tchn-mao contre les Européans &
contre la Religion Chrétienne*; cette
Apologie est toute entiere imprimée
lans le Recuëil, aussi bien que la Re-
quête à laquelle elle repond.

La troisiéme lettre est beaucoup
plus édifiante qu'elle n'est curieuse :
on y trouve une description des tra-
vaux que les Missionnaires du Para-
guai ont à soutenir pour gagner à
JESUS-CHRIST les Barbares de ces
contrées; & ce qu'on y lit du massa-
cre recent de quatre de ces Peres, fait

fait voir que leur prétendu Royaume n'eſt pas encore bien établi.

La quatriéme eſt du même genre. Dans la cinquiéme, le P. Bouchet rend compte à M. le Préſident de S. Vallier, de la maniere dont la Juſtice s'adminiſtre parmi les Indiens. A les en croire, ils ont eu leurs Solons & leurs Licurges ; mais les traits qu'ils en rapportent ſont bien fabuleux ; le P. Bouchet, en les rapportant après eux, les donne pour ce qu'ils valent; il y ajoûte pluſieurs maximes qui compoſent une eſpece de Droit Indien. Je ne crois pas que notre Juriſprudence gagne beaucoup à cette découverte; mais il paroît que le Pere Bouchet veut nous donner l'Encyclopédie des Sciences qui ont cours dans l'Indouſtan; il promet une ſeconde lettre ſur les loix particuliéres qui regardent chaque Caſte. Les perſonnes qui liſent ces lettres & qui ne connoiſſent pas le païs auſſi en détail que ceux qui les écrivent, voudroient qu'on y définît un peu plus exactement les lieux dont on parle : *Devandapallé*, *Ballabaram*, *Cangibouram*, *Tandæra* ſe trouvent à peine ſur les Cartes : &

le Lecteur qui dans une datte ou dans le cours d'une narration ne trouve que ces noms Barbares, ne ſçait ſur quelle côte, ni en quel païs on le tranſporte.

Dans la ſixiéme lettre du Recuëil, & dans pluſieurs extraits qui la ſuivent, les perſonnes zélées pour la propagation de l'Évangile trouveront dequoi animer leur zele & dequoi ſatisfaire leur pieté. Le dernier extrait contient une curioſité qui eſt plus du reſſort de nos Memoires. Un Miſſionnaire envoye de Pekin à un de ſes amis un muſc, & il lui en explique l'origine & les proprietez. Le muſc, lui dit-il, ſe forme dans la veſſie d'une eſpece de chevreüil; c'eſt comme un ſel qui s'attache tout autour; il s'y en forme de deux ſortes; celui qui eſt en grain eſt le plus précieux; l'autre qui eſt moins eſtimé, eſt plus menu, c'eſt-à-dire, qu'il eſt comme en poudre. La chevrette ne porte point de muſc, il n'y a que le mâle. Quand les Chinois prennent un de ces animaux, ils lui tirent auſſitôt la veſſie, & de peur que le muſc ne s'évapore, ils en lient le conduit

avec une ficelle, & l'ayant ſuſpendu ils la font ſecher. Le muſc que le Miſſionnaire envoye à ſon ami, n'a point eu d'autre préparation. Cependant il a une proprieté bien ſinguliére : à une certaine diſtance il endort les plus énormes ſerpens, & il les rend immobiles ; le chevreüil muſqué ſe nourrit de leur chair & les devore ſans qu'ils puiſſent ſe deffendre ni s'enfuïr ; les païſans Chinois que leur travail oblige de dormir dans les forêts & ſur les montagnes où il y a beaucoup de ces bêtes venimeuſes, n'ont point de meilleur ſecret pour ſe garentir de leur morſure que d'avoir ſur eux quelques grains de muſc : avec cette amulete ils n'ont rien à craindre. Nous ne doutons pas qu'on n'en faſſe l'épreuve ſur les viperes, les aſpics & les autres reptiles dangereux, que nous avons en Europe. On peut auſſi tirer beaucoup d'autres inductions avantageuſes de cette proprieté remarquable du muſc.

ARTICLE XV.

LE DIRECTEUR DANS LES voyes du Salut. A Amiens chez Loüis Godart; & ſe vend à Paris chez Geofroy Nyon, quay de Conty, au coin de la ruë de Guenegaud au Nom de Jeſus; & Claude Robuſtel, ruë S. Jacques à l'Image S. Jean.

AVant que cet ouvrage fût ſous la preſſe, il avoit été annoncé :omme pouvant faire honneur à nos neilleures plumes. Dès qu'il a paru, ɔn l'a attribué à des Auteurs, dont le ɪom ſeul fait l'éloge; c'eſt en faire ɪn beau & bien ſincere, & du livre, ; de l'inconnu qui l'a donné au public.)ans la verité il faut convenir que ce raité n'a rien que d'excellent. On y :nt par tout un grand maître, capale de donner des ſecours d'un art, ue S. Gregoire Pape appelle l'art des rts: *Ars artium regimen animarum*, : qui demande des qualitez éminen:s, une ſainteté conſommée, une ience peu commune, la raiſon la

plus droite, & une longue experience. L'Auteur fait profession de s'attacher aux maximes de S. Charles Borromée ; mais il n'en abuse pas, comme tant d'autres, pour en faire le fondement d'un Rigorisme poussé à l'excès.

L'ouvrage est divisé par chapitres. L'Auteur après avoir dit que le Seigneur envoye trois sortes de personnes à un Directeur, des pecheurs, des hommes penitens, & des ames innocentes, ajoûte que comme ces personnes different entr'elles par la disposition du cœur, elles demandent aussi d'être differemment traitées ; & c'est ce qui fait la matiére des trois premiers chapitres. (*a*) Si tous ceux qui sont chargez du sacré ministére de la reconciliation, recevoient les pecheurs de la maniére qu'il est marqué dans le premier chapitre, les Tribunaux de la Penitence ne seroient peut-être pas aussi deserts qu'ils le sont; du moins n'en verroit-on jamais sortir personne avec le desespoir dans le cœur, comme il n'arrive que trop souvent. Dans quelque desordre que

(*a*) Chap. 1.

l'on ſoit plongé, & quoi qu'on ait fait pour endurcir ſa conſcience, il eſt des momens où l'on ſent tout le poids de ſes iniquitez. Si l'on étoit alors bien perſuadé qu'on trouvera dans un Confeſſeur un pere plein de tendreſſe & de charité, on ſeroit plus d'à moitié déterminé à aller décharger dans ſon ſein, ce qu'on ne ſçauroit plus porter qu'avec peine. Auſſi eſt-ce le premier avis que l'on donne ici au Directeur. » Faites réfléxion, lui » dit-on, que les premieres paroles » qui ſortent de la bouche de ce pe» cheur, ſont pour vous donner le » nom de pere à ſon égard. Ainſi » montrez-vous un pere plein de ten» dreſſe pour lui .... Ce ſeroit être » bien different du bon Paſteur, ſi » loin de chercher la brebis égarée » lorſqu'elle fuit, vous la mettiez en » fuite lorſqu'elle revient au bercail. » Vous ne ſçauriez offrir au pecheur » un accès trop facile, afin qu'il vous » découvre ſes foibleſſes. Il eſt dejà » aſſez agité, ſans que vous augmen» tiez encore ſon trouble par un abord » qui le déconcerte ». On ne veut pas même que le Directeur faſſe connoî-

tre par le moindre mouvement d'impatience qu'il regrette le tems qu'il donne, quelque long qu'il ſoit. Et ce n'eſt pas aſſez qu'il exerce envers ſon Pénitent toutes les œuvres de miſericorde, il faut qu'il le faſſe en pere. Pourquoi? En voici la raiſon: „ Un „ étranger ne compatit guere au mal„ heur d'autrui, encore moins lorſ„ qu'il ſe l'eſt attiré avec réfléxion, & „ qu'il s'imagine lui n'avoir rien de „ pareil à craindre; mais un pere a „ d'autres ſentimens, &c. La charité qu'on exige du Directeur, doit avoir encore quelque choſe de plus que la tendreſſe: elle doit être animée par l'eſtime qu'il doit faire d'une ame qui eſt l'image de la Divinité, & qui eſt deſtinée à la poſſeſſion de Dieu.

Il ne faut pourtant pas que cette charité ſans bornes dégénére en une molle indulgence; & il s'en faut bien que l'abſolution doive toûjours ſuivre immédiatement la confeſſion des pechez. Il faut y diſpoſer le Penitent de plus d'une maniére, & rien n'eſt ici oublié de ce qui peut le mettre en état de la recevoir. Mais comme il n'arrive que trop ſouvent, que le cœur

charmé de sa passion est insensible à tout ce qu'on met en usage pour le ramener à Dieu; voici la conduite que l'on recommande au Pere spirituel de tenir en ces rencontres : » En » attendant ce jour de grace & de ré- » surrection pour lui, (le pecheur) vous vous adonnerez plus particulie- » rement à la mortification, pour lui » obtenir une ample mesure de mise- » ricorde. Vous demanderez au Sei- » gneur avec instance de donner la » perfection à un édifice, dont il a » bien voulu dejà poser la premiere » pierre. Vous lui representerez sou- » vent avec humilité & avec confian- » ce, que sans le secours puissant de » sa grace, tous vos efforts seroient » inutiles». N'y a-t-il pas lieu de douter si tous ceux qui portent leur zéle pour la severité Evangelique jusqu'à differer des années entieres à reconcilier le pecheur avec Dieu, la voudroient porter ainsi jusqu'à en ressentir eux-mêmes les plus grandes rigueurs, & s'ils ne trouveroient pas bien long un tems qu'il leur faudroit passer dans les pénibles exercices de la pénitence, de la priere, & de l'humilité Chrétienne?

Il ſe preſente aux ſacrez Tribunaux bien des ſortes de pecheurs. Il en eſt ſur qui rien ne fait impreſſion ; les ſoins qu'on prend pour eux n'ont d'autre effet que de les rendre plus criminels devant Dieu ; & il n'y a que l'experience qui puiſſe faire comprendre l'extrême affliction que cauſe à un Miniſtre zélé un ſi déplorable endurciſſement. Il y en a d'autres ſur qui il y a moins à gemir, mais plus à travailler. » Ce ſont ceux qui d'un côté veulent » ſortir de leurs déſordres, & qui » d'ailleurs y retombent ſouvent par » la force de l'habitude, par l'attrait » de l'occaſion, & par la fragilité de » la nature». Le Directeur a beſoin, dit-on, pour les réduire d'un grand courage & d'une grande ſageſſe ; d'un grand courage, pour ne ſe rebuter point de la lenteur du ſuccès ; d'une grande ſageſſe, pour chercher tous les moyens d'enlever au Démon une ame qu'il a dejà comme ravie à Jeſus-Chriſt. On trouve ici un aſſez grand détail de pieuſes induſtries que la charité fournit à un fervent Directeur pour gagner à Dieu une ame qui l'avoit abandonné. On appuye parti-

culierement ſur une Confeſſion générale, qui, outre qu'elle eſt ſouvent neceſſaire pour rectifier les confeſſions précedentes, ne manque preſque jamais, quand elle eſt bien faite, d'operer un changement de mœurs très-conſiderable.

Cependant au ſortir de cette Confeſſion générale le Penitent ne doit encore être conſideré que comme „ un convaleſcent qui ſort à peine „ d'une maladie très-dangereuſe. Le „ rétabliſſement parfait de la ſanté de „ cet homme dépend de deux choſes: „ la premiere de lui ôter les reſtes de „ ſa maladie, qui ſeroient les ſources „ d'une rechute : la ſeconde de lui „ donner les alimens propres à reparer „ les affoibliſſemens de la nature. On trouvera ici des regles de conduite qui font concevoir que l'Auteur a une grande experience des voyes du ſalut. Il recommande ſur tout de ne pas attendre que le malade ſoit parfaitement gueri pour lui faire manger le pain de vie. „ Ne demandez „ point, dit-il, de votre Penitent, „ comme une diſpoſition eſſentielle „ pour communier, ce qui eſt juſte-

» ment le fruit de la frequente com-
» munion ; c'est-à-dire, la plus par-
» faite innocence de mœurs. Le fruit
» de l'arbre de vie dans le Paradis ter-
» restre, c'étoit l'exemption de la
» mort pour quiconque en mangeoit
» souvent : pourquoi changeriez-
» vous cet ordre des choses ? Pour-
» quoi exigeriez-vous de l'homme
» aujourd'hui qu'il soit exempt de
» toute foiblesse pour avoir part au
» sacré banquet, pour se nourrir de
» ce nouvel arbre de vie, qui nous
» communique enfin une sorte d'im-
» mortalité ? « Ce chapitre finit par l'exposition de quelques ressources contre les rechûtes. Ainsi l'on y trouve toute l'œconomie de la conversion du pecheur parfaitement développée, & ce grand ouvrage, dont la consommation réjoüit les Anges, conduit avec une sagesse merveilleuse.

(*a*) Le second chapitre suppose le pecheur dejà converti & penitent, & contient tout ce qu'il faut pour le faire avancer à grands pas dans la voye du salut. Le grand secret est de bien observer tout ce que la grace opere en

(*a*) Chap. 2.

lui. Il faut auſſi faire attention que parmi ceux qui ont ſincérement renoncé au peché, tous ne ſont pas également fervens. Il y en a qu'il faut retenir de peur qu'ils n'aillent trop loin; d'autres veulent être pouſſez, & ſouvent reveillez par les conſidérations les plus capables de faire impreſſion ſur un cœur. Mais il n'eſt pas ſi aiſé qu'on le pourroit croire, de diſcerner les penitens veritablement fervens d'avec les tiédes. Car les apparences ſont trompeuſes des deux côtez. Effectivement s'il eſt des douleurs ſuperficielles, qui ne vont point juſqu'au cœur, d'autre part, » comme il eſt » des perſonnes qui naturellement ne » ſçauroient preſque verſer de larmes, » le Directeur pourroit mal-à-propos » juger du cœur par les yeux, & s'i» maginer que la contrition manque, » parce qu'elle n'éclatte pas au-de» hors. Néanmoins il eſt certain que » la contrition eſt une douleur dans » l'ame & non dans le ſens; & qui» conque l'exige ſenſible, donne » dans une illuſion trop groſſiere, » pour ſe mêler d'être un Miniſtre de » la penitence.

(*a*) Le discernement n'est ni moins nécessaire, ni plus aisé par rapport aux personnes qui ont eu le bonheur de conserver la pureté de leur Baptême. Ce n'est pas toûjours une surabondance de graces qui produit cet heureux effet ; ce n'est quelquefois que bonté de naturel. Ceux en qui l'on rencontre cette innocence de mœurs negative, doivent être traitez avec beaucoup de douceur & de ménagemens, car la plûpart du tems ce sont des ames foibles & timides. Quant aux autres, l'avis le plus sage qu'on puisse donner au Directeur qui est chargé de leur conduite, c'est de se donner bien de garde de leur donner la connoissance de tout ce qui se passe de grand en eux, & de leur faire appercevoir qu'il les estime.

(*b*) Après ces regles générales que la prudence du Directeur doit sçavoir mettre en usage selon la disposition des personnes qui lui découvrent l'état de leur ame, notre Auteur supposant un Chrétien ou qui n'est point égaré, ou qui est revenu de ses égaremens, marque plus en détail par quels

(*a*) Chap. 3. (*b*) Chap. 4.

dégrez il le faut élever à la perfection du Christianisme. Il veut qu'avant toutes choses on lui inspire un grand desir de la sainteté, selon ces paroles du Sage: (1) *Initium sapientiæ verissima est disciplinæ concupiscentia*; & ces autres du Psalmiste: (2) *Effunde aquam super sitientem*: & rien n'est omis de ce qui est propre à exciter dans une ame ce saint desir.

(*a*) Mais ce n'est pas assez de l'avoir formé dans son cœur, ce saint desir; comme il ne manque jamais d'attirer l'Esprit Saint, si le cœur n'est pas préparé pour le recevoir, il n'y operera pas, ou du moins son opération se bornera à peu de choses. Il faut donc le rendre une demeure digne de celui qu'on y convie: & c'est ce que le Directeur fera en le purifiant des fautes les plus légéres. Le veritable moyen d'en venir là est d'inspirer à son penitent une grande horreur pour les pechez même veniels; de lui faire concevoir que le passage de ces pechez qu'on se pardonne si aisément, à ceux qui font perdre la grace, est presque

(1) *Sap.* 6. 18. (2) *Psalm.* 80. 11.
(*a*) Chap. 5.

insensible ; enfin de le convaincre que la moindre tâche défigure terriblement une ame aux yeux d'un Dieu jaloux, & l'empêche de s'unir avec lui de cette union intime qui fait le bonheur des Saints, & qui éleve l'homme au-dessus de l'humanité.

(*a*) Cependant l'ennemi du salut des hommes ne s'endormira point, & n'omettra rien pour arrêter ces progrès. Le Directeur ne sçauroit trop s'attacher à connoître toutes ses ruses pour les faire échoüer. Cela n'est pas aisé : sçavoir bien démêler ce qui est tentation, d'avec ce qui ne l'est pas, & y apporter à propos le remede, n'est pas une petite science. Il faut commencer par faire entendre au Penitent que la tentation a toûjours son utilité, & que souvent même elle est nécessaire. „ Que seroit la mer, si elle „ n'étoit jamais agitée par les vents? „ Un cloaque immense & plein d'im„ mondices capables d'infecter l'u„ nivers. Que seroit aussi l'ame que „ les tentations n'agiteroient point? „ Ce seroit bientôt une sorte de sen„ tine où le poison de l'orgueil & de

(*a*) Chap. 6.

» l'amour propre corromproit tout,
» les pensées, les desirs, & les œuvres.
Il y a des tentations qui ne viennent que de la corruption de notre cœur. D'autres ont le Démon seul pour auteur: mais il y en a une 3e espece qui est la plus commune; laquelle vient également du Démon & de nous. Il faut sçavoir les distinguer toutes, voir en quoi elles peuvent être dangereuses, & quel profit on en peut retirer, enfin connoître avec quelles armes il les faut combattre, & les mettre entre les mains de la personne tentée. Les principales sont l'humilité, la confiance en Dieu, le mépris qu'on fait du tentateur, & la priere. C'est pour nous humilier que Dieu permet la tentation; & l'humilité qui est le fruit de la victoire en est aussi le plus efficace instrument. Sur tout il faut avertir la personne tentée, que si elle ne resiste d'abord, elle est à demi vaincuë. » Jamais l'Athléte
» Chrétien n'est plus fort, & jamais
» son rival plus foible, qu'au com-
» mencement du combat; si l'un re-
» cule au premier choc, l'autre gagne
» bien vîte du terrain; si l'un resiste

» mollement, l'autre redouble à l'inſ-
» tant ſes efforts, & prend une ſu-
» periorité qu'il n'eſt pas facile de lui
» faire perdre. Sitôt donc qu'on ap-
» perçoit la tentation, bien loin de
» plier, qu'on la repouſſe d'abord,
» qu'on la bruſque, &c.

(a) L'ennemi ne nous attaque pas toûjours à force ouverte. Il s'eſt trop bien trouvé de la maniére ſéduiſante dont il combattit notre premiere mere, pour ne la pas employer. Il y a donc des tentations delicates qu'on n'apperçoit pas d'abord; & ce doit être là une des plus ordinaires études d'un Directeur. Or entr'autres choſes il doit ſçavoir que » lorſque le Démon
» ſe déguiſe pour nous ſéduire, tout
» ſon art ſe borne à ces deux ſtrata-
» gémes: à nous faire exceſſivement
» craindre, tandis que nous devons
» eſperer, & à nous faire trop eſperer,
» tandis que nous devons craindre.
» Par ce mauvais uſage de l'eſperan-
» ce & de la crainte, il ſe promet de
» nous attirer à coup ſûr dans le pié-
» ge. Il ſe conduit ici comme un vo-
» leur caché ſous les dehors d'un hon-

(*a*) Chap. 7.

„ nête homme dont on ne ſe défie
„ point, & qui peut ainſi commettre
„ plus de larcins qu'un autre„. Mais il ne s'y prend pas de la même maniere avec tout le monde; il varie ſes adreſſes ſelon la diverſité des caracteres de ceux à qui il a à faire, & plus encore ſelon le progrès qu'ils ont fait dans la vertu. Tout cet endroit eſt plein de réfléxions très-ſenſées. Le ſéducteur y eſt ſuivi dans tous ſes detours; & malgré toute ſon induſtrie, l'ame Chrétienne la plus imparfaite y eſt conduite par une route ſûre à la plus éminente ſainteté.

(*a*) Ce que l'Auteur dit des tentations, il le dit à proportion des ſcrupules. Il remarque d'abord qu'il y a des ſcrupules qui viennent de Dieu.
„ Non pas, dit il, que Dieu ſoit l'Au-
„ teur de nos illuſions, mais parce
„ qu'il ne donne point la lumiere qui
„ les diſſiperoit, de même qu'il ſuffit
„ que le ſoleil ne ſe rencontre pas à
„ la terre pour que nous ſoyons dans
„ les ténébres„. Il applique à ces épreuves cette menace de Dieu au Levitique ch. 26. v. 36. *Si quelqu'un*

(*a*) Chap. 8.

d'entre vous demeuré dans le païs de vo ennemis, je fraperai leurs cœurs d'épouvante, le bruit d'une feüille qui vol les fera trembler : ils fuiront comme s'il voyoient une épée, & ils tomberont sans que personne les poursuive. Ces scrupules sont très-fâcheux, mais plus faciles à guerir que d'autres, qu viennent de notre propre fonds, & dont il est infiniment rare qu'on guérisse. C'est moins la faute du Directeur que du scrupuleux, si l'on doit appeller faute ce qui est plûtôt un défaut involontaire de l'esprit, & une espece de folie presque incurable. Il est une 3[e] sorte de scrupules qui est uniquement l'œuvre du Démon, lequel observant la situation d'un cœur le prend par son foible. Les grands Saints & les grands pecheurs ne sont point sujets à ces scrupules; les uns parce qu'ils ne sont susceptibles d'aucune crainte par rapport au salut; & les autres parce qu'ils n'ont point d'endroits foibles par où ils puissent être attaquez.

(*a*) Mais ce qui est sur tout nécessaire au Directeur pour guerir les scrupu-

(*a*) Chap. 9.

es, fortifier contre les tentations, pré-
nunir contre les differentes épreuves,
n un mot pour guider sûrement les
mes dans la voye de la sainteté : c'est
l'examiner la disposition des person-
es qu'il dirige ; „ leur humeur „ leur
naturel, leurs talens. Dieu lui-mê-
me .... ne communique-t-il pas
differemment les secours de sa gra-
ce à ceux-ci par l'attrait de son
amour ; à ceux-là par la terreur de
ses menaces : aux uns avec dou-
ceur, & aux autres avec force, sui-
vant la complexion naturelle de
chacun de nous ? " L'Auteur entre
i dans un fort grand détail des diver-
s mesures qu'exigent les tempera-
nens differens, & fait de ces tempera-
nens des caracteres auxquels on peut
ire qu'il n'y a rien à ajoûter. On vou-
roit les pouvoir rapporter tous ; on
gera des autres, par le premier que
oici. „ Être mélancolique, dit-il,
c'est être renfermé dans soi-même
& n'en sortir presque jamais pour se
communiquer. Être taciturne, &
quand il parle le faire communé-
ment en peu de mots : recevoir diffi-
cilement des impressions ; mais

» après les avoir priſes, les reteni
» opiniâtrement, ſur tout à l'égarc
» du mal, des mauvais ſoupçons
» des jugemens deſavantageux, de
» antipathies, des averſions. Êtr
» profond dans ſes deſſeins, cach
» dans ſes demarches, ſecret pou
» tout ce qui le concerne, qui lui fai
» de la peine ou du plaiſir: être un eſ-
» prit étroit & un cœur reſſerré, peu
» propre à lier amitié avec qui que ce
» ſoit, enclin à refuſer des ſervices ou
» à les rendre de mauvaiſe grace; in-
» grat, avide de tout ſans ſe déſaiſir
» de rien, lent à loüer, & prompt à
» blâmer: dans le commerce avec les
» hommes affecter un air grave
» qu'aucune paſſion ne deconcerte, &
» bientôt après ſe laiſſer aller à l'em-
» portement, à la fureur. Être groſ-
» ſier & rude dans ſes maniéres, in-
» capable de contribuer à la douceur
» de la ſocieté, & d'y trouver quel-
» que choſe qui lui plaiſe; incommo-
» de & fâcheux par ſes triſtes réflé-
» xions, ſévere à exiger toutes ſortes
» de ménagemens, ſans en avoir preſ-
» que pour perſonne; indifferent,
» froid, dédaigneux & toûjours prêt

» à contredire quand il oſe ; ſujet en-
» fin, par un retour d'humeur bizarre
» à tenir de longs diſcours, & à rire
» le premier de tout ce qu'il dit.
» Voilà quels ſont les melancoliques.
Comment faut-il, que le Directeur
es traite ? » Avec douceur, afin de les
» engager à s'ouvrir à lui ; avec diſ-
» crétion, pour ne leur permettre pas
» d'être auſſi ſolitaires qu'ils le vou-
» droient être, & ne leur pas défen-
» dre abſolument de l'être. Il faut ſça-
» voir les occuper ſaintement, mais
» ſans les ſurcharger, interrompant
» même leurs exercices purement in-
terieurs, par des fonctions exte-
rieures, par des œuvres de charité
envers le prochain, ou par quelques
autres convenables à leur état.

L'Auteur donne enſuite divers avis
ır les défauts qui peuvent ſe gliſſer
ans l'uſage du Sacrement de Peni-
ence. Cet endroit eſt fort inſtructif,
il n'y a pas moins à profiter pour
s Penitens que pour les Directeurs.
e reſte du Traité roule particuliere-
ent ſur la maniére de bien établir une
me dans la pratique des plus eſſen-
elles vertus du Chriſtianiſme; & l'on

peut dire que c'est un précis de ce qu
se peut écrire de plus raisonnable &
de plus touchant sur ce sujet.

Le dernier chapitre comprend l
maniere de préparer les fidéles à l
mort. Quoique la meilleure dispos
tion pour bien mourir soit de bien vi
vre, ce terrible passage ne laisse pa
d'avoir de grandes difficultez, sou
vent même pour les ames les plus in
nocentes. Et puis le grand nombre de
mourans qui se presentent à assister es
toûjours de ceux dont la vie n'a pa
été des plus regulieres. Le Directeu
a besoin pour tous d'une experienc
& d'une dexterité d'autant plus gran-
des, que les fautes qu'on fait dans ce
occasions critiques sont irréparables

La seule appréhension d'être trop
diffus empêche qu'on ne pousse plus
loin cet extrait, qui d'ailleurs suffit
pour faire connoître l'ouvrage & son
Auteur. Ceux qui ne goûtent pas ces
sortes de sujets ne trouveront point
mauvais qu'on se soit borné, & ceux
qui s'y interessent auront encore plus
de plaisir à lire le Livre même, dont
on peut dire, sans vouloir prévenir
leur jugement, qu'il en est peu où les

Février 1721.

nœurs soient mieux traitées, & dont e style soit plus pur, plus noble, & plus naturel.

ARTICLE XVI.

NICOLAI PARTHENII GIANnetasii è Societate Jesu, Historia Neapolitana, &c. *Histoire de Naples par le Pere Nicolas Parth. Giannetasio de la Compagnie de Jesus.* in 4°. *Tome* 1. *pages* 476. *Tome* 2. *pages* 533. *Tome* 3. *pages* 866. A Naples, chez Michel Loüis Mutio 1713. & se vend à Lion chez Anisson & Posuel, & à Paris chez Rigaut, Directeur de l'Imprimerie Royale.

L'Empereur Henri VI. destructeur de la maison des Princes Normans, ne joüit pas long-tems du plaisir de n'avoir plus aucun ennemi qui pût lui disputer la couronne de l'une & l'autre Sicile. Il mourut au mois d'Octobre de l'an 1197. sept ans après avoir fait la conquête de Naples.

Cet Empereur avoit l'esprit adroit & delié, le cœur grand & ambitieux;

mais la foibleſſe de ſon corps mince & delicat empêcha ſouvent l'execution des deſſeins qu'il avoit projettez. On lui reproche avec raiſon d'avoir porté la vengeance juſqu'à l'inhumanité; ſon fils nommé Frederic, qu'il avoit eu de Conſtance, n'avoit alors que trois ans & fut couronné Roi malgré les proteſtations du Marquis d'Ancone qui voulut inutilement le faire paſſer pour un enfant ſuppoſé. Il y avoit cependant de la vraiſemblance dans les raiſons que le Marquis en apportoit. Conſtance au rapport de preſque tous les Hiſtoriens, avoit au moins cinquante ans lorſqu'elle épouſa l'Empereur Henri; il eſt bien tard de ſe dire & d'être mere à cet âge.

Quoi qu'il en ſoit, la Reine Sibille épouſe de Tancrede & mere de l'infortuné Guillaume Roi de Sicile, ſe ſervit de la même raiſon pour engager le Pape & les Princes Chrétiens à prendre ſa deffenſe contre le prétendu fils de l'uſurpateur : elle avoit trouvé moyen d'échapper avec ſa fille à la vigilance des Gardes qui la retenoient priſonniere en Allemagne; de Rome où d'abord elle s'étoit refugiée,

lle étoit venuë en France, & avoit
narié sa fille aînée à Gautier Comte
le Brienne. Rien ne fut plus beau
que les commencemens de l'entrepri-
e du Comte qui avec vingt mille li-
res, soixante cavaliers, quarante
antasins & quelques domestiques
prétendit conquerir les deux Royau-
nes qu'on avoit enlevez à sa femme.
l se saisit d'abord de Capouë, sur-
rit plusieurs autres villes, grossit sa
roupe jusqu'au nombre de 200. ca-
aliers, défit avec eux une armée de
ix mille hommes, & se rendit maître
e presque toute la Province de
'oüille, & de la terre du Labour.

Il osa depuis porter ses armes jus-
ques sur les frontiéres de la Campa-
gne, & livrer une seconde bataille au
Comte Theobald Gouverneur du La-
bour pour le jeune Frederic. Il eut
encore le bonheur de vaincre, & la
hardiesse de pousser l'ennemi jusque
sous les murailles de Sauno; ce fut là
que se terminerent tous ses succès.
Theobald fit pendant la nuit une sor-
tie sur l'armée victorieuse, la mit en
deroute & eut le bonheur de prendre
Gautier qui blessé de plusieurs coups

ne voulut recevoir aucun remede & ſe laiſſa mourir en deſeſperé après avoir commencé à vivre en conquerant.

Sa mort ne fut pas ſuivie de la paix. Un ennemi plus puiſſant entra dans le Royaume de Naples en 1209. Ce fut l'Empereur Othon IV. mais il ne fut pas plus heureux. Le Pape Innocent III. le declara dechû de l'Empire, & fit élire à ſa place le jeune Frederic, qui avec le ſecours du Roi de France le pourſuivit juſqu'en Saxe où cet Empereur fut degradé & mourut ſans avoir ni pû ni oſé ſe faire rétablir.

Frederic n'avoit alors que vingt ans, & reſta en Allemagne juſqu'en 1220. qu'il retourna à Rome pour recevoir du Pape Honorius III. la couronne Imperiale.

On ſe flattoit à Rome qu'il ſeroit favorable à l'Egliſe; mais il trompa bientôt les eſperances qu'on en avoit conçuës. Il debuta par chaſſer du Royaume de Naples les deux Comtes d'Anagnie freres du feu Pape Innocent III. Il ſe ſaiſit de pluſieurs places de l'Etat Eccleſiaſtique; il uſurpa les fonctions Pontificales, detrôna les Evêques nommez par les Papes, &

 en

en mit d'autres qui lui plaisoient davantage. Il s'abandonna, dit Villani, (1) à toutes sortes de debauches; une troupe de concubines le suivoient par tout, & formoient dans sa Cour une espece de serrail; il ne menoit pas la vie d'un Empereur, mais il vivoit en Epicurien, sans envisager la vie future: ce furent là, disent les Historiens, les causes qui firent de ce Prince l'ennemi du Saint Siege, & qui obligerent les Papes à le frapper d'anathême. Pour me borner à la brieveté de nos extraits ordinaires, je retranche ici ce que j'avois écrit des guerres, que dans un regne de 35. ans cet Empereur fit en Italie avec la cruauté d'un Tiran, selon quelques Auteurs, & suivant quelques autres Historiens, avec la gloire d'un Héros. Il me suffira de le faire connoitre par le portrait qu'en fait le P. Giannetasio, & d'y ajouter les traits encore plus marquez que j'ai tirez de l'Histoire de Collenucio.

Frederic étoit bel homme d'une taille au-dessus de la mediocre & bien proportionnée; il étoit agile, vigou-

(1) *Villani Lib. 6. c. 6.*

reux & patient dans le travail. Sa bar-
be tiroit sur le roux sans le defigurer
car il avoit l'air gracieux, & la gaie-
té sembloit se peindre sur tous les
traits de son visage. Il avoit le sens
droit, une prudence sans égale dans
les conseils, & une dexterité admira-
ble dans tous les exercices du corps
il n'est point d'art mechanique qu'il
n'exerçât aussi bien que les maîtres
lorsqu'il voulut s'y abaisser. Nul
Prince ne fut plus sçavant & ne se pi-
qua moins de l'être. Il parloit égale-
ment bien l'Italien, le Latin, l'Alle-
mand, le François, le Grec & la lan-
gue des Sarasins; il étoit magnifique,
liberal, intrepide; comme il étoit
prodigue à recompenser les services
des sujets fidéles, il étoit inexorable à
punir la perfidie des rebelles; on vit
dans ses Royaumes des Palais d'une
structure exquise, des Parcs d'une
grandeur immense, des châteaux
agréables & bien fortifiez, des villes
même superbement bâties: mais je ne
sçais si on y peut trouver aucune
Eglise fondée par ses largesses; il ne
laissa pas de faire plusieurs loix pour
la conservation de la foi & des liber-

tez Ecclesiastiques, pour la sûreté de l'Italie, pour l'entretien du commerce, de l'agriculture, des sciences, & des beaux arts. Toutes ces loix sont inserées au bout du Code Justinien. Il fit aussi imprimer à ses frais divers Livres sur le Droit, la Philosophie, la Medecine, & les Langues sçavantes. Il fonda une belle Université à Naples, où il fit venir de tous les païs du monde les plus celebres Docteurs. Son plaisir étoit de les entretenir dans ses momens de loisir; son courage dans la guerre étoit invincible; jamais ni le peril, ni la fatigue, ni la depense n'arrêterent l'execution de ses projets: il étoit d'ailleurs en état de tout entreprendre; peu de Princes ont été dans les derniers siecles aussi puissans que lui. Avec le Duché de Suabe qu'il tenoit de ses Ancêtres, l'Empire & le Royaume d'Allemagne qu'il avoit reçu par élection, il avoit herité par sa femme du Royaume de Jerusalem, & par sa mere de la Monarchie des deux Siciles; mais il ternit toute sa gloire & toutes ses grandes qualitez par deux passions que la posterité ne peut lui pardonner.

La premiere fut un amour effrené pour les femmes; il enleva la couſine de Yolande ſa ſeconde femme ſous les yeux de cette Princeſſe, & dans le tranſport de ſa brutale paſſion, il chaſſa indignement l'épouſe legitime pour s'attacher à l'infame concubine: moins criminel encore ſi ſa lubricité ſe fût bornée à cette violence; mais comme on l'a dejà remarqué, il traînoit en tous lieux une troupe d'autres filles debauchées qui ſervoient à ſes plaiſirs, & de ſa Cour faiſoit le regne de la plus honteuſe diſſolution.

Sa ſeconde paſſion fut d'écraſer la puiſſance des Papes, & de s'emparer de l'Etat Eccleſiaſtique; pendant toute ſa vie il ne ceſſa de pourſuivre Honorius III. Gregoire IX. Celeſtin IV. & Innocent IV. ſans avoir égard à leur dignité, ni à leurs vertus qui devoient leur attirer ſes reſpects & ſa veneration.

Il eut trois femmes legitimes, Conſtance ſœur du Roi de Caſtille, dont ſortit Henri Roi d'Allemagne, qu'il fit mourir en priſon; Yolande fille du Roi de Jeruſalem, qui fut mere de Conrad Empereur & Roi de

Naples; Isabelle sœur du Roi d'Angleterre dont il eut Henri Roi de Sicile qui mourut jeune. Ses enfans legitimez furent Entius Roi de Sardaigne, Mainfroi Prince de Tarente & Gouverneur des Royaumes d'Italie pendant l'absence de Conrad, Frederic Prince d'Antioche & plusieurs autres qui nez dans le crime, vêcurent la plûpart avec peu de gloire & sans meriter d'être citez dans l'Histoire.

De tous ses enfans, Mainfroi se trouva seul à ses obseques. Comme il étoit chargé du Gouvernement des deux Siciles, il prit toutes les mesures convenables pour y maintenir la tranquillité; mais la revolte ne pouvoit tarder à paroître dans un païs si facile à remuer, & si las de la domination Germanique: Naples, Capouë & quelques autres villes sollicitées par le Comte de Casal beau-frere de Mainfroy donnerent le premier signal de la rebellion. Le Pape Innocent IV. pour qui ces places se declarerent, partit incessamment de Lion, & ne se croyant pas assez fort pour les conserver, donna l'investiture du Royaume de Sicile à Charles frere du

Roi d'Angleterre; mais ce Prince ne fit aucune demarche pour s'en rendre maître.

Cependant Conrad vint d'Allemagne avec une grosse armée, & s'étant joint à Mainfroi, surprit Capouë, desola tout le païs, fit prisonnier le Comte de Caserte, & par la conquête de Naples s'assura la possession de tout le Royaume.

Alors le jeune Henri fils de l'Imperatrice Isabelle à qui l'Empereur Frederic son pere avoit laissé la Sicile en partage, vint de son isle pour feliciter son frere Conrad sur la rapidité de ses victoires. Il étoit accompagné de Jean Moro Sarasin d'origine & General de ses armées. Ce Moro étoit un de ces hommes hardis à qui le crime ne coûte rien quand il leur est utile de le commettre; il se laissa persuader par Conrad que la mort de son maître éleveroit encore sa fortune; il le trahit & le tua lui-même dans le château de S. Felix. Tout le Royaume fremit à la nouvelle de la mort du Prince, le plus beau, le plus vertueux & celui des fils de Frederic qui donnoit de plus grandes esperances.

Février 1721.

Le fratricide Conrad ne fut pas long-tems ſans porter la peine de ſon inhumanité. Mainfroy encore plus mechant que lui l'empoiſonna au bout de cinq mois, & pour mieux cacher ſa perfidie, fit couper la tête aux deux ſcelerats qui en avoient été les executeurs.

Conrad n'avoit aucune des qualitez de ſon pere; il étoit dur, impitoyable, farouche; nulle vertu, nulle ſageſſe, ne relevoient la beauté qu'il eut ſeule en partage; on le compare avec juſtice au criminel Abſalon; dès que le Pape eut appris ſa mort, il mit ſur piéd de nombreuſes troupes qu'il voulut commander en perſonne. On lui ouvrit les portes de Naples, & le diſſimulé Mainfroy vint lui-même avec les Seigneurs du païs ſe ſoumettre à la domination Pontificale; mais le Pape tomba malade, & mourut en 1254. au milieu de ſes ſuccès.

Mainfroy toûjours prêt à violer ſa foi, profita de la conjoncture, ſe mit à la tête d'une armée de Saraſins belliqueux, donna ſi bruſquement ſur les troupes de l'Egliſe, qu'il les diſſipa ſans peine, & recouvra preſque tou-

tes les places qu'il avoit perduës.

Ce Prince aussi ambitieux dans ses desseins que fourbe dans sa conduite, ne pretendoit rien moins que de s'ériger en Roi de l'une & l'autre Sicile. Il fit pour cela repandre le bruit que son neveu Conradin fils de Conrad étoit mort ; toute sa maison en prit le deüil, & des Allemans apostez confirmerent en pleurant cette triste nouvelle. Il étoit bien vrai, du moins on l'a dit, que Mainfroy avoit encore voulu faire empoisonner Conradin ; mais le crime n'avoit pas réüssi par la précaution de la mere du jeune Prince. Les emissaires de Mainfroy s'étoient presentez pour faire de sa part les complimens ordinaires au jeune Roi. Elle craignit tout d'un homme vendu au plus noir artifice : par ses ordres on substitua à la place du Prince un autre enfant qui reçut les presens que lui offroient ces prétendus Ambassadeurs. Il y avoit des confitures, l'enfant en mangea & presque aussitôt cessa de vivre.

Cependant Mainfroy entra comme en triomphe dans la ville de Naples ; il y fit trente Chevaliers, & donna

audience aux Ambassadeurs que lui envoyerent la Reine épouse de Conrad, & le Duc de Baviere pour le prier de conserver à Conradin ses Etats. „ Le Royaume, *repondit-il*, „ étoit perdu, je l'ai reconquis sur le „ Pape; il m'appartient; tout ce que „ je puis faire en faveur de mon ne- „ veu, c'est de le declarer mon héri- „ tier & mon successeur; mais je pré- „ tens joüir du fruit de mes conquê- „ tes, & la fin de mon regne sera celle „ de ma vie.

Après cette demarche, il joignit le titre de Roi à l'autorité Royale qu'il avoit dejà usurpée: il fit venir d'Afrique une nouvelle armée de Sarasins, & se persuada qu'avec ce secours il seroit non seulement en état de se mocquer, mais de se venger encore des foudres que le Pape avoit lancez contre lui: il se trompa neanmoins dans ses conjectures. Urbain IV. successeur d'Alexandre IV. fit publier en 1267. une croisade en France, & par le moyen des croisez François, ayant chassé les Sarasins qui ravageoient la campagne de Rome, il se mit l'année suivante en pouvoir de detrôner l'u-

ſurpateur. A cet effet il donna l'in
veſtiture du Royaume des deux Sici
les à Charles d'Anjou frere de Sain
Loüis Roi de France, à conditio
que Charles feroit à ſes depens la con
quête de cette Monarchie, qu'il l.
tiendroit comme un fief relevant d
S. Siege, & qu'il payeroit chaqu
année un droit de redevance au Pap
regnant & à ſes ſucceſſeurs.

Quoique Urbain mourût ſur ces entrefaites, Charles d'Anjou ſoutenu de deux groſſes armées, l'une de terre, & l'autre de mer, ne vint pas moins en Italie pour executer ſes projets. Il alla d'abord à Rome recevoir du nouveau Pape Clement IV. la Couronne Royale, & s'étant fait joindre par les Guelfes conjurez à la perte de Mainfroy, il ſe mit en marche à la tête de ſes troupes, & prit toute la Campagne ſans preſque tirer l'épée: il reçut en chemin les Ambaſſadeurs de Mainfroy, qui lui demanderent la paix, ou du moins une treve pour quelque tems: „ non, repondit Charles aux Ambaſſadeurs, je ne veux „ que la guerre avec votre maître; „ dans peu je l'envoyerai en Enfer,

ou il m'envoyera en Paradis ». Il continua sa route, & ne fut arrêté qu'au pont de Cepperano par une armée d'Italiens & de Sarasins qu'on obligea de se retirer au camp de S. Germain, d'où on les chassa encore jusque dans la campagne de Benevent. C'est là que Mainfroy ne pouvant plus reculer sans honte, se determina à combattre; après avoir fait des prodiges de valeur, il perdit la bataille, la couronne, & la vie. Il avoit regné dix ans; sa femme & ses fils qui s'étoient retirez à Lucere, furent livrez au Conquerant, qui les fit tous mourir en prison: on le dépeint comme un Prince bienfait, brave, bon Capitaine, aussi affable que le doit être un homme de guerre. Il avoit l'esprit étendu, souple, agréable; il aimoit la magnificence, & ses liberalitez étoient d'autant plus nobles, qu'il les faisoit avec un air enjoüé qui en relevoit beaucoup le prix. La ville de Mainfronie fut bâtie de ses épargnes; il sçavoit les belles lettres & la Philosophie, il entendoit même parfaitement Aristote dont la doctrine faisoit alors le merite des Sçavans. On peut

dire que ſes grandes qualitez balançoient les mauvaiſes, & que s'il eût ſçu moderer la paſſion de commander, qui le porta aux derniers crimes, il auroit été un grand Prince; ou que s'il eût eu le droit de regner, il auroit été un très-grand Roi.

Tout le Royaume de Naples ſe ſoumit à Charles, excepté Lucere, qui reſta fidéle à Conradin. Ce Prince âgé de 36. ans étoit fils de Conrad & non pas de Henri mort en priſon, comme le prétend Collenucio. Il reſtoit ſeul de la famille de l'Empereur Frederic, & n'avoit cedé que par force le Royaume de l'une & de l'autre Sicile à l'uſurpateur Mainfroy. Il crut de pouvoir remonter ſur le Trône de ſon pere & de ſon ayeul, ou devoir du moins tout entreprendre pour ſoutenir ſes droits qui étoient en effet très-legitimes. Dans ce deſſein il paſſa en Italie lorſque Charles que le Pape avoit fait élire Senateur de Rome & Vicaire General de l'Empire en Italie, étoit occupé à remettre dans l'obéïſſance Rome même & quelques villes de Toſcane & de Lombardie. Auſſitôt que Conradin fut arrivé, les Romains,

la ſollicitation du Prince Henri de Caſtille ſon allié, les Genois, les Piſans & diverſes villes de Lombardie & de Poüille ſe declarerent en ſa faveur. Il battit ſur mer la flotte de Charles d'Anjou, & ſans s'arrêter à des conquêtes moins conſiderables, il fit tout à coup avancer ſon armée vers Rome, où le Prince de Caſtille le fit recevoir avec le même appareil que s'il y fût venu prendre la Couronne Imperiale.

Dans ſa marche il paſſa ſous les murailles de Viterbe; le Pape y étoit alors, & regardoit d'une fenêtre filer ſes troupes également formidables & par leur nombre & par leur valeur. » Voyez, » dit le Pape Clement en les conſi-» derant; voyez cette armée ſi floriſ-» ſante & le jeune Prince ſi fier de la » commander. Je lui porte compaſ-» ſion; il va être la victime de l'ini-» quité de ſes Peres; on le mene com-» me l'agneau à la boucherie ». Les Prelats de la Cour du Pape d'autant plus ſurpris de ces paroles qu'il y avoit moins d'apparence qu'une ſi belle armée pût être ſi facilement défaite, parurent douter de la prediction: mais

le St. Pere leur repliqua avec enco
plus d'aſſûrance que toute cette arm
ſeroit diſſipée comme la pouſſie
que le vent enleve, & qu'il n'en parc
troit aucun veſtige. L'effet ſuivit
Prophetie.

Conradin & Henri de Caſtil
ayant reçu un nouveau renfort d
Caſtillans, reprirent la route de Na
ples & s'vancerent juſqu'à la plain
de Palente bornée d'un côté par u
bois, & de l'autre côté par une haut
montagne qui étoit coupée par u
aſſez grande colline, au-deſſous de la-
quelle eſt une vallée très-ſpacieuſe
Charles dont les forces étoient for
inégales, s'étoit campé dans cett
vallée & paroiſſoit fort inquiet du ſor
de la bataille. Heureuſement pou
lui un Seigneur François nommé l
vieux Alard, homme d'une valeur in-
trepide, & d'une experience conſom-
mée, étoit alors arrivé de la Terr
Sainte à Naples, & alloit à Rom
pour achever ſon pelerinage. Charle
le pria d'être de la partie; mais Alar
n'y conſentit qu'à condition qu'o
ſuivroit exactement ſes conſeils; o
s'y accorda, & il partagea l'armée en

trois corps. Il fit avancer les deux premiers dans la plaine sous le commandement du Maréchal de Monfort qu'il fit revêtir des habits du Roi, & devant qui il voulut qu'on portât l'étendart Royal. Le troisieme où étoit le Roi avec ses plus braves Capitaines ; resta caché dans le fond de la vallée derriere la colline. Alard avec un corps de reserve se posta sur la colline même pour voler où sa presence seroit necessaire.

Conradin ne fit que deux corps de son armée ; au premier il mit les Italiens, les Espagnols & les autres troupes auxiliaires ; & au second qu'il commandoit en personne, il plaça trois mille Allemans qui lui servoient de garde & qui étoient commandez par son cousin le Duc d'Autriche. Henri de Castille se tint au corps de reserve pour combattre où la victoire l'appelleroit. Dès le matin vingt-troisieme jour 1268 que se donna le combat, Clement IV. prêchoit au peuple, & fut, dit-on, tout à coup transporté hors de lui-même : Malespini & Villani Auteurs contemporains rapportent qu'étant revenu de cette espece

d'extase, il s'écria en parlant au pe
ple. » Courez, peuples, courez, all
» prendre les ennemis de l'Eglise, i
» sont battus, défaits, renversez »
Le Pape, ajoutent ces Historiens
étoit éloigné de cent mille du cham
de bataille, & ne pouvoit que par u
miracle apprendre en ce moment l
victoire.

En même tems le Maréchal d
Monfort ordonna de sonner la charg
& fit avancer la premiere ligne. Le
ennemis le reçûrent avec courage
on se mêla & les François perdiren
du terrain. Monfort pour le recouvre
rallie ses soldats, qui trompez à se
vétemens le prenoient pour le Ro
Charles; il se met à leur tête; le carnage recommence & dura pendant trois heures; nul homme des deux côtez ne songeoit à reculer; on vouloit vaincre ou mourir; les plus braves des deux partis avoient dejà peri, & la victoire ne se déclaroit point; mais un bataillon d'Italiens s'étant réüni; tomba sur le Maréchal & ayant percé jusqu'à lui, le renversa de cheval & lui donna la mort. Le bruit se repandit dans les deux armées que Charles

enoit d'être tué; les François perdi-
ent l'esperance de vaincre; & se mi-
ent en fuite: au lieu de les poursui-
re, l'ennemi dans la joye se jetta sur
es corps morts, & avec des cris d'al-
egresse & de victoire ne pensa qu'à
iller & à s'enrichir. Les trois mille
llemans de la garde de Conradin
oulurent avoir part au butin; ils le
issèrent presque seul avec le Duc
'Autriche, & se répandirent sans
rdre dans la plaine. Alard apperçut
e la colline la confusion où ils étoient;
manda au Roi que le moment de
aincre étoit venu. Charles sortit du
ond de la vallée, passa sur la colline
donna tout à coup avec une ardeur
croyable sur les ennemis qui étoient
ors de deffense; il eut moins à com-
attre qu'à tuer ou à faire des prison-
iers; en moins d'une heure tout le
hamp de bataille fut jonché de
orts; on ne fit nul quartier dès
u'on sçut la perte de Monfort; &
s principaux prisonniers ne furent
servez qu'à une mort plus ignomi-
euse. Après le combat, Charles,
r le même terrain où il avoit vaincu,
aça le plan d'une chapelle qui sub-

ſiſte encore ſous le nom de Sainte Marie de la Victoire.

On fit chercher le corps de Conradin qu'on ne trouva point non plus que les corps du Duc d'Autriche & d'Henri Prince de Caſtille. Celui-ci s'étoit refugié à Rieti d'où on le renvoya au Roi. Les deux autres deguiſez en Payſans s'étoient enfuis avec le brave Galien Lancia, & ſon fils Galliotto. Ils avoient dejà paſſé le bois d'Aſtura & avoient trouvé ſur le bord de la mer un pêcheur qui ſans les connoître avoit promis de les mener à Piſe ou à Sienne; mais ils manquoient de vivres & d'argent. Conradin donna un diamant au pêcheur qui vint pour le changer à Aſtura & pour acheter des proviſions. Il racontoit que deux jeunes gens bienfaits & de grand air, mais fort mal vêtus lui avoient remis ce diamant. Jean Frangipani Gentilhomme Romain & Seigneur d'Aſtura apprit ce qu'avoit rapporté le pêcheur, & ſe doutant que Conradin pourroit bien être l'un de ces deux jeunes hommes travestis, il fit ſuivre par terre & par mer le pêcheur & les paſſagers. On prit les deux Princes;

on les mena à Charles qui de l'avis des Jurisconsultes Napolitains, leur fit trencher la tête avec presque tous les autres prisonniers de guerre. La cause que prétexta Robert de Bary qui prononça l'Arrêt le 26 Octobre 1268. fut que ces Princes avoient troublé la paix de l'Eglise & avoient voulu usurper injustement le Royaume & attenter à la vie du Roi. Conradin, entendant lire ces raisons de condamnation, adressa la parole au Juge „ Injuste & lâche esclave, dit-il, „ en fremissant, tu condamnes à mort „ ton maître & le fils de ton Roi; „ ne sçais-tu pas qu'un égal n'a aucun „ droit sur la vie de son égal : je nie „ encore que j'aye voulu broüiller ni „ offenser l'Eglise, je voulois con- „ querir mon Royaume usurpé par „ mon Tyran, & j'espere que ni les „ Princes mes Alliez, ni ceux de la „ maison de ma mere, ni mes Sujets „ d'Allemagne, ni les Ducs de Bavie- „ re mes parens ne laisseront pas ma „ mort impunie„. En parlant ainsi il jetta son gant au peuple comme s'il eût voulu lui donner l'investiture du Royaume, & declara ensuite pour son

héritier le fils de sa tante, Frederic de Castille.

De cette maniere Charles Duc d'Anjou monta sur le Trône, après avoir soüillé sa victoire du sang du dernier Prince de la plus illustre maison d'Allemagne, dont étoient sortis plusieurs Rois & divers Empereurs qui descendoient, à ce qu'on pretend, de Charlemagne.

Je donnerai dans les Journaux suivans la suite du regne des Princes des deux maisons d'Anjou, & le regne des Princes de la maison d'Arragon.

ARTICLE XVII.

PLAN DE L'OUVRAGE de Monseigneur l'Evêque de Sarsena, sur la liberté de l'Eglise dans la distribution des Benefices, &c. traduit sur le Latin envoyé aux Auteurs de ces Memoires.

IL s'est repandu dans toute l'Europe les années dernieres quatre Livres ou Libelles Anonimes, dont les Auteurs veulent prouver que les Benefices Ecclesiastiques ne doivent être

conferez qu'à ceux du païs, à l'exclusion des étrangers; & que les simples Beneficiers sont obligez à resider personnellement dans le lieu de leur Benefice ; ce que les Auteurs tâchent de prouver par des raisons tirées de l'Ecriture, de la Theologie des Saints Peres, par les Conciles, les Loix, l'Histoire & la Politique. Cette nouveauté attaque le Pontife Romain, & en même tems tous les Evêques, les Prelats des Eglises Seculiers & Reguliers, aussi bien que les Rois, les Princes, les Seigneurs temporels & en general tous les Clercs & Laïques qui conferent les Benefices, ou qui y nomment : car par là tous se voyent privez de la liberté de mettre en place comme auparavant qui bon leur semble, ceux même qui en seroient les plus dignes, quand ils sont d'un autre païs que du lieu du Benefice, & ceux même qui sont du lieu se trouvent dans la necessité de resider personnellement dans les Benefices simples contre le droit & l'usage de l'Eglise universelle. Ces mêmes Auteurs tâchent par occasion de détruire la liberté, les privi-

leges & la discipline Ecclesiastique.

Afin donc que personne faute de precaution, ou d'entendre cette matiere, ne vienne à donner dans cette nouveauté, on doit mettre au jour incessamment un Ouvrage Apostolique, intitulé de cette maniere : *Des libertez de l'Eglise touchant la collation des Benefices Ecclesiastiques tant aux Clercs du païs qu'aux étrangers ; & des privileges qui regardent la residence des simples Benefices.* Ouvrage divisé en quatre tomes & rempli de beaucoup d'erudition ; dans lequel on combat ceux des modernes qui attaquent cette même liberté & ces privileges, & où l'on prouve par des des raisons tirées de l'Ecriture, de la Theologie, des SS. PP. & par l'Autorité des SS. Conciles, par les Loix, l'Histoire, & la Politique ; où l'on prouve, dis-je, clairement & élegamment qu'il est libre & permis à l'Eglise & à ses Ministres, principalement au Pontife Romain, aux Evêques & à tous les autres Collateurs de Benefices, soit ordinaires ou deleguez, à tous ceux qui y nomment, de donner les Benefices non seulement aux Clercs du païs, mais encore aux

étrangers, & que les ſimples Beneficiers ſont exempts de reſider perſonnellement; Ouvrage de plus très-utile & neceſſaire à tous les Evêques & Ordinaires des lieux, à leurs Vicaires, aux Prelats, Abbez, Miniſtres, Conſeillers des Princes, Senateurs, Juges, Theologiens, Juriſconſultes, Avocats, Politiques, Hiſtoriens, Sçavans; enfin à tous Collateurs Beneficiers tant Eccleſiaſtiques que Laïques; par Reverendiſſime l'Illuſtriſſime Seigneur Jean Baptiſte Branchi Evêque de Sarſena, Comte de Botio. L'Auteur ſe propoſe de prouver que l'Egliſe de Dieu depuis ſon établiſſement par Jeſus-Chriſt juſqu'à ce tems a toujours joüi de cette liberté, & que partant les Papes, les Evêques & les Prelats de l'Egliſe, Seculiers & Réguliers, auſſi-bien que les Rois, les Princes, les Seigneurs temporels; enfin tous les Clercs & Laïques qui ont des Benefices à leur collation ou à leur nomination, peuvent y placer des Clercs du païs ou des étrangers, à moins que le privilege obtenu du St. Siege pour cette collation ou nomination ne preſcrive autre choſe. L'Au-

teur a divisé son Ouvrage en 4 tomes, dont le premier contient les preuves de cette liberté ramassées de siécle en siecle depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au 14^e^ siecle inclusivement, en commençant par les actions & la doctrine de Notre Seigneur, de ses Apôtres, & examinant les Conciles Generaux, Nationaux & Provinciaux, avec les SS. PP. & les Ecrivains Ecclesiastiques, & s'arrêtant aux Souverains Pontifes, aux principaux Prelats des Eglises, aux Rois & aux Empereurs d'Orient & d'Occident, en un mot à tous les évenemens mémorables de chaque siecle qui y ont le plus de rapport, & en pesant les faits, la doctrine, les Canons, Decrets, Ordonnances, Lettres Formulaires, Privileges, Discours, Controverses & Historiens par lesquels il prouve cette liberté ; il rapporte aussi les disputes qui sont arrivées à ce sujet entre les Princes & les Evêques, entre les Papes & les Rois de ce tems-là, dans la France, l'Espagne, l'Angleterre & les autres païs de la Chrétienté ; il parle aussi des anciens gages des Clercs, de la division & de l'administration des biens de l'E-
 glise

gliſe, des prerogatives des Sieges ſuperieurs, des Canons des Apôtres, de ceux de Nicée, de ceux du Concile *in Tullo* ; quelle part auroient les Princes, le Clergé & le peuple dans les élections des Prelats, des privileges pour leur élection *de gremio*, de la tranſlation des Clercs & des tranſlations des Evêques d'une Egliſe à une autre Egliſe, des Lettres de la naturalité, de la plenitude, de la puiſſance du Pape, & il agite pluſieurs fois adroitement, s'il eſt expedient que l'on donne des Prelatures & des Benefices Eccleſiaſtiques à des Clercs étrangers. Il traite auſſi d'autres diſputes ſubtiles pour la connoiſſance & l'éclairciſſement de l'antiquité & de la diſcipline Eccleſiaſtique, ce qu'il fait avec aſſez d'érudition & d'étenduë.

Le ſecond tome contient les preuves de cette même liberté, ramaſſées depuis le 14e ſiecle juſqu'à notre tems. L'Auteur y examine l'un après l'autre, les Conciles, les Peres, les Ecrivains Eccleſiaſtiques, les Theologiens, les Caſuiſtes, les Hiſtoriens & les Politiques les plus fameux, leur doctrine, leurs Canons, & ce qu'ils ont

dit, les choſes jugées, les Deciſions des Papes, les Geſtes des Empereurs & des Rois, leurs Lettres, leurs Pragmatiques, les Controverſes, le à l'occaſion des Benefices, en Allemagne, en France, en Pologne, dans les autres païs & les Concordats faits à ce ſujet ; les Diptomes, les Indults accordez aux Egliſes, aux Royaumes, aux Villes & aux Nations ; enfin ce qui s'eſt fait la-deſſus de plus conſiderable pendant tout ce tems. Il éxamine encore s'il eſt expedient pour le bon gouvernement de donner des Benefices Eccleſiaſtiques aux Clercs étrangers ; de là il prend occaſion de parler des fondations & de la donation des Benefices, du droit des Princes & des particuliers, des inveſtitures d'Evêchez, Abbayes, du Domaine des Clercs ſur les fruits des Benefices, des poſſeſſions, des preſcriptions Eccleſiaſtiques, de la mutabilité ou immutabilité des Loix de l'Egliſe, de ſon pouvoir de diſpenſer des Canons, de ces paroles du Concile de Trente : les légats propoſants de ce qui s'appelle indigenat ou d'être natif d'un païs ; cette qualité & ſes droits peu-

vent être acquis & accordez ; des differens usages des Royaumes anciens ou nouvellement introduits pour la dispensation des Benefices, des donations des Princes , de leurs droits appellez Regales , & s'ils peuvent être abdiquez , de la Bulle *In cœna* , des autres Bulles & de leur acceptation , du cinquieme Concile de Latran , de celui de Constance & de la Pragmatique Sanction , si la puissance du Pape est Monarchique ou Aristocratique , des Regles de la Chancelerie , des premieres prieres , des Mandemens Apostoliques , des pensions Ecclesiastiques , des Exactions de la datterie , des Bulles pour les Benefices , *du Visa* , *Placet* on *Excequatur* Royal : de plusieurs autres matieres Ecclesiastiques traitées profondément & sçavamment. Le troisieme tome contient des reponses à toutes les objections proposées pour exclure les étrangers des Benefices ; de tirées de l'Ecriture , il y en a neuf de la Theologie , sept des Conciles , seize des Saints Peres ; sept des Loix , huit de l'Histoire , quatorze de la Politique . L'Auteur, après les avoir toutes examinées , don-

ne à chacune plusieurs reponses, cinq ou six, quelquefois dix; il les orne toutes de beaucoup d'érudition; il examine à fond les affaires, les motifs & les Histoires qui y sont contenuës, & il en met la voye & le sens naturel dans tout leur jour; il parle aussi au long, mais en son lieu, du titre d'Evêque universel; s'il convient & de quelle maniere au Souverain Pontife, quelles disputes il y a eu à cet égard entre les Papes & les Patriarches de Constantinople; de la plenitude de la puissance, si elle est & comment elle est dans le Pape & dans les Rois, des deniers de Saint Pierre, des depoüilles des Clercs, de la fabrique de l'Eglise de St. Pierre, de la defense des mauvais livres, ce que c'est que d'être de droit divin & de tradition Apostolique, ce que c'est que l'esprit des Canons, la puissance des clefs, l'imposition des mains, d'avoir un bon temoignage, quelle est l'ordination valide & licite, quelle part a le Clergé, le peuple & les Princes, à la promotion aux Ordres ou aux Benefices; quelle est la force de l'autorité des Conciles, de la doctrine des Pe-

res; quel rang a le Pape dans l'Eglise, s'il eſt infaillible dans ſon jugement, quel eſt ſon pouvoir pour la diſpenſation des Canons & des biens de l'Egliſe, l'Ordre de la charité, de la Prelature préceptive & directive, du droit des Moines ſur les Cures & ſur les Benefices, de la Pragmatique de St. Loüis; de la conſtitution *Cypria*; enfin il examine pluſieurs hiſtoires de l'Egliſe, Canons des Conciles, Decrets des Pontifes & beaucoup d'autres choſes dont il eſt difficile de faire le precis.

Le quatrieme tome contient des raiſons pour prouver que les ſimples Benefices ſont exempts de la reſidence perſonnelle; l'Auteur y garde la même methode que dans les tomes precedens avec pluſieurs reponſes aux vingt objections des adverſaires; il parle auſſi, mais legerement, de la difference qu'il y a entre les Benefices qui obligent à reſidence & les Benefices ſimples, de leur compatibilité, incompatibilité & pluralité, quelles ſont les qualitez eſſentielles & bienſeance des Benefices, ſi c'étoit la même choſe autrefois de recevoir

les Ordres & les Benefices ; quand les biens de l Eglise ont été érigez en Benefices ; quand la Psalmodie a été instituée dans les Eglises, & quand les Parroisses ont été distinguées des maisons Religieuses ; combien & quels étoient les anciens titres pour les Ordres Sacrez ; de la destination qui attachoit les Clercs à une Eglise, ce qui veut dire que l'on donna le Benefice pour l'Office ; comment s'entend la distinction de satisfaire aux fonctions de son Benefice par soi-même ou par un autre ; si l'on doit donner les Benefices simples aux plus dignes & jusqu'où s'étend l'obligation d'employer à de pieux usages les revenus des Benefices, si, & combien les Clercs de l'Eglise Romaine servent à l'Eglise universelle. Il traite aussi des Benefices qui sont mis en commande, & de ceux qui sont unis à des Monasteres & à des lieux Saints ; quelle est l'antiquité des Commandes ; la force de la coutume, la puissance de l'Eglise pour temperer les Sacrez Canons ; il traite aussi des Epîtres Ecclesiastiques, des nouveaux mots qui ont été introduits & de beaucoup d'autres choses

d'érudition antique & nouvelle & des Benefices.

Tout l'Ouvrage est d'un stile coulant & élegant, rempli de passages de l'Ecriture Sainte, des decisions des Conciles, des sentimens des Peres, des dogmes de la Theologie, des maximes du Droit, des regles de la prudente Politique, des monumens de l'Histoire Ecclesiastique; on y voit quelquefois mêlez les sentimens des Philosophes, les fleurs de la Poësie, les passages plus excellens des Orateurs, & les ornemens de l'Histoire profane; au commencement de tous les chapitres il y a un sommaire à la marge, où sont citez les Auteurs dont il est fait mention dans le corps du Livre; & au quatriéme tome il y a une Table fort ample des choses & des mots contenus dans l'ouvrage. L'impression est encherie *in folio* en beau papier moyen Mezana grande.

L'imprimeur est bien aise de donner connoissance de l'impression de ce livre à tous les Sçavans, afin que ceux qui voudront l'avoir & en orner leur Blibliotheque, sçachent qu'ils pourront l'avoir des premiers Librai-

res d'Italie, comme ſont Laurent Baſegi & Jacques Erce à Veniſe; Monti & Pazoni à Parme, Ruinette à Boulogne, Guidotti à Livourne, Sebaſtien Scalette à Florence, Andreole à Rome, dans laquelle ville auſſi pour plus grande commodité on pourra ſe trouver & envoyer chez le R. P. Recteur de l'Égliſe de S. Pantaleon aux Monts. L'Ouvrage tout entier composé de quatre tomes, ainſi qu'on vient de voir, eſt ſorti de ſous la preſſe au mois de Juin de l'année 1718. Il coûtera dix écus Romains.

ARTICLE XVIII.

VOYAGE DU TOUR DU MONDE, traduit de l'Italien de Gemelli Carreri par L. M. N. enrichi d'un grand nombre de figures, en VI. vol. in 12. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacque, aux Armes de Dombes. 1. *Tom. pag.* 2. *Tom. pag.* 3. *Tom. pag.* 4. *Tom. pag.* 5. *Tom. pag.* 6. *Tom. pag.*

MAgellan, ou pour parler plus exactement, ceux qui après ſa

mort continuerent le voyage qu'il avoit entrepris, sont les premiers qui ayent fait le tour du monde: plusieurs autres l'ont fait depuis; mais nul ne l'a fait jusqu'ici d'une maniere plus utile pour le public que M. Gemelli. Les autres n'ont été poussez à ce grand voyage que par des vûës d'interêt; & ne se proposant que de faire de nouvelles découvertes, ou de s'ouvrir de nouvelles routes, ils ont couru autour de la terre sans la voir jamais & sans être en état de faire d'autres remarques que celles qui pouvoient servir à la Carte marine; au lieu que M. Gemelli qui ne voyageoit que dans un esprit de curiosité désinteressée s'est arrêté dans tous les lieux qu'il a crû dignes de l'attention d'un curieux qui ne cherche qu'à s'instruire, & y a reglé la durée de son séjour sur le plus ou moins de choses rares & singuliéres qu'il a trouvées sur sa route. Il a fait à-peu-près dans son voyage autour du monde ce que font quelquefois ceux qui descendent la Loire sans autre dessein que de voir les villes & les maisons de plaisance qui se rencontrent le long de son

cours ; de ſorte qu'on peut dire que ſon voyage eſt le premier voyage de plaiſir & de pure curioſité qui ait été fait autour du monde. Il y a beaucoup plus à compter ſur ce que rapporte un voyageur de cette eſpece que ſur ce que rapportent les autres. Un Negociant & un Miſſionnaire donnent leur principale attention à ce qui regarde leur profeſſion reſpective ; ils ne ſongent qu'à arriver à leur terme, & s'ils font quelque remarque ſur leur route, ce n'eſt que comme par occaſion, & avec une certaine indolence, telle qu'on en a pour les choſes qui n'intereſſent pas beaucoup, & dont on ne fait point ſon capital. On ne veut point ſe detourner ni ſe diſtraire ; on ſe contente de voir les choſes de loin, on les devine ſouvent plûtôt qu'on ne les voit ; on prend pour bon tout ce qu'on entend dire ſur les lieux ; on charge du tout ſon journal, & parce qu'on ſçait que le public n'eſt diſpoſé à croire que ce qu'on lui dit qu'on a vû, on donne pour tel des oüi dire fort ſuſpects, des conjectures, des préſomptions, & très-ſouvent moins ce

que l'on a vû que ce qu'on a crû voir. Voilà la ſource de beaucoup de fauſſetez que la credulité ou la negligence de bien de voyageurs a fait couler dans leurs Relations. Le moyen ſûr de n'en être pas la dupe, c'eſt de ne leur ajoûter foi que ſur les choſes qui ont rapport à leur profeſſion; au Marchand, ſur ce qui touche le commerce; au Miſſionnaire, ſur ce qui regarde la Religion & la morale des païs où ils ont demeuré. Les bevûës frequentes que M. Gemelli reléve chemin faiſant dans les voyages de Tavernier, ſont une preuve ſenſible du peu de fonds qu'il y a à faire ſur la plûpart de ces ſortes de Voyageurs; il n'en eſt pas de même de ceux qui voyagent en curieux : comme ils n'ont pour but que de voir & de s'inſtruire parfaitement des choſes, ils ſe donnent tous les ſoins & les mouvemens qu'il faut pour s'aſſûrer de la verité : ils veulent la toucher, pour ainſi dire, & n'étant point gênez ni diſtraits par d'autres affaires, ils ſe livrent entierement à leur curioſité ; ils ne plaignent ni fatigues, ni depenſes pour la ſatisfaire, & ne font point

de difficulté de se détourner de plusieurs journées pour verifier de certains faits, lorsqu'ils jugent qu'ils en valent la peine.

On doit donc d'autant plus de créance à M. Gemelli dans le recit de ses voyages, & sur tout dans ce qu'il dit avoir vû, qu'il n'a voyagé que pour voir; que rien ne l'a distrait dans le desir qu'il avoit de s'instruire; qu'il a examiné les choses dont il parle, avec une curiosité scrupuleuse, & que dans tout ce qu'il rapporte il paroît ne pas tant chercher à plaire à son lecteur, qu'à dire la verité: aussi trouvera-t'on moins de merveilleux dans le voyage qu'il a fait autour du monde, qu'on n'en trouve dans bien des Relations qui n'embrassent qu'un terrain fort borné; mais on y trouvera en recompense des observations très-judicieuses & tout ce qui peut satisfaire un Lecteur sensé qui ne se repaît point de fables, & qui ne trouve de plaisir dans la lecture des voyages qu'autant qu'il peut compter sur la sincerité & la bonne foi du voyageur.

Les mauvais traittemens & les ou-

trages perpetuels auxquels M. Gemelli ſe trouvoit expoſé dans ſa famille, le forcerent à s'éloigner de ſa patrie, & le penchant que dès ſon bas âge il s'étoit ſenti à voyager, le détermina à employer à des voyages le tems qu'il ſe voyoit obligé de paſſer hors de ſon païs. Il commença ſes courſes le 13ᵉ de Juin de l'année 1693. & les termina le 3ᵉ de Décembre 1698. ainſi il y employa cinq ans, cinq mois & vingt jours. Il croyoit avoir mis un jour de plus à ſon voyage, & en ſuivant ſon journal il auroit dû compter lorſqu'il revint à Naples, Jeudi 4ᵉ, au lieu de Mercredi 4ᵉ Décembre qu'on y comptoit. Il ne s'apperçût de ſon mécompte qu'en arrivant aux Philippines; voici ce qu'il en raconte au commencement du Vᵉ volume & comment il rend raiſon de cette difference.

„ Étant arrivé à Manille, je de„ mandai au P. Recteur quel jour il „ étoit & combien nous avions de „ mois; il me répondit qu'à Manille „ il étoit Lundi ſeptiéme de Mai, lorſ„ que dans mon journal je trouvois „ Mardi huitiéme de Mai; cela me

„ ſurprit d'abord de voir deux Mar-
„ dis dans une ſemaine, l'un en mer &
„ l'autre à Manille : mais faiſant re-
„ flexion que les Tables de la décli-
„ naiſon du ſoleil, ne ſont faites que
„ pour un certain meridien determi-
„ né, & que tout cet eſpace de tems
„ que le ſoleil employe avec le mou-
„ vement du premier mobile, à cha-
„ que tour qu'il fait en partant d'un
„ meridien pour y revenir, ſe diviſe
„ en vingt-quatre eſpaces que l'on ap-
„ pelle heures, ma ſurpriſe ceſſa.
„ Car que deux vaiſſeaux partent d'un
„ même meridien le même jour ; que
„ l'un faſſe voile vers l'eſt & l'autre
„ vers l'oüeſt, avec les mêmes Ta-
„ bles de declinaiſon, lorſqu'ils au-
„ ront fait tous deux le tour du mon-
„ de, & qu'ils ſeront revenus à l'en-
„ droit d'où ils ſont partis, on trou-
„ vera que celui qui a été vers l'eſt,
„ comptera un jour de plus que le
„ veritable jour, parcequ'à meſure
„ que le vaiſſeau avance vers l'eſt, il
„ gagne des degrez dont quinze font
„ une heure, & il s'en trouvera au-
„ tant de la declinaiſon que marque-
„ ront les Tables ce jour-là. Ainſi

» quand un vaiſſeau a fait le tour du
» monde par l'eſt, après avoir par-
» couru les trois cens ſoixante degrez
» qui répondent à un jour entier, le
» Navigateur qui arrivera dans le
» port croira que c'eſt un certain jour
» ſelon ſon journal, au lieu que ſelon
» la verité & les Tables dont ſe ſer-
» vent les habitans du Port, il s'en
» trouvera un autre; le contraire ar-
» rive au vaiſſeau qui aura été vers
» l'oüeſt, parceque plus il s'éloigne
» du port, plus il laiſſe le ſoleil en ar-
» riére, & par conſequent le naviga-
» teur comptera des jours plus grands
» que les naturels, en ſorte qu'à cha-
» que quinze degrez il perdra une
» heure, à quatre-vingt dix ſix heu-
» res, plus que les Tables ne font
» voir, & enfin après avoir fait le tour
» du monde, il trouvera qu'il aura
» employé dans ſa navigation un jour
» moins qu'il ne croyoit, & qu'il eſt
» arrivé ſelon ſon compte un jour
» avant celui que les Tables font voir
» & que les habitans du port comp-
» tent.

Après cette petite digreſſion tirée de l'Auteur & dont le ſujet m'a paru

digne de la curiosité de beaucoup de Lecteurs, j'aurois seulement souhaité que M. Gemelli n'eût point embroüillé l'explication qu'il donne en y mêlant la declinaison du soleil qui n'y fait rien. Car quand le soleil seroit éternellement dans l'équateur & qu'ainsi il n'auroit nulle déclinaison, la même chose arriveroit à deux vaisseaux dont l'un porteroit toûjours à l'est, & l'autre toûjours à l'oüest si la vîtesse du mouvement du soleil restoit toûjours telle qu'elle est maintenant. Je reviens à l'Ouvrage : il est écrit en forme de Journal ; l'Auteur y rend compte jour pour jour de ce qu'il a vû ou de ce qui lui est arrivé ; ce qui est d'une grande gêne dans un Ouvrage d'une si longue durée. Cette methode a son bon & son mauvais. Si d'un côté elle engage à un détail des choses souvent peu importantes & purement personnelles, elle est de l'autre un garent assez sûr de l'attention & de l'éxactitude du voyageur, & a une sorte d'arrangement pour le Lecteur qui se fait un plaisir de suivre son guide pas à pas, qui ne le perd pas un moment de vûë & qui croit voya-

ger avec lui en lisant ses Relations. Il y auroit seulement une précaution à prendre en suivant cette méthode, sur tout dans des voyages qui comprennent plusieurs années ; ce seroit de marquer à la marge des pages l'année & le mois ; c'est ce qui manque à l'édition des voyages de M. Gemelli, & faute de quoi le Lecteur qui ne trouve sur son chemin que Dimanche, Lundi, Mardi & autres jours de la semaine, est obligé de revenir sur ses pas & de remonter quelquefois au volume précédent pour sçavoir à quel mois & à quelle année il en est, ce qu'il a souvent bien de la peine à demêler.

Comme ces sortes d'Ouvrages ne sont pas susceptibles d'un extrait exact & regulier, nous croyons que la meilleure maniére d'en rendre compte au public est de donner d'abord un abregé de la route que l'Auteur a suivie en passant d'un païs à un autre pour faire son tour du monde, & de toucher quelque chose de ce que l'Auteur rapporte de plus curieux & le plus singulier des païs qu'il a parcourus. Cela suffit pour mettre le

Lecteur au fait & ne le point fatiguer par un extrait trop étendu, qui ſans le ſatisfaire pleinement, ne ſerviroit qu'à lui dérober une partie du plaiſir qu'il peut trouver dans la lecture de l'Ouvrage même.

M. Gemelli étant parti de Naples le 13^e^ de Juin 1693. alla d'abord en Sicile, & de Meſſine où il ne reſta que deux jours, il ſe rendit à Malthe, où il arriva le 13^e^ de Juillet. Le ſéjour qu'il y fit juſqu'au 21. le mit en état de nous donner une Relation aſſez exacte de cette Iſle, auſſi-bien que de deux autres petites qui en dépendent, qui ſont Comona & Gozo. L'Iſle de Malthe a vingt-deux mille de long ſur douze de large, ce qui compoſe un circuit de 60 mille, qui a la figure d'une Tortuë. La ville de Malthe diviſée en deux parties qui ſont la vieille & la nouvelle ville, comprend un eſpace d'environ trois mille; elle eſt imprenable par ſa ſituation ſur un rocher aride, & ſon port eſt inacceſſible. On compte, tant dans cette Iſle que dans les deux autres petites qui en dépendent, environ ſoixante mille ames. De Malthe, l'Auteur paſſa

en Égypte ; il s'embarqua le 21^e de Juillet, & arriva le premier d'Août à Alexandrie, ville ſituée ſur le bord de la mer Mediterranée dans un terrain ſablonneux & de figure plus longue que large ; elle a deux mille de long ſur un demi mille de large, ce qui montre combien elle eſt dechuë de ſon ancienne grandeur, ayant eu autrefois juſqu'à quinze mille de tour. Le nombre des habitans ne monte pas à plus de quinze mille ; on y trouve encore pluſieurs obeliſques, colonnes & édifices publics, dont les reſtes ſont demeurez juſqu'aujourd'hui. On y voit entr'autres monumens la Colonne de Pompée ſur une hauteur que la mer laiſſe entre le ſeptentrion & le midi ; quoique ſa hauteur ſoit de cent palmes, elle eſt d'un ſeul morceau de marbre rouge, excepté le chapiteau, le piédeſtal & la bâſe ſur leſquels il y a quelques hiérogliphes Égyptiens gravez. La circonference de la Colonne eſt de vingt-cinq palmes ; celle de la bâſe & du piédeſtal eſt de quatre-vingt cinq. Il y a encore auprès du port deux colonnes de Cleopâtre, l'une couchée, & l'autre

debout : M. Gemelli n'en prit pas les dimenſions ; mais à en juger à la vûë, il eſtima qu'elles avoient environ quarante palmes de tour, & ſoixante & dix de hauteur ; on y a gravé des hierogliphes de tous les côtez. L'Auteur s'embarqua ſur le Nil le ſeptiéme d'Août. Comme le vent étoit fort & la mer un peu groſſe, & que d'ailleurs l'embouchure qui eſt à cinq mille au-deſſous de Roſette, & que les Turcs & les *Arabes* appellent le *Bogaſi*, eſt ſi dangereuſe qu'ils ont coûtume de dire que qui ne craint pas le Bogaſi ne craint pas Dieu ; il fut obligé de relâcher & de prendre la reſolution de faire le voyage moitié par mer & ſur le Nil, moitié par terre ; & s'étant rembarqué, le lendemain il arriva à Roſette ; cette ville étoit autrefois le ſéjour favori de Cleopâtre à cauſe de ſa ſituation ſur la plus belle branche du Nil qui eſt auſſi la plus commode pour le tranſport des marchandiſes que l'on porte de la Mediterranée au grand Caire & de là à Alexandrie. On trouve le long du Nil depuis Roſette juſqu'au Caire, plus de trois cens villages aſſez paſſables. Roſette, quoi-

que fort peuplée, ayant quatre-vingt mille habitans & six mille de circuit, a plus l'air d'un village que d'une ville, & n'a pas même des murailles: les environs de la ville douze ou treize mille à la ronde offrent quantité de jardins pleins de fruits aigres, d'arbres, de casse & de palmiers, mais tous plantez en confusion & sans ordre.

Le 10e, l'Auteur se rembarqua pour continuer sa route jusqu'au Caire, & passa ce jour-là entre Berulhs & Zeindigon, d'où l'on tire le meilleur sel armoniac qu'il y ait. Il remarque que le Nil, dont on a long-tems ignoré la source, vient de deux étangs ou marais qui sont au Royaume de Hoyama dans l'Empire des Abissins, dont l'un s'appelle Zambre & l'autre Zaire, & qu'après avoir traversé ce Royaume-là, l'Éthiopie & divers autres païs, il vient en Égypte, la rend feconde & se perd ensuite dans la Mediterranée. Il remarque encore une chose qui peut servir à rectifier les Cartes de Géographie au sujet des bouches du Nil. C'est que quoique les Cartes donnent six bouches ou six

canaux à ce fleuve pour ſe rendre dans la mer, il n'en a vû que deux : il eſtime que cette erreur vient de ce qu'on prend pour des bras de ce fleuve les canaux qu'il forme par des coupures qu'on y fait dans le tems de ſon débordement, précaution neceſſaire parcequ'il ne pleut jamais dans la haute Égypte, & que dans la baſſe il ne pleut que dans trois mois de l'année qui ſont Decembre, Janvier & Mars. L'Auteur arriva le 13ᵉ au Caire.

Cette ville qui eſt aujourd'hui la Capitale d'Égypte, paſſeroit avec raiſon pour la plus peuplée du monde ſi l'on en vouloit croire ce que les Miſſionnaires & les Marchands François en dirent ſur les lieux à M. Gemelli, & qui eſt qu'on y comptoit aujourd'hui cinq millions d'ames. Mais M. Gemelli qui après en avoir fait le tour, ne lui donne que dix mille de circuit, laiſſe au Lecteur à juger ſi un tel eſpace peut contenir cinq millions d'ames. Il remarque cependant d'ailleurs que les ruës y ſont fort étroites, qu'on y eſt fort ſerré dans les logemens, juſques-là que

dans une petite maiſon il habite vingt & trente perſonnes, & qu'il ne comprend point dans les dix mille de tour le vieux Caire, Bulach, ni les fauxbourgs. Il ſemble qu'il devroit faire fort cher vivre dans une ville ſi peuplée; cependant tout y eſt à ſi bon marché, que pour ſix ſols on y peut faire un fort bon repas. Le Nouveau Caire, quelque peuplé qu'il ſoit, n'a rien de la ſplendeur qu'avoit autrefois l'ancien; on n'y voit ni marbre, ni pierre de taille, & les maiſons n'y ſont bâties que de briques mal cuites, & de terre. Il a un Château qui eſt ſitué ſur la partie la plus élevée de la ville; l'Auteur l'alla viſiter: c'eſt une eſpece de petite ville qui peut avoir trois ou quatre mille de tour, ſans aucune fortification moderne; c'eſt plûtôt un amas confus de maiſons, qu'une fortereſſe reguliere; il n'y vit que trois choſes dignes d'attention, un contour de hautes murailles qu'on lui dit être le Divan ou le Tribunal où Joſeph en ſon tems donnoit audience, trente-huit groſſes colonnes de marbre fort hautes, & le puits de Joſeph dont il

donne une deſcription fort exacte & digne de la curioſité du Lecteur, que nous y renvoyons. L'opinion commune l'attribuë au Patriarche Joſeph; mais comme il n'y avoit point de ville ſemblable du tems de ce Patriarche, il y à plus d'apparence, à ce que diſent quelques uns, que ce puits a été fait par un Sultan nommé Joſeph. Comme l'Auteur ne remonta point le Nil au-delà du Caire, & qu'il ne peut par lui-même rendre compte de la haute Égypte où il n'a point été, il ſupplée à ce défaut par une Relation de deux Miſſionnaires Cordeliers qui en ont fait le voyage.

Les pyramides & les momies d'Égypte ſont ce qu'il y a de plus curieux à voir dans ce païs-là; les pyramides à douze milles du grand Caire. L'Auteur monta juſqu'au haut de la plus grande qui finit par une platte forme de ſeize piéds & demi en quarré. On y monte par deux cens huit degrez de pierre de differentes hauteurs, les premiers degrez étant hauts de quatre piéds & diminuant un peu en montant. La hauteur perpendiculaire de cette pyramide eſt de cinq cens

 vingt

vingt piéds, & sa largeur de cinq cens quatre-vingt deux ; à cent pas de cette pyramide il y en a une seconde de la même hauteur sur une bâse plus petite ; & proche de ces deux on en trouve une troisiéme qui est plus petite que les deux autres d'une quatriéme partie, & bâtie sur une roche élevée. A deux heures de chemin de cette pyramide, & à pareille distance du grand Caire, il y en a d'autres qui sont les pyramides des momies, elles sont au nombre de onze. Notre Voyageur entra dans la premiere par une ouverture qui est au septentrion à la quatriéme partie de sa hauteur ; il en parcourut toutes les chambres ; il en donne une description fort éxacte ; & rapporte les sentimens differens sur ce qui a donné occasion à la construction de ces monstrueuses masses de pierres ; on peut par ce qu'il dit de celle-ci, juger à-peu-près des dix autres qui sont auprès, & de plus de trente semblables qui sont repanduës dans le desert. Quoique ces pyramides soient nommées les pyramides des momies, ce n'est pourtant pas là qu'on trouve les momies ; mais dans

des puits ou des ſépulchres qui ſont aux environs ; & que les Barbares tiennent cachez, afin de tirer de l'argent des Francs à qui ils les font voir.

L'Auteur remarque ici que ceux qui croyent que ces momies ſont des corps des perſonnes qui ont été étouffées par les ſables lorſque les vents du midi ſoufflent, ſont dans l'erreur, & que ce n'eſt rien autre choſe que des corps des anciens Égyptiens embaumez ; on en trouve beaucoup dans les grottes ſouterraines auprès des ruïnes de l'ancienne Memphis ; on entre dans ces grottes par des puits quarrez faits d'une maniére qu'on y peut déſcendre en mettant les piéds dans les trous qu'on a menagez à cet effet vis-à-vis les uns des autres. Ces puits ne ſont pas tous d'une égale profondeur ; mais les moins profonds ſont de quarante-deux piéds. Dans le fond de ces puits on trouve des ouvertures quarrées & un paſſage de dix à quinze piéds de longueur qui mene à des chambres quarrées & voûtées, dont chaque côté eſt de 15 à 20 piéds ; le long de ces côtez on voit une pierre

ſur laquelle ſont ces corps embaumez, les uns dans des coffres de meurier noir, d'autres dans des tombeaux faits de la pierre même en forme d'homme qui a les bras étendus ; on trouve ordinairement ſous la langue de ces corps une piéce d'or de la valeur de deux piſtoles, & c'eſt ce qui porte les Arabes à gâter toutes les momies qu'ils vendent aux Mahometans & que ceux-ci revendent aux Chrétiens. L'Auteur déſcendit dans l'un de ces puits dont il fait la deſcription, & rapporte enſuite la maniere dont les Égyptiens embaumoient ces corps.

L'Auteur, après avoir ſatisfait ſa curioſité ſur l'Égypte, ſe mit ſur le Nil le 21^e d'Août, & déſcendit à Daniette, où il s'embarqua pour Jaffa dans le deſſein d'aller viſiter les Saints Lieux. Il y arriva le 25. c'eſt le port où arrivent tous les pelerins que leur devotion attire à Jeruſalem. Nous avons tant de deſcriptions des Saints Lieux, que je crois devoir paſſer legerement ſur celle qu'en fait l'Auteur ; on eſt obligé de ménager le terrein dans l'extrait d'un livre qui contient tant de matiéres, & de ſe reſerver

pour les païs dont nous avons moins de connoiſſances : mais je ne dois pas negliger un avis que donne l'Auteur à la fin de ſon voyage d'Égypte & de la Terre Sainte ; c'eſt qu'il faut s'armer d'une grande patience & faire le ſourd quand on voyage dans ces deux païs où les Chrétiens étant également haïs des Turcs & des Arabes, ont à ſouffrir des uns & des autres des injures & des affronts continuels ; une autre incommodité pour les Francs, c'eſt que comme ils paſſent tous pour Medecins, les gens du païs & ceux mêmes qui ſe portent bien les forcent à leur tâter le poulx ; ce qu'il faut qu'ils faſſent pour éviter perſécution.

Étant revenu à Jaffa, il s'embarqua le 14[e] de Septembre pour regagner Aléxandrie, où il arriva le 5[e] d'Octobre, & s'embarqua le 10[e] pour les Iſles de l'Archipel. Mais avant que de quitter l'Égypte je crois devoir avertir qu'on trouve à la fin du voyage de l'Auteur en cette contrée un petit détail de la Religion, du gouvernement, des mœurs, des habillemens, des fruits, de l'air de l'Égypte.

Il arriva le 24^e^ d'Octobre à l'Isle de Rhodes où il demeura jusqu'au 11^e^ Novembre, y ayant été arrêté plus long-tems qu'il ne vouloit par differens contre tems ; il parcourut la plûpart des Isles de l'Archipel ; mais il ne s'étend gueres que sur celles de Rhodes & de Chio. Le mastic qu'on recueille dans cette derniere, est le meilleur qu'on puisse trouver : ce qui fait que le Grand Seigneur envoye tous les ans une personne de sa Maison pour être présent à la recolte qu'on en fait, avec deffense expresse d'en envoyer ailleurs qu'à Constantinople, où il est consommé par les domestiques & les femmes du serrail qui en mâchent toute la journée pour se rendre les dents blanches, & l'haleine douce. L'arbre d'où il coule, est petit, & ses branches se plient jusqu'à terre d'où elles se relevent en haut. La maniere de le tirer, est de faire une entaille dans quelque endroit du tronc, d'où il distille à terre depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin, & on a soin de bien nettoyer la place où il doit tomber, afin de le pouvoir ramasser sans qu'il soit gâté.

De Chio, d'où il partit le 24^e^ Novembre, l'Auteur se rendit à Sempra pour s'y fournir d'un passeport, dans le dessein qu'il avoit d'aller à Andrinople, où étoit alors le Grand Seigneur. Il arriva à Smyrne le 27^e^ du même mois, & employa le reste de ce mois & le commencement du suivant jusqu'au 12^e^ à voir tout ce qu'il pourroit y avoir de curieux dans la ville & aux environs; après quoi il se rembarqua pour Gallipoli d'où il se rendit par terre à Andrinople, où il arriva le 22^e^ Decembre.

Andrinople est une ville mal bâtie, & qui à considerer ses maisons qui sont de bois & de terre pour la plûpart, & la fange dont les ruës sont pleines, est plûtôt un grand village qu'une grande ville; on y compte cent mille ames & plus encore durant l'hiver à cause des soldats qui y reviennent de l'armée. L'Auteur fait le détail de tout ce qu'il y vit & entr'autres d'une cérémonie superstitieuse de Denis qui consiste dans une danse qui se fait en tournant avec une extrême rapidité. Il fait ensuite la description de l'appareil d'une sortie du Grand

Seigneur. Il releve Tavernier ſur ce que celui-ci dit dans ſes voyages, que le Grand Seigneur porte toûjours trois aigrettes à ſon turban, ſinon lorſque le Grand Viſir eſt à l'armée, parcequ'alors comme il en donne une des trois à ce Miniſtre, il ne lui en reſte que deux. M. Gemelli nous aſſûre ſur le témoignage de ſes propres yeux confirmé par pluſieurs François, qu'il conſulta ſur ce point, que le Grand Seigneur n'avoit jamais qu'une aigrette à ſon turban. Il trouva moyen d'entrer dans les cours du ſerrail, & après une legere deſcription qu'il en fait, il traite à cette occaſion des divers Officiers de la Cour Ottomane; toutes choſes dont il y a tant de relations, qu'il ſeroit inutile de nous y arrêter.

Il partit d'Andrinople le 4^e^ de Janvier de l'année 1694. pour ſe rendre de là à Conſtantinople, où il arriva le 10^e^. Il ne s'apperçût point ſur ſa route de ces maniéres prevenantes dont parle Tavernier dans ſa deſcription des Karvanſeras de Turquie & de Perſe. Si on l'en croît, dit M. Gemelli, depuis Belgrade juſqu'à

Constantinople, on donne honnêtement à manger aux passans dans les Karvanseras, sans qu'il leur en coûte rien : cependant, ajoûte notre Voyageur ; outre les vivres que je payois comme les autres, il m'en coûtoit tous les jours dix sols pour des fascines dont j'étois obligé de couvrir la terre pour n'être pas dans la fange.

L'Auteur resta à Constantinople jusqu'au 27e de Janvier. Il fait assez au long la description de cette Capitale de l'Empire Ottoman & de son Serrail, & en partit le 27. pour retourner à Smyrne, dans le dessein qu'il avoit d'aller par terre en Perse avec la Caravane qui devoit bientôt partir pour ce Royaume. De Constantinople où il s'étoit embarqué, il fut obligé de s'arrêter quelques jours à Foggia petite ville fermée de simples murailles, mais dont le port est fort bon, & arriva enfin à Smyrne après une navigation de 20 jours. Il lui arriva dans ce second séjour qu'il fit à Smyrne, une avanture assez plaisante avec un Italien qui sur la ressemblance des traits, le prenoit pour un autre avec qui il avoit des interêts à

demêler, & l'Auteur eut bien de la peine à prouver pour se tirer d'affaire, qu'il étoit Jean François Gemelli, & non Jean Massacuera de Messine. Il en partit le 7e de Mars pour se rendre à Burse Capitale de Bithynie, où il arriva le 18. Ce fut dans le même tems qu'il arriva à Smyrne une Caravane de 120 chameaux; les Marchands ne se trouvant pas assez de monde pour se hazarder à se mettre en chemin à cause des voleurs, cela rompit le dessein qu'avoit M. Gemelli de prendre la route de la Natolie pour aller en Perse; il repartit donc le 7e de Mars pour Constantinople; il fit le chemin par terre jusqu'à Burse Capitale de Bithynie dont il donne la description, & se rendit le 20e Mars à un Golfe qui en est à dix-huit mille, où il s'embarqua pour Constantinople; il y arriva le 28e de Mars. Il eut la curiosité de voir l'arcenal, ce qui lui coûta cher; car sur quelques soupçons qu'on eut qu'il étoit un espion, il y fut arrêté le 2e jour d'Avril & mis aux fers où il passa cinq jours, & ne fut délivré qu'à la sollicitation de deux Dé-

putez de la nation Françoiſe qui s'intereſſerent pour ſa liberté.

Il s'embarqua le 7. d'Avril ſur une ſaïque qui le porta à Trebiſonde, où il arriva le 22. & comme ſon intention étoit de paſſer en Perſe, il ſe joignit à une caravane qui partoit pour Arzerum : il ſe mit en chemin le 27. du même mois, & arriva à Arzerum le 7. de Mai, ſans y éprouver cette rigueur dont parle Tavernier, qui rapporte que le Doüanier envoye des gens à une journée d'Arzerum, pour cacheter les valiſes & les balots, de peur qu'on ne fraude les droits. Arzerum ou Erzerum eſt ſituée, ſelon quelques-uns, dans l'Armenie Mineure ; mais le plus grand nombre la fait Capitale de la Grande, où l'on croit que le premier homme fut créé. Cette ville appartient au Grand Seigneur ; il en partit le 18. de Mai pour Kars, où il arriva le 22. Cette ville eſt encore de la domination du Grand Seigneur ; il en partit le 25. & après avoir découvert de fort loin ſur ſon paſſage la haute montagne d'Ararath, où l'on pretend que l'Arche de Noé s'arrêta, il arriva à

Talen, premier village de Perſe, où il entra le 26. on y apporte ſur des bœufs qui ont des bats, beaucoup de ſel en pierre, qu'on coupe dans une montagne éloignée d'une journée de chemin : il y trouva une fleur fort ſinguliere, dont il fait la deſcription. Il arriva le lendemain à Erivan, d'où il continua ſa route par Nakeivan, Tauris & Kom, juſqu'à Iſpaham Capitale de Perſe, où il entra le 7. de Juillet. Au ſujet du mont Ararath, il traite de fabuleuſe la relation d'un Hollandois, qui rapporte qu'ayant été obligé en 1670. de monter au haut pour guerir un Religieux qui y demeuroit, il y employa 7 jours, faiſant chaque jour quinze mille, & couchant dans des hermitages qu'il trouvoit de 5 lieuës en 5 lieuës. Il eſt vrai qu'il y a au bas de cette montagne pluſieurs hermitages, où logent des Hermites Chrétiens ; mais il n'y en a point ſur la montagne, dont le haut eſt inhabitable.

En partant de Kervanſera de Karaba, qu'il trouva ſur ſa route, il remarque qu'il y a une ſource très-abondante d'une fort bonne eau ; mais que

ce que dit Mr Tavernier au sujet de cette eau, que mise dans des fosses elle se convertit en pierre huit ou dix mois après, est un songe; aussi bien que ce qu'il ajoûte que ce Karvansera a été bâti de cette sorte de pierres: c'est sur quoi Mr Gemelli assure qu'aucun des Persans, ni des Armeniens du lieu qu'il a consultez, n'ont pû lui rien dire. Il y a à deux mille de Tauris un beau port de 50 pas de longueur, fait sur une montagne, & qui ne sert à rien, parce qu'il n'y a jamais d'eau en cet endroit. Un Moullach qui ambitionnoit d'être connu du Roi Schah-Abas premier, le fit faire exprès sur ce qu'il sçut que ce Prince devoit venir à Tauris, & qu'il falloit qu'il passât necessairement par cet endroit. Le Roi y passa en effet; & ayant demandé qui avoit pû imaginer de placer là un pont si inutile: c'est moi, Sire, dit le Moullach qui étoit tout proche, afin que Votre Majesté s'informât du nom de celui qui l'a fait bâtir.

Avant que de sortir de Kom, Mr Gemelli alla voir la fameuse Mosquée où sont les tombeaux de Schah-Sefi &

de Schah-Abas II. Rois de Perse, dont il donne une description fort exacte & fort curieuse.

Arrivé à Ispaham le 7. de Juillet, il y resta jusqu'au 1. de Septembre; ce qui lui donna lieu de s'instruire parfaitement de cette Capitale, ce sejour ordinaire des Rois de Perse & de ce qu'il y a de plus considerable dans ce grand Royaume; aussi en fait-il une description fort détaillée. La mort de Schah Soliman Roi de Perse, & le couronnement de Schah Offen son successeur, furent deux évenemens dont il fut témoin durant les deux mois qu'il resta à Ispaham, & qui lui fournirent dequoi enrichir sa Relation par le recit des ceremonies auxquelles il fut present dans ces deux grandes conjonctures. Mr Gemelli ayant accompagné les Ambassadeurs du Roi de Pologne & du Pape à la premiere audience que le Roi donna aux Ambassadeurs qui étoient à sa Cour, rend compte de tout ce qui se pratiqua à cette audience, aussi bien qu'à leur audience de congé qu'ils eurent peu de jours après. Du reste il traite fort exactement de tout ce qu'il y a de plus

important à observer dans un païs, comme la Religion, le gouvernement politique, les mariages, les funerailles des Persans. Il donne la genealogie de la famille qui regne aujourd'hui, aussi bien qu'un detail des charges & emplois de cette Cour; & enfin parle des fleurs, des fruits, des mines, de la monnoye, des animaux, des armes, du climat & des limites de ce grand Royaume.

Ayant quitté Ispaham le premier de Septembre pour se rendre à Schiras, il y arriva le 14. Cette ville est la Capitale d'un des principaux Gouvernemens de Perse: le vin y est excellent, mais l'air fort mauvais; on trouve à une journée de cette ville les ruines de l'ancienne Persepolis & du palais de Darius; c'est ce que les Persans nomment *Tchelminar*, ce qui signifie en leur langue les quarante colonnes. Mr Gemelli alla voir ces precieux restes, dont il fait une relation fort circonstanciée.

Il partit de Schiras le 21. de Septembre, pour continuer sa route jusqu'à Banderemgo, où il arriva le 14. d'Octobre. Cette ville est un lieu de

grand commerce, & d'où le Roi de Portugal tire un grand profit : il y a des Officiers à lui pour recevoir un tribut annuel de 5 chevaux & de 11000 hinans que lui paye le Roi de Perse, afin que les Portugais ne troublent point la navigation dans le Golfe Portique ; ils y joüissent outre cela de grands privileges, comme d'avoir une maison, de faire pavillon, & d'avoir jurisdiction sur tous les Chrétiens qui prennent terre dans ces quartiers-là, & sur tout qu'aucun Chrétien ne puisse s'y faire Mahometan.

Le plus grand commerce qui s'y fait, est celui des perles qu'on pêche dans l'isle de Baharen & dans tout le Golfe Persique, n'y en ayant point de plus estimées. Mr Gemelli décrit la maniere dont se fait ce trafic, & dit sur cela des particularitez très-instructives ; il en rapporte une si singuliere à l'ocasion de la pêche des perles, que nous ne devons pas l'omettre : c'est que comme il n'y a aux environs de l'isle de Baharen que des eaux salées & fort mauvaises, auxquelles les étrangers qui viennent à la pêche des perles ne sont point accoutumez, ils en en-

voyent prendre de douce au fond de la mer à une lieuë de l'isle. Voici comment cela se fait : quatre hommes vont dans une barque, & lorsqu'ils sont arrivez à une lieuë en mer, deux plongent avec des vases bien bouchez à leur ceinture; quand ils sentent les fonds, ils les debouchent vîte & les emplissent de l'eau douce qui se trouve jusqu'à trois pieds au-dessus du fond, & se font ensuite retirer en haut. Il parle ensuite du fameux arbre des Banianes, qui est d'une telle grandeur, qu'il peut couvrir mille personnes assises sur un mur élevé de deux pieds & bâti exprès en quarré.

Mr Gemelli partit de Bandercongo le 26 de Novembre, & s'embarqua pour Daman ville de l'Indostan, où il arriva le 10 de Janvier 1695. C'est par où nous terminerons cet Extrait, qui est dejà assez long, quoiqu'il ne contienne que les deux premiers volumes des six qui composent le Voyage de Mr Gemelli. Nous donnerons dans la suite l'Extrait des quatre qui restent.

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

LA nouvelle édition de l'Histoire de France du P. Daniel, avec les Additions, &c. qui la rendent beaucoup plus considerable que la premiere, paroît depuis quelque tems. L'Auteur nous a avertis par avance, que dans la premiere édition il s'étoit fait une lourde faute d'impression dans une Note du Regne de Loüis XI. on a oublié à la corriger dans la seconde édition, page 258. Il faut la corriger ainsi: *troisiéme fils de Loüis II. Roi de Sicile, & frere de Loüis III. & de René Roi de Sicile & Duc d'Anjou.*

Mr Brenckman, sçavant Hollandois & connu dans la Republique des Lettres par quelques Ouvrages qu'il a publiez sur le Droit Romain, après avoir passé quelque tems à Rome & à Florence, où il a collationné avec une exactitude scrupuleuse les Pandectes, s'est retiré dans un village de Hollande, & a refusé l'emploi de Professeur en Droit & un établissement conside-

rable, pour s'appliquer uniquemen à perfectionner les Commentaires & Notes critiques ſur les Pandectes Florentines, dont il pretend donner un édition plus exacte & plus ſçavant que tout ce qu'on a vû dans ce genr jusqu'à preſent. Il s'eſt fait eſtimer e Italie de tous les Sçavans par ſon eſprit, ſon application au travail, & ſa modeſtie. Qu'on diſe après cela que l zele pour les Sciences eſt perdu! Voilà un exemple que notre ſiecle peu oppoſer à toute la ſçavante Antiquité Ni Pythagore, ni Platon, ni Apollonius, n'ont jamais tant fait pour le Sciences dont ils étoient épris.

D'ANGLETERRE.

Mr Coock fait travailler à une édition de Tite-Live, qui à proportion ſera auſſi chere, mais beaucoup plus belle que celle des Commentaires de Céſar. Il fera entrer dans les Commentaires toutes les Medailles Conſulaires, toutes les Inſcriptions & Monumens antiques qui pourront y trouver place. Il ne veut pas y épargner la dépenſe; il ne cherche même qu'à l'augmenter de tout ce qui peut rendre cette édition plus riche & plus curieuſe.

C'eſt auſſi lui qui fait la dépenſe du Livre de Dempſter ſur l'Etrurie ; mais c'eſt à Florence qu'il le fait imprimer, & il le dédie au Grand Duc.

D'ITALIE, DE NAPLES.

On vient de faire ici une édition *in* 8° du petit Traité du P. Viva, *De Inappellabilitate ad futurum Concilium, ex ipſis præſertim Conciliis Oecumenicis, atque ex Conventibus Cleri Galliæ generalibus demonſtratâ.* C'eſt un Extrait de la troiſiéme édition du *Trutina Anti-Queſnelliana.* Cette troiſiéme édition eſt de Benevent, avec l'approbation du Cardinal Orſini Archevêque de cette ville.

DE ROME.

Le celebre Mr Redi a envoyé ici une Inſcription trouvée depuis peu à Arezzo, & il demande des éclairciſſemens ſur divers endroits. Vous aurez inceſſamment la copie de l'Inſcription & les doutes de Mr Redi, qui ſont d'un homme d'eſprit & d'un Sçavant.

Le P. Charles de Aquino qui a été long-tems Profeſſeur de Rhetorique au College Romain, & dont on a cinq ou ſix volumes *in* 8° de pieces de Vers & de Proſe annoncées dans vos Jour-

naux, a enfin achevé son grand Ouvrage intitulé, *Lexicon Militare*, qui sera de deux gros volumes *in fol.* Ce Lexicon n'est pas un simple Vocabulaire des termes qui ont quelque rapport (de près ou de loin) à l'Art Militaire. C'est un recueïl de ce qu'on peut dire de meilleur sur chaque mot, & une Dissertation sçavante sur tout ce que les Anciens & les Modernes en ont dit. On trouvera dans cet Ouvrage non seulement une grande lecture & une fidelité admirable à rapporter les passages des bons Auteurs & les differens sens que les Commentateurs & les Critiques leur ont donnez, mais aussi des conjectures fort heureuses pour expliquer ou corriger les endroits les plus difficiles, & pour accorder autant qu'il est possible des témoignages qui paroissent se contredire. L'Auteur parle toûjours avec honneur & estime, des gens de lettres, lors même qu'il n'est pas de leur avis. Il ne s'est pas borné à l'Art Militaire, tel qu'il a été pratiqué par les Anciens, Grecs & Romains; il a remonté plus loin, lorsqu'il a pû, & a cherché ce qu'on peut découvrir sur la maniere de faire la

guerre des Egyptiens & des Hebreux. Il a ramaſſé auſſi ce qui regarde l'Art Militaire des ſiécles de la moyenne & de la baſſe Latinité, & les uſages preſens de toutes les nations du monde; la vraye étymologie de chaque terme, les differens ſens qu'on lui a donnez dans les differens tems & les differens païs.

Le P. Riceputi fait imprimer lui-même le *Proſpectus* de ſon *Illyricum Sacrum*; on vous l'envoyera.

Le ſçavant P. Ayroli Jeſuite a fait imprimer en forme de Theſes une Diſſertation ſur les 70 Semaines, ſujet fameux de diſputes entre les Interpretes. Sa premiere Diſſertation ſur ce ſujet avoit été réimprimée & attaquée par le P. Tournemine dans une Diſſertation expreſſe, qui eſt l'une de celles qui ornent ſon Supplément de Menochius. Le P. Ayroli lui répond avec ſa politeſſe, & ſa force ordinaire. On vous envoye cette Diſſertation. Nous en donnerons l'extrait au plutôt.

On travaille à la Table du Livre de Mr Fontanini ſur Parme & ſur Plaiſance; ainſi ce Livre doit paroître inceſſamment.

Fevrier 1721.

D'ALLEMAGNE,

DE FRIBOURG EN BRISGAW.

On a propoſé ici en Theſes un projet de la methode de trouver les longitudes; ces Theſes ſont intitulées: *Solutio Problematis Geographici de longitudine cujuſvis terræ loci quotidie ferè cœlo favente reperiendâ, &c.* On vous envoye ces Theſes, & on ſera bien aiſe d'en ſçavoir le jugement de vos Mathematiciens.

DE FRANCE, DE LYON.

Le 15^e Tome de la Bibliotheque des Predicateurs paroît: c'eſt le 4^e des Panégyriques des Saints. On en donnera l'extrait au plutôt.

DE PARIS.

L'Hiſtoire de Marguerite de Valois, ſœur de François premier, & Reine de Navarre, n'eſt rien moins qu'une Hiſtoire; c'eſt un Roman fondé ſur divers traits hiſtoriques. La perſonne de qualité à qui on l'attribuoit, a plus de politeſſe & d'eſprit qu'il n'en a fallu pour écrire cette prétenduë Hiſtoire; mais nous ſommes perſuadez que ſon inclination la porte à des objets tout autres, & d'une toute autre importance.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Février 1721.

ART. XII. *MEmoires du Comte de Brienne, Miniſtre & premier Secretaire d'Etat, contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis XIV. juſqu'à la mort du Cardinal Mazarin.* p. 173

ART. XIII. *Diſſertation ſur la Prophetie de Jacob :* Non auferetur ſceptrum de Juda, &c. 2. *Part.* p. 197

ART. XIV. *Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus.* XIV^e Recuëil. page 244

ART. XV. *Le Directeur dans les voyes du ſalut.* p. 265

ART. XVI. Nicolai Parthenii Giannetaſii è Societate Jeſu, Hiſtoria Neapolitana, &c. *Hiſtoire de Naples, par le Pere Nicolas Parth. Giannetaſio de la Compagnie de Jeſus, &c.* p. 285

ART. XVII. *Plan de l'Ouvrage de*

Monseigneur l'Evêque de Sarsena, sur la liberté de l'Eglise dans la distribution des Benefices, &c. p. 308

ART. XVIII. *Voyage du tour du monde, traduit de l'Italien de Gemelli Carreri par L. M. N. &c.* p. 320

ART. XIX. *Nouvelles Literaires.*

De Hollande, d'Amsterdam. p. 353

D'Angleterre. p. 354

D'Italie, de Naples. p. 355

De Rome. ibid.

D'Allemagne, de Fribourg en Brisgaw. p. 358

De France, de Lyon. ibid.

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1721.

CES MEMOIRES ONT COMMencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	3. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1721.

ARTICLE XX.

SUITE DE L'EXTRAIT DU troisieme voyage de Mr. Lucas.

L'Auteur reprend ensuite la relation des singularitez qu'il a observées dans le vieux Caire. Son guide le mena par tout; mais ce qui lui fit plus de plaisir, à ce qu'il temoigne, c'est que ce guide voulut bien le mener dans l'endroit, où avoit été le Talisman qui suivant la tradition du païs, retenoit le Nil dans son cours ordinaire; on lui raconta de quelle sorte il avoit été renversé.

Il y a environ 60. ans qu'un Vénitien insinua à un Pacha, qui avoit

beaucoup de confiance en lui, qu'il y avoit dans ce lieu un trésor considerable, l'assurant qu'il avoit souvent entendu près de la porte de fer qui en fermoit l'entrée, un grand bruit comme de gens qui remuoient de l'argent. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la curiosité du Gouverneur qui étoit extrémement avare; il fit enfoncer la porte avec des machines, & dès que l'ouverture en fut faite, on vit tomber en poussiere un grand homme noir qui tenoit un balais à la main: c'étoit le Talisman qui empêchoit que le sable & le limon ne s'arrêtassent dans le cours oriental du Nil, tresor plus estimable, pour ce quartier de l'Egypte que l'or & l'argent.

Quoi qu'il en soit de l'histoire & de l'effet du Talisman, il est vrai que le sable a bouché tout-à-fait ce passage & que le fleuve a changé de lit; il laisse à present ce côté tout à sec & va arroser les bords du village de Gise. Ce lieu ne peut plus être appellé maintenant l'isle de Ronde, puisqu'il n'est inondé que quand le Nil est dans sa plus grande élevation.

Mars 1721.

Le petit voyage que fit Mr. Lucas quelques jours après à Gisegros village à l'occident du Nil du côté des Pyramides, donna lieu à une nouvelle decouverte à laquelle il ne s'attendoit pas. Comme il fut rendre visite au Cacheif du lieu qui le reçut avec de grandes marques d'amitié, il lui dit dans la conversation qu'il eut avec lui, qu'en se promenant près d'un village nommé Abouzire, il avoit vû un grand puits, dans lequel il avoit fait descendre un de ses gens; que cet homme, après y avoir demeure quelque tems, lui avoit rapporté qu'il avoit trouvé des allées si profondes, qu'il n'avoit pas même été tenté d'aller jusqu'au bout; que ces allées ressembloient à de grandes ruës; où il y avoit des niches remplies de pots de terre avec des couvercles de même matiére, qui étoient arrangez les uns sur les autres, & qu'en ayant ouvert quelques-uns il y avoit vû des momies d'oiseaux embaumez. Il n'en falloit pas tant pour exciter la curiosité d'un voyageur aussi avide de nouvelles decouvertes que le nôtre. Celle-là étoit de ce genre; personne

qu'on ſçache n'en a jamais parlé. Il temoigna à cet Officier l'extrême envie qu'il avoit d'aller viſiter un lieu ſi curieux ; la choſe n'étoit pas difficile; le village d'Abouzire dépendoit de lui; il voulut bien même lui offrir un de ſes gens pour l'y accompagner.

Mr. Lucas étant de retour au Caire, ſe prépara pour ce petit voyage; il prit trois perſonnes avec lui, ſon Drogman ou interpréte Juif, un Janiſſaire & ſes valets, tous bien armez; ils repaſſerent ainſi par le village de Giſe, où le Cacheif leur donna un de ſes domeſtiques pour le Caïmacan, ou Gouverneur d'Abouzire; il voulut même, pour plus grande ſûreté, les faire accompagner d'une douzaine d'Arabes qu'il fit aſſembler pendant qu'on étoit à table ; ils monterent enſuite à cheval, & après avoir d'abord traverſé un païs aſſez deſert, ils trouverent trois belles pyramides chargées d'hierogliphes, & enfin ils arriverent au puits que l'on cherchoit. Il eſt quarré en dehors, & a douze pieds de diamêtre & environ trente de profondeur : nous y deſcendîmes tous avec des cordes, dit Mr. Lucas, &

nous allumâmes plusieurs flambeaux; dès que nous fûmes en bas, nous trouvâmes un trou où nous fûmes obligez de nous traîner sur le ventre l'espace de vingt pas; cette premiere entrée étoit gardée par un cerbere qui nous épouvanta, c'est-à-dire, au rabais de l'hyperbole poëtique, par un serpent que nous tuâmes. Après avoir traversé avec beaucoup de peine ce petit detroit, nous nous trouvâmes dans une grande allée où l'on voit des deux côtez un nombre infini de ces pots de terre dont j'ai parlé, & dont le couvercle est scellé avec du mortier. Il y en a un grand nombre de cassez; les autres sont encore entiers; il y a dans ces pots, des oiseaux embaumez & emmaillottez de rubans & de toiles comme les momies.

Ce souterrain est si vaste & si varié par le grand nombre d'allées qui coupent à droite & à gauche, qu'il est impossible de les parcourir toutes. On ne doutera pas, dit Mr. Lucas, que je n'eusse pris la precaution que fit prendre Ariane à son Amant, lorsqu'il fut obligé d'entrer dans le labyrinthe de Crete, pour y combattre

le Minotaure. *Cœca regens vestigia filo.* J'avois pris en effet de la ficelle, & j'en avois fait apporter 2 mille brasses.

Nous la fîmes filer jusqu'au bout, & nous n'étions pas encore arrivez au fond de la caverne quand elle vint à nous manquer; ainsi nous n'osâmes pas penetrer plus avant. Toutes ces allées sont taillées dans le roc, & on y a ménagé des especes de chambres, dont les unes sont remplies de ces pots qui renferment de ces oiseaux embaumez, & les autres, de momies dont la plûpart sont reduites en poudre. Je remarquai dans plusieurs de ces niches des têtes de bœufs; ce qui me fit juger que c'étoit aussi là qu'on enterroit le Dieu Apis, & je ne doute pas que la tête du bœuf que Mr. le Maire Consul en Egypte me remit pour Mr. de Valincourt n'ait été tirée de ce lieu. Elle fut trouvée par les Arabes de Sacava dans une chambre pratiquée dans le rocher, & si exactement fermée, que le seul hazard l'ayant fait ouvrir, on y trouva un bœuf embaumé.

J'en trouvai une semblable dans

Mars 1721.

les Catacombes que je décris ; ce bœuf étoit enfermé dans une grande caiſſe ſur laquelle ſa tête étoit repreſentée ; cette caiſſe qui étoit dorée & peinte, étoit environnée d'une belle baluſtrade d'environ cinq pieds de haut, & auſſi toute dorée & peinte de diverſes couleurs ; on trouva auſſi dans la même enceinte huit urnes de pierres blanches, ſur le couvercle deſquelles étoient repréſentées des têtes de jeunes filles, & ſur les côtez pluſieurs ſortes d'hierogliphes : comme j'ai vû trois de ces urnes chez Mr. le Maire & deux autres entre les mains du P. Sicar Jeſuite miſſionnaire en Egypte, je les ai deſſinées, & j'en donne ici la figure, avec celle des hierogliphes qui les accompagnent. Si nous avions la clef de cette ancienne Écriture des Egyptiens, nous decouvririons bien des myſtéres qui nous apprendroient l'Hiſtoire & la Religion de ce peuple, & nous ſçaurions peut-être qui étoient ces jeunes perſonnes qui furent enſevelies avec le bœuf, près duquel on les a trouvées. On croit dans le païs que ces huit perſonnes furent immolées au Dieu Apis dont le culte étoit

ſi celebre à Memphis, & qu'elles furent enfermées dans le même tombeau que lui. On ſçait aſſez juſqu'à quel excès les Egyptiens pouſſoient la ſuperſtition à l'égard de cette Divinité, & on ne doit pas douter que quand le bœuf qui en étoit le ſymbole, & qu'on élevoit avec tant de ſoins & de reſpect venoit à mourir, on ne lui fît des ſacrifices dont ces huit jeunes filles furent ſans doute les victimes.

Dès que Mr. Paul Lucas fut ſorti de ces catacombes avec les gens de ſa ſuite, ils retournerent au Caire, dont il fait ici connoître la ſituation, les mœurs de ſes habitans, & les autres particularitez avec plus d'étenduë qu'il n'a fait dans ſes autres Relations.

Comme il part tous les ans du Caire une celebre caravanne pour aller à la Meque, Mr. Lucas a crû faire plaiſir à ſes Lecteurs de leur en décrire ici la marche; on peut dire que ce cortege a quelque choſe de fort ſingulier. La marche étoit precedée par ſix petites pieces de canons traînées chacune par deux chevaux & ſuivies des Canoniers, qui portoient ce qui étoit

neceſſaire pour les charger & les tirer. On vit venir enſuite une file de chameaux chargez de toutes ſortes de munitions avec une troupe de gens à pied. Ces chameaux étoient ſuivis de ſoixante autres qui portoient les proviſions de bouche avec les meubles & tout l'attirail de cuiſine, & chaque chameau avoit deux hommes pour le conduire ; il en vint enſuite 60 autres qui n'étoient point chargez ; les Saquas ou porteurs d'eau vêtus de cuir avec un pourpoint un peu long, des haut-de-chauſſes, & des botines fort legeres, precedoient vingt chameaux chargez de grands outres de cuir de bœufs remplis d'eau, après leſquels étoient encore une autre troupe de Saquas qui étoit ſuivie de 40 chameaux avec des harnois magnifiques & des porteurs de flambeaux pour éclairer pendant la nuit. Ces flambeaux qu'on nomme machalars, ſont de grands rechaux de fer au bout d'un bâton dans leſquels on brûle du bois gras & de l'étoupe trempée dans de l'huile. Chacune de ces differentes troupes dont je viens de parler, eſt précedée d'un chameau qui porte deux

timbales, l'une fort groſſe & l'autre plus petite avec un ou deux hommes pour en joüer. Toutes les confrairies du Caire qui ſont compoſées de gens de differens métiers avec leurs tambours & d'autres inſtrumens, ſe mêlent dans cette marche, portant chacune ſa banniére, qui la diſtingue des autres, & chantant des cantiques ou faiſant de grands cris. Les chameaux qui portent les Cajanas, ou les berceaux couverts de tapis dans leſquels on met les malades avec vingt autres chameaux chargez d'eau pour leur uſage, montroient le ſoin qu'on a de ceux qui ſe trouvent incommodez pendant le chemin. Comme la file eſt fort longue, on voyoit encore ici un grand nombre de flambeaux, après leſquels marchoit un Soulbagi monté ſur un cheval richement enharnaché, precedé de deux hommes la lance à la main, & ſuivi de tous ſes domeſtiques richement habillez avec des lances & des ſabres, d'une troupe de gens à pied qui portoient des bannieres, & de pluſieurs chameaux ſur leſquels étoient des timbales & des tambours. On voyoit enſuite un chameau couvert

d'une housse brodée d'or; le brancart sur lequel étoit la litiere du Beï porté par deux mulets & douze autres moins magnifiques avec 4. chameaux qui portoient plusieurs petits étendarts de differentes couleurs qui voltigeoient au gré du vent. D'autres Soulbagis parurent ensuite avec leurs domestiques armez de fusils, plusieurs chameaux chargez de timbales ou d'étendarts, des Porte-flambeaux & des Saquas.

Pour faire un contraste à la gravité de ces Officiers, suivoit une troupe de gens qui font les insensez, marchant tantôt en avant tantôt en arriere, ou en tournant avec des contorsions & des grimaces ridicules; il y en a qui chantent, d'autres qui hurlent, d'autres enfin qui font craquer leurs dents, & tout cela avec tant de furie, qu'ils écument & ressemblent à de veritables énergumenes. Cette musique qui est accompagnée par des instrumens de cuivre faits comme des couvercles de marmite qu'ils frappent l'un contre l'autre, forme le plus bruïant charivari qu'on puisse entendre.

Il y a quelque chose de plus serieux

dans la marche des ſept milices du Caire, qui y vont par détachemen au nombre d'environ mille hommes avec les Officiers qui portent à la main leur bâton de commandement; c'eſt une baguette noire avec deux petites branches d'argent faites en forme de croſſe, d'où pendent deux chaînes d'argent remplies de petits grelots. Liman, ou le Curé de la Caravanne, vient après habillé de blanc, & monté ſur un chameau proprement harnaché; il eſt accompagné d'une troupe de jeunes gens ſur de ſemblables montures. Quarante Janiſſaires avec leurs bonnets de ceremonies, ſuivis de leurs Sardars bien montez & magnifiquement habillez, ainſi que leurs domeſtiques, precedoient dix Beïs avec leurs valets, qui portent la pique à la main. Ils étoient ſuivis d'une longue cavalcade, dont chaque cavalier avoit une longue lance & un petit étendart avec l'arc, le carquois & le ſabre. On comptoit ſix troupes qui marchoient dans le même ordre, après leſquelles venoient mille Aſaps ou ſoldats à pied, les plus jeunes marchant les premiers & les vieil-

lards les derniers ; leurs armes ſont un fuſil, un piſtolet & un ſabre, avec cette difference que les derniers qui ſont pour l'ordinaire fort avancez en âge, ſont vétus de peaux de tigre & portent une rondache. Mille Janiſſaires ſuivoient à quelque diſtance de là, laiſſant un eſpace vuide entre eux & les Aſaps, & filoient en bon ordre, auſſi bien que la cavalerie qui marchoit après. Mais comme ſi on avoit toûjours deſſein de mêler le comique avec le ſerieux, on voyoit encore une troupe de ces inſenſez dont on a parlé, la plûpart tout nuds, tenant des ſerpens entortillez autour de leurs bras, & faiſant des contorſions & des hurlemens ſi affreux, mêlez avec le bruit de ces inſtrumens de cuivre qu'ils frappent l'un contre l'autre, qu'on ne peut rien voir ni entendre de plus épouvantable. Enfin la marche étoit fermée par un chameau qui portoit le pavillon que le Grand Seigneur envoye au tombeau de Mahomet, & qui eſt d'une étoffe très-riche, relevée d'une broderie magnifique ; quatre hommes en tiennent les quatre bouts,

afin que la petite pyramide ſur laquel-
le il eſt étendu ſe tienne bien droite.
Tout le peuple qui eſt aux fenêtres ou
dans les boutiques, jettent des fleurs
ſur ce pavillon à meſure qu'il paſſe
& chacun tâche de le toucher; ceux
qui ſont éloignez, attachent leur
mouchoir à une corde pour pouvoir
y atteindre, d'autres défont la mou-
celine de leurs turbans; & l'on en
voit un grand nombre qui ſemblent
attirer avec leurs mains l'air qui l'en-
vironne pour le renfermer dans leur
ſein, ou le mettre ſous leur turban.
Tout ce cortege va ainſi à une plaine
qui eſt aux environs du Caire où eſt le
reſte de la Caravanne, d'où l'on dé-
campe trois jours après. Elle em-
ploye préciſément cent jours dans le
voyage; mais comme l'année lunai-
re des Turcs eſt plus courte de onze
jours que la nôtre, il arrive qu'en 3
ans le depart de cette Caravane tombe
ſur toutes les ſaiſons de l'année.

On campe d'abord, comme on l'a
dit, à trois lieux du Caire, du côté
de Suez ſur les bords d'un Lac que le
Nil forme, & qui ne deſſéche jamais
quand les eaux du Fleuve ſe ſont reti-

ées. C'eſt là que l'Emithagy va trou-
ver la caravane avec ſon eſcorte : cet
Officier qui eſt le Chef de la caravane,
eſt nommé par le Grand Seigneur, &
il eſt obligé moyennant cent mille ſe-
quins que la Porte lui fournit, d'entre-
tenir quatre ou cinq cens hommes pour
la mettre en ſûreté, ſans parler de ſa
maiſon qui eſt très-nombreuſe, & deux
ou trois mille chevaux pour les vivres
& pour les proviſions. Comme cette
ſomme ne ſuffiroit pas pour le dédom-
mager des frais conſiderables qu'il eſt
obligé de faire, on lui accorde la ſuc-
ceſſion des biens de ceux qui meurent
ſans héritiers pendant le voyage, &
le dixiéme de ceux qui laiſſent des
ſucceſſeurs ; ce qui va quelquefois fort
loin, y ayant des années où il meurt
plus de dix mille perſonnes pendant
ce penible voyage. Cela joint aux
preſens que chacun lui fait, & aux
profits qu'il tire des proviſions qu'il
fait porter ſur la route, rend cette
charge une des plus lucratives & des
plus enviées de l'Empire Ottoman.
La nuit du premier campement ſe
paſſe toute dans la joïe & dans les
feſtins ; on ne voit de tous côtez que

des feux de joïe & des rejoüiſſances tous les parens de ceux qui font c voyage ne manquent pas de les ac compagner juſques-là ; les femme mêmes ont la permiſſion d'y veni paſſer la nuit avec leurs maris ; ceu mêmes qui n'y ont ni parens ni amis y vont par curioſité ; car il n'y a rie de ſi beau que de voir une belle plai ne couverte de plus de cent mill Tentes diverſifiées d'une infinité d couleurs pendant le jour & brillante de lumieres pendant la nuit. Un nom bre infini de monde dans de longue ruës qu'elles forment, les cris d'alle greſſe mêlez avec le bruit de pluſieur inſtrumens de muſique qu'on enten de tous côtez, les feſtins, les danſes tout rend ce ſpectacle, au rapport d notre Auteur, un des plus beaux qu l'univers puiſſe produire, & rien n reſſemble mieux au recit que fon les Anciens de ces Camps des Rois d Perſe qui marchoient avec tant d pompe & de magnificence. On re marque qu'il entre le lendemain a Caire plus de cinquante mille Cava liers, ſans parler d'un peuple ſan nombre qui revient de ce même Cam

& qui ſe repand dans tous les villages d'alentour.

Ce qui rend ces caravanes ſi celebres dans toute la Turquie, c'eſt qu'il n'y a rien dans la Loi de Mahomet qui ſoit plus recommandé que ce voyage : la felicité que ce faux Prophete a eu ſoin de promettre à ceux qui s'en acquittent, ou qui meurent en chemin, leur inſpire une paſſion violente de l'entreprendre ; on ne parle autre choſe aux enfans dès leur berceau ; toute la vie ſe paſſe à ſe mettre en état de le faire, & on regarde avec tant de reſpect ceux qui en ſont revenus, qu'il ſemble qu'on n'a plus rien à déſirer pour la perfection. La plûpart même des Turcs ſe ruinent avec plaiſir pour ce voyage, dans lequel ils font des dépenſes au-deſſus de leurs forces & donnent ſans reſerve l'aumône à une infinité de gueux qui ne l'entreprennent que pour avoir part aux liberalitez des pelerins.

Monſieur Lucas, après avoir expoſé fort au long tout ce qui regarde ces fameux pelerinages de la Meque, paſſe à une deſcription du Gouvernement preſent de l'Egypte ; il parle des

forces & des differentes milices que le Grand Seigneur entretient dans ce Royaume. Il finit ce recit & le quatréme livre de sa Relation par un morceau d'Histoire assez curieux touchant les troubles arrivez au Grand Caire à l'occasion de quelques Officiers reformez. Ce ne fut d'abord qu'une querelle particuliere entre quelques Officiers, mais qui degenera dans la suite en une vraïe guerre civile, qui mit tout le païs en mouvement & se termina avec peu d'honneur & de satisfaction pour le Pacha Gouverneur du Caire.

Notre Auteur nous donne ensuite la description de la Haute Egypte & des principaux monumens du Fioume & du Saïdy ou de l'ancienne Thebaïde, ce qui fait comme la deuxiéme partie de ce second volume. Comme cet extrait est dejà un peu long, nous nous bornerons à quelques monumens antiques des plus curieux. On commence par le labyrinthe d'Egypte situé à l'extremité Meridionale du fameux Lac Mæris dont Pline parle ainsi: *Labyrinthus in Mæridis lacu, nullo addito ligno exædificatus.* Cet édifice auprès

duquel on trouve une grande quantité de pierres qui ſont tombées, & pluſieurs decombres, porte encore de grandes marques de ſon ancienne ſplendeur. On voit d'abord un grand portique de marbre ſoutenu par quatre groſſes colonnes auſſi de marbre de pluſieurs pieces; trois de ces colonnes ſont encore ſur pied; l'une des deux du milieu eſt à moitié renverſée; au milieu eſt une porte dont les montans & l'entablement ſont fort maſifs; & au-deſſus une frize ſur laquelle eſt repréſentée une tête avec des ailes déployées le long de la frize & pluſieurs hierogliphes au-deſſous. Cette tête eſt couverte d'une eſpece de voile, & on remarque encore quatre pointes de marbre qui ſont comme des raïons qui l'environnent. Sur ce premier entablement regne une frize dont les pierres repréſentent des ſerpens fort gros au-deſſous de la tête, mais dont le corps va en diminuant inſenſiblement juſqu'en bas; on voit ſur cette frize les ruines de pluſieurs portes, dans differens étages qui étoient au-deſſus, mais qui ſont à preſent entie-

rement détruits. On remarque encore dans la porte du milieu deux Anubis chargez d'hierogliphes, comme on le peut voir dans la figure que donne Mr. Lucas de cet édifice, dont l'architecture ne reſſemble à aucun des quatre ordres que nous avons appris des Anciens; il eſt tourné du côté du ſoleil levant; lorſque l'on entre par ce portique, on trouve d'abord une grande & belle ſalle toute de marbre, ainſi que le plafond qui eſt fait de douze tables de marbre unies les unes aux autres, & qui ont chacune vingt-cinq pieds de long ſur trois de large, & traverſent la chambre d'un bout à l'autre; le plafond n'étant point fait en voute, mais plat comme les nôtres, ſaiſit d'admiration par ſa hardieſſe, enſorte qu'on ne ſçauroit comprendre comment il a pû, dans cette forme ſi peu naturelle à un ſi grand poids, ſubſiſter pendant tant de ſiecles. Cette ſalle a preſentement quarante pieds de haut, ſans compter que la pouſſiere & les debris dont le parquet eſt couvert, derobent encore une partie de ſon enhauſſement. Cet édifice tel qu'il eſt à preſent, n'a de profondeur que la longueur de trois

 ſalles,

ſalles, dans leſquelles on entre par
autant de portiques : c'étoit ſur les
deux côtez & ſur tout ſous terre qu'é-
toit ce nombre prodigieux de cham-
bres & d'avenuës que les Anciens
ont fait monter juſqu'à trois mille
cinq cens. En effet les ſalles qu'on
vient de décrire, ſont percées en plu-
ſieurs endroits, par où l'on entre dans
d'autres chambres qui ſont au même
niveau, d'où l'on monte par celles
qui ſont plus élevées & on deſcend
dans celles qui ſont ſous terre.

Enfin, pour bien entendre la conſ-
truction de cet édifice, il faut ſe figu-
rer qu'on entre d'une chambre dans
une autre, quelquefois dans une allée
percée en differens lieux qui repon-
dent à d'autres avenuës, d'où ſou-
vent, ſans s'en appercevoir, on re-
vient au même endroit d'où l'on eſt
parti, & voilà l'artifice de ce labyrin-
the que Pomponius Mela avoit ſi
bien décrit, en marquant exactement
ſes tours & ſes détours, où ſe per-
doient ceux qui avoient la curioſité
d'y entrer. Toutes ces chambres &
ces allées où regnoit la parfaite obſ-
curité, ne ſont ni d'égale grandeur

ni de même forme : il y en a de longues, de quarrées, de triangulaires. On peut bien juger que notre voyageur n'avoit pas oublié ici la precaution qu'Ariane fit prendre à Theſée lorſqu'il fut obligé d'aller combattre le Minotaure dans le labyrinthe de Crete, qui n'étoit ni ſi grand, ni ſi varié que celui dont on donne ici la deſcription ; il avoit pris plus de deux mille braſſes de ficelles, de la paille hachée pour repandre ſur ſa route, & un grand nombre de flambeaux ; ce fut avec ces précautions qu'il ſe tira d'un lieu ſi dangereux.

Mr. Lucas a crû qu'il feroit plaiſir à ſes lecteurs de leur rapporter ici ce qu'Herodote raconte de ce labyrinthe qu'il avoit vû lui-même, & examiné avec beaucoup de ſoin. Par là il les mettra en état de conferer deux Relations, dont l'une precede l'autre de plus de deux mille deux cens ans.

J'ai eu le plaiſir, dit Herodote, de voir ce labyrinthe, & je confeſſe qu'il eſt plus grand que ſa renommée. En effet on ne recevra jamais rien qui reponde au travail & à la depenſe de

cet ouvrage, quand même on voudroit mettre enſemble tous les édifices & tous les ouvrages de la Grece; bien que les Temples d'Epheſe & de Samos ſoient des ouvrages dignes de memoire, toutefois on eſtimoit plus les pyramides dont chacune pouvoit être comparée à pluſieurs beaux édifices de la Grece: mais enfin le labyrinthe ſeul l'emporte ſur ces mêmes pyramides. Il y a douze ſalles voutées qui ont leurs portes à l'oppoſite les unes des autres. Six regardent le ſeptentrion & ſix le midi, toutes contiguës & enfermées en dehors d'un même mur. Il y a dans ce labyrinthe double logement, l'un ſous terre, & l'autre deſſus, & tous les deux contiennent enſemble trois mille chambres.

» J'ai vû & conſideré le logement » d'enhaut; mais j'ai ſeulement entendu parler decelui qui eſt ſous terre; » car les Egyptiens qui le gardent » ne voulurent jamais me permettre » de le voir, parce qu'ils diſent que » c'étoit la ſepulture des Rois qui » avoient bâti cet édifice, & celle des » Crocodiles ſacrez. Pour ce qui eſt » du logement d'enhaut, je l'ai vû, &

„ je puis dire qu'il ſurpaſſe la croyan-
„ ce & tous les ouvrages des hom-
„ mes ; je ne puis me repreſenter les
„ tours & les retours qui vous me-
„ nent & vous ramenent par les ſalles,
„ que je n'entre dans une profonde
„ admiration. D'une ſalle on paſſe
„ dans des cabinets ; des cabinets,
„ dans les chambres ; des chambres
„ dans d'autres ſalles, & encore des
„ cabinets dans d'autres chambres ; le
„ plancher de tous ces lieux eſt de
„ pierres comme les murailles ; mais
„ il eſt enrichi de tous côtez de divers
„ ouvrages de ſculpture. Chaque ſalle
„ eſt preſque environnée de colon-
„ nes faites de pierres blanches bien
„ polies. Il y a au coin où finit le la-
„ byrinthe, une pyramide de qua-
„ rante toiſes de haut, où l'on voit
„ de grands animaux gravez, & le
„ chemin pour y entrer eſt deſſous
„ terre„ . Je ne ſuis pas ſi ſurpris, dit
Mr. Lucas, de la diverſité qui ſe
trouve entre la Relation d'Herodote
& la mienne, que des rapports qui
s'y rencontrent encore aujourd'hui :
en effet y a-t-il encore d'autres ou-
vrages qui ſe faſſent reconnoître après

tant de ſiécles, & qui après avoir été décrits par les Auteurs les plus anciens, ſont encore aſſez entiers pour laiſſer aux modernes dequoi ſe convaincre de la verité de leurs Relations ? Herodote ne s'eſt pas bien exprimé quand il a dit, que dans les ſalles dont il parle les planchers & les colonnes ſont d'une belle pierre blanche & bien polie ; il devoit dire qu'elles étoient d'un très-beau marbre blanc ; car quoiqu'il ſoit un peu embruni aujourd'hui par la longueur du tems, cependant il eſt aiſé de ſe convaincre de ce que je dis, & lorſque je voulus un peu en raper un endroit pour y écrire mon nom, je trouvai que c'étoit le plus beau marbre blanc & le plus dur qu'on puiſſe voir, comme Pomponius Mela l'avoit très-bien remarqué.

Pline aſſure que le labyrinthe d'Egypte étoit un ouvrage conſacré au Soleil ; & pour appuyer ce ſentiment je dois dire ici que la tête qu'on voit ſur le frontiſpice eſt ſans doute celle du Soleil ; les pointes de marbre qui l'environnent marquent ſes raïons ; & ſes ailes deployées, la rapidité du cours de cet Aſtre.

On ne peut pas decider ni qui a été le Prince qui a fait bâtir le Labyrinthe, ni en quel tems il a été construit. Pomponius Mela en donne toute la gloire à Psammeticus. Pline dit qu'on en faisoit honneur à plusieurs Rois, & qu'il étoit construit trois mille six cens ans avant lui. Herodote assure que c'étoit l'ouvrage de douze Rois qui avoient regné ensemble, & partagé l'Egypte en autant de parties, après la mort d'un Prêtre de Vulcain qui l'avoit gouverné seul pendant sa vie, & que ces Princes avoient voulu laisser de concert ce monument à la posterité. Il y a bien de l'apparence qu'il est l'ouvrage du Roi qui avoit fait creuser le lac Mœris, & lui avoit donné son nom. Cette opinion ne manque pas de partisans dans l'antiquité. Enfin Mr Lucas pretend que le Labyrinthe étoit un temple immense dans lequel étoient renfermées des chapelles dediées à toutes les Divinitez de l'Egypte. Ce sentiment est conforme à ce que disent les Anciens, de ce nombre prodigieux d Idoles qu'on y avoit renfermées, & dont les figures de differentes grandeurs s'y voyoient de

tous côtez, & ſe voyent encore aujourd'hui dans ce qui reſte d'entier.

Monſieur Lucas reprend ici la ſuite de ſon voyage dans la Baſſe Egypte.

Beneſouef, dit-il, eſt la premiere ville conſiderable que l'on trouve depuis le Caire en montant le Nil; elle eſt à l'occident de ce fleuve, aſſez jolie & bien peuplée; mais ſes habitans ſont naturellement fourbes & peu fidéles à leur parolé. Je l'éprouvai dans le marché que j'avois fait d'une barque, que j'eus bien de la peine à faire executer, même en augmentant la ſomme dont j'étois convenu avec le patron.

Je m'embarquai le deuxiéme de Mars par un bon vent qui dura juſqu'à ſept heures du ſoir, & nous fûmes obligez d'arrêter auprès du village de Contabit; & quoique ce lieu ſoit à l'occident du Nil, on ne laiſſe pas de voir au levant les montagnes de la Thebaïde qui commencent à s'approcher du fleuve en cet endroit, & qui ſont ſi unies, qu'on les prendroit de loin pour une muraille qui s'étend tout au long de ce fleuve depuis les Cataractes juſqu'au Caire.

Le trois nous fîmes voile à ſept heure du matin ; car c'eſt alors qu'il ſe lev ordinairement un vent qui dure tou le jour, la nuit étant preſque toûjour calme. Le quatre nous continuâme notre route, & nous vîmes en paſſant le Fuêne, païs très-fertile & bien peuplé. C'eſt là le domaine d'Ibrahim Beï, qui eſt maître d'un grand nombre de villages.

Nous allâmes dans un bourg où ſe tient ſon Caïmacan, mais il étoit abſent ; ainſi après avoir fait quelques proviſions, nous revinmes à notre bord. Le lendemain nous vîmes le plus beau païſage qu'on puiſſe s'imaginer. La vaſte étenduë du Nil qui unit, pour ainſi dire, dans un cours tranquille, les deux chaînes de montagnes qui s'étendent du Levant au Couchant ; le grand nombre de villes & de hameaux qui ſont ſur les deux bords ; les forêts d'Acacias, de Cicomores, & d'autres arbres qui portent leur ombrage juſques dans le fleuve ; la vûë des grottes de la Baſſe Thebaïde, dont on voit les divers rangs & les ouvertures ; tout cela donne pluſieurs points de vûë ſi agréable, qu'on n'eſt

point ſurpris que les anciens Grecs & Romains ayent eu la curioſité de faire des voyages en Egypte pour admirer tous ces differens tombeaux que la nature, plus habile que tous les Peintres du monde, a voulu repréſenter elle-même dans ce païs. On ſçait que ces grottes de la Baſſe Thebaïde ne ſont que les carrieres que fit creuſer dans les montagnes le Roi Cleopos, qui, ſelon le témoignage d'Herodote, employa cent mille hommes l'eſpace de dix ans à faire tailler des pierres dans cet endroit, pour les tranſporter au-delà du Nil, du côté du Couchant, & que pendant dix autres années les mêmes Ouvriers furent occupez à élever une ſuperbe pyramide conſtruite de ces mêmes pierres.

Ce ſont ces mêmes carrieres qui ſervirent dans les commencemens du Chriſtianiſme, d'aſile à ces ſaints Anachorétes, aux Pauls, aux Hilarions, aux Antoines, & à tant d'autres, & l'horreur de ces cavernes tenebreuſes fut le grand attrait de ces Serviteurs de Dieu, qui vinrent de toutes parts s'y enfermer pour y exercer de ſaintes rigueurs ſur leur propre corps, qu'ils

regardoient comme leur plus cruel ennemi ; & l'on doit admirer ici, remarque judicieusement Mr Lucas, la sagesse de la Providence qui inspira à ces Saints Penitens le dessein de choisir pour le théâtre d'une humilité toute évangelique, un lieu qui fut le monument de la vanité d'un Prince insensé, dont le nom qui s'est à peine conservé dans un seul Historien, est inconnu dans cette partie de l'Egypte, où tout retentit encore des éloges de ces saints Solitaires.

ARTICLE XXI.

SUITE DES MEMOIRES de Monsieur de Brienne.

LOüis XIII. mourut vers le milieu de l'année 1643. Le Cardinal Mazarin qui avoit succedé au Cardinal de Richelieu dans l'emploi de premier Ministre, avoit offert ses services à la Reine par l'entremise de l'Évêque de Beauvais ; la Reine les avoit acceptez, & dès qu'elle se vit Regente, elle lui donna toute sa confiance aux dépens du bon Évêque qui

ne tarda pas à perdre tout ſon crédit & le chapeau de Cardinal qu'on lui avoit promis. L'élevation de ce nouveau Miniſtre cauſa de la jalouſie au Duc de Beaufort qui s'étoit flatté que la Reine lui donneroit la premiere part dans le Gouvernement ; il s'échappa d'abord en paroles impudentes ; il cabala enſuite & aſſembla ſes amis qu'il fit venir à Paris, ſoit pour ſe défaire de ſon rival ; ou pour l'intimider & lui faire abandonner la Cour; mais il fut prevenu ; la Reine le fit arrêter par Guitaux Capitaine des Gardes qui le conduiſit à Vincennes d'où il ſe ſauva dans la ſuite. Ce coup d'autorité ſoumit tous les Grands au Cardinal, qui par des confidences & des promeſſes feintes, amuſoit Monſieur & le Prince de Condé.

La Campagne de 1643. avoit été glorieuſe à la France par la fameuſe victoire de Rocroy & par la priſe de Thionville ; celle de 1644. ne le fut pas moins en Allemagne & en Flandres ; cependant on traittoit de la paix à Munſter, où Meſſieurs de Longueville, d'Avaux, & Servien s'étoient rendus en qualité de Plénipo-

tentiaires *& donnoient de ridicule scenes aux Ministres étrangers par leu division & leur mésintelligence.* Les Espagnols en profiterent pour engager les Hollandois à conclure avec eux une paix particuliére.

Dans l'extrait que nous avons donné des nouvelles Annales de Hollande, nous nous sommes étendus fort au long sur l'article du Traité de Munster qui regarde la cession de l'Alsace. M. de Brienne, après avoir rapporté la dispute qui s'éleva sur cela entre nos Plenipotentiaires, & les differens avis qui partagerent le Conseil de France entre l'acceptation de cette Province en fief & l'acceptation de cette Province en Souveraineté, dit expressément que l'Empereur & l'Empire *en cederent la Souveraineté au Roi.*

La paix enfin fut signée entre toutes les Puissances qui depuis si longtems étoient en guerre, à la reserve de la France & de l'Espagne qui resterent ennemies jusqu'à la paix des Pyrenées.

Une guerre plus funeste ne tarda pas à déchirer la France. Ce fut la

guerre Civile. M. de Brienne en expose les causes & toute la suite au commencement de son troisiéme volume qui contient en 290 pages les évenemens de 13 années depuis 1648, jusqu'en 1661. Voici le précis de la Relation qu'il en fait.

L'embrasement commença par la liberté que se donna le Parlement de traverser les affaires du Roi & d'attaquer son autorité par des Arrêts qui excedoient le pouvoir de cette compagnie. La foiblesse du ministere & la politique timide du Cardinal Mazarin rendit les Magistrats plus fiers. La victoire du Prince de Condé à Lens ayant persuadé à la Cour qu'elle pouvoit tout entreprendre pour rétablir l'autorité, le Conseiller Broussel fut arrêté & conduit à la Bastille au sortir du *Te Deum*. Le peuple qui aimoit ce Magistrat, prit les armes; on commença à faire des barricades autour de l'Archevêché. Le Coadjuteur qui fut depuis le fameux Cardinal de Retz, échauffa les esprits; le Parlement au lieu d'arrêter l'émeute, l'entretint & s'en servit pour forcer la Cour par la crainte à mettre Broussel

en liberté : la Cour effrayée se re
précipitamment à Ruel & puis à S.
Germain.

Au bout de quelque tems le R
se rendant aux priéres & aux soum
sions de la Maison de Ville, revin
Paris ; mais comme le Parlement se
tenu en secret par le Prince de Con
le Duc de Longueville & plusieu
autres Grands, continuoit à impos
des loix au Ministre par lesquelles
diminuoit l'autorité Royale, la Cou
sortit une seconde fois de la Capitale
resoluë de n'y point rentrer qu'aprè
avoir réprimé l'audace des Magis
trats.

Le Roi & la Reine ne se furen
pas plûtôt rendus à S. Germain, qu
toute la ville fut en armes. Le Princ
de Conti & les Ducs de Longueville
de Boüillon, d'Elbeuf, de la Roche
foucault se rendirent au Parlement
& se déclarerent pour cette com
pagnie, avec la Maison de Vendôm
dans la personne de M. de Beaufort

La Cour de son côté n'étoit occu
pée que des moyens de reduire Pari
& le Parlement à son devoir ; on amu
sa les Espagnols qui s'étoient avan

ez, par des propositions de paix, &
endant ce tems là M. de Condé qui
toit demeuré fidelle, n'épargnoit ni
a peine, ni sa vie pour soumettre les
ebelles. On proposa à ce Prince d'ê-
re médiateur entre le Roi & ses su-
ets ; il entra dans l'ouverture qu'on
ui en fit. Le Cardinal qui vouloit que
es Parisiens eussent recours à son in-
ercession, traversa ce projet ; mais
nfin on prit le parti d'écouter des
ropositions, & Ruel fut indiqué
our le lieu de la conference. Des
Députez s'y rendirent de part & d'au-
re, mais ceux du Parlement refu-
erent de traitter avec le Cardinal,
u'ils disoient avoir été déclaré enne-
ni de la patrie & criminel de Leze-
Majesté ; en effet le Parlement l'avoit
ondamné comme tel, & avoit mis
a tête à prix. Sur cette difficulté les
Députez de la Cour prirent un tem-
erament, ce fut que Messieurs le
Chancelier & le Tellier passeroient
ans une autre Chambre pour enten-
re les propositions des Parisiens dont
ls viendroient faire le rapport à leurs
ollegues, & qu'ensuite ils retour-
eroient pour dire ce qui auroit été

accordé ou refusé : après bien des conferences & des remises l'accommodement fut enfin conclu : c'est tout ce qu'en dit M. de Brïenne sans entrer dans un détail que ses lecteurs auroient souhaité. Il ne dit point non plus ce qui lia dans la suite M. le Prince avec le Parlement de Paris, & ce qui le broüilla avec le premier Ministre. On trouve de tems en tems dans les Memoires un manque de netteté & une espece de désordre qui en diminuë beaucoup le merite.

Sur la fin de l'année les Princes de Condé, de Conti & M. de Longueville furent arrêtez comme ils entroient au Conseil, & Guitaux Capitaine des Gardes les conduisit à Vincennes. Le Roi fit ensuite les voyages de Normandie, de Bourgogne & de Guienne pour soumettre ceux qui dans ces trois Provinces avoient pris les armes en faveur des Princes prisonniers. Dès que Bourdeaux eut ouvert les portes au Roi, la Cour revint promptement, dans la crainte que Monsieur ne prît trop de crédit en-deçà de la Loire & sur tout à Paris. La Reine tomba malade à Fontaine-

bleau. La repugnance que Monſieur fit paroître à venir lui rendre ſes devoirs fit ſoupçonner que ce Prince avoit pris des liaiſons avec les Frondeurs, ſur quoi le Cardinal ne croyant pas pouvoir demeurer en ſureté à Paris, prétexta des affaires qui demandoient ſa preſence en Champagne, où l'armée du Roi prit Rhetel. A ſon retour il tâcha de s'aſſurer de Monſieur par l'entremiſe de d'Étampes à qui il venoit de faire donner le Bâton de Marechal. Il fit enſuite transferer les Princes au Havre; mais les Frondeurs faiſant ceder la haine qu'ils portoient au Prince de Condé à la haine qu'ils avoient pour le Miniſtre, demanderent avec hauteur la liberté de trois priſonniers : le Cardinal ſentit bien qu'on ſeroit forcé de la leur accorder; il prit donc le parti d'aller lui-même ouvrir la priſon du Havre, avant que de ſortir du Royaume. Les Princes ne lui ſçurent aucun gré de ſon Ambaſſade; ils jugerent que la grace qu'il venoit leur apporter, étoit une grace forcée; l'entrevuë fut très-froide, & le Cardinal ayant paſſé la riviere de Somme ſe retira dans le païs de Liege.

Les trois Princes, après avoir salué Leurs Majestez, se liérent étroitement avec Monsieur, & la Cour se trouva dans une espece de prison au milieu de la Capitale, dont la Bourgeoisie gardoit les portes sous l'inspection & les ordres de Monsieur. Le Parlement tenoit de fréquentes assemblées, Monsieur le Duc d'Orleans & les Princes s'y trouvoient; tous les jours on donnoit de nouvelles atteintes à l'autorité Royale, & la Reine se vit forcée d'éloigner de son service tous les Ministres qui lui étoient attachez. On exigea même qu'elle donnât ordre au Cardinal Mazarin de se retirer en Italie; son séjour sur la frontiére étant suspect aux Frondeurs.

Cependant la majorité du Roi s'approchoit; les mécontens ou les malintentionnez commencerent à craindre; le Prince de Condé chercha un prétexte pour s'éloigner de Paris: Monsieur en sortoit souvent, & ne paroissoit point à la Cour; il assista cependant au Lit de Justice où le Roi fut declaré Majeur: mais aussi-tôt après la cérémonie, il se retira à Limours.

Le Roi, après avoir ôté les Sceaux au
Chancelier Seguier, pour les donner
.u Premier Préſident Molé, après avoir
tabli Chateauneuf chef de ſon Con-
eil, partit pour Fontainebleau : de là
l ſe rendit en Berri, où le Prince de
Conti & M. de Longueville tâchoient
l'exciter une revolte : en arrivant à
Aubigni, Sa Majeſté y trouva un
chevin de Bourges qui venoit la
upplier au nom de tous les habitans
e s'avancer afin qu'ils lui remiſſent
eur ville ; le Roi pour recompenſer
eur fidelité, leur accorda la démo-
tion de leur groſſe tour qui étoit une
ſpece de Citadelle fort incommo-
e ; après un ſi heureux commence-
nent les armées du Roi s'avancerent
e ſuccès en ſuccès par le Poitou juſ-
ues dans le cœur de la Guienne ;
lors Leurs Majeſtez appellerent le
Cardinal Mazarin & lui firent l'hon-
eur de ſortir de Poitiers pour aller
u-devant de lui : nous remarquâmes,
it M. de Brienne, que ſon éloigne-
nent bien loin de lui avoir fait chan-
er de conduite, n'avoit ſervi qu'à le
endre plus fier, & que même il avoit
onçu un grand mépris pour la Na-

tion Françoise, de n'avoir pû se défaire d'un étranger qui lui étoit odieux. Il décrit ensuite là campagne de 1652. fameuse par la prise du Pont de Cé, & des villes & Châteaux d'Angers, par la victoire de Monsieur le Prince sur le Maréchal d'Hocquincourt, par le siege d'Étampes & par la bataille S. Antoine.

Enfin les Parisiens deputerent au Roi pour lui demander grace, & le supplier de rentrer dans sa Capitale; il le fit, & ordonna que le Parlement s'assembleroit au Louvre le lendemain. *Le Chancelier y porta la parole, exagerant le crime de plusieurs, loüant la fidelité des autres, & fit remarquer la resolution sainte & digne d'un Roi très-Chrétien que Sa Majesté avoit prise de pardonner le passé & d'en faire perdre la memoire. Il ajoûta que le châtiment s'étendroit sur un très-petit nombre de personnes, & seroit plûtôt une marque de la clemence du Prince, que de sa juste indignation. Broussel qui dans les désordres avoit été Prevôt des Marchands fut destitué, & quelques Conseillers exilez, sans pourtant être notez. Plusieurs d'entr'eux ont eu leur grace dans*

a suite des tems ; on oublia dans cette ssemblée de demander que les registres le ce qui avoit été ordonné par le Parlement pendant la revolte fussent apportez, car ils devoient être lacerez & même brûlez par la main du bourreau : 'est ce qu'on ne fit point, parceque je ne n'y trouvai pas pour le dire. Ces derieres paroles sont une preuve de la ncerité de M. de Brienne ; il rappor: fidellement tout ce qui s'est passé, : il dit tout ce qu'il pense même à on avantage : c'est une reflexion qui : presente assez souvent lorsqu'on lit :s Memoires.

La Guerre Civile fit perdre à la 'ance une partie de ses conquêtes sur s Espagnols & dans la seule année 553. Barcelone, Cazal, Dunkerie & Rocroy, nous furent enlevez. 'année suivante nous fut plus heuuse ; car outre la reduction de Bour:aux qui rétablit entiérement l'aurité du Roi, nous prîmes Stenai, & ous fîmes lever le siege d'Arras : c'éit l'année du Sacre de Sa Majesté. :s campagnes de 1655. de 1656. & 57. eurent des succès fort variez.

Dès l'année 1656. Lionne avoit

été envoyé ſecrettement à Madrit pour negocier la paix & le mariage du Roi avec l'Infante Marie Thereſe. Il en étoit revenu ſans rien conclure, parcequ'il prétendit que Sa Majeſté Catholique abandonnât le Prince de Condé, & que le premier Miniſtre d'Eſpagne ſoûtint au contraire que le Roi ſon Maître n'entendroit point parler de paix que le Prince ne fût rétabli dans ſes biens & ſes dignitez. A ſon retour on le donna pour collegue au Maréchal de Grammont, & on les chargea tous deux d'une Negociation dont le projet étoit trop chimerique pour qu'elle réüſsît; on les envoyoit en Allemagne avec ordre d'engager les Électeurs à exclure de la dignité Imperiale, le fils de l'Empereur decedé depuis peu, & que l'on proposât à ſa place l'Électeur de Baviere ou l'Électeur de Neubourg; & en cas que l'élection de l'un ou de l'autre de ces deux Princes fût traverſée, on faiſoit inſinuer aux Allemans de déferer l'Empire au Roi.

Le Cardinal fit par lui-même une manœuvre adroite, mais un peu Ita-

lienne qui lui réüssit beaucoup mieux du côté de l'Espagne. Il vouloit serieusement la paix & l'alliance des deux Couronnes par le mariage du Roi avec l'Infante. La suite a fait voir que son zéle étoit sincere & les vûës ambitieuses que la malignité publique lui prêta en faveur de sa niéce sont dementies par les lettres qu'il écrivoit alors au Roi & à cette Demoiselle pour faire sentir à l'un l'indecence, à l'autre les risques de leur passion naissante. M. de Brienne paroît entrer sur cela dans les soupçons populaires : on ne doit pas lui en sçavoir mauvais gré ; on s'apperçoit aisément qu'il y a plus de simplicité que de malignité.

Le Cardinal proposa à Leurs Majestez le voyage de Lyon & ménagea une entrevuë du Roi avec Mademoiselle de Savoye que la Duchesse sa mere y amena. Cette Princesse se laissa trop legerement surprendre par l'esperance d'élever sa fille sur le Trône de France. Le Cardinal avoit des pensées bien differentes, & il paroît qu'il n'avoit engagé la Duchesse à une demarche si éclatante que pour don-

ner de la jalousie au Roi d'Espagne & s'en faire rechercher : l'artifice leur réüssit. Pimentel Ministre Espagnol vint à Lyon *incognito*. Il fit des propositions sur lesquelles on prit congé de Madame Royale & de la Princesse, en les consolant par de belles paroles qu'on comptoit bien de ne pas tenir, & le Cardinal ne tarda pas de se rendre aux Pyrenées pour traiter avec Dom Loüis de Haro premier Ministre d'Espagne. Le mariage y fut arrêté avec la paix, dont une des conditions fut que le Roi rétabliroit le Prince de Condé en ses biens, honneurs, dignitez & Gouvernement, en lui donnant celui de Bourgogne, au lieu de celui de Guienne.

Monsieur de Brienne attaque le Cardinal Mazarin, & prétend qu'il n'a pas assez menagé les interêts du Roi dans plusieurs articles ; en particulier dans ce qui fut stipulé en faveur de M. le Duc de Lorraine ; il fait sur cela une espece de dissertation qu'il continuë à l'occasion de la cession que le Duc de Lorraine fit au Roi de ses Etats, à condition que lui & les Princes de sa Maison joüiroient non seule-

 ment

ıent des Priviléges des Princes du ıng, mais ſeroient même reputez u Sang Royal, & en cette qualité apables de ſucceder à la Couronne e France, ſi les Princes de Bourbon enoient à manquer. Il n'y a pas aſſez 'ordre ni de netteté dans l'arrangeıent de ſes reflexions, & peut-être trouvera-t'on plus de zele que de eritable connoiſſance des droits de os Souverains.

Ce fut au commencement de 1662. ue M. de Lorraine mécontent de ce ui avoit été arrêté aux Pyrenées our ſes interêts, ou plûtôt cherchant nuire à ſon frere & à ſon neveu our élever à leurs dépens un bâtard u'il avoit eu de la Princeſſe de Cancroix, fit avec le Roi le traitté de ſſion qui n'eut point d'effet tant par s nullitez qui s'y trouverent, que ırceque le Roi y derogea l'année ivante par un autre traitté qui réabliſſoit le Duc dans ſes États & dans s droits. Nous avons le détail de ces fferentes negociations dans les Meoires du Marquis de Beauveau.

Revenons au traitté des Pyrenées. uſieurs termes équivoques que les

Espagnols glissérent, sans que le Cardinal & M. de Lyonne y fissent assez d'attention, coûterent au Roi une grande étenduë de païs du côté de la Cerdaigne ; nos Ministres n'étoient pas non plus assez au fait sur l'étenduë de la Souveraineté du Comté de Foix ; ils oubliérent que la moitié du Val d'Andaïe en est une dépendance, & que le Donnezan nous appartenoit ; la fermeté de l'Archevêque de Toulouse (M. de Marca) repara dans la suite une partie de ces fautes qui étoient préjudiciables à l'État.

La paix ayant été publiée, la Cour fit le voyage de Provence, où après avoir fait sentir aux habitans de Marseille & aux habitans d'Aix le juste mécontentement qu'on avoit de leur conduite, le Roi par un traitté se rendit maître de la ville d'Orange. M. de Brienne eût été ravi qu'on rasât cette place qui servoit de retraitte aux rebelles & generalement à toutes sortes de criminels : le Roi même en avoit donné l'ordre ; mais nous apprenons par les Memoires de Monsieur d'Estrades qu'on eut de bonnes raisons pour ne le pas executer.

Cette même année les États Generaux envoyerent une ſolemnelle Ambaſſade au Roi pour lui demander un renouvellement d'alliance ; le Cardinal vouloit avant toutes choſes exiger d'eux des places de ſûreté, & une garentie réelle, fondé ſur ce qu'au Traitté de Munſter ils s'étoient détachez de notre alliance & avoient contrevenu aux anciens Traittez faits entre la France & leur Republique. M. de Brienne ne fut pas de cet avis, & on le nomma avec le Marechal de Villeroy, le Procureur General, le Tellier, & Lionne pour entendre les propoſitions des Hollandois. Elles conſiſtoient dans une garentie mutuelle de tous les droits échûs & à écheoir & en particulier de celui de la pêche. L'empreſſement que les Ambaſſadeurs de la Republique témoignerent ſur cet article, fit ſoupçonner qu'ils vouloient engager le Roi à entrer en guerre avec l'Angleterre, parceque les Anglois ne ſouffriroient pas que l'on allât pêcher ſur les terres d'Écoſſe, comme les Hollandois prétendoient le faire ſous la garentie de la France ; on chercha donc à éluder

cette propoſition. M. de Brienne veut faire entendre que l'avance du Cardinal Mazarin empêcha la concluſion du Traité. Il s'enrichiſſoit, dit-il, par les fréquentes priſes que nos Armateurs faiſoient des vaiſſeaux Hollandois; mais les nouveaux Memoires de M. d'Eſtrades font voir par les lettres mêmes du Roi, que Sa Majeſté encore après la mort du Cardinal ne voulut jamais s'engager à une alliance qui le broüillât avec l'Angleterre. En donnant l'Extrait de ces nouveaux Memoires de M. d'Eſtrades, nous avions remarqué qu'il y manque une partie des lettres & des reponſes concernant le demêlé que cet Ambaſſadeur eut en Angleterre avec le Baron de Vatteville à l'entrée des Ambaſſadeurs de Veniſe & de Suede, & nous avons renvoyé nos lecteurs aux Memoires de M. de Brienne pour être plus inſtruit du détail de cette affaire; voici ce qu'il en rapporte. M. d'Eſtrades n'ayant point envoyé ſes caroſſes à l'entrée de l'Ambaſſadeur de Veniſe, le Roi ne fut pas content de ſa conduite, & lui fit ſçavoir en ſecret qu'il vouloit que la premiére

fois qu'il ſeroit invité à quelque Cérémonie, auſſi bien que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il prît le pas devant lui avec une telle hauteur qu'on reconnût la difference qu'il y a entre la Couronne d'Eſpagne & celle de France; le ſecret ne fut pas gardé; l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en fut averti de la part du Roi ſon maître; & il prit des meſures ſi juſtes, que le jour que l'Ambaſſadeur de Suede fit ſon entrée à Londres, il eut tout l'avantage ſur les François. Le peuple de Londres ſe déclara en faveur de l'Eſpagnol, & le Roi d'Angleterre, ſi nous en croyons M. de Brienne, ne fut pas fâché de l'inſulte qui fut faite à notre Ambaſſadeur. Il étoit perſuadé que nous ne manquerions pas d'avoir du reſſentiment de cette affaire, & qu'ainſi nous nous engagerions dans ſes interêts contre l'Eſpagne avec laquelle il étoit ſur le point de rompre en épouſant l'Infante de Portugal. Sa politique fut trompée; le mauvais état des affaires d'Eſpagne empêcha que l'on en vînt à un éclat, & Sa Majeſté Catholique ne ſe trouvant pas en état de ſoûtenir le reſſentiment de Loüis

XIV. prit le parti de le calmer par une ſatisfaction. Vatteville fut blâmé hautement par ſon Maître, quoiqu'il n'eût rien fait que par ſes ordres. Il fut même revoqué de ſon emploi, & le Comte de Fuanſaldagne avec le Marquis de la Fuente vinrent avec le titre d'Ambaſſadeurs extraordinaires aſſurer le Roi de France de la part du Roi Catholique qu'à l'avenir ſes Ambaſſadeurs ſe conduiroient en tous lieux comme ils avoient accoûtumé de faire, c'eſt-à-dire, qu'ils n'interviendroient dans aucune fonction publique, excepté à la Cour de l'Empereur, où la preſſéance leur étoit conſervée ſur ceux de France; ils ne s'expliquerent pas davantage, & le Roi parut être ſatisfait.

Tandis que Loüis XIV. ſoutient avec tant de fierté les prééminences de ſa Couronne contre l'Eſpagne, on eſt étonné de le voir uſer de ſi grands ménagemens avec l'Angleterre. Monſieur de Brienne en rapporte une raiſon: le Roi étoit perſuadé que l'alliance & l'amitié des Anglois lui devenoient neceſſaires, la ſanté du Roi d'Eſpagne s'affoibliſſant tous les jours,

& n'y ayant aucune apparence que le Prince qui venoit de lui naître pût vivre ; le motif paroît un peu éloigné ; les négociations d'Eſtrades nous en montrent un autre plus preſent ; c'eſt le deſſein que le Roi avoit formé de retirer Dunkerque & d'engager les Anglois de ſortir de notre continent en nous cedant cette place. Ce fut pour réüſſir dans ce projet qu'on negligea l'alliance de la Hollande qui continuoit à nous demander la garentie de la pêche, & ce fut dans la même vûë qu'on accorda aux Anglois le ſalut ſur mer dans toute la Manche juſqu'au Cap de Finiſterre. *Je conviens,* dit M. de Brienne, *que depuis longtems les Rois d'Angleterre ont prétendu l'empire de la mer, & que pour cet effet ils ont fait frapper des monnoyes où leur effigie étoit répréſentée ſur un navire tenant d'une main une épée & de l'autre un monde ; mais loin d'avoir été reconnus pour tels par les Rois de Suede & de Dannemarck, ceux-ci les ont forcez juſques dans les rades de France à leur rendre les honneurs qu'ils prétendoient d'eux. On en doit donc tirer cette conſequence qu'on a fait un grand préjudice*

à la France, d'avoir mis cette chose en negociation & de ne s'en être pas tiré au moins avec un avantage égal : mais il ne faut pas s'étonner, continue-t'il, *s'il se trouve des personnes qui veulent traitter les affaires de cette maniere & qui croyent avoir bien gagné quand on n'a pas tout perdu. Tout le monde ne sçait pas préferer la gloire à l'honneur & à des vûës particuliéres. Les Rois de France donnoient autrefois la conduite de leurs affaires à des gens d'épée & de naissance, plûtôt qu'à des personnes de Robbe & de petite extraction. Si l'on venoit à s'élever par de belles actions, on recevoit le titre de Chevalier pour faire connoître que s'étant élevé par son courage au dessus de sa condition, l'on entroit dans une autre où l'on ne seroit plus excusable, s'il arrivoit de commettre la moindre lâcheté.*

M. de Brienne en veut ici à quelques-uns de ses Collegues dans le Conseil du Roi. Nous remarquerons en passant qu'il étoit lui-même de Robe & Conseiller au Parlement, quoique fils d'un Secretaire d'État; mais il semble l'oublier & dans vingt endroits de ses Memoires il fait souve-

nir qu'il eſt Gentilhomme ; comme ſi la Magiſtrature donnoit quelque atteinte à la Nobleſſe.

Les plus gens de bien ont pour l'ordinaire quelque petit foible qui ſert d'ombre à leurs vertus ; celui-ci étoit effacé dans M. de Brienne par beaucoup de qualitez eſſentielles à un Miniſtre d'État. Il avoit de la religion, de la probité & un zele pour les interêts & pour la gloire de ſes Maîtres, plein de fermeté & de déſinteresſement ; ſon but en écrivant les évenemens de ſa vie & de ſon miniſtere eſt d'inſpirer à ſes enfans les mêmes ſentimens & de les engager à pratiquer les mêmes vertus. Voici l'exhortation qu'il leur fait en finiſſant ſon Ouvrage.

Suppoſé que quelqu'un de vous, mes enfans, eût l'avantage d'être appellé dans le Conſeil du Roi (honneur qu'on ne peut aſſez eſtimer, & dont je ſouhaite que vous puiſſiez vous rendre dignes au milieu d'un profond reſpect & d'une parfaite obéiſſance à ſes volontez) ayez ſans ceſſe devant les yeux l'objet de la gloire de Dieu & l'avantage de la Religion. Nous ne devons pas craindre

qu'un Roi très-Chrétien & élevé dans les maximes puisse jamais s'en éloigner ; souvenez-vous cependant que c'est manquer à la fidelité que le service du Roi exige de vous, si vous hésitez à déclarer avec une liberté respectueuse les doutes & les difficultez que vous pouvez avoir dans les affaires qui se rencontreront ; car quand la necessité y oblige, nulle consideration humaine ne peut ni ne doit dispenser un homme de bien de mettre dans tout son jour la verité dont il est persuadé ; la justice & la pieté du Prince ne vous condamneront pas sans doute, lorsque dans l'occasion vous oserez lui representer que quelque élevée & indépendante que soit son autorité à l'égard des hommes, elle n'en est pas moins soumise à la Loi de Dieu ; que cette autorité lui doit être d'autant plus assujettie, que le Sceptre & la Couronne qui lui viennent de la main toute-puissante de Dieu ne lui ont été donnez que pour établir, étendre & maintenir son culte ; que la plus grande gloire du Roi depend de l'amour de ses peuples ; que ce qui fait partie de la Monarchie, ne peut être aliené ni cedé aux étrangers ; que notre ancienne constitution est plus juste & plus

ſainte que celle des païs voiſins. Je n'ai pas aſſez de préſomption pour être perſuadé que ma vie puiſſe jamais ſervir de modele à celle des autres; je ſouhaite ſeulement que vous m'imitiez en ceci: ne dependez jamais que de votre maître; mepriſez les richeſſes qui ſont peu ſtables, & amaſſez-vous celles qui ne periſſent point: n'ayez point d'autre vûë que celle de la gloire de Dieu, & enſuite celle du Monarque auquel la Providence vous à ſoumis.

ARTICLE XXII.

JAC. PERIZONII ORIGINES Babylonicæ & Ægyptiacæ Tomis II. quorum prior Babylonica & turris in Terrâ Sennaar extructæ ac diſperſionis hominum ex eâ rationem ac Hiſtoriam continet. *Lugduni Batavorum apud Joannem Vander-Linden juniorem.* MDCCXI. in 8°. pag. 376. *Origines de Babylone & d'Egypte, &c. Par Mr. Perizonius.*

IL doit en coûter à un Auteur qui entreprend de demêler un point Hiſtorique auſſi embroüillé que l'eſt

d'ordinaire l'origine d'un État, sur tout quand il faut remonter au-dessus des trois fameuses époques, où l'histoire commence à nous fournir des monumens moins contestez & qui sont au sentiment de Mr. Perizonius, la destruction de Ninive par les Perses pour l'Orient: l'établissement des Jeux Olympiques pour la Grece, & la fondation de Rome, ou plûtôt, le sac de cette ville par les Gaulois pour tout ce qui a rapport à l'Italie & autres Provinces d'Occident. Qu'on ne s'y méprenne pourtant pas, du moins quant au I. Tome de cet Ouvrage, où nous nous bornons aujourd'hui. Sous le titre *d'Origines de Babylone*, ce n'est gueres ici qu'une sçavante glose des 9. premiers versets du 11. chapitre de la Genese dans laquelle il est traitté de la tour de Babel, de la confusion du langage, & de la dispersion des hommes; aussi est-ce là qu'il faut se fixer pour avoir quelque chose de raisonnable & de certain sur la fondation de cette superbe capitale de l'orient, qui d'un autre côté n'a plus rien d'interessant pour nous que par son rapport avec l'Histoire sainte.

On doit bien s'attendre, qu'autant que l'érudition Grécque & Hébraïque peut contribuer à enrichir un ouvrage, on ne manquera pas de trouver en celui-çi ces précieux tresors repandus à pleines mains. Mais on y essuyera aussi cet inconvenient, que le fil du recit en sera souvent interrompu, la vaste capacité de l'Auteur le faisant tomber dans des digressions frequentes, dont un esprit precis qui aime à suivre exactement son objet, ne s'accommode pas toûjours. Mr. Perizonius ne dissimule pas au reste que tout ce qu'il dit d'essentiel dans le systême qu'il embrasse, il le tient du celèbre Interprete Espagnol Alphonse Tostat Evêque d'Avila, mort vers l'année 1454. comme Tostat avoit tiré le sien d'Abraham ou Aben-Ezra autre Espagnol de naissance, mais Juif de Religion & Rabin de profession, qui vivoit à la fin du XII^e siécle & au commencement du XIII.

Il n'est pas possible de donner dans deux extrémitez plus opposées pour la détermination d'une Époque, que l'ont fait les Auteurs profanes qui ont parlé de la fondation de Babylo-

ne. Il en eſt peu à la verité qui ne renvoyent parmi les fables les quatre cens ſoixante & dix ou quatre cens ſoixante & treize mille ans, dont Ciceron, Diodore de Sicile & pluſieurs autres font mention ſur la foi de Beroſe. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Pline au VII. Livre de ſon Hiſtoire naturelle allegue le temoignage du même Beroſe pour reduire les Babyloniens à quatre cens quatre-vingt années ſeulement avant le paſſage d'Alexandre le Macedonien en Aſie. Mr. Perizonius leve ſans peine la contradiction en ſuivant la conjecture du P. Hardouin, lequel a dejà montré dans ſes notes ſur ce dernier Auteur, que le veritable ſens demandoit la reſtitution d'un chiffre millenaire par où l'on revient naturellement à la ſupputation precedente. Mais Marſham, ſçavant Anglois, n'en a pas jugé de la ſorte : attaché opiniâtrement à la citation de Pline, toute defectueuſe qu'elle paroiſſe, & entêté de l'explication qu'il donne lui-même à un paſſage d'Iſaye ſur la ruine de l'ancienne Tyr, c. 23. v. 13. il s'eſt fait là-deſſus un arrangement particulier pour

rejetter la fondation de Babylone jusqu'au regne de Nabonassar. C'est ce Nabonassar qui dans l'opinion commune passe simplement pour le restaurateur du Royaume de Chaldée, qu'il demembra de l'Empire des Assyriens, si connu d'ailleurs par l'institution de l'Ere qui porte son nom, & qui peut avoir pris possession de son nouvel Etat l'an du monde 3237.

La magnificence de Semiramis, & les grands ouvrages qu'elle entreprit pour l'ornement de Babylone, ont porté la plûpart des Historiens Grecs à lui en attribuer les prémiers commencemens. Mais dans le partage des Anciens sur une matiére que l'incertitude, ou l'infidelité de leur rapport a si fort obscurcie, ce qu'en dit Callisthene Philosophe de la suite d'Alexandre, est sans doute le plus croyable; parcequ'il est le plus conforme au Texte saint. Les Babyloniens, comme il l'écrivit à Aristote, comptoient 1903. ans d'antiquité, lorsqu'Alexandre entra triomphant dans Babylone, c'est-à-dire, l'an du monde 3619. d'où il resulte qu'à leur propre calcul Babylone à été bâtie l'an

du monde 1717. le 62. après le deluge, ce qui à peu d'années près revient au tems où Nemrod & ſes compagnons en jetterent les fondemens, ſelon l'Ecriture, avant la diſperſion du genre-humain.

Ceux qui ont quelque teinture des Hiſtoriographes de Perſe, temoignent que ce ſentiment eſt le plus repandu dans leurs Livres, quoique contredit par quelques-uns qui font remonter cette origine fort au-delà du déluge juſqu'à Malaléel arriere petit-fils de Seth par Caïnan.

Nous ne pouvons nous diſpenſer pour l'intelligence du ſujet, de mettre ici ſous les yeux le texte même de la Geneſe, ſur quoi roule tout l'ouvrage de Mr. Perizonius. Moïſe au chapitre 10. ayant fait le dénombrement des enfans de Noé, de leurs familles & des peuples qui en ſont ſortis, commence ainſi le chapitre 11.

» La terre alors n'avoit qu'une ſeu-
» le Langue & qu'une ſeule maniere
» de parler; & comme ils étoient par-
» tis du côté de l'Orient, ils trouve-
» rent une campagne dans le païs de
» Sennaar, & ils y habiterent, & ils

ſe dirent l'un à l'autre : Venez, faiſons-nous une ville, & une tour dont le faîte s'éleve juſqu'au ciel, & rendons notre nom celebre avant que nous nous diſperſions dans toutes les regions. Or le Seigneur deſcendit pour voir la ville & la tour que bâtiſſoient les enfans d'Adam, & il dit : ils ne ſont tous à preſent qu'un peuple, & ils ont tous le même langage. . . . décendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'eſt ainſi que le Seigneur les diſperſa de ce lieu dans tous les païs, & qu'ils ceſſerent de bâtir la ville, & ſon nom pour cela fut Babel, parceque c'eſt là que fut confondu le langage de toute la terre.

C'eſt une prevarication manifeſte à ...ilon le Juif d'avoir reſtraint le ſens ...incipal de tout cet endroit du Tex... ſacré à une explication purement ...egorique, afin d'ôter par là le mer...illeux qui choquoit les Grecs, & ...i leur faiſoit comparer l'entrepriſe ... Nemrod à la guerre fabuleuſe des ...ans. Selon lui, l'uniformité de lan-

gage qui regnoit parmi les hommes, n'est autre chose que la corruption generale du cœur humain naturellement porté aux plus grands crimes : ces familles venuës d'Orient dans le païs de Sennaar, representent les pensées & les passions des mechans lorsqu'elles commencent à éclore & à éclater : la tour & les murailles qu'elles bâtissent marquent les mesures illicites que prennent des personnes qui concertent entre elles pour l'execution d'un mauvais dessein. Enfin le désordre de l'ouvrage & la confusion des langues sont l'image de la justice divine qui trouve dans les impies mêmes & dans la contrarieté de leurs vûës dequoi renverser leurs projets.

Mr. Perizonius ne se contente pas de refuter des interpretations aussi forcées & aussi chimeriques que Philon en produit ici, & qu'en ont produit après lui quelques Sçavans modernes qui ont suivi le même goût, du moins en partie. Il s'éleve avec chaleur contre une liberté qui va directement à anéantir les saintes Lettres. Pûssent le nom & le Livre du temeraire Anglois à qui il a l'équité de le reprocher

& qui en a fait un ſi pernicieux eſſai ſur toute l'hiſtoire de la création, être enſeveli dans un éternel oubli. Il doit donc demeurer pour conſtant que les paroles de Moïſe ont ici un ſens litteral, ſans néanmoins en exclure le ſens allegorique dont elles ſont ſuſceptibles, ainſi que tout le corps des Ecritures.

Mais il eſt d'abord queſtion d'examiner, ſi comme tous les hommes n'avoient alors qu'une ſeule langue, ils ne formoient pareillement qu'une ſeule ſocieté: ou ſi ce ne fut qu'un certain nombre de familles ſeparées du reſte qui ſe ſoient renduës au païs de Sennaar & qui ayent conçu l'entrepriſe dont il eſt parlé. Les Interpretes & les autres Ecrivains qui la traitent de folie & d'impieté énorme, ont peine à convenir que Sem, Heber, & tous ceux generalement que l'Ecriture appelle enfans de Dieu ayent été capables d'y tremper. Mr. Perizonius ne penſe pas non plus qu'ils y ayent eu part; mais il croit facile de prouver par le texte même, & par le deſſein de Moïſe, que tous les hommes, ſans excluſion de perſonne,

étoient réünis au même lieu, puiſque ſans cela, on ne pourroit plus conſiderer la ſtructure de la tour & de la ville de Babel comme l'occaſion expreſſe & generale de la diſperſion des familles. Il y a eu ſur ce ſeul article bien des rêveries débitées par des Auteurs graves & entr'autres choſes un plan de guerre fort detaillé, où l'on voit les décendans de Cham ramaſſez en corps d'armée ſous les étandarts de Nemrod, s'acharner à la ruine des enfans de Sem, leur livrer des batailles, puis ſe mettre eux-mêmes ſur la défenſive, & élever dans cette vûë une place d'armes au païs de Sennaar. La perſonne de Nemrod a été une autre ſource de recits fabuleux, ſur tout parmi les Écrivains Arabes & Perſans. Ils l'appellent, les uns Zhohac, les autres Caïcaous, & ils le font Auteur d'un projet hardi qui n'eſt que l'hiſtoire de Babel paraphraſée à leur maniere. On ne doute point que les Grecs ne l'ayent pretendu déſigner ſous le nom de Belus: mais ce nom a jetté une grande confuſion dans l'ancienne Hiſtoire par rapport à la multitude des perſonnages qui l'ont por-

té & qui different tous entr'eux. Cela vient de ce que le terme *Baal* dont les Grecs l'ont formé, étoit originairement un titre d'honneur appliqué par quelques nations à ses chefs les plus distinguez, & devenu par là à leur égard ou nom propre, ou avec quelque addition partie d'un nom propre, comme on le voit dans Hierbal, Asdrubal, Hannibal & autres noms Puniques & Phéniciens. La Chaldée, l'Assyrie, l'Égypte, la Phénicie, tous ces États ont eu chacun leur Belus, dont on a quelquefois réüni les qualitez & les actions en un seul, sans distinction des tems ni des caracteres. C'est ainsi que de très-sçavans hommes tiennent encore Ninus Roi d'Assyrie pour fils de Belus le Babylonien, quoiquil eût pour pere un autre Belus appellé Assur dans l'Écriture, & fondateur de Ninive capitale des Assyriens. C'est en consequence d'une pareille méprise que quelques-uns ont donné la gloire d'avoir fondé Babylone, ou à ce dernier Belus, ou au Belus d'Egypte, ou à celui de Tyr, n'ayant pour unique appui de leur opinion que l'erreur de nom.

Mr. Perizonius paroît un peu offen-

sé de l'affreuse peinture qu'on no
fait par tout de Nemrod, autreme
Belus le Babylonien. L'Écriture dit c
lui „ qu'il commença à être puissan
„ sur la terre, & qu'il fut un violen
„ chasseur devant le Seigneur „. Ma
elle ne dit point qu'il dût son aggran
dissement à des voïes iniques, telle
que les voïes d'invasion & d'usurpa
tion, plûtôt qu'à l'estime qu'il s'acqu
parmi les siens & à la justice qu'ils lu
rendirent. Elle ne nous oblige poin
pareillement à prendre la qualité d
violent chasseur pour le titre odieu
de tyran, de persecuteur, de flea
des hommes, ainsi que Joseph & S
Augustin l'ont entendu. On connoi
par l'histoire des premiers Heros de l
Grece que c'étoit encore de leur
tems un merite solide, & un servic
important pour toute une nation qu
de purger la terre des bêtes sauvage
qui la désoloient. Pourquoi cette sort
de bravoure qui a valu des Couronne
à un Hercule, & à un Thesée, n'au
roit-elle pas aussi été à l'égard d
Nemrod la principale cause de so
élevation? Son nom qui signifie *rebell*
fonde une espece de preuve qu'il n'é-

toit pas d'un naturel bien traittable; au moins marqua-t-il peu de déference pour les avis de Noé, & devint-il le chef de ceux qui ne vouloient point entendre parler de disperſion. Mr. Perizonius en convient, mais on va voir par le tour qu'il donne à ce mémorable évenement, qu'il ne les croit pas non plus ſi coupables & qu'il ne s'intereſſe pas moins à diminuer la grandeur de leur faute, qu'à rétablir la reputation de Nemrod. Beau témoignage qu'il n'y a qu'à laiſſer faire la poſterité, & que tôt ou tard les perſonnes les plus décriées & les actions qui ont paſſé le plus univerſellement pour mauvaiſes peuvent trouver des apologiſtes.

Voici donc le Commentaire de Mr. Perizonius ſur l'entrepriſe de Babel. Il prétend que tout ce qu'il y avoit d'hommes ſur la terre ayant erré longtems depuis l'extremité de l'Armenie vers la partie la plus orientale de ce grand païs qui eſt entre l'Euphrate & le Tigre; ils retomberent du côté de l'occident & s'arrêterent au païs de Sennaar, païs plat & uni qui s'étend au-deçà & au-delà du confluent des deux fleu-

vés & qui forme ce qu'on a depuis ap-
pellé la Babylonie, & la Chaldée, &
ce qu'on appelle aujourd'hui l'Irac-
Arabi, ou l'Irack-Babeli. La fertilité
du terroir, dont Herodote & Strabon
nous rapportent des effets surprenans,
les détermina apparemment à y fixer
leur demeure. Les bestiaux faisoient
leurs richesses; & le soin de les con-
duire, leur occupation. Mais dans
la necessité où ils étoient de s'éloigner
les uns des autres pour la commodité
des pâturages, il y avoit danger que
plusieurs ne perdissent souvent leur
route & ne perissent même en ces vas-
tes plaines qui ne presentoient aux
yeux ni sentiers, ni vestiges, ni presque
aucun moyen de se reconnoître. C'est,
au sentiment de notre Auteur, ou plû-
tôt de ses deux maîtres Aben-Ezra
& Tostat, ce qui leur inspira la pen-
sée de construire d'abord une Tour
qui par sa hauteur & par la grosseur
de sa masse se fît aisément remarquer
dans l'éloignement & leur servît à
tous de signal pour se rejoindre. Ils
l'entreprirent dans la même vûë & de
la même maniere à peu près qu'on a
depuis élevé des fanaux sur quelques
 fameux

ameux ports de mer pour diriger les
aisseaux & pour en assurer la condui-
é dans l'obscurité de la nuit.

Mais ici les objections naissent en
oule. On demande quel rapport il
eut avoir entre l'explication que
onne Mr. Perizonius & le motif al-
égué par Moïse. » Rendons notre
nom celebre avant que nous nous
dispersions dans toutes les regions.
Voilà le texte, cela est vrai ; il n'y aura
ul rapport de l'un à l'autre, si l'on
'en juge que par la Vulgate ; les
eptante & quelques autres Versions
ui y sont conformes. Aussi Mr. Pe-
izonius en appelle-t-il à l'original
Hébraïque, où le terme qui repond
u mot Latin *antequàm*, *avant que
ous nous dispersions*, n'a pas dû, selon
ui, être rendu de la sorte, mais uni-
uement par la particule *ne*, *de peur
ue nous ne nous dispersions:* qui est le
ul terme Latin équivalent. Sur ce
rincipe il s'applique à montrer que
premier changement qu'il croit de-
oir être fait suivant sa remarque,
ntraîne nécessairement un second
ans les paroles precedentes, puisqu'il
'est point naturel de dire : » Ren-

» dons notre nom celebre de peur
» que nous ne nous dispersions.
C'est ce qui l'engage dans une discussion fort étenduë touchant le terme Hebreu *Sem* que toutes les versions ont rendu par celui de *nomen*; *faciamus nobis nomen*, dit entre les autres la Vulgate; & qu'il juge pour lui, quon doit plûtôt rendre par les mots *nota* ou *signum*, *faisons-nous*, *dressons-nous un signal*. Quiconque a du goût pour cette espece d'érudition, dans laquelle d'une simple decouverte grammaticale l'on sçait tirer, ou l'on se flatte de tirer les connoissances les plus importantes, trouvera ici sur le *Sem* des Hebreux & sur le Σῆμα des Grecs dequoi repaître & contenter son attrait. L'Auteur qui n'épargne pas ses collections, en a rempli trente bonnes pages, toutes abondamment fournies de citations, qui cependant ne tendent pas si generalement à son but, que par là même on ne puisse aussi justifier l'interpretation commune, toute differente de la sienne: il l'a parfaitement bien senti, & n'a pas osé dissimuler que dans tous les Livres saints il ne voit que le dernier

verſet du chapitre 55. d'Iſaye où le mot *Sem* conſerve inconteſtablement la ſignification qu'il croit la meilleure à l'endroit dont nous traitons. N'eſt-ce pas avoüer que ſon explication preſente à la verité une convenance ingenieuſe qui ne deſagrée pas d'abord, mais que quand l'on vient à en examiner les fondemens, même ſur des principes de pure Grammaire, on n'y apperçoit rien qui oblige à lui adjuger la preference. Entre les Commentateurs Catholiques on peut conſulter Del-Rio, il concilie aſſez heureuſement les deux differentes leçons *avant que & de peur que*, dont la difference eſt le principal nœud de la difficulté.

Une autre barriere que Mr. Perizonius ne franchit pas avec moins de hardieſſe, c'eſt la poſſeſſion où l'on eſt d'accuſer communément Nemrod & ſes compagnons d'orgueïl & de revolte contre Dieu : accuſation qui s'évanoüit, & ne paroît plus avoir aucun lieu dans le nouveau commentaire. L'Auteur repond à cela que les intentions criminelles qu'on leur ſuppoſe ſont un préjugé des anciens

Juifs, fondé principalement sur l'expression emphatique, qui porte, que les hommes s'exhortoient à bâtir *une tour dont le faîte s'élevât jusqu'au ciel*; comme si l'Écriture vouloit faire entendre que leur dessein avoit été d'attaquer Dieu même ou de braver au moins sa puissance en se préparant un azile contre les eaux d'un nouveau deluge, ce qu'elle ne dit point. La confusion de langage pourroit passer pour une preuve plus raisonnable, si l'on y appercevoit des caracteres plus marquez d'une punition réelle; mais on ne montrera même pas, qu'elle ait apporté quelque dommage aux hommes, dit Mr. Perizonius qui parle toûjours d'après Aben-Ezra & Tostat. Si ce fut pour eux une peine de rompre la societé qui les unissoit, la peine fut passagere & amplement compensée par les avantages effectifs qui leur revinrent de leur dispersion à eux & à leur posterité. Il ne faut donc pas en ceci considerer Dieu comme un maître irrité qui châtie des sujets coupables: il y faut admirer les ressorts de la Providence, qui malgré la repugnance extrême que les hom-

mes avoient à se séparer, sçut sagement forcer leurs inclinations & les amener à ses fins. Cependant Mr. Perizonius ne s'opiniâtre pas à dementir absolument là-dessus la voix de l'antiquité : il reconnoît que Nemrod, & les autres sont tombez en quelque faute ; mais il ne la fait point consister cette faute dans le dessein même qu'ils conçûrent d'élever la tour de Babel, ce qui lui paroît une action fort indifferente : ils n'ont péché, selon lui, que par la défiance où ils étoient des promesses de Dieu au sujet de la dispersion, & par la resolution qu'ils avoient prise de demeurer tous unis, au mépris des avis de Noé & des marques que le Seigneur leur avoit données de sa volonté. Il y a même à observer que suivant le sistême de Mr. Perizonius, ces paroles, *de peur que nous ne nous dispersions*, ne doivent point s'entendre d'une dispersion generale dans les differentes parties de la terre ; les hommes alors, de la maniere qu'il l'explique, n'y pensoient seulement pas. Il s'agit uniquement du danger qu'ils couroient de s'écarter trop les

uns des autres & de s'égarer dans le plaines du païs de Sennaar, lorsqu'i conduiroient leurs troupeaux : ce qu renferme un tout autre sens que le sen de la Vulgate, & beaucoup moin propre à nous faire sentir la liaison d ce projet avec les grandes choses don il fut l'occasion.

C'est une opinion assez commune & qui a pour elle des autoritez res pectables, que de prendre ce qui es appellé par Moïse *confusion de langa ge* pour l'origine & la premiere for mation des langues diverses qui de vinrent ensuite particulieres à cha que peuple selon l'ordre de la disper sion. Les Juifs qui ne comptent qu soixante & dix Chefs de Colonies, n comptent non plus que soixante & di langues. Mais comme le texte Gre fait encore mention de deux autre petits-fils de Noé, Eliza, & Caïnar qui entrerent aussi en Chef dans l partage; les Auteurs Chrétiens qu l'ont suivi en comptent ordinaire ment soixante & douze. Philon avoi combattu ce sentiment avec beau coup de subtilité, essayant de mon trer que le terme de *confusion* don

Moïse s'est servi étoit de tous les termes le moins significatif pour ce qu'on voudroit en conclure, puisqu'en ce cas il seroit bien plus juste de dire, que le langage des hommes fut *divisé*, que de dire qu'il fut *confondu*. Mr. Perizonius qui se pique d'un scrupuleux attachement aux expressions de l'Ecriture, s'étudie à fortifier la conjecture de Philon. Pour developper sur ce point sa pensée, il ne juge pas indigne du sujet qu'il traite, de citer je ne sçai quel conte d'un Ambassadeur de France auprès de Maximilien I. tel qu'Erasme qui étoit present à la ceremonie le rapporte. L'Ambassadeur parloit en fort beau Latin; mais l'accent naturel à l'Orateur fit une si forte sensation dans le recitatif de sa harangue, qu'il n'y eut point d'Allemand qui ne s'imaginât entendre du François; comme il arriva de la reponse que l'Empereur lui fit faire, qu'elle fut pareillement prise par l'Ambassadeur & par ceux de sa suite pour du pur Allemand, quoiqu'elle fût aussi toute Latine. Ce n'est pas que Mr. Perizonius veüille borner le miracle à un simple déran-

gement des organes qui forment la prononciation : il veut ſeulement faire voir, dit-il, que Dieu auroit bien pû employer quelque moyen de cette nature pour jetter le trouble parmi les hommes & déconcerter leur entrepriſe, ſans en venir à la production, & à l'infuſion des ſoixante & douze langues. Entre les raiſons qui lui font avancer que la confuſion de langue ne dura qu'un certain tems, & qu'après la diſperſion les hommes furent en état de communiquer les uns avec les autres comme auparavant ; il inſiſte ſur les deux voyages d'Abraham en Cananée & en Egypte, par où il paroit que les deſcendans de *Sem* dont il étoit, n'uſoient pas d'une langue que ces peuples qui étoient de la deſcendance de Cham ne puſſent point entendre ; ce ne fut que peu à peu, & vers le tems du Patriarche Jacob, que le langage commença d'abord à ſe partager en differentes dialectes, qui devinrent elles-mêmes comme autant de langues meres, qui en produiſirent quantité d'autres, mais qui ne ſont toutes que l'écoulement d'une ſeule langue primitive, dans laquelle

le tems, le besoin, le caprice ont apporté des changemens si notables, qu'ils en ont éffacez jusqu'aux vestiges. Le grand nombre des sçavans a crû que cette langue primitive étoit la langue Hebraïque : mais Mr. Perizonius tient cela pour très-incertain ; & c'est de ces difficultez où il est également embarrassant de prouver pour & contre.

On apporte de part & d'autre des argumens plus solides sur le tems de la dispersion, sçavoir s'il le faut placer sous *Phaleg*, nom fameux dans cette controverse, ou en quelque autre tems : & en cas que l'on s'arrête à *Phaleg*, quelle partie de sa vie il faut remarquer pour époque, le point même de sa naissance, ou un âge plus avancé. Mr. Perizonius pose d'abord pour principe, que les 9. premiers versets du chap. 11. de la Genese sont essentiellement liez avec le recit contenu au chapitre precedent, touchant le dénombrement des fils & petits-fils de Noé & des terres qu'ils ont occupées : de sorte que le but de Moïse en racontant l'Histoire de la structure de Babel, soit de nous

apprendre à quelle occaſion & de quelle maniere ils ont tous été diſperſez. Il s'attache enſuite à réfuter deux Auteurs de reputation dans ſa Communion, Marsham, & Spanheim le fils, qui ont cru pouvoir diſtinguer deux ſortes de diſperſions, l'une generale comme elle eſt deſignée au chapitre 10. de la Geneſe, & l'autre particuliere aux enfans de Cham, rapportée au onziéme. Marsham en inſinuë même encore une autre dans la poſterité de Sem entre les enfans d'Heber, & celle-ci eſt la ſeule qu'il reconnoiſſe avoir été faite du tems de *Phaleg*. Mais tout cela nous eſt repreſenté par Mr. Perizonius comme de belles & ſçavantes imaginations qui n'ont rien d'autoriſé dans l'Ecriture. Il entre aſſez dans lidée de Salien qui au lieu de deux diſperſions réelles ſuppoſe deux tems differens, l'un à la naiſſance de *Phaleg*, où Noé auroit bien pû faire quelque projet de partage entre ſes enfans; & l'autre après le deſordre de Babel, lorſque le même *Phaleg* ſe trouvoit à la force de l'âge, où le partage projetté auroit été mis en execution. Ce tempe-

ramment concilie bien des avis, & épargne l'embarras d'une Chronologie fort épineuse. Cependant Mr. Perizonius revient bientôt sur ses pas, & sans avoir égard à ce qu'il vient d'approuver sur le partage projetté par Noé, il en demeure uniquement à la dispersion qui fut faite au païs de Sennaar, & il la fixe aux premieres années de *Phaleg*, c'est-à-dire, au commencement du second siécle après le déluge. La raison qui l'attache le plus à cette opinion, c'est que selon l'Ecriture, *la terre fut divisée au tems de Phaleg*, & que le nom même qu'on lui donna fut pris de cette *division.* Or, dit-il, il n'y auroit pas eu plus de fondement à le lui donner, qu'à qui que ce soit de ses contemporains, si la *division* fût arrivée en quelque autre tems de sa vie qu'à sa naissance : au contraire l'on a mille exemples que ce sont les évenemens qui concourent avec le tems de la naissance, qui ont toujours fondé de semblables dénominations. Les exemples d'Euripides, de Saloninus, de Britannicus, ne pouvoient gueres manquer de se trouver ici sous la plume de l'Auteur,

dont l'érudition eſt par tout d'un caractere fort diffus.

Il rejette bien loin le ſentiment de ceux qui dès le vivant de Noé, donnent des habitans à tous les païs ſpecifiez au chap. 10. de la Geneſe, parce qu'il ne lui paroît pas croyable que les hommes ayent laiſſé d'excellentes terres dans la proximité de Sennaar, pour ſe tranſporter en des lieux ſi éloignez. Toutes ces regions, ſelon lui, ont donc été habitées par une eſpece de proportion, en s'avançant toujours de plus en plus à meſure que les familles devenoient plus nombreuſes, & que le beſoin d'étendre leur terrain étoit plus ſenſible. Nemrod demeura dans la Chaldée, où il continua les édifices commencez avant la diſperſion, & où il ſe forma un Etat puiſſant dont Babylone fut le centre. Les autres familles de la poſterité de Cham ſe repandirent vers l'Egypte, & vers la Lybie; Sem & ſes deſcendans vers l'Orient de la Meſopotamie: Japhet & les ſiens du côté de l'Occident & du Nord; mais ce ne fut qu'à la longue que les nations mentionnées par Moïſe s'y éta-

blirent & qu'elles y firent corps. Ce que Mr. Perizonius apporte en preuve ne nous semble pas toujours aussi convaincant qu'il le croit ; il remarque par exemple comme une chose qui lui est très-favorable, qu'au tems d'Abraham & de Jacob la Syrie même & le païs de Chanaan, étoient peu habitez ; mais qui empêche que l'on n'en concluë contre son intention que les hommes en se dispersant ne s'arrêterent donc pas dans le voisinage de la Chaldée selon que les terres y pouvoient fournir à leur entretien : qu'au contraire beaucoup d'entr'eux passerent au-delà se jettant de côté & d'autre par pelotons, comme il semble que le mot de dispersion nous le fait naturellement entendre ? La fondation du Royaume de Sicyone dans le Peloponese qu'Eusebe & tant d'autres Historiens ont faite plus ancienne qu'Abraham, détruit évidemment la pensée de Mr. Perizonius ; mais il la soutient fabuleuse, & il prétend le montrer en ce qu'Ægialée qui en étoit le fondateur, étoit, selon Apollodore, frere de Phoronée second Roi d'Argos fils & successeur d'Inachus qui étoit contemporain de Moïse.

On eſt toujours obligé à ceux qui diſcutent ces morceaux de l'antiquité la plus confuſe ; mais ce qui reſulte de leur examen ne les dedommagera jamais aſſurément de ce qu'il leur coûte. Mr. Perizonius d'ailleurs prend un parti, dont il eſt difficile que bien des gens lui ſçachent gré. On en voit à qui il eſt ſi doux de penſer que leur nation tient au reſtaurateur du Genre-humain dès le troiſiéme ou le quatriéme degré de generation, qu'ils ſouffrent avec peine, qu'on en recule l'origine dans des tems de tenebres ; où ils ne trouvent plus ni pere ni fondateur à nommer. Dè ſçavans hommes ont fort travaillé pour contenter ſur ce point les intereſſez : on en a un eſſai très-curieux dans les Annales de Salien à l'année 1931. & Bochart qui a frayé une ſi belle route dans la même carriere que Mr. Perizonius, mais differente de la ſienne, n'a pas non plus négligé cet article.

Nous aurions encore à parcourir avec l'Auteur ce qu'il dit en peu de mots ſur la domination de Nemrod & ſur la Dynaſtie des Rois Arabes qui lui ont ſuccedé, ſi nous ne nous en

royions suffisamment dispensez par
'obscurité même & l'incertitude avec
aquelle il en traite. Cette Dynastie
init à l'invasion de Ninus Roi d'Assy-
ie qui regna à Babylone bien des an-
ées après Nemrod par droit de con-
uête, & non pas immédiatement
près lui par droit de succession here-
itaire, ainsi que plusieurs le soutien-
ent. Le Royaume de Chaldée se re-
eva sous Nabonassar, Prince d'un
rand genie, mais extrémement vain,
ui anéantit autant qu'il le pût tout ce
u'il y avoit de monumens histori-
ues, & de calculs Astronomiques où
étoit fait quelque mention de ses
redecesseurs, afin que l'on regardât
on regne comme la renaissance de
abylone. Les Assyriens s'en étant
ne seconde fois rendu les maîtres,
Nabuchodonosor fit reprendre cœur
ux Babyloniens, & par sa jonction
vec les Medes, il vint à bout de ren-
erser ce formidable Empire, & d'en
lever un nouveau sur ses ruines. Il
 partagea avec les Medes à qui il
aissa les provinces les plus Orientales
u païs conquis. L'union ne dura
as; & les Medes de leur côté ayant

uni leurs forces à celles des Perses; Babylone succomba & demeura sous la puissance des derniers jusqu'à la conquête des Grecs. Le changement de domination ne lui avoit rien ôté de son éclat. Mais Seleucus Nicanor, celui des Generaux d'Alexandre qui eut la Syrie pour partage, ayant bâti Seleucie sur le Tygre, cette ville engloutit toutes les richesses de Babylone & la fit entierement tomber avec le tems. Ce qu'on appelle aujourd'hui Babylone ou Bagdet, la plus considerable ville de l'Irack, est ou Seleucie même, ou une autre ville bâtie par Almansor Prince des Sarrasins l'an 762 de l'Ere Chrétienne à 15 lieuës ou environ de l'ancienne Babylone dont il n'est plus resté que les masures.

Le pararelle si usé & tant de fois refuté de Babylone & de l'Eglise de Rome par où Mr. Perizonius finit son Ouvrage, est apparemment une profession de foi qu'il nous donne en zelé Protestant; mais comment avec cela accorder le trait de Pyrrhonisme sur le fait de l'Eglise que l'on va voir. Voici les dernieres paroles de son Li-

re." Comme parmi les familles qui
„ se separerent de Nemrod, & qui
„ le laisserent regner à Babylone, il
„ y en eut une que Dieu préserva de
„ l'Idolatrie & qu'il s'attacha par une
„ alliance speciale, ainsi parmi ceux
„ qui se sont separez du Siege de Rome
„ & qui se sont partagez en differen-
„ tes Sectes, d'Enthousiastes, d'Ana-
„ baptistes, de Sociniens & sur tout de
„ Lutheriens & de Zuingliens; je ne
„ doute aucunement qu'il n'y ait une
„ secte que Dieu a choisie & dont il
„ a fait l'assemblée de ses Saints.

Mr. Perizonius en étoit-il donc re-
duit à ne pouvoir décider entre toutes
ces sectes? Les Anabaptistes au moins,
& les Sociniens lui paroissoient-ils
revêtus d'un caractere de Christianis-
me assez repectable pour n'oser enco-
re leur donner l'exclusion? Il nous pa-
roît que parler de la sorte c'est se mon-
trer encore incertain sur le choix en-
tre tant de sectes, & Pyrrhonien sur
le fait de l'Eglise.

ARTICLE XXIII.

PANEGYRIQUES CHOISIS DE feu Mr. l'Abbé Boileau, Predicateur ordinaire du Roi & l'un des quarante de l'Academie Françoise. A Paris chez André Cailleau, quay des Augustins près la ruë pavée à Saint André 1718. *in* 12. *pp.* 456. *sans la Table.*

LEs Panegyriques sont ordinairement l'écuëil des Predicateurs, soit que le sujet offre trop de matiere, soit qu'il n'en offre pas assez. Une narration prolixe de la vie du Saint, est une Histoire, & non pas un eloge : de continuelles digressions de morale conviennent encore moins à ce genre d'éloquence ; des loüanges communes exprimées par differentes hyperboles ne font point connoître le Saint, n'instruisent point & déplaisent toûjours. Pour réüssir dans un Panegyrique, il faut saisir le caractere particulier du Saint, les dons de Dieu, les actions qui le distinguent de tout autre Saint, ce qui fait son merite singulier ; il faut pour faire son portrait, bien marquer ces traits, & les réünir autant qu'il se peut dans une

ſeule idée, faire enſorte que les reflexions, inſtructions naiſſent de ce qu'on dit du Saint, & ne l'offuſquent pas.

Mr. Boileau parut avec éclat dans les chaires de Paris; il n'a mis que trop d'eſprit dans ſes ſermons. On lui reproche qu'il n'étoit pas aſſez ſuivi; ſes Panegyriques n'ont pas ce dernier défaut : on peut s'en convaincre en liſant les analyſes exactes qui ſont au commencement du volume : j'en donne pour exemple l'analyſe du Panegyrique de S. François de Sales.

Analyſe du Panegyrique de Saint François de Sales.

François de Sales, comme Apôtre de la verité, a été appellé de Dieu pour la faire connoître. François de Sales comme Apôtre de la pieté a été appellé de Dieu pour enſeigner celle qu'il faut embraſſer; comme Apôtre de la verité il l'a défenduë contre l'entêtement de la malignité de l'hereſie: comme Apôtre de la pieté, il en a donné des regles ſûres malgré les abus & les illuſions qui s'y gliſſent, 89. (*ce chifre veut dire que cette diviſion du Sermon ſe trouve à la page 89. du livre.*)

La vocation, le courage, le talent qui ſont un Apôtre ont paru dans S. François de Sales. Son innocence, ſon attachement au ſervice des Autels, les épreuves qu'il lui a fallu ſoutenir du côté des hommes, du côté de ſon propre cœur, du côté même de Dieu ont été autant de preuves de ſa vocation. (*91, 92, 93.*)

Il a eu le courage neceſſaire pour les plus difficiles entrepriſes : on n'a qu'à conſiderer dans quel état étoit Geneve, *96, 97.* ſa douceur naturelle & ſon zele, *98.* & ſuiv. les differens moyens qu'il a eſſayez pour la converſion de Theodore de Beze, *99,* 100, 101.

On tombe ordinairement dans trois grands defauts au ſujet de la devotion; les uns confondent la fauſſe avec la veritable; d'autres ne ſçavent comment l'inſpirer; les troiſiémes s'imaginent qu'elle eſt ſi élevée & ſi propre à certains états, qu'ils la croyent incompatible avec les engagemens du monde, 106. Or François de Sales a appris à diſtinguer la vraye devotion d'avec la fauſſe; il a inſpiré la veritable, en remontant juſqu'à ſa ſource qui eſt l'amour de Dieu, dont il nous

a donné trois Livres, ſon Introduction à la vie devote pour ceux qui commencent à entrer dans la devotion, ſon Traité de l'amour de Dieu pour ceux qui ſont plus avancez, & ſes Lettres pour differentes perſonnes qui s'étoient miſes ſous ſa conduite; enfin il n'y a aucun état, où il n'ait appris à un Chrétien à être ſolidement devot au milieu même du monde. 116. 117

Deux endroits de ce Panegyrique acheveront de mettre le lecteur en état de juger de ceux de Monſieur Boileau. Le premier eſt une peinture vive de ce qui ſe paſſa entre Saint François de Sales & Theodore de Beze.

Theodore de Beze plûtôt defenſeur qu'éleve de Calvin, Collegue de l'hereſiarque, & devenu, après avoir été coadjuteur du faux miniſtere, le ſecond appui de ſa ſecte, répandoit juſques dans l'Angleterre & dans l'Allemagne le poiſon dont il avoit infecté la France.

Il étoit reſté dans ſon eſprit, malgré l'horreur de ſon aveuglement, une impreſſion de verité qui de tems en tems frappoit à la porte de ſon cœur. Rebelle plus par libertinage

que par conviction, il ne pouvoit fermer les yeux à certaines lueurs qui le troubloient au milieu de ſon repos. Senſible à de cruels remords qu'il avoit bien de la peine à reprimer quelquefois, il croit voir l'Égliſe ſa mere, dont il a dechiré les entrailles, paroître devant ſes yeux avec un excès de douleur & un reſte de tendreſſe; il croit entendre ſa triſte, mais charitable voix qui lui reproche l'énormité de ſon ſcandale, & qui lui offre encore ſa miſericorde.

Il a beau s'appliquer à d'autres choſes pour detourner la verité; cette verité qui ſe preſente à lui, lui fait voir les ames qu'il a dejà precipitées dans les enfers qui attendent la ſienne; il a beau ſe boucher les yeux, elle lui arrache le bandeau; il a beau fuir, elle le pourſuit & le tourmente avec autant de rigueur qu'elle le rappelle avec bonté. Malheureux Beze, de ne pouvoir écarter de ſi fâcheuſes images! Impitoyable voix, crieras-tu toûjours, & mon cœur ne peut-il te faire taire?

O que l'homme de Dieu ſe ſeroit crû heureux, ſi dans ces courts inter-

valles de repentir, dans ces momens de ſubites convulſions qui le tourmentoient il avoit pû menager une occaſion ſi favorable à ſa converſion! Quoiqu'il ne ſçache pas ce qui ſe paſſe dans ſon cœur, il entre deguiſé ſous un nom emprunté & ſans ſe faire connoître, dans la maiſon de ce Patriarche de Ninive, il converſe avec lui & prend, ſi je l'oſe dire, le ſtile de Jeſus-Chriſt avec la femme de Samarie, il le convainc par ſes reponſes mêmes, & lui épargnant d'aigres reproches, il lui fait ſentir ſon aveuglement; cachant ſon érudition auſſi bien que ſa dignité, il lui montre la verité en feignant de l'apprendre de lui: un diſcours ſimple, familier, comme d'un homme ſans étude qui veut lui-même être inſtruit, fait toute ſa controverſe: il lui déclare ſes doutes pour lui en donner; voulant s'éclaircir lui-même, il l'eclaire malgré lui; l'onction du Seigneur accompagne ſes paroles: Theodore de Beze demande à capituler, il compoſe, il veut ſe rendre, je le vois pleurer; miſericorde ineffable, venez au ſecours de notre Apôtre, qui enfin ſe

Mars 1721.

decouvrant embrasse tendrement l'hérétique : je suis votre frere que vous avez cherchez pour faire mourir, mettez votre salut entre mes mains comme je mets ma vie entre les vôtres.

La verité de Dieu le frappe, mais j'apprehende que sa justice ne l'abandonne; il s'avouë vaincu, mais il ne peut se resoudre à le publier; son esprit paroît Catholique, mais son cœur est toûjours Calviniste; il rêve, il balance, il leve les yeux au ciel, les éclairs brillent, il en est frappé: que ne dit-il avec autant de sincerité que Saul : Seigneur que voulez-vous que je fasse? Il trouvoit même son Ananie; mais si la lumiere paroît, le courage manque, il aime mieux renoncer à son salut que de perdre sa reputation; il avouë tout à la fois sa défaite & son orguëil; son abjuration n'est qu'exterieure & dans ses larmes.

Il fait à François de Sales une confession forcée de son entêtement, & comme il ne soutient plus sa vanité qu'en gemissant sur sa foiblesse : n'est-ce pas en matiere de Religion vaincre son ennemi que de le faire pleurer? O que notre Apôtre a des lar-

 mes

mes plus ſinceres; il pleure de ce que le ciel ne lui a encore donné qu'une demie victoire, & pour en obtenir une entiere il lui offre ſes larmes, & s'il eſt neceſſaire, ſon ſang. Mais que les jugemens de l'Éternel ſont incomprehenſibles! Dieu écoute Etienne en faveur de Saul, & laiſſe Beze dans ſon endurciſſement malgré les prieres de ſon Ananie.

L'autre endroit tiré du même Panegyrique eſt la comparaiſon de S. Charles & de Saint François de Sales.

La Providence neanmoins a ſuſcité dans ces derniers tems ces deux grands hommes, l'un de la penitence, l'autre de la pieté : ils ont pris des routes differentes en apparence, mais ils ſe ſont propoſé un même terme. Je m'explique.

L'hereſie derniere vouloit paſſer les Alpes, Charles Borromée s'y eſt opposé, & a empêché que cet air contagieux ne gagnât l'Italie ; cette même hereſie fremiſſoit aux pieds des Alpes & vouloit ſe dédommager de ſes pertes, comme un torrent qui arrêté par de fortes digues s'étend dans les campagnes où il croupit long-tems,

je veux dire que l'heresie ne pouvant entrer dans l'Italie s'épanchoit dans la Savoye & dans une grande partie de la France, & François de Sales a voulu en arrêter le progrès, & persuader le retour à ceux qu'elle avoit éloignez de son chemin.

Charles a commencé, François a fini : l'un a detruit & arraché, l'autre a planté & bâti : l'un a inspiré plus de respect par un visage penitent & mortifié ; l'autre plus de confiance par un air doux & affable : ici il s'agissoit de se defendre contre l'heresie & de lui donner des barrieres, là il s'agissoit de l'attaquer & de la detruire : le premier étoit revêtu de grandes dignitez ; Cardinal, neveu du Pape pour retablir une partie des anciens Canons, conclure un Concile general & reformer le Clergé ; le second avoit refusé de grandes dignitez, afin de donner un bel exemple de desinteressement, & de ramener des brebis étrangeres à la bergerie par une charmante douceur sans être rebuté ni de ses fatigues ni de leur resistance : Charles menaçoit, foudroyoit, excommunioit ; François caressoit, reconcilioit, gagnoit. Char-

s ne vouloit pas que ſon troupeau égarât, François s'efforcoit de rappeller le ſien de ſon égarement; tous eux grands Capitaines & qui ſçaoient bien l'art de vaincre dans les uerres du Seigneur: Charles faiſoit n foſſé pour empêcher les ennemis entrer dans ſon camp, & François Sales, pour me ſervir de la comraiſon de S. Auguſtin, faiſoit come un pont de miſericorde mettant -même la planche & donnant la ain à ſes enfans: conduite oppoſée apparence, mais effectivement iforme: Charles Borromée étoit ux envers ſes ennemis & François Sales étoit ſevere à ſes paſſions. Nous ne ferons pas un nouvel Arle pour ce qui ſuit.

ITE DES PENSE'ES CHOIies de Mr. l'Abbé Boileau Predicaeur ordinaire du Roi, & l'un des uarante de l'Academie Françoiſe ur differens ſujets de morale: miſes ar ordre Alphabetique. A Paris hez André Cailleau quay des Auuſtins près la ruë pavée à Saint André 1718. *in* 12. *pages* 138.

Les Penſées choiſies de Mr. Boileau dont la ſuite paroît, ont tout ce brillant qui diſtinguoit Mr. Boileau des autres Predicateurs ; ce ſont des traits de morale ingenieux, des portraits vifs ; le Lecteur en jugera par les portraits du jeu des devotes du tems & du Magiſtrat voluptueux.

Eſt-il défendu de joüer ? C'eſt au jeu que la cupidité s'irrite, que le hazard decide, que l'habileté ſurprend, que la filouterie regne, que la ſubtilité de l'eſprit eſt neceſſaire, & que celle des mains n'eſt pas inutile ; c'eſt au jeu que l'on regarde comme un bonheur celui de trouver des dupes ; une ruſe & un métier d'en faire : oüi, ce jeu vous eſt défendu, ſi les cartes & les dez derobént au public ces jours qu'il eſt en droit de vous demander ; ſi vous ne donnez à vos enfans que les momens de vos ennuis ; ſi vous leur faites payer la peine de vos pertes ; ſi avares & ſordides pour le neceſſaire, vous n'êtes prodigues que pour ſatisfaire cette paſſion du jeu ; ſi exacts à payer ce que vous y avez perdu, vous ne l'êtes pas à vous acquitter envers vos creanciers.

Mars 1721.

Telle qui devroit faire l'office de Marthe, croit que celui de Magdelaine lui convient mieux; mais fuyant les embarras de l'une, elle deshonore la sainte quietude de l'autre. Le travail la detourneroit de Dieu; ce genre de devotion n'est pas de son goût: il lui faut quelque occupation moins gênante, quelque agrément de Lecture, pourvû que ce soit de choses nouvelles, où elle contente sa curiosité de sçavoir, & sa vanité de dire ce qu'elle sçait: quelques entretiens d'une charité dominante & d'une douceur imperieuse, quelque conversation avec des gens d'esprit, qui adorent tour-à-tour leurs merites: quelque confidence reciproque des defauts de ceux & de celles qui n'entrent pas dans leurs pieuses intrigues, confidence où se glisse subtilement une charitable detraction, sous les apparences d'un zele de Religion & d'une correction fraternelle.

Se mêler de toute autre affaire que celles où il faudroit s'interesser davantage; importuner un Directeur de reputation pour s'entretenir plus long-tems avec lui par scrupule ou

par orgueïl ; ne vouloir pour les autres que ce qu'il y a d'incommode ; & pour soi que ce qui est aisé ; s'épargner des fatigues qui ne sont pas de son choix, se plaindre de celles qu'on se donne à faire les visites qu'on seroit fâché de ne pas faire, encore plus de ne les pas recevoir ; se trouver quelquefois à des sermons fameux, moins pour s'instruire que pour se faire voir souvent aux Églises, où se faisant un plaisir de se cacher, on en a encore un plus grand d'être vûë ; dire des prieres qui soient belles, faire des aumônes qui éclatent, ne se gêner guere, & cependant se plaindre toûjours, est-ce là, ô mon Dieu ce qui vous plaît!

Je parle de ces Magistrats qui croyent remplir les devoirs de leurs charges quand ils assistent pendant quelques heures aux audiences, écoutant peut-être les procès sans les comprendre, les jugeant par l'avis d'un autre, ne donnant pour entendre les parties que les restes des divertissemens qui les ont fatiguez ; venant honorer de leur sommeil les Causes sur lesquelles ils ont à prononcer.

C'est à eux à étudier les Loix & les

Coutumes, à en penetrer l'eſprit, à examiner à fond des affaires qu'un amas de procedures a embroüillées, à écouter ſans prevention les mouvemens paſſionnez des parties ſans dureté à les recevoir, ſans recommandation à les juger; c'eſt à eux à n'avoir point d'autre famille que le peuple, d'autre ami que le bon droit, d'autre interêt que la juſtice, d'autre reputation que le témoignage d'un cœur integre, d'autre attachement que la verité, d'autre conſolation que celle de s'être acquité de leur devoir.

ARTICLE XXIV.

HISTOIRE DE HENRI de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon, où l'on trouve ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous les regnes de François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, la minorité & les premiéres années du Regne de Loüis XIII. par M. Marſolier Chanoine & ancien Prevôt de l'Egliſe Cathedrale d'Uzez. A Paris chez François Barois Libraire ruë de la Harpe vis-à-vis le College de Har-

court 1719. *in 4°. à deux colonnes, pages 400. sans les Tables.*

L'Histoire que donne ici M. Marsolier, est des plus instructives qui se puissent rencontrer dans la vie d'un seul homme; le caractére particulier du Duc de Boüillon joint aux plus grandes affaires où il est entré dans les tems les plus critiques de nôtre Monarchie, l'ayant fait trouver en des situations également importantes & singuliéres.

Henri I. de la Tour d'Auvergne, d'abord Vicomte de Turenne, ayant perdu son pere & sa mere dès l'âge de deux ans, fut élevé par son grand-pere maternel le Connétable, Anne de Montmorenci: il eut un precepteur qui le rendoit si habile dans les Sciences, qu'au lieu de le récompenser on le congédia; ce fut par l'entremise de la Connétable, laquelle craignoit que son petit-fils, à force de science, ne tournât du côté de la Religion Protestante, qui passoit alors pour celle des beaux esprits & des gens de lettre. Le Connétable de son côté qui ne sçavoit ni lire, ni écrire,

crut que ſon exemple étoit bon à ſuivre : mais tout grand homme qu'il a été, ce ne fut pas à titre d'ignorance qu'il s'éleva dans le monde : de jeunes Seigneurs contens de l'imiter par cet endroit, ſe croiroient diſpenſez de l'imiter dans le reſte. Cette erreur a ceſſé d'être à la mode. Le jeune Vicomte de Turenne reſſentit lui-même le tort qu'on lui faiſoit en ce point : du reſte le Connétable travailla à l'en dedommager, en lui formant lui-même le cœur & l'eſprit ; il l'inſtruiſoit particuliérement ſur les dangers & les vices où conduiſent naturellement l'irreligion, & ſur l'uſage de l'adverſité qui mene à la vertu, lui repréſentant ſouvent que rien n'étoit plus beau qu'un honnête homme aux priſes avec la mauvaiſe fortune.

Le jeune Vicomte entrant à la Cour s'attacha au Duc d'Alençon puîné des fils de France, néanmoins contre le gré du Connétable lequel fut mortellement bleſſé à la bataille de Saint Denis, & mourut peu après. Le Vicomte répara une partie des inſtructions qu'il auroit reçuës de lui en s'attachant à l'étude de l'Hiſtoire qui ſupplée à l'ex-

périence & qui ſervit à augmenter l'étenduë d'eſprit qu'on remarquoit en lui.

On rapporte ici qu'une coûtume de ſon tems contribua encore beaucoup à le former. La premiére démarche d'un jeune Seigneur étoit d'avoir une perſonne qui s'appliquât à le dreſſer aux maniéres de la Cour & aux bienſéances du grand monde ; c'eſt ce qu'on appelloit une maîtreſſe, à laquelle auſſi il n'y a ſervices & complaiſances que ne rendît le jeune Cavalier ; mais comme obſerve à propos nôtre Auteur, c'étoit ſans conſequence ; celle du jeune Vicomte fut Mademoiſelle de Chateauneuf de la Maiſon de Rieux qui lui fut choiſie par ſon oncle le Marechal de Montmorenci-Damville.

Cependant ſon attachement pour le Duc d'Alençon devint ſi vif, que ce Prince ayant la petite vérole, le Vicomte malgré les périls s'enferma avec lui. Sa vivacité pour la gloire ne fut pas moindre ; elle lui fit prendre la détermination de ſe dérober à la Cour pour aller dans l'armée du Maréchal de Briſſac : ſon projet fut

découvert, & on l'empêcha de l'éxecuter ; d'ailleurs il montra tant de grace & d'adreſſe pour les exercices du corps, que dans les courſes de bagues, & dans les combats de la barriére, on le joignoit toûjours aux Ducs d'Anjou & d'Alençon.

Ayant perdu ſon Gouverneur au tems qu'il en auroit eu le plus de beſoin, il s'imagina que pour devenir bon Courtiſan, il falloit imiter le Roi; de ſorte qu'à l'éxemple de Charles IX. il devint grand jureur, donnant encore en d'autres vices. Son oncle le Maréchal de Montmorenci & ſes autres amis, eſprits réglez, lui en firent des reproches; il y fut ſenſible & ſe corrigea : que ne devoit-on pas attendre d'un jeune Seigneur ſuſceptible à cet âge de reflexions ſi judicieuſes ?

Le Vicomte ayant reçu de nouvelles marques de l'affection du Duc d'Anjou, en qui d'ailleurs il paroiſſoit alors beaucoup de mérite, il prenoit le parti de s'attacher à lui, quand il en fut detourné par ſon oncle Montmorenci-Thoré qui lui repréſenta que les interêts de leur famille ne le pou-

voient ſouffrir ; & que ce Prince ayant autant d'averſion pour elle que de goût pour celle de Lorraine, il leur falloit tourner vers le Duc d'Alençon quoiqu'il eût moins de mérite. En effet dans la pratique de la Cour quelle régle de conduite plus foible, que le merite & la vertu ? La défiance de ſes oncles lui fut ſalutaire dans un point : étant averti des projets qu'on avoit formez contr'eux à cauſe de leurs grands biens & de leur crédit, il échapa avec eux aux deſſeins tragiques qu'on avoit formez ſur leur vie pour la Saint Barthelemi.

Suivant d'ailleurs ſon penchant pour la gloire, le Vicomte ſe trouva au ſiége de la Rochelle malgré la fiévre qu'il avoit actuellement, & il paſſa dans l'armée navale pour la renforcer : c'eſt alors que le Fameux La Noüe de la Religion Proteſtante jetta dans l'eſprit des Seigneurs mêmes Catholiques & en particulier du Duc d'Alençon, les ſemences de mécontentement contre le Roi & la Reine mere qui raprocherent d'interêt les Catholiques mécontens & les Calviniſtes. La Noüe ayant gagné le Duc

d'Alençon, le porta à donner ſa confiance (préférablement à La Mole qui l'avoit déjà) au Vicomte de Turenne qui n'avoit de défaut que ceux qui ſont comme inſéparables de la jeuneſſe; ſur cela le Duc le chargea d'un Manifeſte que le Vicomte mit pour plus grande ſûreté dans ſa manche entre la chair & ſa chemiſe; mais ſe trouvant avec le Duc d'Anjou qui en joüant lui ſerra le bras, le papier tomba, & le Duc s'en ſaiſit pour le lire, ſuppoſant que c'étoit le billet d'une maîtreſſe; le Vicomte ſe prévalant de la ſuppoſition, & ſans deliberer, lui arracha le papier; mais faiſant auſſi-tôt de grandes excuſes, & alléguant que la crainte de perdre d'honneur une Dame l'avoit forcé à lui manquer de reſpect. Le Duc fit ſemblant de recevoir les excuſes, & n'en conçût pas de moindres ſoupçons.

L'habileté du Vicomte parut dans une autre occaſion auſſi importante. La Nouë avoit écrit au Duc d'Alençon que les Huguenots étoient diſpoſez à reprendre les armes s'il vouloit être leur chef; la lettre que le Duc avoit miſe ſous ſon chevet, fut portée à la Reine par un valet de cham-

bre gagné par elle ; une femme de chambre de la Reine, que le Duc de son côté avoit gagnée, avertit le Vicomte de Turenne qu'on venoit de rendre à cette Princesse une lettre que le Duc avoit perduë ; le Vicomte le va voir ; la lettre de La Nouë se trouvant perduë, ils se jugeoient perdus eux-mêmes & le Duc proposoit déjà de se retirer à la Rochelle : le Vicomte n'alloit pas si vîte ; il l'engagea au contraire à écrire une lettre qu'il lui dicta comme en reponse à celle de La Nouë, par laquelle le Duc témoignoit être fort opposé à ce qu'on lui proposoit & vouloit ramener La Nouë à son devoir. Aussi-tôt le Duc, selon le Conseil du Vicomte, vient chez la Reine, lui dit qu'il lui apporte une lettre de La Nouë avec la réponse qu'il y faisoit ; il trouva aisément la réponse, mais pour la lettre il eut beau la chercher ou en faire semblant, il ne la trouva point, mais il assura qu'elle ne contenoit rien que ce qui étoit indiqué par la réponse ; le remede suivit de si près le mal, qu'il eut son effet ; la Reine fut contente ou le parut être.

Bien que le Vicomte ne fût pas entré directement dans la conspiration qui fit couper la tête à La Mote & à Coconas, qui en étoient les principaux agens, les soupçons du Roi firent déterminer qu'on l'arrêtât, peu après que les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé l'eurent été: sur l'avis qu'il eut qu'on en avoit envoyé l'ordre dans les villes où il devoit passer pour aller servir en Languedoc, il envoya ses équipages par cette route, comme s'il les eût suivis, tandis que par des chemins detournez il se rendit en Auvergne; mais apprenant par le moyen de S. Heran qui étoit pour lors Gouverneur d'Auvergne, qu'on l'y devoit arrêter, il vint à Turenne d'où il fut encore obligé de sortir. Ces divers traits d'adversité lui firent faire d'utiles réfléxions, persuadé qu'elle étoit utile pour se redresser. Il prit dèslors pour devise un soleil qui perce des nuages avec ces mots, *dant adversa decus*. C'est le tems que mourut le Roi Charles IX. & qu'Henri III. son frere revint de Pologne monter sur le trône de ses ayeux & qu'il arriva à Lyon.

Le Vicomte de Turenne l'envoya aſſûrer de ſon obéïſſance par un Gentilhomme qui fut reçû aſſez froidement ; le Vicomte en conclut qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour ; il ſe joint donc au Maréchal de Damville Gouverneur de Languedoc, engageant encore le Comte de Ventadour qui étoit auſſi ſon oncle & Gouverneur de Limouſin à prendre ce parti. Les mécontens ayant donné au Vicomte la Lieutenance de Roi de Guienne, il vint ſecourir Montauban à la tête de deux mille hommes de piéd & de 600 chevaux. Étant à Montauban il y faiſoit dire la Meſſe chez lui ; il n'en fallut pas davantage pour donner des ſentimens de défiance aux habitans qui étoient des plus déterminez Proteſtans. Afin de regagner leur confiance, il aſſiſta au prêche ſuivi de pluſieurs Catholiques ; c'eſt apparemment ce qui lui donna le premier goût du Huguenotiſme ; comme il eſt autant dangereux, même par rapport aux interêts humains, de biaiſer en matiére de Religion, il ne regagna pas les Proteſtans par cette démarche, & il aliena les Catholiques. Il ne

laissa pas de commencer, par ses succès aux environs de Montauban, à s'acquerir la haute réputation qui le rendit depuis, le plus considerable du parti Calviniste après les Princes du Sang. Il résolut d'embrasser leur Religion par le peu de ressources qu'il trouvoit ailleurs pour s'avancer selon ses vûës. Il allegue dans ses Memoires des raisons de conscience pour son changement : M. Morsolier observe qu'elles sont foibles & qu'elles supposent dans les Catholiques des opinions fort éloignées de leurs dogmes. Quoi qu'il en soit, le Duc d'Alençon qui s'étoit retiré de la Cour, travailla à s'attacher le Vicomte plus que jamais & par les plus grandes promesses. Il eut le crédit de lever 3000 hommes de piéd tous gens d'élite & de se faire suivre par 400 Gentilshommes des meilleures maisons de Guienne, de Limousin, de la Marche, & de l'Auvergne. Il vint joindre le Duc à Moulins & le saluer suivi de 300 Gentilshommes; le Prince de son côté vint au devant de lui, jusqu'au milieu de la salle, & il continua à lui montrer toutes sortes de

diſtinction juſqu'au tems que le Vicomte crut pouvoir lui demander pour récompenſe de ſes ſervices le Gouvernement de Touraine; on lui fit répondre par ſes amis, que s'il vouloit redevenir Catholique on verroit ce qu'on pourroit faire pour lui; le Vicomte outré de cette reponſe s'en fit un merite auprès des Proteſtans pour tendre à devenir leur chef: cependant il vint exprès ſuivi de trois ou quatre cens Gentils-hommes ou Officiers de nom trouver le Duc d'Alençon pour lui faire ſes plaintes & rompre avec lui d'une maniere éclatante; après quoi il ſe retira à Turenne; la magnificence avec laquelle il y vécut lui attacha de nouveau la Nobleſſe; il avoit d'ordinaire 25 Gentils-hommes entretenus à ſes dépens, 24 Pages & le reſte à proportion.

S'étant déclaré contre la Cour & contre le Duc d'Alençon, il ne trouva rien de meilleur que de s'attacher au Roi de Navarre, qui lui donnant toute ſa confiance, le diſpoſa à porter la guerre en Guienne & à pourvoir à la ſûreté des places du Langue-

doc. C'eſt alors que le Vicomte tomba dans une embuſcade de 25 Arquebuſiers de l'armee du Roi qu'il prit pour des gens du Roi de Navarre; il alloit comme d'intelligence avec eux reconnoître un poſte, quand il lui vint un ſoupçon qui lui fit tourner bride tout-à-coup : il eſſuya la décharge des arquebuſiers ſans être bleſſé, ni lui, ni ſes gens. Il ne ſe tira pas ſi aiſément d'un autre parti ennemi; ayant combattu ſeul contre cinq, un Page qu'il avoit auprès de lui fut tué, deux de ſes Gentils-hommes bleſſez, & lui après que ſon épée eut été rompuë fut bleſſé à la gorge : le Roi de Navarre prit pour le recouvrement de ſa ſanté des ſoins particuliers; & le Vicomte lui donna bien-tôt de nouvelles preuves de ſon zele dans la liberté avec laquelle il lui parla ſur la diviſion de ce Prince avec la Reine Marguerite ſa femme dont il penſoit, ce ſemble, dès-lors à ſe ſeparer; le Vicomte lui repreſenta qu'il ne pouvoit avec bienſeance refuſer de la recevoir : mais qu'il pouvoit differer ſous divers prétextes; qu'il falloit s'appliquer à en chercher & que le tems les

fourniroit. Le Prince profita de ces avis & employa à un nouvel uſage l'habileté du Vicomte.

Il le deputa à Toulouſe vers la Reine mere laquelle avoit des pouvoirs pour traitter de la paix, mais fort limitez. Le Vicomte de Turenne qui ne la ſouhaitoit pas, inſinua à Sa Majeſté que c'étoit pour faire retomber ſur elle la haine de tout, qu'on lui avoit donné des pouvoirs ſi peu étendus, puiſqu'ils ne ſeroient de nul uſage; que d'ailleurs il parloit contre ſes interêts propres, mais qu'il les ſacrifieroit toûjours quand il s'agiroit des avantages de S. M. cet air de cordialité marquoit un Negociateur deſintereſſé: mais la Reine qui l'étoit à peu près autant que lui apperçût de quoi il s'agiſſoit & ſe tint ſur ſes gardes.

Continuant depuis auprès de cette Princeſſe à faire les commiſſions du Roi de Navarre & des Proteſtans, il eut une affaire avec deux freres Seigneurs de la maiſon de Duras; ils ſe trouverent deux contre deux. Avant le combat on ſe viſita de part & d'autre ſi l'on n'étoit point maillé: les

Duras visiterent avec soin, & le Viconte si négligemmment qu'il ne s'apperçût pas qu'ils l'étoient ; sinon lorsque dans l'action il pressa vivement son adversaire qui tomba ; il eut la generosité de le laisser relever ; au même tems des hommes apostez surviennent, l'investissent, lui font vingt-deux blessures & ne se retirent qu'en le laissant pour mort ; on lui conseilloit d'user de represailles en faisant périr les Duras par quelque semblable trahison : mais loin d'employer un moyen si peu digne de lui, il écrivit à la Reine pour arrêter les poursuites qu'on faisoit contre les Duras, & ne cessa point qu'il ne l'eût obtenu : une générosité à ces épreuves ne convient qu'aux ames du premier ordre : le caractére de la sienne ne se montra pas moins dans les avis qu'il donna depuis au sujet des duels au Prince de Sedan son fils ; il lui represente que
„ notre vie n'étant point à nous, c'est
„ un crime d'en disposer contre les or-
„ dres de Dieu & de son Souverain ; que
„ le point d'honneur dont on se pique
„ dans un duel est l'effet d'un caprice &
„ d'une imagination dereglée qui s'of-

» fense d'ordinaire sans sujet ; & que
» d'ailleurs il n'est point de raison pour
» décider un differend par les armes
» puisqu'elles decident souvent contre
» le plus brave & le plus raisonnable.

Dans la suite des troubles du Royaume, le Vicomte de Turenne quitta la Lieutenance Générale de Guienne pour commander dans le haut Languedoc ; le Roi voulant à cette occasion le broüiller avec le Roi de Navarre, l'un & l'autre plus attentifs sur leurs interêts communs demeurerent plus unis, & le Vicomte obtint la Lieutenance Générale des armées du Roi de Navarre. Le Prince de Condé qui y prétendoit seul, en fût si choqué, que se broüillant sur cela avec le Roi de Navarre il fit au même tems appeller en duel le Vicomte qui s'en deffendit par les inconveniens, des'exposer à tuer un Prince du Sang, cousin germain du Roi même de Navarre.

L'interêt des divers partis ayant fait une paix en 1580. le Duc d'Anjou (auparavant Duc d'Alençon) s'en prévalut pour ses desseins sur la Flandre & pour rapprocher de sa personne

le Vicomte de Turenne : celui-ci y entendit volontiers, depuis que Bussi d'Amboise son concurrent dans la faveur de ce Prince, avoit été assassiné. La guerre cessant donc en France, il alla chercher de la gloire aux Païs-Bas, y menant comme volontaires vers le Duc d'Anjou cinquante Gentilshommes des meilleures Maisons d'Auvergne & du Limosin qui voulurent bien non seulement marcher sous ses ordres, mais encore prendre ses livrées. Il obtint du Prince la permission de se jetter dans Cambrai ; mais dans l'expedition il fut fait prisonnier. Le Roi au bout d'un an de prison lui offrit de l'en retirer, s'il vouloit promettre de ne plus porter les armes pour les Calvinistes, & l'ayant refusé sous pretexte de la fidélité qu'il devoit à son parti, il fut encore deux ans prisonnier. Il changea l'ennui de sa captivité en une véritable utilité, l'employant à la lecture de bons livres, principalement sur la Politique & l'Art Militaire, où il excella si fort. A la fin ayant payé pour sa rançon cinquante-trois mille écus, il revint à la Cour, & y fut bien reçû

du Roi; il ne le fut pas ainsi de la Reine mere qui desesperant de le diviser d'avec le Roi de Navarre, s'étoit jointe aux Guises pour exclure ce Prince de la Couronne; c'en fut assez pour porter le Vicomte à se retirer de la Cour; il y fut encore plus déterminé, en decouvrant que la Reine de Navarre trahissoit le Roi son mari. Afin de l'en avertir sûrement, il prit le prétexte de ses affaires domestiques & le vint trouver: le Roi faisoit alors proposer au Roi de Navarre de revenir à la Cour & de lui assûrer la succession à la Couronne, moyennant qu'il se fît Catholique. Le Vicomte de Turenne ne fut point de l'avis qu'on acceptât la condition; & témoignant laisser aux Ministres les raisons de conscience, il s'arrêta à celles de la politique qu'il lui exposa vivement; le Roi de Navarre les goûta & s'y rendit.

Nous donnerons le mois prochain, la suite de l'extrait de cette Histoire.

ARTICLE XXV.

LA VIE D'UN CURE' DU Poitou, &c. mort en odeur de Sainteté l'an 1671. *avec ses sentimens de Pieté.* A Paris. Chez Joseph Mongé ruë S. Jacques vis-à-vis le College de Loüis le Grand, à S. Ignace 1719.

SI c'est un des plus grands dons que la bonté du Seigneur puisse aire aux peuples Chrétiens, que de eur envoyer des Pasteurs selon son œur; un Ecrivain qui cherche à renre son travail utile au public, ne eut gueres lui rendre un plus grand ervice que d'employer ses veilles à faie revivre après leur mort ces Ministres ideles, puisque c'est étendre à tous les ems & à toutes les nations, ce qui sans ux n'auroit qu'une utilité bien courte c bien bornée; il est pourtant vrai de ire que peu de Livres sont moins oûtez que ceux dont nous parlons, c que c'est par une suite necessaire e ce goût du public auquel les Aueurs se croyent obligez de se conforner en tout, qu'il est si peu d'Histo-

riens qui consacrent leurs plumes à immortaliser ceux qui se sont distinguez par leur sainteté.

C'est peut-être ce qui nous a si long-tems privez de la connoissance d'une vie aussi propre à nous édifier que celle qu'on nous presente aujourd'hui, & ce qui nous a mis en danger de la perdre tout-à-fait, puisqu'un peu plus tard il ne restoit plus personne qui pût nous en instruire: aussi l'Auteur remarque-t'il comme une chose qui lui paroît n'être pas toute naturelle & marquer une providence bien particuliere de Dieu qui veille à la gloire de ses Saints & à l'édification de son Eglise, que tous ceux dont il a tiré les lumieres qui lui étoient necessaires pour son Ouvrage, soient morts aussi-tôt après avoir achevé les Memoires sur lesquels il a travaillé. Au reste il manque à cet Historien peu des qualitez de son Art, mais il en possede sur tout une qui est assez rare: elle consiste à sçavoir tellement ajuster son stile à son sujet, que lors même qu'il doit être plus simple & moins élevé, on sente qu'il est formé d'une main capable de lui

donner tous les agrémens du langage, & que s'il ne repand pas toujours des fleurs, ce n'eſt pas par ſterilité, mais par goût & par habileté à les ménager.

(*a*)René Moreau, (c'eſt le nom du ſaint Curé) naquit en Poitou l'an 1605. dans un village nommé la Chaponniere du Dioceſe de Mallezais, dont le Siege a depuis été transferé à la Rochelle. Dans ſa premiere enfance on nous le repreſente comme un petit païſan élevé dans la crainte de Dieu, par des parens pauvres qui ne ſe trouvent pas en état de faire plus pour lui; mais inſtruit interieurement par l'Eſprit Saint, lequel à la faveur d'un attrait à la priere dont il previent ſon cœur innocent, le prépare inſenſiblement à l'execution des deſſeins qu'il a formez ſur lui, ſa pieté croît beaucoup plus vîte que le nombre de ſes années, & bientôt on lui remarque des inclinations fort au-deſſus de ſon état. Alors la charité de deux oncles Beneficiers lui donne le moyen de cultiver un fond ſi riche. Il eſt appliqué à l'étude & y fait des progrès ſurprenans. Sa vertu ſe fortifie dans les

(*a*) *Liv.* 1.

succès, & reçoit un fort grand lustre de la superiorité de son genie ; on l'auroit peut-être méprisée dans le païsan; elle est respectée dans le bel esprit, & concilie au jeune étudiant une autorité que la naissance & les autres avantages de la fortune ne donnent pas toujours.

Monsieur Moreau pouvoit à la fin de son cours de Theologie avec bien plus de fondement que la plûpart de ceux qui veulent être maîtres n'ayant jamais été bons disciples, entreprendre d'enseigner les autres : cependant il quitte l'Université de Poitiers pour aller recommencer ses études dans celle de Paris. Persuadé qu'un Ecclesiastique ne doit rien négliger, pour se mettre en état d'apprendre la Religion à ceux qui ne la sçavent pas, & de la défendre contre ceux qui la combattent, il ne veut rien ignorer de ce qui la regarde. Ensuite ayant pris avec Dieu les plus étroits engagemens par le Sacerdoce & amassé dans un long exercice de la vie interieure, ces trésors de graces, qu'il devoit bientôt communiquer aux autres, il ne laisse pas d'être éffrayé à la vuë des obligations du redoutable Ministere auquel il venoit

de ſe conſacrer ; mais l'obéïſſance l'empêche d'écouter trop ſes frayeurs ; ſon Evêque le rappelle & ne veut pas même lui laiſſer achever ſa licence. Il commence par l'attacher à ſa perſonne & ne fait aucune difficulté de ſuivre les conſeils d'un jeune licentié, ſans experience, mais en qui il reconnoît des lumieres fort au-deſſus de celles que donne la pratique : bientôt après, il le charge de la Cure de Notre-Dame de Fontenai-le-Comte, une des plus importantes de ſon Dioceſe, & le fait ſon Grand Vicaire.

La conduite du Serviteur de Dieu dans ce double emploi perſuade d'abord que le Ciel a preſidé à ce choix ; ſes premiers jours ſont pour ſes Parroiſſiens, parce qu'il eſt plus immediatement chargé de leurs ames. Il commence par étudier leur caractere ; il voit qu'il a affaire à un peuple poli qu'un air prévenant & certains devoirs de bienſéance lui attacheront immanquablement ; il trouve dans ſon bon eſprit, & plus encore dans ſa vertu, dequoi contenter les plus délicats. Mais ſi les pauvres n'ont pas paru avoir toute ſon attention d'a-

bord, ils ne sont pas long-tems » s'appercevoir que toute la tendresse » de son cœur est pour eux.

L'administration des Sacremens & l'instruction des peuples sont les deux plus essentiels devoirs d'un Pasteur; tout ce qu'il fait de bien d'ailleurs, ses vertus mêmes personnelles, tout se doit rapporter là; Mr. Moreau en fit son capital. » Il étoit toujours prêt à » entendre les confessions de tous ceux » qui se presentoient, des pauvres, » des riches, à toutes les heures de la » journée ... la nuit même s'il en étoit » besoin. Cette assiduité à confesser in- » differemment tout le monde, & à » tous momens, suppose une charité » & une patience heroïque. C'est pro- » prement la croix ou plutôt le mar- » tyre des Pasteurs. Ceux qui en exer- » cent le ministere dans toute son » étenduë, le sçavent bien & il n'ap- » partient qu'à eux de le sçavoir. » Quels degoûts à essuyer pour une » ame innocente & pure! ... Quelle » douleur pour elle qui aime Dieu » souverainement, de le voir si grié- » vement & si souvent offensé! Quel- » le contention d'esprit ne faut-il

„ point pour demêler au juste la grandeur & la legereté d'une faute ! „ Que de précautions à prendre pour „ ne flatter ni ne rebuter le pecheur ! „ Avec quelle bonté ne doit-on pas „ le recevoir afin de l'engager à „ découvrir toutes ses playes ! Avec „ quelle fermeté ne faut-il point lui „ ordonner les remedes propres à le „ guerir !

Il y a sans doute à s'étonner qu'un Curé ait du tems de reste pour ses plaisirs & pour des affaires qui ne regardent pas son Eglise. Combien cependant en voit-on qui „ perdent „ les journées entieres en visites frivoles, en promenades, en vains „ amusemens, quelquefois même au „ jeu & à la table ? Quel exemple „ pour des Parroissiens ! Quels fruits „ peuvent produire après cela les discours qu'on leur débite en chaire ? Ce qui fait ici l'éloge du S. Prêtre, c'est que les Calvinistes attirez par l'odeur de ses vertus, se mêloient parmi ses oüailles, non pas pour les dévorer en loups, mais pour apprendre sous un Pasteur si sage à dévenir brebis.

(*a*) Cependant on n'a jamais vû d
Saint sans épreuves & sans croix, n
d'œuvres de Dieu sans contradiction
parce qu'il faut que la vertu des un
s'épure comme l'or dans la fournaise,
& que les autres ne brillent jamais
plus qu'à travers les nuages épais dont
l'Enfer cherche à les obscurcir. Mr.
Moreau cheri, estimé, respecté de son
peuple, voit tout d'un coup dans plusieurs, ces sentimens changez en une
veritable persecution : son Evêque
même qui ne peut attribuer ce changement qu'à quelque indiscretion dans
son zele, se prévient contre lui. Dans
toute autre rencontre Mr. Moreau
qui sçavoit souffrir & se roidir contre
les obstacles, cût été son chemin malgré les vexations, & le froid de son
Superieur; mais sa sagesse lui fit connoître en cette occasion que la consideration des Héretiques demandoit
qu'on allât au-devant des moindres
troubles. C'est ce qui le fit resoudre à
demander sa demission; il l'obtint, &
malgré un fort grand nombre de ses
Parroissiens, qui voulurent même
employer la force pour le retenir, il

(*a*) *Livre* 2.

e retira. Il ne ſongeoit plus qu'à ſe
anctifier dans la retraite, lorſqu'il fut
appellé dans le Dioceſe pour une autre
Cure. Elle n'avoit rien d'attrayant;
e fut ce qui détermina le Serviteur
e Dieu à l'accepter, & les beſoins où
lle ſe trouvoit le hâterent d'en pren-
lre le ſoin. A peine il y a paru, & la
'arroiſſe change de face: mais on ne
ui donne pas le loiſir de goûter le
ruit de ſes travaux; celui qui lui avoit
té donné pour ſucceſſeur à Fontenai,
neurt. Son peuple frappé par l'éclat
e ſa ſainteté, dont la reputation ſe
épand par tout, le redemande; ſon
vêque temoigne qu'il lui fera plai-
r de ſe rendre aux vœux de ſes an-
iennes oüailles; il ſe ſoumet à ſes or-
res, & au grand regret de ceux qui le
oſſedent & qui ſçavent lui rendre
iſtice, il ſe rend à un peuple qui ne
 lui a pas toujours renduë. Ce ne
ut pas ſans peine; tout eſt mis en
euvre pour le retenir; & un homme
noins délicat ſur la ſoumiſſion qu'un
rêtre doit à ſon Evêque n'auroit ja-
nais pû reſiſter aux larmes, aux
œux, & même à une eſpece de vio-
ence que lui firent ces bons païſans

qu'il abandonnoit : la maniere dont il prit congé d'eux acheva de les mettre au deſeſpoir ; il ſe dépoüilla de tout ce qu'il poſſedoit, & ſortit de chez eux avec ſon ſeul Breviaire ; ſon lit échut à un homme extremement brutal & violent : cet homme dans le fort d'une fievre qui ajoûtoit à ſon humeur emportée toute l'aigreur qu'inſpire la maladie, n'eut pas plutôt reposé dans le lit qu'il venoit d'acquerir, qu'on fut extremement ſurpris à ſon reveil de le trouver d'une douceur & d'une patience qui n'avoit rien de pareil que celle du St. homme, aux merites duquel on fut perſuadé qu'il devoit ce changement.

Monſieur Moreau trouva à Fontenai un peuple charmé de le revoir & un Evêque revenu de ſes prejugez qui ne dédaigna pas d'aller en perſonne joindre ſes careſſes aux témoignages de joye qu'il recevoit de ſes Parroiſſiens. Il fut de nouveau fait Grand Vicaire ; le Prelat lui déclara qu'encore qu'il fût plus âgé que lui, il vouloit ne ſuivre en tout que ſes lumieres, & montra par des effets juſqu'à la mort qu'il avoit parlé ſincerement. Une

charge ſi peſante n'étonna point le Serviteur de Dieu. Il commença par abandonner tout le ſoin du temporel à ſon Vicaire, tant pour pratiquer la pauvreté Evangelique, & vivre dans la dépendance, que pour n'avoir rien qui pût le diſtraire dans l'exercice de ſon miniſtere. » Il étoit perſuadé » que le ſoin capital d'une Parroiſſe » doit tomber ſur le Curé; qu'un Vicai- » re n'eſt qu'un Coadjuteur pour le ſou- » lager, & non pour le décharger de » tout; un ſecond pour ſuppléer pré- » ciſément où il ne peut être; & que » c'eſt au Paſteur, qui repondra un » jour de ſes oüailles, à vivre dans » une ſolicitude perſeverante pour el- » les, ſans ſe repoſer de leur ſalut ſur » perſonne; & dès qu'on accepte un » Benefice à charge d'ames, il faut ſa- » crifier tout pour les ſauver, ſon in- » terêt, ſon repos, ſa ſanté, ſa vie ». C'eſt ce que Mr. Moreau commença dès lors à pratiquer à la lettre. Il étoit ſeul chargé de preſque tout le ſpirituel. Pour ſuffire à tout, il borna ſon ſommeil à moins de quatre heures; & ſes repas étoient ſi peu de choſes; qu'on peut dire qu'ils ne lui empor-

toient preſque point de tems ; ainſi ne ſongeant qu'aux fonctions de ces deux emplois, pour ſe former l'idée de tout ce qu'il faiſoit, il ne faut qu'imaginer tout ce qu'il y a de bien à faire dans une grande Cure ſituée dans le voiſinage de l'hereſie & dans l'adminiſtration d'un Dioceſe qui avoit été long-tems le centre de l'erreur. Les ſeuls ſervices qu'il rendoit aux ames déſireuſes de la perfection, & l'attention qu'il avoit pour preſerver de la contagion les ames innocentes, auroient fait pour un autre des jours pleins, & n'étoient pour lui qu'un délaſſement des plus grandes fatigues. Quant à ſa conduite dans la direction des ames, on n'en peut pas donner une idée plus juſte qu'en diſant qu'il ſembloit avoir hérité de l'eſprit de St. François de Sales. C'eſt de quoi on pourra ſe convaincre par ſoi-même en jettant les yeux ſur ſes ſentimens de pieté qu'on trouvera à la fin de l'hiſtoire de ſa vie. Tendre ſur tous les beſoins des pauvres qu'il aimoit d'un amour de prédilection ; appliqué à l'inſtruction des enfans qu'il regardoit comme un des plus eſſentiels

devoirs, disant qu'il étoit leur pere, & qu'un pere doit l'éducation à ses enfans; infatigable dans l'administration des Sacremens; Ange de paix & de lumiere, il ne faut pas s'étonner si on avoit pour lui une veneration à laquelle il ne se pouvoit rien ajouter. Une des choses qu'il avoit plus à cœur, étoit la fondation d'un Hôpital; son Evêque crut que pour lui donner le moyen de satisfaire à son bon cœur, il falloit augmenter ses revenus qui étoient modiques, & il le nomma à un bon Prieuré. Mais l'homme de Dieu n'avoit pas une conscience qui pût s'accommoder de deux Benefices, & sa regularité ne fut pas dupe de sa charité envers les necessiteux. Il refusa le Benefice, commença lui-même la fondation de l'Hôpital, & sçut si bien faire par ses sollicitations auprès des personnes aisées, qu'avec le tems ce refuge des pauvres est devenu un des plus solides établissemens de cette nature qui soient dans le Royaume.

(*a*) De tous les talens qu'on admira dans le Serviteur de Dieu, le plus frappant fut sans doute cette grace

(*a*) *Livre 4.*

singuliere qu'il eut pour ramener les Heretiques au sein de l'Eglise: en quoi il fut encore une image vivante du saint Evêque de Geneve. Un fait justifiera cette parfaite conformité.
» Il revient à M. Moreau que des Ca-
» tholiques lui trouvent trop de con-
» descendance pour les Huguenots,
» & que ceux-ci s'en prevalent à la
» gloire de leur Secte. Ces discours
» qui n'avoient pour fondement que
» le défaut de lumieres dans les uns,
» & un excès de malignité dans les au-
» tres, ne laisserent pas de le contris-
» ter, parce qu'ils pouvoient scanda-
» liser les Catholiques foibles, & re-
» tarder le retour des Huguenots déjà
» ébranlez. Il ne crut donc pas devoir
» plus dissimuler en cette rencontre,
» que Saint François de Sales fausse-
» ment accusé avant lui d'être de bon-
» ne composition avec les Pretendus
» Reformez ». Il s'expliqua sans se plaindre, par des instructions publiques qui désabuserent tout le monde, affermirent les Catholiques, & firent ouvrir les yeux à un très-grand nombre d'Heretiques, lesquels abjurerent leurs erreurs. Parmi ces conversions,

l y en eut une qui ſervit beau-coup à étendre la réputation du Ser-viteur de Dieu. Une Dame de condi-tion étoit allée de Saintes à Fontenai, exprès pour ſe faire inſtruire par Mr Moreau. Il l'éclaire & la touche ; quel-ques vûës humaines lui firent differer ſon abjuration : elle retourna à Sain-tes, où elle eut à eſſuyer tous les repro-ches de ſon parti ; elle n'y pût réſiſter, & quitta le deſſein de changer de créance. Quelques années après, le ſaint Curé a qui elle rendit viſite, lui prédit qu'elle reviendroit : il n'y avoit alors nulle apparence à l'accompliſſe-ment de ſa prophétie ; elle s'accomplit néanmoins d'une maniere où il eſt dif-ficile de ne pas reconnoître du mer-veilleux. Un jour qu'elle étoit à Sain-tes, allant par les ruës, & ne ſongeant à rien, elle fit tout à coup tourner ſon caroſſe vers l'Egliſe, y entendit la Meſſe, & dit tout haut en preſence d'un grand peuple, que le Curé de Fontenai lui avoit bien dit qu'elle re-viendroit au bercail.

Tant de ſuccès euſſent fait échoüer une vertu moins ſolide ; mais l'humi-lité du ſaint Prêtre étoit à l'épreuve des

plus vives attaques de la vaine gloire. Il ſe vit l'ame des conſeils de ſon Evêque, invité par d'autres à travailler dans un champ plus vaſte, cheri, reſpecté même de tous ceux qui eurent occaſion de le voir, forcé d'entrer dans les affaires les plus delicates qui furent traitées de ſon tems, comme dans celles de la fameuſe poſſeſſion des Urſulines de Loudun, & des nouveaux reglemens qui furent faits pour les Carmelites de France; il s'y comporta en homme infiniment éclairé & conſommé dans toutes les choſes de Dieu.

De toutes les épreuves auxquelles la vertu puiſſe être miſe, il ne manquoit plus à celle de M. Moreau que la maladie. L'homme eſt alors plus homme, & moins capable de ſe contrefaire. Le Serviteur de Dieu „ d'une „ complexion delicate, avancé en âge, „ uſé de travaux, tourmenté d'une „ violente goutte, accablé d'autres „ infirmitez, ſouffroit avec la patien- „ ce que nous loüons dans les Mar- „ tyrs .... au fort de ſes douleurs les „ plus aiguës, où l'on entrevoyoit „ bien qu'il étoit patient & non inſen-

ſible : *Endurons cela*, diſoit-il, *dans la ſainte charité de Dieu... la maladie eſt une eſpece de martyre que nous recevons de la main bienfaiſante de Dieu. Nous n'aurons point de part à la couronne de Jeſus-Chriſt, ſi nous n'en avons à ſes ſouffrances.* Mais le comble de la patience eſt de prier le Seigneur d'augmenter nos peines... Le Serviteur de Dieu alloit juſques-là, uſant de ces paroles de l'Apôtre des Indes : *Encore plus, Seigneur, encore plus.* Dans ſes dernieres maladies, où il ne pouvoit quelquefois s'aider ſoi-même, il ſe ſervoit de ſon neveu, qui étoit un vertueux Prêtre; il le retira même tout-à-fait chez lui ſur la fin de ſa vie, parce qu'il devenoit toûjours plus infirme. C'eſt le ſeul de ſes proches qu'on ait vû dans ſon Preſbytere ; encore l'y fit-il venir le plus tard qu'il lui fut poſſible, & par le motif de la plus pure vertu. Il n'eſt pas poſſible de porter plus loin qu'il faiſoit, la delicateſſe de conſcience ſur l'uſage des biens Eccléſiaſtiques:tout conſacré à l'Egliſe & aux pauvres, la qualité de parent dans des pauvres mê-

„ mes lui parut un titre d'excluſion,
„ & ſa famille, quoique dans le be-
„ ſoin, n'eut aucune part à ſa ſucceſ-
„ ſion.

Au retour d'une maladie, l'on ſe ménage, & la prudence, ce ſemble, le demande. Mr Moreau regardant comme perdu tout le tems qu'il n'avoit été d'aucune utilité à ſon peuple, croyoit l'en devoir dédommager par un redoublement de travail. Cela n'étoit pas ſelon la prudence de la chair, non plus que les exceſſives rigueurs qu'il exerçoit ſur ſon corps: elles auroient toutefois été blâmables, ſi elles n'avoient pas été ſoumiſes au jugement de ſon Confeſſeur: & pour ne pas accuſer legerement d'indiſcretion celui entre les mains de qui il confioit le ſoin de ſon ame, il faut ſçavoir que ceux qui dirigent ainſi des ames privilegiées, voyent quelquefois ſi clairement la volonté divine dans ce qu'elles entreprennent, qu'ils ne ſçauroient ſans temerité le leur interdire.

Voilà quel fut Mr Moreau. Dieu n'attendoit pas à l'autre vie pour recompenſer tant de vertus. Il les hono-

ra dans celle-ci par tout ce qui donne le plus d'éclat à la ſainteté : communications intimes, illuſtrations celeſtes, don de Prophetie, & celui de guerir les malades; enfin par une mort prédite un an auparavant, & accompagnée de toutes les circonſtances les plus capables de faire de ce terrible paſſage un veritable triomphe. Son Evêque qui crut avoir tout perdu en le perdant, fut le premier à declarer hautement qu'il l'invoquoit; tout le Diocéſe ſuivit l'exemple du Prelat, & le Ciel juſtifia la conduite du Paſteur & des oüailles par un fort grand nombre d'évenemens miraculeux, dont le recit termine cet Ouvrage.

Nous ne dirons rien des ſentimens de pieté du ſaint homme, qu'on a ajoutez à l'Hiſtoire de ſa vie, parce que toutes les actions de ſa vie ayant été une expreſſion ſincere des ſentimens de ſon cœur, on ſçait tout ce qu'il a penſé, quand on a vû ce qu'il a fait.

ARTICLE XXVI.

APOLOGIE D'HOMERE.

ON ne parloit il y a quelques années que de la guerre Litteraire qui s'étoit élevée entre les Sçavans au ſujet de l'Iliade d'Homere. Ils ont fait depuis ce tems-là une eſpece de treve qui a ſuſpendu tous leurs combats : nul d'entr'eux n'a rien cedé à ſon ennemi ; & chacun reſtant ferme ſur ſon terrain, croit avoir vaincu, ou ſe flatte du moins d'avoir contribué à la victoire de ſon parti.

Cependant un nouvel Athléte, dans l'idée que les défenſeurs d'Homere n'ont pas bien fait leur devoir, veut aujourd'hui ſe mettre ſur les rangs, & vient ſe preſenter à quiconque oſera entrer en lice avec lui. Il eſt bien tard de vouloir combattre lorſque la guerre eſt finie ; ainſi nous doutons fort qu'aucun veüille reprendre la plume, & renouveller une querelle qui par ſa durée commençoit à devenir ennuyeuſe aux ſpectateurs, & par les coups qu'on ſe portoit de part & d'au-

tre, devenoit tous les jours plus fâcheuſe aux principaux acteurs.

Il y a quelque apparence au contraire que les Apologiſtes, auſſi bien que les critiques d'Homere, étant également perſuadez, la plûpart avec raiſon, qu'on ne peut rien ajoûter à ce qu'ils ont dit, ſoit pour ou contre l'Iliade, ne ſçauront pas bon gré à un Auteur inconnu, qui veut encherir ſur eux, & leur montrer qu'ils ſe ſont tous également trompez. N'eſt-il pas même à craindre, qu'ils ne ſe réüniſſent les uns & les autres contre lui, s'ils daignent faire attention à ſon ouvrage?

En effet les premiers ne pourront-ils pas juger, que pour un nouvel Ecrivain, c'eſt trop préſumer de ſoi-même que de prétendre être plus éclairé que les Auteurs les plus renommez; & que pour un homme qui n'eſt pas *admirateur d'Homere*, c'eſt trop s'avancer que de promettre qu'il juſtifiera le Poëte ſur les defauts mêmes, que ſes plus *grands admirateurs ont été obligez de reconnoître dans ſon poëme*; les ſeconds ne pourront-ils pas dire encore, qu'à la verité la cri-

tique qu'on fait des grands hommes doit être retenuë, mais que l'apologie qu'on fait de leurs Ouvrages ne doit pas être moins modeste; & que comme il arrive aux censeurs peu circonspects de condamner ce qu'ils n'entendent pas, il arrive aussi aux Apologistes de croire entendre ce qu'ils embroüillent, & ce qu'ils donnent plus de droit de condamner? Quoi qu'il en soit, nous donnons la dissertation du nouvel Auteur telle qu'il nous l'a envoyée, & nous souhaitons que les succès repondent plûtôt à son attente qu'à la crainte de ses amis.

Apologie d'Homere.

L'Iliade d'Homere, l'objet de l'admiration des siécles precedens, est devenuë dans le nôtre le sujet sur lequel s'est exercée la plus severe critique poussée jusqu'à l'excès. Je ne veux pas dire qu'Homere soit exempt de tous les defauts qu'on lui impute. Ce n'étoit qu'un homme, il ne faut pas en faire un Dieu en le croyant infaillible: mais aussi devons nous être extrémement circonspects & très-rete-

nus à prononcer ſur les Ouvrages des grands hommes, de peur qu'il ne nous arrive de condamner ce que nous n'entendons pas. C'eſt l'avis que donne Quintilien. On a juſtifié Homere de pluſieurs prétendus défauts; ſes plus grands admirateurs ont été obligez de reconnoître comme veritables défauts ceux dont ils n'ont pû le juſtifier. Pour moi, ſans être admirateur d'Homere, je crois pouvoir aiſément le juſtifier de pluſieurs prétendus défauts qu'on lui impute encore, comme il paroît par le Journal de Trevoux Avril 1717. C'eſt un grand défaut, dit-on, dans Homere de n'avoir pas marqué quelle étoit l'action principale de ſon poëme. Bien des gens n'y voyent pas ce bel arrangement, ni cette liaiſon ſi neceſſaire avec l'action principale; ils condamnent ſur tout qu'on y remette la celebrité des jeux au tems que l'action principale eſt finie; on ne voit point dans l'Iliade cette agréable & charmante varieté qui ſe trouve dans l'Eneïde. On trouve encore à redire à la cataſtrophe du poëme; le nœud, diſent-ils, conſiſte en ce qu'Achille

ayant perdu Patrocle quitte enfin sa retraitte, marche contre Hector & se rend maître de ses dépoüilles & de sa vie. Par la mort d'Hector, les Grecs sont assurez de la prise de Troye; tel est le dénouëment. Mais de quelle maniere regle-t-on le duel de ce Heros? Le moindre de nos Officiers d'armée se deshonoreroit, en prenant tous les avantages qu'on donne à Achille. Il n'y avoit nulle gloire à vaincre en cet état Hector, peut-être y avoit-il quelque honte à le tuer.

Ce ne sont pas quelques fautes legeres qu'on reproche à Homere, ce sont des fautes essentielles; ce ne sont pas seulement des fautes dans les differens morceaux, dans les differentes parties de l'Iliade, mais dans le dessein même du poëme & qui regardent le corps de l'ouvrage : fautes dont je pretends justifier Homere, en faisant voir 1°, qu'il n'a pû marquer plus clairement qu'il a fait quelle étoit l'action principale de son poëme; 2°, qu'il y a dans ce poëme, une necessaire liaison avec l'action principale; 3°, que la celebrité des jeux n'est pas remise au tems que l'action prin-

 cipale

cipale eſt finie ; 4°, que la mort d'Hector ne fait pas le denouëment du poëme ; 5°, que la maniere dont Homere regle le duel des deux Heros, Achille & Hector, a une neceſſaire liaiſon avec l'action principale du Poëme ; 6°, je parlerai de la durée du poëme de l'Iliade, laquelle ſera connoître que ce poëme a toute la varieté qu'il peut avoir, eu égard au peu de durée de l'action principale.

I. *Deſſein de l'Iliade.*

1°, Homere dès le premier vers de l'Iliade, marque ſi clairement le deſſein principal de ſon poëme, qu'il eſt étonnant que les ſentimens ayent été partagez là-deſſus.

ΜΗΝΙΝ *ἄειδε θεὰ πηληϊάδεω Ἀχιλῆος* *οὐλομένην.* Iliade Α. v. 1.

Le terme *Μῆνις* ſignifie une colere qui dure long-tems, une colere inflexible. Le deſſein d'Homere eſt de chanter les funeſtes effets de la colere inflexible d'Achille fils de Pelée. Nous expliquerons les cinq premiers

vers de l'Iliade dont je crois qu'on n'a pas encore découvert le veritable ſens.

2°, Une colere inflexible fait le caractere propre d'Achille; Horace nous en avertit dans ſon Art Poëtique :

— Honoratum ſi fortè reponis Achillem
Impiger, iracundus, inexorabilis, acer
Jura neget ſibi nata, nihil non arroget armis.

3°, Ce caractere d'Achille ſe ſoutient dans toute l'Iliade. Les Grecs & les Troyens furent ſucceſſivement l'objet de la colere d'Achille, laquelle fut egalement funeſte aux uns & aux autres & à Achille même.

Agamemnon offenſe Achille en lui enlevant Briſéïs. Que fait Achille pour ſe venger? Premiérement, il retient ſa valeur oiſive; il prive les Grecs de ſon ſecours. Outre cela il arme Jupiter contre eux par l'entremiſe de Thetis ſa mere qui prie le maître des Dieux de venger l'honneur de ſon fils. Agamemnon eſt obligé de reconnoître ſa faute. Mais ni le ſang des Grecs verſé de toutes parts, ni les prieres de Phœnix & de Patrocle ne ſont capa-

bles de calmer une colere qui devoit être assouvie des malheurs qu'elle avoit causez. Les maux que la colere inflexible d'Achille causa aux Grecs, sont la matiere des six premiers Livres de l'Iliade.

— ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκεν.

Iliade A. v. 2.

4°, La mort de Patrocle tué par Hector tourne contre les Troyens la haine qu'avoit Achille pour les Grecs. Le desir de venger son propre affront cede au desir de venger son ami. Il hait plus les Troyens à cause de la mort de son cher Patrocle qu'il ne haïssoit les Grecs à cause de l'outrage que lui avoit fait Agamemnon; il surmonte à la verité sa colere contre les Grecs, mais par une plus grande colere contre les Troyens, il employe contre ces derniers une valeur que sa premiere colere avoit tenuë pendant quelque tems oisive. La colere d'Achille ne finit pas à la mort de Patrocle; elle ne fait que changer d'objet.

5°, La colere d'Achille causa une infinité de malheurs aux Grecs, en retenant sa valeur oisive; mais lorsque

cette colere fut tournée contre les Troyens, la valeur d'Achille devint active, elle précipita dans les enfers les ames de plusieurs Heros.

Πολλὰς δ' ἰφθίμυς ἀΐδῃ προΐαψεν.
Ηρώων. Iliade Α. v. 3.

Jusqu'à quel excès va la colere d'Achille contre les Troyens? Jusqu'à n'en vouloir épargner aucun; ceux mêmes qui étoient sans armes & sans defense & qui se jettoient à ses genoux lui demandant la vie, étoient massacrez impitoyablement. Licaon fils de Priam se jette à ses pieds & lui demande la vie. *Iliade* ΙΦ. *v.* 65. Mais Achille furieux repond v. 100. qu'avant la mort de Patrocle il aimoit à pardonner, & qu'il avoit pris plusieurs Troyens sans leur ôter la vie, mais que presentement aucun de ceux qui tomberont entre ses mains n'évitera la mort.

— Tout le tems que Patrocle a vécu,
J'aimois à pardonner content d'avoir vaincu;
Mais les tems sont changez, je me livre au courroux,

Et Patrocle en mourant vous a condamné tous ;
De sa douleur dejà mon couroux se repaît.

Oüi, meurs, fils de Priam, ton nom est ton arrêt. Achille tuë encore impitoyablement Assoride qui lui demande la vie. *Iliade* Υ. *v.* 466. Il regardoit les Troyens plûtôt comme ses ennemis particuliers que comme les ennemis des Grecs. C'est un Heros furieux qui veut assouvir sa rage dans le sang des Troyens ; qui pousse la barbarie jusqu'à tuer indifferemment ceux qui lui resistent & ceux qui sans defense se rendent à lui. Il ne cherche que des victimes qu'il veut immoler aux manes de Patrocle; s'il prend douze Troyens sans leur ôter la vie, il les reserve à une mort plus barbare ; il veut qu'ils soient immolez sur le bucher de Patrocle *Iliade* Ψ. *v.* 175. Les malheurs que la colere inflexible d'Achille causa aux Troyens sont la matiere des 20, 21, & 22 livres de l'Iliade. Nous parlerons du duel d'Achille & d'Hector qui fait admirablement bien connoître l'excès de la co-

lere d'Achille qu'Homere avoit entrepris de chanter.

6°, La colere d'Achille n'alloit pas ſeulement juſqu'à cet excès de maſſacrer impitoyablement tous ceux qui tomboient entre ſes mains; ſa colere ſurvivoit à leur mort. Il vouloit que leurs corps fuſſent privez de l'honneur de la ſepulture & qu'ils fuſſent la proye des chiens & des oiſeaux.

— *αὐτὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν.*
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι. Iliade A. v. 4.

Achille ne ſe contente pas de tuer Lycaon qui lui demandoit la vie ſi tendrement. Il jette enſuite ſon cadavre dans le fleuve Scamandre, afin qu'il y ſoit dévoré par les poiſſons. *Iliade* Φ. *v* 123. *& ſeqq.* Hector demande à Achille que le vainqueur n'exerce pas ſa colere ſur le cadavre du vaincu. *Iliade* X. *vers* 258.

Mais guerriers genereux, ſervons notre patrie,
Sans pouſſer la valeur juſqu'à la barbarie
Et que ſi l'un des deux trouve ici le trepas,
Le courroux du vainqueur ne lui ſurvive pas.

Achille furieux répond qu'il eſt auſſi impoſſible qu'il y ait amitié entre l'un & l'autre, qu'entre les lions & les hommes, les loups & les agneaux; & lorſqu'Hector eſt renverſé par terre, Achille l'inſulte & lui dit que ſon corps ſera la proye des chiens & des oiſeaux.

—— σὲ μὴν κύνες ἠδ' οἰωνοὶ.
Ελκύσȣς ἀϊκῶς Iliade X. v. 355.

Cette action d'Achille devoit être regardée comme l'effet d'une colere ou plûtôt d'une rage implacable, ſur tout à cauſe de la creance dans laquelle on étoit alors que ceux qui n'étoient pas enſevelis étoient toûjours rejettez de Charon, & ne pouvoient paſſer le fleuve, ni avoir entrée dans le palais de Pluton. Voyez *Iliade* Ψ. *vers* 70. *& ſeqq.*

Il eſt étonnant que le pieux Enée dans le 10e livre de l'Enéïde imite le cruel Achille à l'égard de Tarquitus. On voit dans l'Écriture Sainte la coutume qu'avoient les Gentils de ſe venger de leurs ennemis en voulant que leurs corps fuſſent privez de l'honneur du tombeau, & qu'ils fuſſent la

proye des bêtes & des oiseaux. *Posuerunt morticina servorum escas volatilibus cœli, carnes sanctorum tuorum bestiis terræ.* Psal. 78. Voyez encore *Tob.* 1. *v.* 21. *&* 22. *chap.* 2. *v.* 8. *Jerem. ch.* 14. *v.* 16. *ch.* 16. *v.* 4. *&* 6. *ch.* 22. *v.* 19. *ch.* 25. *v.* 33. 1. *Mach.* 7. *v.* 17.

7°, Le dessein d'Homere est de chanter l'inflexible & funeste colere d'Achille en general, & non pas seulement la colere d'Achille contre les Grecs, comme l'a crû Monsieur de la Mothe qui a ainsi traduit les premiers vers de l'Iliade:

Muse raconte-moi la colere d'Achille
Pour les Grecs, pour lui-même en malheurs si fertile,
Et qui le retenant dans un cruel repos,
Fit aux champs Phrygiens perir tant de Heros.

Ces vers font juger que le dessein d'Homere est seulement de chanter la colere d'Achille contre les Grecs laquelle leur fut très-funeste & à Achille même. Si c'étoit là le seul dessein d'Homere, on ne pourroit le justifier de plusieurs defauts qu'on lui reproche. Il devoit finir son poëme à la

mort de Patrocle qui reconcilia Achille avec Agamemnon & les Grecs. Tout ce qui ſuit eſt hors d'œuvre. Et qu'on ne diſe pas que la priſe de Troye eſt l'action principale du poëme, & qu'Homere a dû par conſequent continuer ſon poëme juſqu'à la mort d'Hector, laquelle aſſuroit la priſe de Troye. Si la priſe de Troye étoit l'action principale du poëme, Homere l'auroit marqué. Cette raiſon ſuffit pour rejetter les ſentimens de ceux qui aſſignent pour l'action principale de l'Iliade une difference de la colere d'Achille. Voilà, ſelon lui, le ſujet de ſon poëme; croyons-le ſur ſa parole.

Homere dit à la verité que la colere inflexible d'Achille fut pour les Grecs la ſource d'une infinité de malheurs:

— ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκεν.

Mais il ne dit pas pour cela qu'il chante ſeulement la colere d'Achille contre les Grecs. Il chante en general l'inflexible & funeſte colere d'Achille. Cette colere après avoir cauſé une infinité de malheurs aux Grecs en retenant ſa valeur oiſive, ſe tourne enfin contre les Troyens: elle précipite

dans les enfers les ames de pluſieurs Heros.

Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψύχας ἄϊδι προΐαψεν. Ἡρώων.

La colere d'Achille n'eſt pas ſatisfaite, il veut que le corps de ces Heros ſoient la proye des bêtes & des oiſeaux.

— αὐτοὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

Ces funeſtes effets de la colere d'Achille furent l'accompliſſement des décrets de Jupiter.

—— Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.

Homere expoſe clairement le deſſein de ſon poëme; cette expoſition fera évanoüir les principales difficultez que l'on a formées contre le deſſein du poëme, comme j'eſpere le montrer dans la ſuite de cette diſſertation.

II. *L'inflexible & funeſte colere d'Achille fournit une matiere digne du Poëme Epique.*

1°, Homere qui a entrepris de chanter l'inflexible & funeſte colere

d'Achille, nous inſtruit de deux importantes veritez. La premiere, que la colere des grands hommes eſt à craindre; la ſeconde, que cette colere leur eſt funeſte à eux-mêmes. La colere d'Achille éclatta contre les Grecs & les Troyens, & elle fut illuſtre par les malheurs qu'elle cauſa ſucceſſivement aux uns & aux autres & à Achille même.

2°, Quels malheurs ne cauſa pas aux Grecs l'inflexible colere d'Achille; mais auſſi quelle gloire ne lui acquit-elle pas ? Cette colere retint à la verité ſa valeur oiſive, mais ce repos ne lui fut-il pas plus glorieux que tous les exploits qu il auroit pû faire ? Jupiter lui-même prend ſoin de venger l'outrage fait à Achille; & comment le venge-t-il ? Dans le ſang des Grecs répandu de toutes parts. Agamemnon eſt forcé de reconnoître ſa faute, il veut la réparer, mais inutilement; les Grecs ſont obligez de mandier le ſecours d'Achille contre les Troyens, qui ne ſont victorieux que parcequ'Achille eſt abſent. La colere d'Achille contre les Grecs eſt illuſtre par les malheurs qu'elle leur cauſa; mais ce

Heros paye bien cher le plaisir de sa vengeance ; elle est punie par la mort de son cher Patrocle, & c'étoit la plus grande perte qu'il pût faire ; on ne peut exprimer d'une maniere plus vive & plus pathétique quels furent les funestes effets de la colere d'Achille contre les Grecs, que l'a fait Monsieur de la Mothe : c'est Thetis qui console son fils Achille.

Quoi! mon fils, vous pleurez ; eh qui l'auroit pû croire !
N'êtes-vous pas encore content de votre gloire ?
Les Dieux à vos desirs n'ont-ils pas accordé
Tout l'honneur que pour vous je leur ai demandé ?
Voyez le sang des Grecs inonder ce rivage ;
Jupiter peut-il mieux effacer votre outrage ?
Et dans ce camp par vous autrefois si puissant,
Qui n'a pas ressenti qu'Achille étoit absent ?
Que les Dieux sont cruels, interrompit Achille,

Et qu'ils m'ont vendu cher une gloire inutile!
Ils ont rempli ce camp de carnage & d'effroi;
Mais ils m'ôtent Patrocle, & c'étoit tout pour moi.
Ciel! quel ami je perds, quelle source de larmes!

3°, La mort de Patrocle tué par Hector tourne contre les Troyens la colere & la haine qu'avoit Achille pour les Grecs. Cette colere ne le rendit pas moins illustre que la premiere: la mort de tant de Heros que le furieux Achille precipita dans les enfers, celle du vaillant Hector, firent sentir aux Troyens que leurs victoires passées n'étoient que le fruit de l'absence d'Achille. *Iliade* Σ. *vers* 125. Achille leur fit sentir que sa colere étoit plus à craindre pour eux que l'armée entiere des Grecs. Mais cette seconde colere lui étoit aussi funeste que la premiere. Il ne peut venger la mort de son cher Patrocle qu'aux dépens de sa propre vie, sa mort devoit suivre de près sa vengeance. *Iliade* Σ. *v.* 96.

Mars 1721.

Αὐτίκα γὰρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότ-
μ☉ ἑτοῖμ☉.

C'eſt Thetis qui parle à ſon fils qui deſire venger la mort de ſon ami Patrocle :

Mais helas! votre mort ſuit de près cette gloire ,
En ménaçant Hector vous me percez le cœur ,
Vous mourrez.

4°, La colere d'Achille contre les Grecs & les Troyens paroît juſte. Il venge ſur les Grecs l'outrage fait à ſon honneur; Jupiter lui-même favoriſe ſa colere , il venge enſuite ſur les Troyens la mort d'un ami aimé ſi tendrement, qu'il veut bien oublier ſa propre vengeance pour ſatisfaire à celle de ſon ami , il oublie l'outrage que lui a fait Agamemnon , en faveur de Patrocle ; ſa mere a beau lui dire que ſa mort ſuivra de près ſa vengeance, & qu'il ne ſurvivra pas à Hector ; le devoir de l'amitié l'emporte ſur l'amour de la vie , on ne peut rien voir de plus touchant que

ces vers de Monſieur de la Mothe. C'eſt Achille qui parle :

La lumiere bientôt doit m'être ici ravie ;
Mais quand Patrocle eſt mort, que m'importe la vie ?
Je ne veux qu'immoler celui qui l'a vaincu ;
Si cet eſpoir eſt vain, j'ai dejà trop vécu.
Non, dit Thetis, le Ciel vous garde la victoire,
Mais hélas! votre mort ſuit de près cette gloire ;
En ménaçant Hector, vous me percez le cœur
Vous mourrez. C'eſt aſſez de mourir ſon vainqueur,
Dit-il, & que ne puis-je en mon impatience
Payer de tous mes jours l'inſtant de ma vengeance....
*C'en eſt fait, avec lui * je me reconcilie.*
Vois, cher Patrocle, vois ce que pour toi j'oublie.....
Je cours à ton vainqueur, je cours hâter ſa mort,
Et je remets aux Dieux le reſte de mon ſort.

* Agamemnon.

Mars 1721.

Qu'après cette faveur j'éprouve leur colere ;
J'y souscris, & n'ai point d'autres vœux à leur faire.

5°, Il est vrai que la colere d'Achille contre les Troyens & sur tout contre Hector va jusqu'à la barbarie. Mais l'excès de son amour semble justifier l'excès de sa vengeance. Achille ne croyoit pouvoir parfaitement venger son ami Patrocle, qu'en exerçant sur les Troyens, & principalement sur Hector, tout ce que la cruauté lui suggeroit. Voyez *Iliade* Ψ. *v.* 19. *& seqq.* Il vouloit que l'on mesurât son amitié pour Patrocle à sa haine contre Hector & les Troyens. Outre cela Homere qui vouloit apprendre combien la colere est une passion funeste & dangereuse, a dû peindre dans Achille une colere inflexible & barbare, qui donnât horreur de cette passion, & qui rendît Achille digne des malheurs qu'elle lui attira.

III. *Liaiſon des differentes parties de l'Iliade avec l'action principale du Poëme.*

1°, Bien des gens, diſent les Journaliſtes de Trevoux dans le Journal d'Avril 1717. ne voyent pas dans l'Iliade ce bel arrangement, ni cette liaiſon ſi neceſſaire avec l'action principale : je réponds qu'Horace à vû cette liaiſon, puiſque dans ſon Art Poëtique il louë Homere par cet endroit :

Atque ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet,
Primo ne medium, medio ne diſcrtpet imum.

2°, Homere dit qu'il chante l'inflexible & funeſte colere d'Achille. Cette paſſion fait le caractere du Heros de l'Iliade. Les Grecs & les Troyens furent ſucceſſivement l'objet de ſa colere : les malheurs qu'elle cauſa aux Grecs, ſont la matiere des dix-ſept prémiers Livres : ceux qu'elle cauſa aux Troyens ſont la matiere des Livres ſuivans. L'une & l'autre colere fut funeſte à Achille même. Il venge

ſur les Grecs l'outrage que lui a fait Agamemnon ; mais il perd ſon cher Patrocle. S'il veut venger ſur les Troyens la mort de ſon ami, il faut que ce ſoit aux dépens de ſa propre vie ; ſa mort devoit ſuivre de près celle d'Hector.

3°, La mort de Patrocle eſt le lien qui unit les deux parties de l'Iliade, qui fait qu'Horace a eu raiſon de dire:

Atque ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet,
Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

Primo ne medium, c'eſt-à-dire, que quoique la mort de Patrocle reconcilie Achille avec les Grecs, cependant Achille ne dément point ſon caractere qui eſt une colere inflexible : car ſi Achille ſe reconcilie avec les Grecs, c'eſt par une plus grande colere contre les Troyens qu'il hait plus à cauſe de la mort de ſon cher Patrocle, qu'il ne haïſſoit les Grecs à cauſe de l'outrage que lui avoit fait Agamemnon. La colere d'Achille ne ſe termine point à la mort de Patrocle ; elle ne fait que changer d'objet.

Mars 1721.

Medio ne discrepet imum. La colere d'Achille que la mort de Patrocle excita contre les Troyens alloit jusqu'à cet excès qu'il tuoit tous les Troyens qui tomboient sous ses mains, & & vouloit que leurs corps fussent la proye des chiens & des oiseaux.

— αὐτὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

La mort d'Hector est conforme à l'idée du Heros de l'Iliade. Cette mort est l'effet de la colere implacable d'Achille qu'Homere avoit entrepris de chanter. Homere nous fait connoître à la verité qu'Achille étoit un Heros intrepide, & que la crainte d'une mort certaine ne l'auroit pas empê hé de combattre Hector malgré la prédiction de sa mere; Achille n'étoit pas entierement assuré de la victoire. Voyez *Iliade* Ψ. *v.* 224. Achille avoit des armes faites par Vulcain. Hector en avoit de semblables, puisqu'il avoit celles qu'Achille avoit prêtées à Patrocle. Il est vrai que dans le combat Hector est trompé & se trouve sans defense; mais remarquez que si Hector fût mort les armes toûjours à la

main, la mort d'Hector n'auroit été attribuée qu'à la valeur d'Achille. Mais Homere qui avoit entrepris de chanter l'inflexible colere d'Achille a voulu faire connoître que la mort d'Hector étoit un des effets de cette funeste colere, colere si grande qu'il massacroit impitoyablement ceux mêmes qui sans armes & sans défense se jettoient à ses genoux lui demandant la vie, comme nous l'avons montré au nombre I. pag. 3. chiffre 5. Hector connoissoit le caractere de son ennemi. Voyez *Iliade* X. *v.* 123. Hector dit, quand même il iroit sans armes & sans défense trouver Achille afin de lui parler, Achille le massacreroit impitoyablement.

Μή μιν ἐγὼ μὲν ἵκωμαι ἰών. ὁ δέ μ' ουκ ἐλρήσει,
Οὐδέ τι μ' αἰδέσεται, κτένεει δέμε γυμνὸν ἔοντα
Αὔτως ὥςε γυναῖκα, ἐπεί κ' ἀπὸ τεύχεα δύω.

Si la valeur d'Achille n'eût pas été animée par une colere & une haine implacable, il se seroit contenté de la

victoire; il n'eût pas donné la mort à Hector.

— Tout le tems que Patrocle a vécu
J'aimois à pardonner content d'avoir vaincu ....
Mais les tems ſont changez, je me livre au courroux
Et Patrocle en mourant vous a condamné tous.

Depuis la mort de Patrocle, Achille regardoit les Troyens plûtôt comme ſes ennemis particuliers, que comme les ennemis des Grecs. Ce ne ſont que des victimes qu'il veut immoler aux manes de Patrocle.

La colere d'Achille n'eſt pas aſſouvie dans le ſang d'Hector; il l'inſulte encore, & lui dit que ſon corps ſera la proye des chiens & des oiſeaux. Hector mourant le conjure par ce qu'il a de plus cher, de rendre ſon corps à ſon pere & ſa mere, afin qu'il ait l'honneur de la ſepulture. Quand même, repond le furieux Achille, ton pere & ta mere m'apporteroient une infinité de preſens & voudroient te racheter au prix de l'or; non, tu n'auras pas l'honneur du bûcher, mais

tu ſeras dechiré des chiens & des oiſeaux. Voyez *Iliade* X. *vers* 345. Horace a donc raiſon de dire que la fin du poëme ne dément point le milieu.

—— *medio ne diſcrepet imum.*

Le Heros de l'Iliade ſoutient admirablement bien ſon caractere dans l'action même qui fait le denouëment. Car s'il rend le corps d'Hector à Priam, ſa colere inflexible ne cede qu'à un ordre abſolu du maître des Dieux, ordre qui lui eſt ſignifié par Thetis ſa mere : encore dans le tems qu'il execute l'ordre des Dieux, ſa colere ſe reveille à chaque inſtant, il craint lui-même que cette inflexible colere ne le porte à violer les ordres de Jupiter.

—— Διὸς δ' ἀλιτώμαι ἐφετμάς.
Iliade Ω. v. 570.

Il prie ſon cher Patrocle de n'être pas en colere contre lui de ce qu'il rend le corps d'Hector à Priam ſon pere. *vers* 592.

Il craint en le rendant de trahir l'amitié :
Cher Patrocle, dit-il, pardonne à ma pitié ;
En rendant ton vainqueur ſi ton ami t'offenſe,

De tout le ſang Troyen j'expierai ma clemence.

Vous voyez que ſi dans le poëme d'Homere le milieu ne dément pas le commencement, la fin du poëme ne dément pas le milieu. Le plaiſir de venger ſon honneur cede à celui de venger ſon cher Patrocle ; le plaiſir de venger ſon cher Patrocle ne cede qu'aux ordres abſolus du maître des Dieux.

Atque ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet
Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

5°, L'une & l'autre colere eſt funeſte à Achille ; en vengeant ſon honneur, il perd ſon cher Patrocle qu'il ne peut venger qu'aux depens de ſa propre vie. On l'a dejà dit, mais on ne ſçauroit le remettre devant les yeux de nos Critiques.

IV. *Denouëment de l'Iliade.*

1°, L'action principale de l'Iliade étant l'inflexible & funeſte colere d'Achille en general, & la Cataſtrophe

du Poëme consistant dans le passage d'un état à un autre, on ne doit pas dire que la mort de Patrocle fasse le denoûment. Elle seroit le denoûment, si l'action principale de l'Iliade étoit seulement la colere d'Achille contre les Grecs, puisque la mort de Patrocle reconcilia Achille avec eux. Mais, comme j'ai dejà dit, le sujet de l'Iliade n'est pas précisément la colere d'Achille. La mort de Patrocle tourne contre les Troyens la colere & la haine implacable qu'avoit Achille contre les Grecs. La colere d'Achille contre les Grecs est, si vous voulez, terminée; mais l'inflexible & funeste colere d'Achille dure & subsiste encore; elle n'a fait que changer d'objet.

2°, La mort d'Hector ne fait pas encore le denouëment du poëme d'Homere; la colere d'Achille n'est pas assouvie dans le sang d'Hector qu'il vient d'immoler aux manes de Patrocle; elle va jusqu'à cet excès de vouloir que le corps de ce Heros soit devoré des chiens & des oiseaux: voilà l'action principale de l'inflexible & funeste colere d'Achille qu'Homere avoit entrepris de chanter.

— αὐτὸς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

On a donc tort d'accuſer Homere d'avoir remis la celebrité des jeux au tems que l'action principale eſt finie, puiſque l'inflexible & funeſte colere d'Achille n'étoit pas finie & terminée dans le tems de la celebrité des jeux; la colere d'Achille éclatta encore après: ayant attaché le corps d'Hector à ſon char, il fit trois fois le tour du tombeau de Patrocle, & enſuite laiſſa ce corps étendu ſur la pouſſiere, afin qu'il fût devoré des bêtes. *Iliade* Ω. *v.* 12.

3°, Puiſque la colere d'Achille étoit inflexible, il ne falloit pas moins qu'un ordre exprès de Jupiter pour l'obliger à vaincre cette colere & cette haine implacable, & à rendre le corps de ſon ennemi, afin qu'il eût l'honneur de la ſepulture, & qu'il ne fût pas la proye des chiens & des oiſeaux. C'eſt la matiere du dernier Livre de l'Iliade. L'inflexible colere d'Achille qui cede aux ordres de Jupiter & ſe laiſſe fléchir aux larmes de Priam, fait le denoüement du poëme, & le termine. La fin de la colere d'A-

chille devoit naturellement être la fin d'un poëme dont le sujet est l'inflexible & funeste colere d'Achille.

4°. Si Homere ne parle point des exploits de guerre d'Achille qui suivirent la mort d'Hector, c'est que l'inflexible & funeste colere d'Achille, qui est le sujet de l'Iliade, fut terminée lorsqu'il eut rendu à Priam le corps de son fils; c'est que la mort d'Achille devoit suivre de près celle d'Hector. Sa mere le lui avoit predit. *Iliade* Σ. *v.* 96.

Αὐτίκα γάρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότμος ἑτοῖμος.

Le cheval Xantus lui predit que sa mort est proche. *Iliade* Τ. *v.* 409. Achille avoue lui-même qu'il doit bientôt mourir. *Iliade* Φ. *v.* 110. Patrocle lui predit encore que sa mort est prochaine *Iliade* Ψ. *v.* 80. & dans le dernier Livre de l'Iliade, Thetis parlant à son fils pour l'engager à rendre le corps d'Hector, l'avertit qu'il doit bientôt mourir. *Iliade* Ω. *v.* 131.

— οὐ γάρ μοι δηρὸν βέῃ ἀλλά τοι ἤδη
Ἄγχι παρέστηκεν θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

La mort d'Hector assuroit celle

d'Achille, comme je viens de le faire voir, & non pas la prise de Troye, comme on le pretend ordinairement. Troye se defendit encore long-tems après la mort d'Hector, & peut-être qu'elle n'eût jamais été prise sans la ruse des Grecs qui inventerent le cheval de bois, lequel fut cause de la prise de cette ville. La mort d'Hector étoit même aussi fatale aux Grecs qu'aux Troyens, puisque cette mort assuroit celle d'Achille, qui ne survécut pas long-tems à Hector.

V. *Durée de l'Iliade.*

1°, Il est aisé de connoître la durée de l'Iliade, puisqu'Homere a marqué tous les jours qui en font la durée; elle n'est que de 47. jours: il n'y en a proprement que douze qui font la matiere du poëme: ainsi si l'on a égard à la simplicité du sujet qui est l'inflexible & funeste colere d'Achille, & au peu de durée du poëme, on avoüera que ce poëme a toute la varieté qu'il peut avoir. On admirera même l'abondance du Poëte qui a sçu répandre tant d'ornemens sur un sujet si simple, si triste & de si peu de durée.

2°, On ne doit pas s'étonner ſi quelquefois un ſeul jour fournit la matiere de cinq ou ſix livres de l'Iliade ; c'eſt que pluſieurs choſes qui ſe font en même tems ne peuvent être racontées que ſucceſſivement. Une bataille qui ne durera quelquefois que trois ou quatre heures, fournit à Homere la matiere de trois ou quatre livres, parce qu'il ne peut raconter que ſucceſſivement, c'eſt-à-dire, l'un après l'autre pluſieurs exploits qui ſe ſont faits en même tems; & la matiere augmente lorſqu'elle eſt traitée par Homere qui ne ſe contente pas d'expoſer ſimplement les faits, mais les orne de beaucoup de comparaiſons, fait intervenir les Dieux, dont les diſcours & les conteſtations jointes aux diſcours & aux conteſtations des Heros qui combattent, fourniſſent une abondante matiere au Poëte; qui par conſequent ne peut expliquer qu'en pluſieurs livres ce qui s'eſt fait en très-peu de tems.

3°, Si l'on objecte qu'il eſt difficile de concevoir qu'il ſe ſoit fait un ſi grand nombre d'actions en un ſeul jour qu'en raconte Homere : qu'on ſe

ſouvienne qu'Homere ne ſe fait point de peine de multiplier les objets; défaut qu'on lui a reproché dans la deſcription du bouclier d'Achille ſur lequel il eſt difficile de concevoir que Vulcain ait pû tracer tous les differens objets qu'Homere y repreſente.

4°, Je vais faire remarquer dans Homere tous les jours qui font la durée de l'Iliade & qu'Homere a remarquez lui-même. Les chiffres Romains marquent les jours qui fourniſſent la matiere du Poëme.

Jours qui fourniſſent la matiere du poëme.

Jours qui font la durée du poëme de l'Iliade.

I. Premier jour. Agamemnon rejette les prieres de Chryſes qui demande ſa fille. Apollon venge le mépris que l'on a fait de ſon Prêtre. Cette vengeance dure neuf jours. A. *Iliade v.* 53.

II. Le dixieme jour Achille aſſemble les Grecs, ſe fâche contre Agamemnon. *Iliade* A. *v.* 54. Agamemnon lui enleve Briſeïs. Achille va trouver ſa mere & lui demande qu'elle parle à Jupiter en ſa faveur, & qu'il venge

ſur les Grecs l'outrage que lui a fait Agamemnon. Thetis repond à ſon fils que Jupiter alla hier chez les Ethiopiens & qu'il devoit retourner dans l'Olympe le douzieme jour. *v.* 424.

III. Le douzieme jour Thetis va trouver Jupiter. *Iliade* A. *v.* 493. La fin de ce jour eſt la fin du premier livre de l'Iliade; ce douzieme jour eſt le vingtiéme depuis le commencement de l'Iliade, parcequ'il y a deux des douze derniers jours compris dans les precedens; Jupiter devoit retourner le douziéme jour dans l'Olympe, mais c'étoit deja le ſecond jour qu'il étoit chez les Ethiopiens lorſqu'Achille parloit à Thetis ſa mere.

IV. Le ſecond livre de l'Iliade commence par le 21[e] jour; ce jour fait la matiere du ſecond livre de l'Iliade. Agamemnon prie Jupiter de le rendre maître de la ville de Troye avant la fin du jour. Enſuite le Poete fait le denombrement des troupes Grecques & Troyennes. Le duel de Menelas & de Paris arrivé le même jour fait la matiere du 3[e] livre. Les Traitez ſont rompus dans le 4[e] livre; on en vient aux armes. Les exploits de guerre qui

ſe font de part & d'autre ſont la matiere du 5. 6. & 7ᵉ livre de l'Iliade juſqu'au vers 282.

V. Le lendemain qui eſt le 22ᵉ jour, commence au vers 381. du 7ᵉ livre; ce jour eſt employé à inhumer les morts du jour précédent.

VI. Le lendemain qui eſt le 23ᵉ jour, fait le commencement du 8ᵉ livre : c'eſt l'aſſemblée des Dieux. Jupiter donne la victoire aux Troyens. Le ſoir Hector parle aux Troyens; c'eſt la fin du 8ᵉ livre. La nuit fournit la matiere du 9ᵉ livre. Agamemnon conſeille la fuite aux Grecs; on va mandier le ſecours d'Achille dont la colere eſt toûjours inflexible; le tems du ſommeil vient; cette même nuit fait la matiere du 10ᵉ livre; Ulyſſe & Diomede tuent Dolon & Rhoſus & s'en retournent à leurs vaiſſeaux.

VII. Le lendemain qui eſt le 24ᵉ jour, fait le commencement de l'onziéme livre de l'Iliade. Les exploits de guerre qui ſe font de part & d'autre ſont la matiere du 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, & 18ᵉ livre de l'Iliade juſqu'au vers 241. alors le ſoleil ſe couche : Polydamas conſeille aux

Troyens de rentrer dans Troye, & leur dit que la nuit seule arrête Achille. Cette même nuit Vulcain fait de nouvelles armes pour Achille, qui devoit bientôt mourir. *Iliade* 18. *v*.458.

VIII. Le lendemain qui est le 25^e^ jour, fait le commencement du 19^e^ livre. Thetis apporte de nouvelles armes à Achille qui se reconcilie avec les Grecs. Il dit au vers 305. qu'il ne veut prendre aucune nourriture pendant tout ce jour. Les victoires d'Achille sur les Troyens sont la matiere du 20, 21, & 22^e^ livre. Achille prend malgré lui un peu de nourriture, *Iliade* 23. *vers* 48. ensuite il va dormir sur le rivage; Patrocle lui apparoît pendant le sommeil.

IX. Le lendemain qui est le 26^e^ jour depuis le commencement de l'Iliade, fait la matiere du 23^e^ livre depuis le vers 108. jusqu'à la fin du livre; c'est la celebrité des jeux faits en l'honneur de Patrocle. Après la celebrité des jeux, les Grecs vont joüir du sommeil. *Iliade* 24. *v*. 3.

X. Le lendemain qui est le 27^e^ jour, Achille attache le corps d'Hector à son char, & fait trois fois le

tour du tombeau de Patrocle. *Iliade* 24. *v.* 12.

XI. Douze jours après la mort d'Hector, Apollon parle aux Dieux en faveur d'Hector. *Iliade* 24. *v.* 31. ce jour est le 36[e] depuis le commencement de l'Iliade. Jupiter envoye Thetis dire à son fils Achille qu'il rende à Priam le corps d'Hector touchant lequel les Dieux étoient en different depuis 9. jours. *vers* 107. ces 9. jours doivent être comptez depuis le jour auquel Achille traîna le corps d'Hector autour du tombeau de Patrocle. *Iliade* 24. *vers* 12. Thetis va trouver son fils à l'heure du dîner. *vers* 124. Le soir venu, Priam part pour aller trouver Achille. *vers* 351. C'étoit le 12[e] jour depuis la mort d'Hector. *vers* 413. Achille rend à Priam le corps de son fils; Priam lui demande onze jours de suspension d'armes pour les funerailles d'Hector, ce qui lui est accordé, ensuite ils vont dormir. Priam s'en retourne à Troye avant que le jour parût.

XII. Priam approchant de Troye, l'aurore parut. *Iliade* 24. *vers* 700. c'est le 37[e] jour depuis le commence-

ment de l'Iliade, & le 13^e depuis la mort d'Hector. Pendant 9. jours on prepara la matiére du Bucher d'Hector. *vers* 789. le 10^e on mit le corps d'Hector sur le bucher dressé le lendemain; on mit sur le tombeau les cendres d'Hector. Joignez ces onze jours aux trente-six precedens, cela fait en tout 47. jours qui est toute la durée de l'Iliade; & de tous ces jours, il n'y en a proprement que 12. qui fournissent la matiere au poëme de l'Iliade, comme l'on peut voir par les chiffres Romains.

Si on lit le poëme d'Homere avec attention, mais sans prévention, on verra que sa durée n'est pas plus longue que celle que nous lui assignons. Homere a marqué les differens jours qui fournissent de matiere à son poëme. S'il étoit necessaire, je pourrois parcourir toutes les differentes actions qui sont racontées, & montrer qu'elles doivent être rapportées aux jours que nous avons marquez & qu'Homere a marquez lui-même. Et qu'on ne dise pas qu'il n'est pas probable qu'un seul jour fournisse de matiere à un si grand nombre de livres,

comme nous le prétendons ; nous avons deja répondu à cette objection, & nous pourrions y répondre plus au long s'il étoit necessaire.

La colere d'Achille qui est le sujet de l'Iliade, dura en tout 27. jours, qu'on doit compter depuis celui auquel il se fâcha contre Agamemnon, jusqu'à celui auquel il rendit à Priam le corps d'Hector ; sa colere contre les Grecs dura 14. jours qui doivent être comptez depuis celui auquel il se fâcha contre Agamemnon, jusqu'à celui où il se reconcilia avec lui ; sa colere contre les Troyens dura 13. jours, à compter depuis le jour de la mort de Patrocle, jusqu'à celui auquel il rendit à Priam le corps de son fils Hector.

ARTICLE XXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ITALIE, D'AREZZO.

On a trouvé ici une inſcription ſur une pierre antique qui exerce les Sçavans de ce païs. Voici le contenu de l'inſcription :

M. Valerius
Voluſi F..
Maximus
Dictator augur primus quam
ullum magiſtratum gereret
Dictator dictus eſt Triumphavit
de Sabinis & medullinis Plebem
de ſacro monte deduxit gratiam
cum Patribus reconciliavit fœ-
nore gravi populum Senatus hoc
ejus rei auctore liberavit ſellæ
curulis locus ipſi poſteriſque
ad murciæ ſpectandi cauſa datus
eſt Princeps in ſenatu ſemel
lectus eſt.

Voici des remarques du fameux M. Redi ſur cette inſcription. *Dictator*

augur primus quàm. Je voudrois ſçavoir, dit cet homme habile & modeſte, ſi aucun Auteur Latin s'eſt ſervi de *primus quàm* au lieu de *priuſquàm*, comme il paroît d'une premiere vûë qu'il doit y avoir ici. Car j'avouë que j'en ai cherché des exemples ſans en avoir pû trouver. Pour moi, comme cette façon de parler me paroît fort étrangere, j'aurois inclination de ſouſ-entendre ici *ante* comme on ſouſ-entend quelquefois *magis* ou *potius* devant *quàm.* Attendons pourtant l'avis de Meſſieurs nos Maîtres; mais quand cela ſeroit recevable par rapport à la Grammaire, le ſeroit-il par rapport à l'Hiſtoire? Le premier Dictateur, ſelon Tite-Live, fut Titus Lartius Flavus, ou Rufus (car on trouve l'un & l'autre de ces noms) Cependant cette inſcription ſemble dire que ce fut M. Valerius qui eut cet honneur le premier. Cela contrediroit encore nettement Tite-Live, qui parlant du premier Dictateur & du premier Maître de la Cavalerie, dit *Conſulares legere; ita lex jubebat de Dictatore creando.* Comment donc auroit-on pû choiſir pour Dictateur

ce Valerius puisqu'on suppose qu'il n'avoit pas été Consul ? Outre cela le même Tite Live marque pour Consuls l'an 248ᵉ après la fondation de Rome, M. Valerius & Publius Postumius; ensuite l'an 260. il marque la Dictature de M. Valerius : *Marcum Valerium Volusi filium Dictatorem creant*. Il n'est donc pas vrai qu'il fût fait Dictateur avant que d'avoir passé par aucune Magistrature : il avoit été Consul 12. ans auparavant.

Mais voici bien un autre embarras à l'occasion de ce M. Valerius. Tite-Live semble se contredire lui-même. L'an 255. depuis la fondation de Rome il fait mourir M. Valerius frere de Valerius Publicola, dans la bataille donnée près du lac Regillus, & 5. ans après il le fait choisir Dictateur, & enfin le fait mourir de peste l'an 289. (Mourir en 255 à une bataille, & mourir en 289 de peste, cela se contredit, à moins qu'on n'ait été resuscité dans l'entre deux ; ce que l'Histoire ne dit pas & n'a garde de dire.) Et qu'on ne dise pas, que le Valerius mort près le lac Regillus est different du Dictateur Valerius : qu'en effet le

premier est appellé frere de Valerius Publicola, & l'autre fils de Volusus. Car il est certain que Valerius Publicola étoit lui-même aussi fils de Volusus, comme le remarque Tite-Live lui-même au premier livre de son Histoire quand il parle du voyage que fit ce même Valerius à Collatia avec Collatinus, Brutus, & Lucretius. Il dit encore la même chose quand il parle du choix qu'on fit de Valerius pour Dictateur. Voici les paroles de Tite-Live : *M. Valerium Volusi filium Dictatorem creant. Plebs etsi adversus se creatum Dictatorem videbat, tamen cùm provocationem fratris lege haberet, nihil ex illa familia triste nec superbum timebat.* Or cette loi de la *provocation* ou de l'appel avoit été faite par Valerius Publicola, & c'étoit cette loi même qui lui avoit fait donner ce nom de Publicola. Il est donc clair que ce M. Valerius fils de Volusus & M. Valerius frere de Publicola n'étoit qu'une seule & même personne.

Sigonius a parfaitement bien senti cette contradiction dont nous venons de parler, & pour la lever, il dit que

le Dictateur ne s'appelloit pas Marcus, mais Manius Valerius & que ça été la faute des Copistes qui ont écrit M^s. qui signifie Marcus, au lieu de M^o. qui veut dire Manius; que Marcus est celui qui fut tué près le lac Regillus, & Manius celui qui fut Dictateur; qu'ils étoient tous deux fils de Volusus, & freres de Publicola. Mais je ne me paye pas de cette conjecture; car outre que tous les autres Auteurs Latins nomment toûjours le Dictateur, Marcus; c'est que Plutarque dans la vie de Publicola, nomme aussi Marcus le Dictateur; & l'on ne dira pas que la même méprise soit arrivée dans le Grec que dans le Latin; les lettres & les abbreviations Grecques de ces deux noms sont trop differentes.

On invite les Sçavans à donner leurs explications sur cette inscription, & non seulement sur ces premieres difficultez, mais encore sur ce qui leur paroîtra avoir besoin de quelque éclaircissement dans le reste de l'inscription.

DE ROME.

Le P. Bonanni Jesuite a fait imprimer chez George Placho un livre qui a pour titre : *la Gerarchia Ecclesiastica consideratæ nelle vesti sacre e civili usate da quellili quali la compongono, espresse e spiegate con le imagini di ciascun grado della medesime.* Ce livre est dedié à Sa Majesté le Roi Jean cinquiéme de Portugal.

Le même Pere a fait imprimer chez le même Placho son traité du Vernis de la Chine qui contient la Reponse qu'il fit à l'Illustrissime Abbé Sebastien Gualtiere Chevalier de l'Ordre de S. Jacques & de la Clef d'or de Sa Majesté Catholique Philippe V. Il l'a dedié à Son Excellence M. le Marquis d'Abrantès ci-devant Ambassadeur de Portugal à Rome.

DE VENISE.

Il a paru un livre qui merite d'être connu hors de l'Italie ; en voici le titre. *Joannis Poleni .... de castellis per quæ derivantur fluviorum aquæ,* &c.

C'est un *in* 4°. de 65 pages. Pour être court il n'en est pas moins bon ; on y trouve des experiences, & des reflexions neuves sur le mouvement des eaux & sur le choc des corps en general. Vous devriez le faire venir, & l'examiner, & en donner un jugement équitable & détaillé.

Un autre livre, & d'une autre espece, utile seulement pour l'Histoire Litteraire, c'est celui de l'Abbé Girolamo Lioni, qu'il a intitulé, *Della patria di M. Antonio Flaminio.* Il dit que Flaminius étoit né à Serravalle dans la marche de Trevise, & mourut à Rome en 1550. C'est toujours un sujet considerable par son esprit & son érudition, revendiqué à la République.

Storia universale antiqua, &c. Ce sont des Tables Chronologiques du Sr. Carlo Boursalier, faites par les ordres, & gravées aux dépens de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Imperiale, Sçavant & protecteur des Sçavans. Il y a 18 grandes feüilles qui font 9. Tables ; elles viennent jusqu'en 1714.

Il y a une réponse du Sr. Giulio-

Carlo de Fagnani à Mr. Bernoulli sur un Theoreme du calcul integral qui étoit un sujet de dispute entr'eux.

Monsieur Bernoulli (Nicolas) aura encore à répondre à la lettre imprimée du Sr. Bastiano Checozzi.

Voici un livre considerable pour les Astronomes. *Osservazioni fatte in Italia, sopra l'Eglisse lunare di 9. Settembre* 1718.

Nos Journalistes en parlant du *Metallotheca* de Mercati (Michel) ont fait de bonnes reflexions que les gens qui s'interessent à tout ce qui regarde les metaux trouveront utiles, sans parler des lumieres qu'en tireront les Physiciens.

On réimprimé Grotius *de Jure Belli & Pacis cum noviss. additionibus,* 4°. 2. vol. mais il n'y a ni le nom du Libraire, ni celui du lieu de l'impression.

On a de même réimprimé le *Opere del Galileo Galilei con il sistema* 4°. 4. vol. *con figure.* On conjecture que ces 2. réimpressions se sont faites à Naples : mais on n'en sçait rien de positif.

DE MILAN.

On réimprime ici *Pallavicino Istoria del Concilio di Trento ultima edizione* 4°. 3. volumes, c'est sur l'édition que cet Auteur, ayant revû son Ouvrage, fit faire étant déjà Cardinal. Cette Histoire est très-éstimée & pour la pureté, du stile, & pour la solidité.

Les Opere varie del P. Cattaneo sont en 5. vol. *in* 4°.

DE NAPLES.

On a imprimé ici *Salviati della lingua Italiana con molte giunte*. 4°. 2. vol.

On sçait combien le Salviati étoit un grand maître en fait de pureté & d'élegance.

Les *Prose del Bembo* tant de fois imprimées viennent encore de l'être, *a Castelvetto in* 4°. 2. vol.

L'Academie *del Cimento* a aussi fait imprimer ici des essais d'experiences: *Saggi naturali d'esperienze dell'academia del Cimento.*

DE LVCQUES.

Les Predications du fameux Orateur Bambaccari paroiſſent en 2. volumes *in* 4°.

Qui oſera deſormais dire que les belles lettres, l'éloquence, la Belle Phyſique & les Mathematiques ſont négligées en Italie ?

D'ALLEMAGNE, DE LIPSIK.

On a réimprimé ici le livre de Mr. Fontanini ſur la Couronne de fer de Lombardie. *Juſti Fontanini Diſſertatio de Corona ferreâ Longobardorum*, c'eſt un *in* 4°. de 119 pages. Ce n'eſt pas une vaine curioſité que cette Diſſertation ; tout y eſt ſi ſolidement prouvé, qu'elle a déja fait gagner au Chapitre de Moenza un procès conſiderable contre les Milanois, qui lui diſputoient l'honneur d'avoir une Couronne dans laquelle eſt un des cloux de Notre Seigneur *tirato in un ſottil cerchio.* L'Ouvrage eſt digne de ſon Auteur ; il eſt curieux & ſçavant.

Mars 1721

DE FRANCE, DE PARIS.

Les Nouvelles Inſtitutions Eccleſiaſtiques & Beneficiales ſont éſtimées; nous en rendrons compte au Public inceſſamment. L'Academie Françoiſe a diſtribué les prix à l'ordinaire : nous rendrons compte des pieces qui les ont remportez dès que le Recueïl en paroîtra, ce qui ſera au plutôt.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1721.

ART. XX. *SUite de l'Extrait du troisiéme voyage de M. Lucas.* page 365

ART. XXI. *Suite des Memoires de Mr de Brienne.* p. 394

ART. XXII. Jac. Perizonii Origines Babylonicæ & Ægyptiacæ Tomis II. quorum prior Babylonica & turris in Terrâ Sennaar extructæ ac dispersionis hominum ex eâ rationem ac Historiam continet. *Lugduni Batavorum apud Joannem Vander-Linden juniorem.* M. DCCXI. in 8° pages 376. *Origines de Babylone & & d'Egypte, &c. par Mr. Perizonius.* p. 419

ART. XXIII. *Panegyriques choisis de feu Mr. l'Abbé Boileau, Predicateur ordinaire du Roi, &c.* p. 450

ART. XXIV. *Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, &c.* p. 463

ART. XXV. *La vie d'un Curé du Poitou, &c. mort en odeur de Sainteté*

l'an 1671. p. 48

ART. XXVI. *Apologie d'Homere* pag. 50

ART. XXVII. *Nouvelles Literaires.*

D'Italie, d'Arezzo. p. 54

De Rome. p. 54

De Venise. ibid

De Milan. p. 54

De Naples. ibid

De Lucques. p. 54

D'Allemagne, de Lipsik. ibid

De France, de Paris. p. 55

Fin de la Table.